CORRESPONDANCE

DE

CLAUDE BOURGELAT



152576

CORRESPONDANCE

DE

AUDE BOURGELAT



PAR

Léon MOULÉ

CHEF DE SECTEUR HONORAIRE DU SERVICE VÉTÉRINAIRE SANITAIRE DE PARIS
ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

DEUXIÈME FASCICULE

Extrait du *Bulletin de la Société Centrale de Médecine Vétérinaire.*

PARIS

ASSELIN ET HOUZEAU

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

—

1919

CORRESPONDANCE DE CLAUDE BOURGELAT

PAR

Léon MOULÉ

Chef de secteur honoraire du Service vétérinaire sanitaire de Paris
et du département de la Seine;
vétérinaire aide-major de 1re classe, honoraire.

DEUXIÈME FASCICULE (1).

Le temps présent étant peu propice aux recherches et aux études de longue durée, je me vois, à mon grand regret, dans la nécessité de ne pas donner suite à mon projet de publier une série de monographies sur les diverses fonctions qu'occupa BOURGELAT. Les nécessités de la guerre et de mes nouvelles fonctions s'opposant à toutes recherches, je prends le parti de publier en bloc toutes les lettres de Bourgelat, encore inédites, que j'avais copiées, il y a quelques années, dans les dépôts d'archives du département du Rhône, de la ville de Lyon et des Écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon.

A ces lettres j'en joindrai quelques-unes de BERTIN, de PARENT, de FARGEAUD et de diverses personnes avec lesquelles BOURGELAT était en correspondance.

Je les ferai précéder d'un commentaire dont voici les grandes lignes :

I. — Bourgelat intime.

II. — Bourgelat dans ses diverses fonctions.

I. — BOURGELAT INTIME.

1° SON CARACTÈRE.

Si j'étais quelque peu psychologue, voire même simplement graphologue, j'en inférerais de l'écriture de BOURGELAT, si facile à reconnaître entre toutes, aux jambages si droits, si bien formés, que c'était un

---

(1) Premier fascicule. Extrait du *Recueil de médecine vétérinaire ; Bulletin de la Société centrale de médecine vétérinaire, 1912.*
Deuxième fascicule. *Ibid.*, années 1916-1919.

homme d'ordre, essentiellement méthodique. En effet, dans toutes ses lettres, même dans les minutes non signées, écrites à la hâte pour fixer les réponses, on trouve la même régularité dans l'écriture, d'un seul jet, sans rature. En les écrivant, Bourgelat savait nettement ce qu'il devait exprimer, et son style clair, concis, agréable, ne se perd pas dans les détails.

De l'ordre et de la méthode, certes il en fallait pour mener à bien les multiples occupations auxquelles il devait suffire et pour lesquelles,



C. BOURGELAT
(1712-1779).

écrit-il à Bertin, il lui faudrait vingt têtes plus fortes que la sienne, une santé plus robuste... et au moins trois scribes, s'il voulait faire transcrire toutes les consultations qu'il donne (26 mai et 14 juillet 1763). N'oublions pas que Bourgelat était en même temps : inspecteur de la librairie de Lyon ; commissaire général des Haras ; directeur et inspecteur général des Écoles vétérinaires, où il y avait tout à faire, tout à créer.

Grâce à sa méthode, à sa puissance de travail, il mena à bien toutes ses entreprises, au point de s'attirer les éloges de ses protecteurs. Déjà, en 1755, de Malesherbes, qui s'intéressait à lui, écrivait à Bertin qu'il méritait la reconnaissance du public et la protection du gouver-

nement (*Correspondance de Bourgelat*, 1er fascicule, lettre I).

Pour en revenir à l'écriture de Bourgelat, j'ajouterai que sa signature, parfaitement lisible, au paraphe en trait nettement accentué, me semble indiquer un homme d'importance, sûr de soi, quelque peu autoritaire. Autoritaire, certes il l'était avec ses inférieurs, avec tous ceux qui avaient besoin de lui, autant qu'il se montrait obséquieux avec les personnages d'un rang plus élevé. Nous en verrons plus loin la preuve dans ses rapports avec les professeurs, avec les élèves de son École, qu'il regardait comme bien au-dessous de lui. Mais n'oublions pas que Bourgelat était un lettré, qu'il entretenait une correspondance suivie avec les plus hauts personnages de l'époque, qu'il était resté en relations d'amitié avec les jeunes gens les plus nobles du Lyonnais qui avaient suivi ses cours à l'Académie d'équitation, et qu'il dut plus d'une fois éprouver un peu de gêne, pour ne pas dire de la honte, d'avoir à diriger des élèves, pour la plupart apprentis maréchaux, de manières un peu frustes, et doués d'une orthographe phonétique des plus déconcertantes.

Et cependant Bourgelat était d'un commerce amical avec ceux qu'il estimait ; mais en aucun cas les liens de l'amitié ne lui firent oublier ses devoirs, dont il se faisait une très haute idée. Aussi, quand il fut chargé, comme inspecteur de la librairie, de faire une perquisition chez son ami Bruyset, libraire-imprimeur à Lyon, soupçonné d'avoir édité des livres prohibés, il n'hésita pas un seul instant à remplir son mandat, fouillant tout, de la cave au grenier, avec la plus grande minutie (*Correspondance de Bourgelat*, 1er fascicule, lettre XVII).

Sollicité par les Cours étrangères, qui désiraient se l'attacher et lui faisaient les offres les plus avantageuses, il refusa toujours d'abandonner ses protecteurs, notamment Bertin, car, lui écrivait-il, le 22 juillet 1763, « il n'en est aucunes qui puisse séduire un cœur qui vous est bien tendrement et bien solidement attaché ».

Bourgelat était avant tout d'une nature toute prime-sautière. Ses lettres nous montrent que c'était un impulsif, ne sachant pas résister à son premier mouvement.

En octobre 1769, l'administration des Haras ayant décidé que, pour la bonne gestion des affaires, il était nécessaire de soumettre au visa les mandats signés par Bourgelat, Jean-François Coup de Lance de la Rouverelle, trésorier des Haras, chargea son premier commis, des Essarts, de lui signifier cette décision. En l'apprenant, Bourgelat se crut mis en tutelle, en état d'infériorité, et il écrivit à Bertin une lettre désespérée, qui ne nous est pas parvenue, dans laquelle il prétendait que sa commission de Commissaire général des Haras ne le subordonnait point

au premier commis, et lui offrait sa démission, s'il jugeait qu'il avait démérité à ses yeux.

« Pour l'amour de moi, écrit Bertin à Parent, voyez Bourgelat tout aussitôt. Il va tomber malade, j'en suis presque sûr... Il se monte comme je l'ay vu tous les hivers avant de tomber malade... » Il ajoute que « depuis deux jours il n'a pas cessé d'écrire pour mettre fin à cette malheureuse tracasserie, qu'il n'en a pas parlé à Des Essarts, parce qu'il n'aime pas Bourgelat et pourrait le tourner en ridicule ». Quant à l'opinion de Bertin sur Bourgelat, elle est depuis longtemps faite : il sait que « sa grippe va trotter ». « Je n'ai pas voulu lui demander d'écrire lui-même un billet aux bureaux, pour savoir ce que c'est que lui a voulu dire le La Rouverelle, parce qu'il aurait brodé son billet à sa mode, en blâmant les bureaux ou en les ridiculisant avant de les avoir entendus. » Mais peut-être que cette formalité du visa n'était en apparence qu'un mauvais tour joué à BOURGELAT, car BERTIN, qui en réalité ignore de quoi il s'agit, termine sa lettre à PARENT par ces mots : « Je viens d'écrire à La Rouverelle que c'est un franc tracassier, de façon que je lui apprendrai à faire des difficultés ou des tracasseries par malice ou par bêtise ».

PARENT, qui connaissait à fond son Bourgelat, lui fit d'amicales remontrances pour l'inquiétude qu'il avait causée à son chef. « Je suis navré, écrit-il à Bertin le 17 octobre 1769, du volume et du genre d'écriture que M. Bourgelat m'a montré et que ce barbouillage, car c'en est un, a occasionné à Monseigneur. Mais je supplie Monseigneur d'être bien persuadé que je connois à fond M. Bourgelat, que sa sensibilité est excessive et sa vivacité très grande quand il est affecté, mais il ne veut que le bien et il ne respire que la gloire du ministre. Je le supplie de regarder M. Bourgelat, dans ces instants, comme un malade dans le *paroxisme.* » Et pour clore l'incident, BERTIN écrivit en marge de la lettre de PARENT : « Vraiment sans doute c'est un malade, j'en suis bien sûr, non seulement qu'il faut en pareil cas le regarder comme tel, par les raisons que vous dites, mais je crains qu'il ne le soit bientôt très réellement et très fort, parce que j'ai vu pareille chose les années précédentes avant les vives attaques de goutte ».

Déjà le 17 octobre 1763, il avait montré ses alarmes à Bertin, dont il se plaignait de ne plus recevoir depuis longtemps la moindre marque d'amitié. « Il ne me reste que le regret de ne pouvoir être instruit des motifs de votre éloignement pour un homme que vous avés aimé et qui dans la plus exacte justice sera toujours digne de vos bontés. — L'exil de M. le Chancelier, la démission de M. de Malesherbes, m'ôtent deux protecteurs et un ami. S'il faut encore renoncer à la faveur que je tiens de

vous, en qualité d'inspecteur de la librairie, je suis prêt à me soumettre. »

Le 22 juillet 1771, à propos d'une accusation de tripotage, d'une spéculation plus ou moins véreuse sur les fiacres, dont on semblait l'accuser, il écrit à Bertin cette lettre désolée :

« C'est avec une véritable douleur, que je me suis aperçu que vous pouviés penser que j'étois capable d'entreprendre quelque chose à votre insû. Mon cœur ne vous sera-t-il donc jamais connu, Monseigneur, il y a près de vingt ans que je vous l'ouvre chaque jour, et il faut que je sois né sous l'étoile la plus fatale et la plus désespérante, si, dans un aussi long espace de tems, je n'ay pû parvenir à vous prouver la confiance que j'ay toujours eu dans vos bontés et la vive reconnoissance dont elles ont pénétré mon âme. — Au nom de Dieu, Monseigneur, lisés donc une fois dans le fond de mon âme, daignés me distinguer de ces hommes vils qui ne s'occupent que de leur intérêt, évités-moi les horreurs du soupçon qui blessent mon cœur. »

2° Ses maladies.

Claude Bourgelat, né en 1712, décédé en 1779, n'avait donc que soixante-sept ans quand il mourut. Ses portraits le représentent avec un visage respirant la santé, et cependant il fut toute sa vie un malade. Il fut constamment en proie à la goutte, dont son père Charles-Pierre Bourgelat mourut en 1719 (1).

Nous ignorons quand Claude Bourgelat en ressentit les premières atteintes. Il s'en plaint pour la première fois, à notre connaissance, dans une lettre à de Malesherbes, le 24 novembre 1754, conçue en ces termes : « Malgré les assauts d'une fièvre opiniâtre qui ne disparoit de temps en temps que pour faire sur le plus foible des individus des impressions plus vives et plus fâcheuses, je me suis livré autant que je l'ay pû à ce que vous m'avés paru souhaiter ». (Bibl. nat., Archives, fonds fr., nouv. acq., 3 344).

Depuis, ces attaques se renouvelèrent avec plus ou moins de persistance ou d'acuité, à des dates plus ou moins rapprochées, et Bourgelat ne manqua jamais d'en informer ses correspondants, en des formules des plus variées.

Ainsi le 29 novembre 1761, il écrit à de Malesherbes : « Daignés, Monsieur, continuer vos bontés à un misérable goutteux, qui n'a pas désemparé son lit depuis vingt-quatre jours et qui, malgré les douleurs

(1) L. Moulé, *Les parents de Claude Bourgelat*, p. 3.

qu'il éprouve, ferait tout au monde pour mériter votre protection » (*Correspondance de Bourgelat*, 1er fascicule, lettre XXX).

En 1762 et 1763, la goutte fut aussi violente que persistante, si nous en jugeons d'après ce que Bourgelat écrivait à Bertin : « C'est du fond du lit et la douleur que j'ay l'honneur de vous adresser l'état des opérations faites dans le Bourbonnois par les élèves de l'École vétérinaire... Pour moy, Monseigneur, le fruit de mon travail est un épuisement terrible joint à la goutte la plus effroyable » (14 avril 1763). — « Je suis toujours le martyr de la goutte, il y aura bientôt deux ans que je suis privé de l'usage de mes deux pieds et de ma main droite. Peu s'en est fallu qu'une attaque dans la poitrine n'ait mis fin à mon zèle » (3 et 16 mai 1763). — Les 3 et 22 mai, le 17 août, mêmes doléances de sa part, mais il ne résiste pas au plaisir de faire un trait d'esprit, car il écrit à BAILLON, intendant de Lyon : « D'ailleurs, moi qui suis pris par la fièvre depuis mardi et qui seroit mort, si je n'étois le médecin des ânes » (fin mai 1763). Ses amis et protecteurs lui prodiguèrent à l'envi leurs consolations. DE MALESHERBES, en lui demandant des nouvelles de sa santé, lui écrit, le 26 avril 1763 : « C'est un grand malheur pour un écuyer d'avoir la goutte aux pieds et pour un homme de lettres de l'avoir à la main » (*Correspondance de Bourgelat*, 1er fascicule, lettre XXXIX).

En avril 1764, Bourgelat fit à Paris une chute qui aurait pu lui coûter la vie. « Quelque soit l'ouvrage que je fais pour vous, Monseigneur, écrit-il à Bertin, il me laisse encor des momens dont je fais un assés mauvais usage, puisque je les employe, en présence de M. MESNARD, à faire des chûtes, qui auroient pu me coûter la vie. On ne dira plus que j'ai une mauvaise tête, je prouvai hier en me pourfendant celle dont la nature m'a pourvüe, que je l'ay bonne, puisque, du coup que j'ay reçu, je n'ay pas resté sur place » (27 avril 1764). Le 5 mai, il avait encore une inflammation considérable de l'œil. Cet accident eut du retentissement sur sa santé qui resta longtemps chancelante. En effet, le 6 août 1764, FARGEAUD écrit à PARENT : « Au surplus je pourrois vous reprocher que vous avés fait trop travailler mon ami, son air natal ne luy a pas été longtemps favorable. Depuis huit jours il souffre de la goutte à l'oreille droite, comme tous les damnés ensemble. » — « C'est le martyr de la goutte, écrit Bourgelat à Bertin, le 8 octobre 1764, qui a l'honneur de vous adresser de nouveaux témoignages de l'application des élèves de l'École roïale vétérinaire. Dès le lendemain de ce concours, je fus hors d'état de m'occuper de la moindre chose. Des douleurs violentes et insupportables dans l'oreille gauche et dans les dents, quelques jours après des douleurs semblables dans la tête, sept jours de cris et d'insomnies,

telle est la situation dans laquelle j'ay été, jusques au moment où il a plu à ma plus implacable ennemie d'abandonner des parties aussi sensibles pour s'emparer de mon pied. Il est encor assés vivement occupé par elle, et, s'il étoit possible qu'un ordre de votre part put l'exiler bien loin de moy, vous rendriés un grand service aux élèves ». Le 10 octobre 1764, il annonce à Bertin une recrudescence de son mal. « Je suis, dit-il, dans un état qui m'annonceroit une chute prochaine, si la goutte persévéreroit dans la rigueur avec laquelle elle me traite et si la fièvre ne vouloit pas désemparer mon foible individu. » Aussi Bertin, le 4 novembre, lui exprime la peine qu'il éprouve de son mauvais état de santé : « Ménagez-vous le plus que vous pourrés sur le travail, et faites-vous aider afin de ne pas rendre le mal plus opiniâtre, en échauffant votre sang. »

A partir de cette époque, bien que nous ne possédions que très peu de lettres de Bourgelat, nous voyons encore que son mal familier, pour ainsi dire domestique, ne cesse pas un seul instant de le tenailler. De 1766 à 1769 (1), ce sont des crises fréquentes et violentes dans la main droite, qui l'empêchent d'écrire. Le 19 octobre 1769, Parent annonce à Bertin que « des tournoïements de tête le [Bourgelat] fatiguent depuis trois mois », réfractaires à toute médication, purgations réitérées, saignées, etc.

Le 7 septembre 1771, Bourgelat s'excuse auprès de Bertin de n'avoir pu aller le voir à Chatou. « J'aurois eu l'honneur d'aller à Chatou, malgré la triste position de mon enfant, si la mienne me l'eut permis, mais une disenterie affreuse, des ténesmes douloureux, et une fièvre continuelle, m'ont engagé à garder le peu de force que j'ay pour donner toute mon attention à l'École ».

Nous ne poursuivrons pas plus loin cette énumération fastidieuse des crises aiguës qui très probablement furent cause de la mort de Bourgelat en 1779. Disons toutefois que, malgré leurs fréquences, Bourgelat ne s'attacha pas à la goutte comme celle-ci s'attachait à lui, et que sa venue fut toujours pour lui une surprise. « La goutte est venue me surprendre très inopinément, écrit-il à Bertin, le 20 mai 1774. J'espère qu'elle n'aura pas de durée et qu'elle me permettra d'aller rendre mes devoirs à Monseigneur. » (Arch. nat., H. 1 393, pièce 15.)

(1) Lettres du 3 décembre 1766 ; 14 février, 1er septembre, 9 décembre 1767 ; 13 mai 1769 ; 7 mai 1770.

3° Sa cour aux grands.

Faire sa cour était au XVIIIe siècle une formule courante, correspondant à nos visites de politesse, à ce que nous appelons vulgairement «tirer les sonnettes ». *Nihil novi sub sole*, il n'y a que la forme qui change. C'était un travers de l'époque, auquel Bourgelat ne manqua pas envers les puissants du jour. Mais c'est surtout dans ses lettres à Bertin, auquel il devait tout, qu'il exprime de la façon la plus ingénieuse ses sentiments d'amitié et de dévouement. En dehors de la formule finale de politesse, qui reste à peu près toujours la même, « je suis avec respect (ou avec le plus profond respect) votre très humble et très obéissant serviteur », Bourgelat emploie des formules laudatives d'un tel lyrisme, d'une telle variété, que nous devons reconnaître en Bourgelat un fin lettré, pour qui le style épistolaire n'avait plus de secrets. Nous ne résistons pas au désir d'en publier quelques-unes des plus originales.

« Quoique j'aye sacrifié, aux devoirs que je me suis imposé..., le plaisir d'aller vous « faire ma cour » chaque année, j'ose espérer que, si dans le cours de celle-cy, il m'est possible de me dérober l'espace d'un mois à mes travaux, vous me permettrés de ne pas me priver plus longtems d'un bonheur qui doit faire ma recompense la plus pretieuse. » (21 février 1763.)

« J'auray l'honneur, lorsque je pourrai « vous faire ma cour », de vous prouver que mon zele n'est pas abattu, ni par les maux, ni par les sacrifices que je fais, ny par les coups de l'envie. L'amitié dont vous m'honorés et mon tendre attachement pour vous, en garantissent la constance. » (28 juin 1763.)

« Plus votre amitié me mettra à portée de vous donner des preuves de mes sentimens, plus vous satisfairés mon cœur et plus je m'efforceray de vous en convaincre par mon zele... Daignés, Monseigneur, compter sur un attachement qui ne sauroit avoir de bornes, parce que je vous dois tout et parce que, quand même je ne vous devrois rien, il n'en connoitroit assurement aucune. » (7 janvier 1764.)

« Il vous est aisé de vous en convaincre, Monseigneur, que je ne vois que vous au milieu de Paris et que rien ne m'y distrait du désir de vous servir et de vous plaire. » (26 avril 1764.)

« Vous avés eu la bonté de me dire que je vous devois de l'amitié, j'ose vous protester que je ne serai jamais en arrière des sentimens dont vous m'avés bien justement pénétré ; ainsi mon corps, mon esprit et mon âme sont à vous, disposés-en comme vous voudrés, je vous servirai de toutes mes forces et mon zele suppléera à la foiblesse de mes lumières. » (5 mai 1764.)

« Je vous consacre la mienne (sa vie), Monseigneur, avec raison, et je la donnerois toute entière pour conserver la votre ; voilà où m'ont conduit les sentimens que vous inspirés à ceux que vous aimés. » (12 mai 1764.)

« J'ay appris avec chagrin que vous avés éprouvé un violent mal de gorge. Si vous avés quelque pitié de mon cœur, daignés me faire donner de vos nouvelles, j'ose vous protester que le moindre de vos maux fait plus d'impression sur mon âme que les vives douleurs auxquelles je ne suis que trop souvent en proye. » (9 septembre 1764.)

« Je m'examine moy-même et je vous vois gravé si profondément dans le fond de mon cœur, que je crois qu'il n'est pas possible que vous m'ayés fermé totalement l'entrée du vôtre. » (28 septembre 1764.)

A propos d'une affaire relative aux fiacres : « Mon cœur ne vous sera-t-il donc jamais connu, Monseigneur, il y a près de vingt ans que je vous l'ouvre chaque jour, et il faut que je sois né sous l'étoile la plus fatale et la plus désespérante, si, dans un aussi long espace de tems, je n'ay pu parvenir à vous prouver la confiance que j'ay toujours eu dans vos bontés, et la vive reconnoissance dont elles ont pénétré mon âme. » (22 juillet 1771.)

Il va même jusqu'à faire participer sa fille aux sentiments qu'il professe pour Bertin : « J'ay un enfant qui brûle de vous convaincre de sa reconnoissance et de son respect et qui voudroit être déjà au moment de chercher à mériter vos bontés ; elle pense, Monseigneur, ainsi que celuy dont elle tient le jour, elle a hérité de tous ses sentimens pour vous et elle aura surement quelque droit à votre amitié. » (19 juillet 1764.)

4° Ses soucis d'avenir.

Un des thèmes favoris de Bourgelat, dans sa correspondance, ce sont ses pressants besoins d'argent, ses appels à la générosité de ses protecteurs, ses demandes réitérées d'une situation plus élevée et surtout plus rémunératrice (1).

C'est ainsi que Bertin, alors intendant de la Généralité de Lyon, écrit en sa faveur au Contrôleur général : « J'ai vu avec plaisir que vous pensez comme moi sur le compte de M. Bourgelat et que vous pouvez lui faire payer sur le fonds de l'excédent de la capitation une somme de 2 000 livres, pour l'indemniser des dépenses que lui occasionnera le voyage qu'il va faire en Lorraine. » (11 juin 1760.)

(1) Pour plus de détails, voir Railliet et Moulé, *Histoire de l'École d'Alfort*, p. 11 et suiv.

Bourgelat se plaint maintes fois, avec juste raison, qu'on lui laisse faire des avances assez considérables, dont on tarde souvent à le rembourser. Des avances, il en fit pour l'École, il en fit pour les envois d'élèves dans les provinces pour tâcher d'enrayer les épizooties.

« Je l'avois prévenu de nos besoins avant de luy envoyer des secours, écrit-il à Bertin au sujet de l'Intendant de la Généralité de Moulins, car je ne saurois joindre à l'épuisement de ma santé, celuy de ma fortune. Vous avés vu, Monseigneur, les avances que j'ay été obligé de faire dans la première année, je seroi contraint d'en faire encore celle-cy. Il n'est cependant pas naturel que je porte le désintéressement jusqu'à sacrifier ce que j'ay à un établissement dont l'utilité est reconnue et qui me coute une quantité immense de petits frais que je n'ay garde de passer sur mes comptes. » (16 mai 1763.)

Quelques mois plus tard (27 septembre 1763), Bourgelat paraît être revenu à de meilleures dispositions. « En tout cas, écrit-il à Bertin, je feray très volontiers encor cette année, quoique je suis fort en arrière de mes affaires par celles que j'ay faites cette année pour l'École, mais il s'agit icy du bien public, il s'agit de vous plaire et j'immoleray ma vie et ma fortune quand il le faudra dans de pareilles circonstances. »

Déjà en 1760, il écrivait de Paris à de Malesherbes : « M. Bertin me renvoie enfin aux fonctions dont vous avez bien voulu me charger, après m'avoir indemnisé des frais de mon voyage et m'avoir obtenu un bon du roi pour une somme de 36 000 livres. Mais cette somme ne me demeure pas et je parois en payer le privilège des fiacres dans la ville de Lyon... Voilà, Monsieur, ce que j'ai pu obtenir dans le moment présent ; ainsi, je suis tout ensemble fiacre, écuyer, inspecteur de la librairie, inspecteur des haras, et je n'en suis pas pour cela à un grand degré d'opulence. » (*Correspondance de Bourgelat*, 1er fascicule, lettre XXII.)

Nombreuses sont les lettres de Bourgelat écrites en vue de s'assurer une position plus élevée ou de conserver ses prérogatives. Nous en parlerons à propos du privilège des fiacres, des frais de Trévoux, des haras, etc.

Le 21 juillet 1763, il écrit à Bertin : « Je crois ne devoir rien publier que jusques à ce que je puisse prendre un titre dans mes écrits. Sans cette considération, le sieur Bruizet auroit fait paroitre déjà un volume assez considérable, qu'il ne mettra sous presse que lorsque vous aurés eu la bonté d'apprendre, à ceux qu'il doit instruire, que j'ay mérité que vous fussiés attentif à mon sort et que vous m'honorassiés d'une protection que j'attends autant de votre justice que de votre amitié. »

« Je n'ai jamais su, Monseigneur, obtenir des grâces par le manège et par l'intrigue, comme les ennemis que je puis avoir, et je n'emploierai

jamais d'autres armes que celles des services rendus et que je rendrai encor avec le zele le plus ardent, si Sa Majesté juge que je sois un sujet utile. » (22 juillet 1763.)

A ce propos PARENT répond en ces termes aux demandes réitérées de BOURGELAT : « Regardés moy comme un autre vous-même pour l'envie de faire non ce qui vous fait plaisir, mais ce qui me paroit d'une justice sans réplique... Soyés tranquille, il (le Ministre) pense à vous et mon frère vous dira avec quelle affection il luy a parlé sur votre compte. »

Néanmoins BOURGELAT, de plus en plus inquiet sur son avenir, écrit à BERTIN, le 28 août 1763 : « Je le confesse à M. Bertin, et non au Ministre, le dégoût commence à me saisir... Je ne dois pas n'avoir d'autre récompense de mes veilles et de mes peines, qu'une mort qu'elles hâtent et à laquelle elles me conduisent ». A cette nouvelle demande, PARENT prie BOURGELAT d'avoir la patience d'attendre encore quelques jours. « Il [Bertin] est trop respectable et il vous aime trop pour ne pas luy donner ces quelques jours. »

5° SES RELATIONS.

A. — *Parents.*

BOURGELAT (CHARLES-PIERRE)
† 1719.
Épouses :

HIERONYME CAPRIOLI † 27 mars 1693. 2 fils : BARTHÉLEMY BOURGELAT 1684-1721, épouse Françoise-Julienne Artaud (1720). Sans enfant. PIERRE BOURGELAT 1686-1695.	GENEVIÈVE TERRASSON † 1723. 4 enfants : MARIE BOURGELAT, ANNE BOURGELAT, CATHERINE BOURGELAT, CLAUDE BOURGELAT.

CLAUDE BOURGELAT
1712-1779.
Épouses :

ÉLISABETH COCHARDET DE CHISEUIL. 1 fille : ?	JULIE-ADÉLAIDE TRUSSON. 1 fils, 1 fille : ABDON-CASIMIR BOURGELAT 1775-1776. ARSÈNE-LAURE BOURGELAT, épouse Ambroise-Philippe Guillemot d'Alby. 2 fils : HECTOR-HIPPOLYTE D'ALBY. HIPPOLYTE-HECTOR D'ALBY.

Dans une notice, publiée ici même (1), j'ai indiqué que le premier BOURGELAT dont nous ayons eu connaissance était : CHARLES-PIERRE BOURGELAT, originaire de Belesta, canton de Reval, arrondissement de Villefranche (Haute-Garonne), notable commerçant et échevin de Lyon, mort le 7 septembre 1719.

De sa première femme HIERONYME CAPRIOLI, d'origine italienne, décédée à Lyon, le 27 mars 1693, il eut deux fils :

1° BARTHÉLEMY BOURGELAT, né le 21 avril 1684, mort le 5 juillet 1721, qui avait épousé, le 20 juillet 1720, FRANÇOISE-JULIENNE ARTAUD « dont le père était un petit marchand de fil, à la descente du Pont de pierre » (Morel de Voleine). Il n'eut pas d'enfant.

2° PIERRE BOURGELAT, né le 19 décembre 1686, mort en 1695, à l'âge de neuf ans.

Le 23 août 1707, CHARLES-PIERRE BOURGELAT épousa en secondes noces GENEVIÈVE TERRASSON (2), morte vers 1723, fille de JEAN TERRASSON, conseiller et procureur du roi en l'Élection de Lyon. Il en eut quatre enfants :

1° MARIE BOURGELAT (3), qui épousa LAURENT FAYARD, écuyer, seigneur de Champagneux, morte en 1725.

2° ANNE BOURGELAT, qui épousa ÉTIENNE PROST DE GRANGE-BLANCHE, avocat et procureur du roi de la ville et communauté de Lyon.

3° CATHERINE BOURGELAT, qui épousa PIERRE DUGAS, écuyer, conseiller du roi.

4° CLAUDE BOURGELAT, notre ancêtre, né à Lyon, le 11 novembre 1712.

Claude Bourgelat épousa en premières noces, à l'âge de dix-neuf ans, le 20 octobre 1731, ELISABETH COCHARDET DE CHISEUIL, âgée, suivant

(1) MOULÉ, *Les parents de Claude Bourgelat.*

(2) On lit dans William POIDEBARD, *Notes héraldiques et généalogiques concernant les pays du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, Lyon, 1896 (Bibl. nat., Lm 2/326), au nom de DESPARVIER : Cachet armorié de François Desparvier, bourgeois de Lyon, apposé au testament clos de GENEVIÈVE TERRASSON, veuve de noble PIERRE BOURGELAT, ancien échevin, du 13 septembre 1721 (Archives notariales de Lyon).

(3) Nous ne sommes pas complètement d'accord avec MOREL DE VOLEINE, descendant de la famille de Bourgelat et un de ses biographes, relativement aux prénoms de quelques-uns des enfants de CHARLES-PIERRE BOURGELAT. Ainsi il donne à Mme LAURENT FAYARD le prénom de PIERRETTE, et à Mme DUGAS celui de MARIANNE, ce qui a été reproduit par la plupart des biographes lyonnais.

Or nous tenons ces prénoms de source autorisée, qui ne peut être sujette à caution, puisqu'il s'agit de factums imprimés au cours d'un procès pendant entre la première et la seconde femme de Bourgelat (Charles-Pierre). Du reste, la biographie de MOREL DE VOLEINE renferme encore d'autres erreurs, entre autres : Bourgelat né en 1719 et mort en 1729, *sans postérité.*

lesuns, de dixans, suivant d'autres, de trente, fille d'ÉTIENNE COCHARDET, écuyer.

De ce premier mariage, il eut une fille, ainsi que le démontrent clairement plusieurs passages de sa correspondance.

27 septembre 1763 : « Au surplus, Monseigneur, je ne trahis point le secret de M. de Voyer en faisant transcrire sa lettre. C'est un autre moi-même qui fait cette copie, et cet autre moi-même, cet enfant que je dois chérir, ne mérite pas moins que moy votre amitié, puisqu'elle a hérité de tous mes sentimens pour vous. »

17 octobre 1763 : « D'autant mieux que s'il ne me reste rien après avoir travaillé comme je l'ay fait, ce qu'il me faudra pour vivre, à moy et à mon enfant, sera très peu de chose. »

5 mai 1764 : « En second lieu vous avez daigné me parler le premier de mon enfant et me paroître désirer d'assurer son sort. En lui accordant encor un privilège de trente ans sur les fiacres, vous me mettés à même de traiter de mon privilège pour les quarante-deux années qui auront à courir, d'une part en argent comptant que je placerai sur la tête de ma fille et sur la mienne. »

19 juillet 1764 : « J'ay un enfant qui brûle de vous convaincre de sa reconnoissance et de son respect et qui voudroit être déjà au moment de chercher à mériter vos bontés. Elle pense, Monseigneur, ainsy que celuy dont elle tient le jour, elle a hérité de tous ses sentimens pour vous et elle aura sûrement quelque droit à votre amitié. »

22 juillet 1771 : « Ma fortune est supérieure à mes désirs quelque soit la fatalité des circonstances qui la rendent très médiocre, d'ailleurs que puis-je souhaiter, rien, si ce n'est de faire un sort heureux à ma fille après moy et son sort sera dans vos mains. »

Lion, ce 13 janvier 1772 (extrait d'une lettre de FARGEAUD à PARENT) : « *P.-S.* — Je commence à perdre toute espérance pour la santé de la fille de notre amy, ses dernières lettres me l'annoncent. Outre que cet événement me fâche infiniment il me fait craindre pour ses jours. Ce seroit vous faire tort de vous le recommander dans ce moment, mais je voulois vous prier d'engager nostre respectable Ministre à le faire partir tout de suite pour Lion, pour quelque tems, afin de pouvoir gagner sur ses justes regrets et les calmer. »

Il semble donc, d'après les citations précédentes, que cette fille, dont nous ignorons les prénoms et la date de naissance, était bien la fille de Bourgelat et d'Élisabeth Cochardet; qu'elle était déjà d'un âge avancé, tout au moins à l'adolescence, en septembre 1763, puisqu'il lui faisait transcrire pour Bertin une lettre que M. de Voyer lui avait adressée.

Il est probable qu'elle mourut (1) en janvier 1772, puisque nous venons de voir qu'à la date du 13, Fargeaud considérait son état comme absolument désespéré. En tout cas il ne s'agit pas ici d'ARSÈNE-LAURE, qu'on avait considérée jusqu'alors comme la seule fille de Bourgelat. Nous voyons en effet, dans le travail de M. LOUIS BAILLET fils (2) qu'elle était issue du second mariage de Bourgelat.

Il est dans ce travail question de la levée des scellés après la mort de Bourgelat, au nom de JULIE-ADÉLAÏDE TRUSSON, sa femme, et comme tutrice d'Arsène-Laure Bourgelat, « sa fille mineure et dudit défunt ». Bourgelat aurait donc eu, en réalité, trois enfants, dont un seul survécut, ARSÈNE-LAURE.

CLAUDE BOURGELAT convola en secondes noces en 1773. Il avait à cette époque environ soixante ans, quand il épousa JULIE-ADÉLAÏDE TRUSSON, veuve du sieur de PROA (Jacques-Pierre), ci-devant grand prévôt de l'Ile-de-France, natif de Mamers (3).

Il en eut : ABDON-CASIMIR et ARSÈNE-LAURE.

ABDON-CASIMIR fut inscrit sur les contrôles des élèves le jour même de sa naissance, le 2 juillet 1775, à l'âge de « deux heures ». Il mourut à Vitry-sur-Seine, le 12 décembre 1776. Ses parents avaient mal compté sur l'époque présumée de sa naissance, ainsi qu'on peut en juger par les curieuses lettres adressées à BOURGELAT par un de ses intimes, FARGEAUD.

« M. Casimir garde bien longtemps (illisible), s'il savoit l'envie qu'a G... de le savoir au monde, il demanderoit son arrivée, je souhaite que son retard soit à l'avantage de sa digne et charmante maman, dont le souvenir m'est toujours de plus en plus précieux. J'ai l'honneur de l'embrasser comme vous de tout mon cœur et de toutes mes forces. » (20 juin 1775.)

« Il faut espérer que Casimir viendra bientôt, malgré l'erreur de calcul

(1) Elle était déjà fort malade en 1771, car, le 7 septembre, Bourgelat écrit à Bertin : « J'aurois eu l'honneur d'aller à Chatou, malgré la triste position de mon enfant... »

(2) LOUIS BAILLET fils, Recherches sur Bourgelat : L'hôtel Voysin, puis De Launay (*Recueil de médecine vétérinaire*, 1909).

(3) Le 11 avril 1783, au baptême de JULIEN-FRANÇOIS-JOSEPH PÉLISSON, fils de GUILLAUME-JOSEPH PÉLISSON DE GENNES, président-bailli, juge royal civil et criminel au bailliage royal de Mamers, et de dame ANNE PROA, son épouse, la marraine était JULIE-ADÉLAIDE TRUSSON, veuve en premières noces de JACQUES-PIERRE PROA, et en secondes noces de CLAUDE-PIERRE BOURGELAT. (Arch. dép. de la Sarthe.) Le contrat de mariage de JULIE-ADÉLAIDE TRUSSON et de CLAUDE BOURGELAT fut passé devant Me Poulletier, notaire à Paris, le 4 février 1773.

qu'a fait sa belle maman; sa bonne situation moins que mes désirs m'engage à le croire. » (28 juin 1775.)

Le 4 juillet 1775, il écrivait encore à Bourgelat : « Dieu veuille acheminer M. Casimir au plus tôt de la manière la plus convenable pour lui et pour sa belle maman. » A cette date, n'ayant pas encore reçu de nouvelles de Bourgelat, il ignorait que Casimir avait fait son apparition le 2 juillet.

Il mourut moins de six mois après sa naissance, et, à ce propos, le 21 décembre 1776, BOURGELAT écrit à BERTIN : « La santé de Mme Bourgelat m'inquiète beaucoup, sa fièvre et son rhume sont d'une opiniâtreté extrême et ma santé s'en ressent; elle a eu le malheur dans cet état de perdre son fils, ce qui n'aide pas à la guérison. »

ARSÈNE-LAURE BOURGELAT (1) épousa AMBROISE-PHILIPPE GUILLEMOT D'ALBY, gentilhomme ruiné, entré dans la gendarmerie, qui, plus tard, grâce à l'appui de CHABERT, obtint, sous le nom de DALBY, le poste de secrétaire de la direction de l'École d'Alfort (août 1801 — septembre 1803).

De cette union naquirent deux fils:

1° HECTOR-HIPPOLYTE D'ALBY, né à Poissy en 1798. Entré à Alfort comme élève, il se fit renvoyer en 1822. Il obtint à Lyon son diplôme de maréchal vétérinaire et rentra ensuite à Alfort, en qualité d'élève médecin. Il n'acheva pas ses études et entra deux mois plus tard au 7e escadron du train d'artillerie, comme vétérinaire en second.

2° HIPPOLYTE-HECTOR D'ALBY, né à Verdun en 1814. Renvoyé de l'École de Lyon pour avoir pris part, en 1835, à un acte d'indiscipline, il rentra en 1837 à Toulouse et y fut diplômé la même année. Quand il mourut, en 1854, il était vétérinaire de 1re classe au régiment d'artillerie de la garde.

PROST DE GRANGEBLANCHE.

« La famille lyonnaise des PROST DE GRANGEBLANCHE est issue de LOUIS PROST, marchand et citoyen de Lyon, qui, en 1583, fut élu échevin de cette ville pour les années 1584 et 1585 (2). »

JACQUES, fils de LOUIS PROST, échevin en 1628-1629, fut le premier possesseur de GRANGEBLANCHE, « fief en Lyonnais, situé sur la paroisse d'Ecully et qui a formé l'actuelle commune de la Demi-Lune... Cette

(1) RAILLIET et MOULÉ, *Histoire de l'École d'Alfort*, p. 8.

(2) JEAN TRICOU, L'ex-libris d'Étienne Prost de Grangeblanche (1700-1766), avocat et procureur général de la ville de Lyon, p. 117 à 121.

terre resta dans la famille des Prost jusqu'au 18 juillet 1750, époque à laquelle ÉTIENNE PROST et sa femme ANNE BOURGELAT la vendirent à Joachim Charret, écuyer (1). »

Cet Étienne Prost, qui, le 18 juillet 1723, avait épousé la sœur de Bourgelat, ANNE BOURGELAT, eut de cette union trois fils et trois filles :

1° MARIE-ANNE, née le 7 février 1728, qui prit le voile aux Chazeaux le 17 août 1745;

2° MARIE-PIERRE PROST DE GRANGEBLANCHE, né le 11 janvier 1733, mort le 13 septembre 1788;

3° ANTOINETTE-GASPARDE, née le 12 avril 1734;

4° ALEXANDRE, dit M. DE LA CROISETTE, né le 20 septembre 1739;

5° ANTOINETTE, née le 13 août 1741, admise au chapitre des dames de Saint-Pierre le 3 janvier 1767;

6° BARTHÉLEMY, né le 24 août 1742, chanoine de Saint-Paul, à Lyon.

ALEXANDRE PROST DE GRANGEBLANCHE, dit DE LA CROISETTE, neveu de BOURGELAT, était sans doute encore en 1771 à la recherche d'une position sociale, car Bourgelat, le 22 juillet 1771, écrit à BERTIN que s'il avait connu l'abbé TERRAY, il l'aurait supplié d'accorder sa protection à son neveu, ami du sien, « et qui me pèse, ajoute-t-il, parce que je n'ay pas le pouvoir de supporter cette seconde charge ».

Le 6 mai 1773, il lui fait obtenir la place d'inspecteur-visiteur des Écoles vétérinaires, ainsi qu'en témoigne le brevet suivant :

« Brevet d'inspecteur et visiteur des Écoles royales vétérinaires du Royaume pour Alexandre Prost de Grange Blanche.

« Aujourd'hui six may mil sept cens soixante treize, le Roy étant à Versailles, Sa Majesté ayant jugé nécessaire au service des Écoles Royales Vétérinaires, établies dans le Royaume pour former des élèves et les instruire dans l'art de traiter les maladies des bestiaux, de faire inspecter et visiter ces établissemens par quelqu'un en état d'y maintenir le bon ordre et la bonne discipline, et sur le compte qui a été rendu à Sa Majesté de la capacité, bonne vie et mœurs et Religion catholique, apostolique et romaine, du S. Alexandre Prost de Grange Blanche, Sa Majesté l'a nommé, établi et institué inspecteur, visiteur des Écoles Royales Véterinaires du Royaume, à l'effet d'en remplir les fonctions suivant les ordres et instructions qui lui seront donnés et

(1) LÉON GALLE, La chapelle de Grangeblanche (*Revue du Lyonnais*, 1892, t. II, p. 313).

aux appointemens qui seront fixés par Sa Majesté (1) qui m'a commandé d'en expédier le présent brevet, que pour assurance de sa volonté elle a signé de sa main et fait contresigner par moy, Conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances.

« Signé : LOUIS.

« Et plus bas : BERTIN. »

(Arch. nat., T. 743, parchemin.)

Les fonctions d'inspecteur-visiteur ayant été supprimées, comme inutiles, par NECKER, sur la proposition de GUERRIER DE BEZANCE, Alexandre PROST DE GRANGEBLANCHE se trouva sans place.

Nous n'avons connaissance de ce qu'il devint plus tard que par un inventaire (du 27 prairial an II) des papiers que PROST, émigré, avait laissés à son domicile à Paris, 5, place des Victoires. Ces documents sont au nombre de huit :

1° Un brevet de la nomination dudit PROST DE GRANGEBLANCHE à la place d'inspecteur-visiteur des Écoles vétérinaires, dont nous venons de donner copie ;

2° Un acte d'association entre ledit PROST et le citoyen NOUETTE « par rapport à la place de régisseur général des aydes et droits y joints, dans lequel led. GRANGE BLANCHE étoit intéressé pour 9 deniers, dont il partageoit avec led. NOUETTE, par moitié ». L'acte d'association, passé devant LEMAIRE, notaire, 16 mars 1790, était ainsi conçu : « Par devant Alexandre Prost de Grange Blanche, ancien inspecteur des Écoles royales vétérinaires et l'un des régisseurs généraux de Sa Majesté, demeurant à Paris, place des Victoires, paroisse Sainte-Eustache, n° 5, subrogé par le ministre pour 9 deniers, dans l'intérêt qu'avoit François-Étienne Le Noir de Balay, dans les 28 sols dont est composé la régie générale, établie par résultat du Conseil, du 19 mars 1786, pour six ans, du 1er janvier 1787 au dernier décembre 1792 ; — Étienne Nouette, écuyer, Conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, ancien trésorier général des Invalides de la Marine, l'un des régisseurs généraux pour le roi, demeurant à Paris, rue de Caumartin, paroisse de la Madeleine la ville l'Évêque. » (Arch. nat., T. 743.)

3° Une grosse d'un titre de 95l 18s de rente sur l'État, au nom d'Étienne PROST GRANGE BLANCHE et sa femme, passé devant le Pot d'Auteuil, notaire, le 25 février 1766 ;

4° Un brevet de 600l de pension sur l'État, à dater du 1er août 1780 ;

(1) Ils furent fixés à 1 500 livres.

5o Acte sous seing privé, par lequel GRANGE BLANCHE s'est démis de sa place à la régie générale de Lyon, en faveur de Charles Pierre DELÉPINE, moyennant sept mille livres de pension viagère;

6o Un arrêt, du 7 octobre 1768, des prévôts des marchands, échevins de Lyon, qui accorde à Alexandre PROST, « DE LA CROISETTE » et à Antoinette Gaspard PROST, sa sœur, une pension annuelle et viagère de 1 200 livres, comme continuation de celle dont jouissait leur père. (Arch. nat., T. 743.)

7o Un brevet de nomination de PROST DE GRANGEBLANCHE à la place de régisseur général des aydes (Arch. nat., T. 1631-1683, no 855.)

8o Mémoires et quittances de divers fournisseurs, de 1789 à 1791. (Arch. nat., T. 743, cotes 8, 9.)

MADAME DE CHOIN.

Nous n'avons aucun renseignement précis sur M. et Mme DE CHOIN, mais nous avons tout lieu de supposer qu'ils faisaient partie de la famille de BOURGELAT, car, le 8 janvier 1765, celui-ci écrit à Bertin qu'il ira prochainement habiter rue Sainte-Apolline avec sa fille et Mme DE CHOIN.

BERTIN paraît du reste beaucoup s'intéresser à Mme DE CHOIN. Le 1er octobre 1763, BOURGELAT lui écrit pour lui faire part de la maladie de Mme DE CHOIN : « Au surplus, Monseigneur, j'ay été fort alarmé ces jours-cy. Nous avons été sur le point de perdre Mme de Choin, qui a été près de vingt-quatre heures sans connoissance, et qu'un émétique, donné à propos, nous a rendue. Je la crois hors de tout danger, mais vous devés penser combien sa situation m'a affectée. Il appartient à des cœurs tels que le vôtre de sentir et de connoitre les douceurs et le prix de l'amitié. » BERTIN dut écrire aussitôt, en vue d'obtenir des nouvelles plus précises sur sa maladie, car, le 25 décembre 1763, il envoyait bien des remerciements et ses respects à Mme DE CHOIN, « dont il désiroit bien sincèrement le rétablissement ».

Le 10 février 1764, il terminait ainsi que suit une lettre adressée à BOURGELAT : « Dites, je vous en prie, mille choses de ma part à Mad. de Choin, à laquelle je fais bien des remerciemens. Vous m'avés fait grand plaisir de m'apprendre le mieux qu'elle éprouve dans sa santé. »

« Madame et M. de Choin, écrit BOURGELAT à BERTIN, le 19 juillet 1764, me chargent, ainsi que Madame la Marquise de Groslée et M. le Marquis de Rocheboron, de tous leurs sentimens. »

La comtesse DE GROSLÉE était également connue de Bertin, car BOURGELAT, dans une des lettres qu'il lui adressait, le 8 janvier 1765, écrit : « L'Amour fait encore moins tourner la tête à Mad. la Comtesse

de Groslée que la lettre que vous avès pris la peine de luy écrire. Elle m'a valu, hier un tête à tête de trois heures. Vous devés bien penser, Monseigneur, que vous avés été l'unique objet de cet entretien, et que vous ne pourrés être mieux placé qu'entre une femme qui vous adore et un ami sincère et tendre qui vous doit tout. »

B. — *Amis.*

Bourgelat avait de profondes attaches dans sa ville natale, où il s'était lié d'amitié avec bien des personnages influents, et ce fut là la principale cause de son accession aux honneurs. Mais il faut dire à son avantage que bien des fois il usa de son influence pour aider d'autres amis moins élevés dans la hiérarchie sociale.

Ainsi, il était intime de FARGEAUD, ancien négociant, auquel il fit obtenir, grâce à son crédit, la place de trésorier des Écoles vétérinaires. De son côté Fargeaud était l'ami de PARENT, également ancien négociant, dont le frère devint plus tard premier commis de BERTIN, alors qu'il était ministre secrétaire d'État. C'est probablement à cette circonstance, à sa qualité de Lyonnais, à ses liens d'amitié avec la famille PARENT, également d'origine lyonnaise ; à ses travaux sur la pathologie du cheval (*Nouveau Newcastle*), à la position qu'il occupait comme directeur de l'Académie d'équitation de Lyon, qu'il dut d'être choisi pour fonder la première École vétérinaire par BERTIN, qui avait pu l'apprécier, alors qu'il était intendant de la généralité de Lyon.

BOURGELAT était de fait très avantageusement connu de BERTIN qui l'honorait de son amitié. « Mais en m'honorant de votre amitié, lui écrit-il, le 21 mars 1764, on peut dire que vous ne me gatés pas et que cette amitié n'est point en vous une foiblesse. »

Il était ami de D'ALEMBERT qui, dès 1755, l'avait choisi comme collaborateur de l'Encyclopédie, pour rédiger les articles se rapportant à la science hippique.

DE MALESHERBES fut un de ses protecteurs, et sut reconnaître sa valeur, puisqu'il lui fit obtenir la place d'inspecteur de la librairie (17 octobre 1763).

Il était également l'ami de VOLTAIRE, avec lequel il échangea plusieurs lettres, que nous reproduirons plus tard.

6° SES TRAVAUX.

Les travaux de Bourgelat sont nombreux et d'autant plus méritoires qu'il dut en partie innover ; car il était trop consciencieux pour se

résoudre à copier servilement les ouvrages d'hippiatrique et de maréchalerie de ses prédécesseurs. « Je n'enfante rien qu'on puisse appeler système, écrit-il à Bertin le 26 mai 1771, ou si ce que j'écris est systématique, je n'ay pas à me reprocher d'avoir prêté à la nature ce qu'elle ne me présentoit pas. Je la tiens toujours par sa robe en marchant et je me règle constamment sur les parties qu'elle me permet d'entrevoir. »

C'est ainsi que pour écrire un livre sur l'anatomie du cheval, encore dans l'enfance, il se lie avec POUTEAU et CHARMETON, membres du Collège de chirurgie de Lyon, et entreprend, en leur compagnie, des dissections sur les animaux domestiques, notamment sur le cheval. C'est encore à des dissections qu'il s'occupe avec ses futurs collaborateurs, en 1765, à Paris, avant l'ouverture de l'École vétérinaire d'Alfort.

Comme écuyer et directeur de l'Académie d'équitation, il professait dans ses cours des notions d'hippologie et de pathologie équine. Il les condensa dans un travail qu'il publia en 1744, sous le titre de *Nouveau Newcastle* ou *Nouveau Traité de cavalerie*, qui ne rappelait en rien celui de l'anglais NEWCASTLE. « En réalité, écrit M. le général Mennessier de la Lance, il n'y reste rien de Newcastle, et c'est bien une œuvre originale où l'on trouve de la clarté, de la méthode et beaucoup de bons principes d'équitation et de dressage, très supérieurs, en tout cas, à ceux de Newcastle.» Le 17 juin 1754, Bourgelat fait remarquer à DE MALESHERBES que plusieurs libraires lyonnais lui ont demandé de réimprimer cet ouvrage, dont le sieur GRANGÉ, libraire à Paris, demeurant au Palais, dans la galerie des prisonniers, avait obtenu le privilège à son insu, et qui, fort de cette permission extorquée, en avait donné une autre édition en 1747.

De 1750 à 1753, Bourgelat publia les *Elémens d'Hippiatrique*, ou *Nouveaux Principes sur la Connoissance et sur la Médecine des chevaux*, en trois volumes, qui eurent un grand succès et valurent à son auteur le titre de correspondant de l'Académie des sciences de Paris, puis de l'Académie de Berlin.

Un autre de ses ouvrages, qui eut plusieurs éditions et fut traduit en anglais, en allemand et en italien, fut la collection des *Elémens de l'Art vétérinaire* à l'usage des élèves des Ecoles vétérinaires, comprenant la matière médicale, l'anatomie comparée, l'extérieur du cheval, les bandages, la ferrure, etc. La plupart de ces ouvrages portent en tête l'énumération des titres principaux de Bourgelat :

« Directeur et Inspecteur général des Écoles vétérinaires ;

« Commissaire général des Haras du Royaume ;

« Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de France ;

« Membre de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Prusse ;

« Ci-devant Écuyer du Roi et Chef de son Académie, établie à Lyon. »

A ce propos nous ferons remarquer que, dans la première édition de la *Matière médicale ou Précis des Médicamens* (1765), Bourgelat est mentionné comme correspondant de l'Académie royale des sciences de France, alors que, dans l'édition de 1766 des *Elémens de l'Art vétérinaire, Zootomie ou Anatomie comparée*, il figure comme *ci-devant* correspondant de cette Académie.

En ce qui concerne les travaux de Bourgelat relatifs à la médecine vétérinaire, nous renverrons pour plus de détails à la savante bibliographie hippique, en cours de publication, de M. le général Mennessier de la Lance, et dans laquelle nous aurons tant à glaner au sujet des principaux travaux vétérinaires. C'est d'après cette publication, si consciencieuse et dont nous ne saurions trop faire l'éloge, que nous donnons ci-après un résumé des travaux de Bourgelat concernant les équidés.

Mais il publia aussi divers opuscules sur les épizooties, ainsi que divers articles dans les Mémoires de l'Académie des sciences, dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, et probablement aussi dans les divers périodiques de l'époque.

L'*Almanach* et les *Instructions vétérinaires* ont reproduit, après sa mort, divers articles d'après les notes qu'il avait laissées. Tous ces ouvrages ont été analysés : par Huzard dans la quatrième édition [an V (1797)] des *Elémens de l'Art vétérinaire* : *Traité de la conformation extérieure du Cheval* de Bourgelat ; par Grognier, *Notice historique et raisonnée sur C. Bourgelat;* par Neumann, *Biographies vétérinaires*; par le Général Mennessier de la Lance, *Essai de Bibliographie hippique.*

Bourgelat fut également l'auteur de plusieurs brochures n'ayant aucun rapport avec la médecine vétérinaire, savoir : *Lettres pour servir de suite à l'« Ami des Hommes »; Lettre d'un Ingénieur de province à un Inspecteur des Ponts et Chaussées pour servir de suite à l'« Ami des Hommes »; Réflexions sur la milice.*

A propos de ce dernier travail, de la Michodière écrivait à de Malesherbes, le 22 juillet 1759 : « J'ai imaginé d'employer la plume de M. Bourgelat à un ouvrage qui peut être utile à mon métier d'Intendant... M. Bourgelat a mis la main à l'œuvre et il a composé un ouvrage qui peut faire une brochure raisonnable et qui aura pour titre *Réflexions sur la milice et les corvées...* M. Bourgelat pourra bien donner quelques

leçons aux Intendants, dont chacun, et moi le premier, seront dans le cas de faire leur profit. Mais il ne s'écartera pas des bienséances et des égards qui peuvent être dus aux gens en place, et cet ouvrage sera sûrement mieux traité qu'un grand nombre de ceux qui ont paru sur les mêmes matières. » (L. Moulé, *Correspondance de Bourgelat*, 1[er] fascicule, lettre VI.)

Les archives de l'École d'Alfort possèdent six lettres de Bourgelat à de Malesherbes qui montrent la part prise par lui à la rédaction d'articles pour l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Ces lettres prouvent clairement que Bourgelat était un encyclopédiste et que son esprit pouvait embrasser tous les sujets.

Dans la première lettre, du 17 juin 1754, il est question de cette collaboration, à laquelle il travaille « avec le zèle, écrit-il à de Malesherbes, que m'inspirent vos bontés et la part que vous daignés prendre aux succès du Dictionnaire, dont il s'agit et aux progrès de mon art ». Il parle ensuite d'un certain D[r] Mainbray qu'il traite de vaniteux et qui lui « a paru avoir un mépris singulier pour toutes les personnes qui parmi nous cultivent les sciences. Celles mêmes qui ont le plus de réputation ne luy en imposent pas et franchement il se croit doué luy seul de tous les talens et pourvu de tout le génie imaginable. Selon luy un François ne sçauroit penser, l'Anglois seul jouit de ce privilege. » Il ne voit en lui qu'un servile copiste de Désaguliers, « un homme (Mainbray) qui se vante de posséder parfaitement la géométrie et qui en connoit à peine les élemens ». Dans cette lettre, il fait allusion à un Mémoire que lui, Bourgelat, a envoyé à l'Académie des sciences.

« Je dois vous remercier encor, Monsieur, de l'attention que vous avés eu de m'envoyer l'extrait de la délibération de l'Académie sur mon dernier Mémoire... D'ailleurs je remarque avec étonnement que le doute de la place qu'on pourroit donner à mon ouvrage dans les mémoires des Étrangers ne nait que parce qu'il appartient à la science du manège, mais dès que l'équitation devient une science, ainsi que l'hippiatrique, par quelle raison l'une et l'autre auront-elles l'exclusion dans une Académie qui embrasse tout. Je suis néantmoins, charmé qu'on ait pris le parti d'insérer dans les mémoires des correspondants celui-cy. »

Le 2 décembre 1754, il est encore question des articles de la lettre E qui ne sont pas encore terminés et qu'il aurait envoyés depuis longtemps à l'Encyclopédie, s'il n'avait pas eu besoin du crayon d'un de ses amis (Soufflot) « d'une part fort paresseux et de l'autre accablé d'affaires ». Il informe de Malesherbes que les Jésuites de Lyon viennent de déverser un torrent d'injures contre l'Encyclopédie et tous les ency-

clopédistes. « Ils avoient déjà prêché plusieurs fois le carême passé contre cet ouvrage, mais ils ont jugé à propos de casser les vitres. » A quoi de Malesherbes lui répond, le 2 décembre 1754 : « Je n'aurois jamais cru, sans cet événement, qu'en Europe, au milieu du dix-huitième siècle, qui n'est pas un siècle de barbarie, et dans une des premières villes de France, pleine de citoyens polis et éclairés, il put y avoir une compagnie littéraire qui autorisât chacun des ses membres à outrager de la manière la plus indigne, un Homme de Lettres qui n'a jamais insulté qui que ce soit. »

Enfin, le 28 janvier 1755, Bourgelat informe de Malesherbes qu'il vient de terminer les articles de la lettre E : « MM. Diderot et d'Alembert m'ont paru très satisfaits de tous ceux qui leur sont déjà parvenus ». Il signale la présence à Lyon d'une femme qui vit depuis deux ans sans manger, et d'une autre qu'on dit être le produit d'une vache, « marchant toujours à quatre pattes, ne parlant point et mugissant en quelque façon ». Il annonce son intention de la « visiter scrupuleusement » et d'en détailler les particularités.

Le Nouveau Newcastle ou Nouveau Traité de cavalerie (sans nom d'auteur).

1744. — *A Lausanne et à Genève, chez Marc-Michel Bousquet et Cie.*, 1 vol. in-8 de xiv-190 p. (Bibb. nat., S. 12 117).

1747. — *A Paris, au Palais, chez Grangé.* 1 vol. pet. in-12 de xx-312 p. (Bib. nat., S. 12 115).

1771. — *Lyon, Joseph-Sulpice Grabit.* 1 vol., pet, in-12 de xx-310 p.

Analyse : *Mémoires de Trévoux*, avril 1748, p. 626.

Traduction anglaise par Richard Bérenger. *Londres, Vaillant*, 1754, gr. in-4°.

Traduction espagnole par Don Francisco de Layglesia. *Madrid, Sancha*, 1801, in-12.

Elémens d'Hippiatrique, ou nouveaux Principes sur la connoissance et sur la Médecine des Chevaux, par M. Bourgelat, Ecuïer du Roi, Chef de son Académie établie à Lyon. — *Tome Premier*, contenant la connoissance du Cheval considéré extérieurement, et un traité abbrégé théorique et pratique sur la ferrure. — *Tome second, Première Partie*, contenant un Abbrégé Hippostéologique, Myologique et Angeïologique. — *Tome Second, seconde Partie*, contenant un précis anatomique de la tête et de la poitrine du Cheval. — *A Lyon, chez Henri Declaustre*

et chez les Frères Duplain, 1750, 1751, 1753. 3 vol. pet. in-8°. (Tg 19/59, Res. Tg 19/59) (1). Ces Éléments d'Hippiatrique devaient comprendre 6 volumes.

Traduction anglaise par Richard Bérenger. *Londres*, 1754, 1 vol. in-4°, et 1771, 2 vol. in-4°.

Analyse : voir *Mémoires de Trévoux*, novembre 1750, p. 2 338.

ART VÉTÉRINAIRE OU MÉDECINE DES ANIMAUX (sans nom d'auteur).

1761. — *Lyon, Imp. de Jean-Marie Bruyset*, S. D. Broch. in-4° de 6 p.

1767. — *A Paris. chez Vallat-la-Chapelle*. Broch. in-4° de 31 p.

Analyse : voir *Journal de Trévoux*, septembre 1767, p. 556.

MATIÈRE MÉDICALE RAISONNÉE ou Précis des Médicamens considérés dans leurs effets, à l'usage des Élèves de l'École Royale vétérinaire, avec les Formules médicinales de la même École.

1765. — *A Lyon, chez Jean-Marie Bruyset*. 1 vol. in-8° de XXIV-227 p., plus 56 p. (Tg 14/1 et Res., Tg 14/1).

1771.— *A Lyon, chez Jean-Marie Bruyset*. 1 vol., in-8°, identique au précédent.

1793 (2). — *Troisième édition. A Paris, de l'Imp. et dans la Lib. vétérinaire de Jean-Baptiste Huzard*. 2 vol. in-8°. (Tg 14/1 A.)

An IV. — Même édition, même titre.

An XI. — *Quatrième édition. A Paris, Imp. et Lib. de Madame Huzard*. 2 vol. in-8°.

An XIII-1805 et 1808. — Même édition.

Traduction italienne par Odoardi (qui a traduit toutes les œuvres de Bourgelat). *Belluno*, 1776-1779, 8 vol. in-8°.

Traduction espagnole par Malats. *Madrid*, 1793-1794, in-8°.

Traduction allemande, *Dantzig*, 1782, in-8°.— Leipzig, 1766. Lehrbegriff d. medicin Materie, oder Beschreib. d. Arzneien nach ihren Wirkungen. In-8° Leipzig, 1766, Weidmann.

ÉLÉMENS DE L'ART VÉTÉRINAIRE. — Zootomie ou anatomie comparée à l'usage des Élèves des Écoles vétérinaires.

1766. — *A Paris, chez Vallat-la-Chapelle*. 1 vol. in-8° de 530 p. Tg 20/4, Tg 20/4 A.)

(1) Les cotes ci-dessus sont celles de la Bibliothèque nationale.

(2) A partir de 1793, 3e édition, la *Matière médicale raisonnée* est précédée de ces mots : *Elemens de l'Art vétérinaire*.

1769. — Les titres furent réimprimés et les mots : *Zootomie ou Anatomie comparée* remplacés par *Précis anatomique du Corps du Cheval.* qui fut adopté pour toutes les éditions nouvelles.

1793. — *Nouvelle édition* (2e). *A Paris, dans la Lib. vétérinaire de J.-B. Huzard.* 2 vol. in-8°. (Tg 20/5.)

An VI et an VII. — *Troisième édition. A Paris, de l'Imp. et dans la Lib. vétérinaire de la Citoyenne Huzard.* 2 vol. in-8°. (Tg 20/5 A.)

1807. — *Quatrième édition. A Paris, de l'Imp. et dans la Lib. de Madame Huzard.* 2 vol., in-8°.

1808. — *Cinquième et sixième éditions. Paris, Madame Huzard.* 2 vol. in-8°.

Traduction allemande. *Dantzig, Florke,* 1772, in-8°.

Traduction italienne par Odoardi.

Traduction espagnole par Malats. *Madrid,* 1793 et 1794.

Hippomètre ou Instrument propre à mesurer les chevaux et à juger des dimensions et proportions des parties différentes de leurs corps, avec l'explication des moyens de faire usage de cet instrument. *A Paris, chez Vallat-la-Chapelle, Librairie au Palais, sur le Perron de la Sainte-Chapelle, au château de Champlâtreux.* 1768, in-8°, 38 p. (Bib. nat., S. 23 768 et Sp. 6288.)

Élémens de l'Art vétérinaire. — De la Conformation extérieure des Animaux, des considérations auxquelles on doit s'arrêter dans le choix qu'on en doit faire ; des soins qu'ils exigent, de leur multiplication, etc., etc.

1768-1769. — *A Paris, chez Vallat-La-Chapelle.* 1 vol. in-8°, en deux parties. (Tg 20/6.)

1775. — *Seconde Édition. A Paris, chez la Veuve Vallat-La-Chapelle.* 1 vol., in-8°, en deux parties. Tg 20/6 A.

1785. — *Troisième édition. Paris, chez la Vve Vallat-la-Chapelle.*

An V (1797). — *Quatrième Édition,* augmentée du Traité des Haras. *Paris, Imp. et Lib. Vétérinaire de M. R. Huzard.* 1 vol. in-8° de XVI-512 p., avec portrait de Bourgelat. (Tg 20/6 B.)

An XI (1803). — *Cinquième édition. Paris, de l'Imp. et dans la Lib. de Madame Huzard.* 1 vol. in-8° de 580 p.

1808. — *Sixième édition. Paris, Imp. et Lib. de Madame Huzard.* 1 vol. in-8° de 575 p.

1818. — *Septième Édition. Paris, Imp. et Lib. de Madame Huzard, née Vallat-la-Chapelle.* 1 vol. in-8° de 575 p.

1832. — *Huitième Édition. Paris, chez Madame Huzard.* 1 vol. in-8° de 486 p. (Tg 20/6 C.)

Traduction en italien par Odoardi.

Traduction en espagnol par Hipolite Estevez. *Madrid*, 1793, 2 vol. in-4°.

Traduction en allemand par Knoblock, *Prague et Leipzig, Diesbach*, 1789-90, 2 vol. in-8°.

Comme se rapportant au même sujet, sous des titres différents, il faut ajouter :

Élémens de l'Art vétérinaire ou Traité du Choix des Chevaux, etc. *A Paris, chez Vallat-La-Chapelle*, 1769.

Explication des proportions géométriques du Cheval dans ses trois principaux aspects, suivant les principes établis dans les Écoles Royales Vétérinaires. *A Paris, chez Vallat-La-Chapelle*, in-8°, 14 p.

Élémens de l'Art vétérinaire. — Essai sur les Appareils et sur les Bandages propres aux Quadrupèdes. A l'usage des Élèves des Écoles Royales Vétérinaires.

1770. — *A Paris, de l'Imp. Royale.* 1 vol. in-8° de xiv-154 p., avec 21 pl. gravées, dessinées par A.-F. Vincent.

Analyse : *Mémoires de Trévoux*, août 1770, p. 362.

1813. — *Deuxième édition. Paris, Imp. et Lib. vétérinaire de Madame Huzard (née Vallat la Chapelle).* 1 vol. in-8° de xvi-152 p. (Tg 9/1-Tg 9/1 A.)

Cet ouvrage a été traduit en allemand, à Leipzig en 1801 ; à *Berlin*, par Lagarde, même année, in-8° ; et en italien par Odoardi.

Versuch über die Bandagen, und die bei den äusserlichen Krankheiten der Pferde... Berlin, F. T. Lagarde, 1801, in-8°, xvi-142 p. et pl. (Tg 9/2.)

Essai théorique et pratique sur la Ferrure. A l'usage des Élèves des Écoles Royales Vétérinaires.

1771. — *A Paris, de l'Imp. Royale.* 1 vol. in-8° de xvi-206-xx p. (Tg 25/6.)

An XII-1804. — *Deuxième édition. Paris, chez Madame Huzard.* 1 vol. in-8° de xvi-230 p. (S. 12 017 et Tg 25/6 A.)

1813. — *Troisième édition. Paris, Imp. et Lib. de Madame Huzard.* 1 vol. in-8° de xvi-222 p. (Tg 25/6 B.)

L'Essai sur la Ferrure a été traduit en italien par Odoardi.

Réglemens pour les Écoles royales Vétérinaires de France, divisés en deux parties ; la première contenant la Police et la Discipline

générale ; la seconde concernant l'Enseignement en général, l'Enseignement en particulier et la Police des Études.

1777. — *A Paris, de l'Imp. Royale.* 1 vol. in-8° de XIV-255 p., plus 4 tableaux. (Tg 6/2).

ÉCOLE ROYALE VÉTÉRINAIRE (Traitement pour l'épizootie qui règne sur les bêtes à cornes).

1770. — *Paris, Imp. Royale.* In-4°, 20 p. (Bibl. nat., Tg 29/17).

1770. — *Paris. Imp. Royale.* In-4°, 19 p. (Bibl. nat., Tg 29/17 A.)

MÉMOIRES SUR LES MALADIES CONTAGIEUSES DU GROS BÉTAIL.

1775. — *Paris, Imp. Royale.* In-4°. (Tg 28/15 A.)

1783. — *Paris, Imp. Rayale.* In-4°. (Tg 28/15.)

LETTRES D'UN INGÉNIEUR DE PROVINCE (C. Bourgelat) à un Inspecteur des Ponts et Chaussées, pour servir de suite à l'« Ami des Hommes ».

1760. — *Avignon.* In-12°, 172 p. (Bibl. nat., R. 34 010 et V. 32 903.) Analyse : voir *Mémoires de Trévoux*, janvier 1760. p. 369.

LETTRES POUR SERVIR DE SUITE A L'« AMI DES HOMMES » (par C. Bourgelat).

1760. — *Avignon.* In-8°, 160 p. (Bibl. nat., R. 20 972 et Rz. 3 317.)

RÉFLEXIONS SUR LA MILICE et sur les moyens de rendre l'administration de cette partie uniforme et moins onéreuse (s. l.), 1760, in-8°, 196 p. (Bibl. nat., R. 25 288.)

II. — BOURGELAT DANS SES DIVERSES FONCTIONS

1° BOURGELAT, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION.

Nous connaissons peu de choses sur le passage de Bourgelat à l'Académie d'équitation de Lyon, qu'il dirigea avec tant de succès.

D'après les Archives municipales de Lyon (GG, chappe xx, f° 361 à 379, Académie à Cheval), nous savons que le 1er novembre 1645, le sieur DUCLEPIER, écuyer du roi en sa grande écurie, demanda à établir dans cette ville « une Académie pour l'instruction de la jeunesse ». Sa demande ne fut sans doute pas agréée, car, le 21 avril 1648, JEAN-ANTOINE DE RIVES, également écuyer du roi en sa grande écurie, écrit au Consulat de la ville de Lyon que, depuis vingt-cinq ans, à l'instar D'ANTOINE DE RIVES, son père, en son vivant écuyer de M. DE LA GUICHE, gouverneur pour le roi en ladite ville, il avait exercé la profession d'écuyer, et qu'en cette qualité il se proposait d'ouvrir « une Académie », ce qui fut accepté.

Le 7 août 1685, un acte consulaire en confiait la direction à un nommé

Duplessis, qui la laissa sans doute péricliter, car, dans une délibération du 30 décembre 1688, il est exposé que l'Académie, ci-devant établie à Lyon par le sieur Forestier, écuyer du roi, a été très avantageuse pendant le temps qu'elle y a subsisté et que son rétablissement serait attendu.

Un autre acte consulaire des échevins de Lyon, en date du 5 janvier 1706, au nombre desquels se trouvait Charles-Pierre Bourgelat, nous apprend qu'Antoine Pavan, sieur de Floratis ou de Floraty, avait été choisi, depuis le 31 décembre 1688, comme « écuyer et académiste de la ville de Lyon », aux appointements de deux mille livres, réduits par cette même délibération du 5 janvier 1706.

A partir de cette époque, jusqu'au commencement du xviiie siècle, nous ignorons les noms des directeurs de cette Académie, destinée à former les jeunes gentilshommes de la région lyonnaise, auxquels on apprenait les mathématiques, le blason, la danse, les belles manières et surtout à bien monter à cheval. Nous savons seulement que Claude Bourgelat obtint, le 29 juillet 1740, du comte d'Armagnac, grand écuyer de France, un brevet « pour exercer la charge d'écuyer tenant l'Académie », charge devenue vacante par suite du décès de Claude Budin Deparville et la démission volontaire de Pierre Budin Deparville, oncle du précédent.

A peine nommé, Bourgelat demande qu'on lui continue les mille livres supplémentaires que le Consulat avait accordées à ses prédécesseurs, « pour les aider à soutenir un établissement qui faisoit tant d'honneur à cette ville, dont les frais sont si considérables par la cherté excessive des denrées, que, sans un pareil secours, il seroit impossible de fournir aux dépenses indispensables, tant en chevaux que fourrages, grains et domestiques pour l'entretien de cette académie ».

« Le Consulat, ayant considéré qu'il oonvenait de ne pas laisser tomber cet établissement pour lequel il avoit acquis une maison considérable et fait construire un très beau manège, ce qui attiroit un très grand nombre d'étrangers », après avoir pris l'avis du duc de Villeroy, gouverneur de la ville de Lyon, et d'André Perrichon, avocat et procureur général, par délibération du 18 août 1740, fit droit à sa requête. « Il espéroit que ledit sieur Bourgelat ne négligeroit rien de sa part pour maintenir la réputation que lesdits sieurs Deparville ont procuré à cette académie qui passe pour une des meilleures du Royaume. »

Le 6 mars 1765, Bertin accuse réception à l'Intendant de Lyon d'une lettre dans laquelle il l'informait que Bourgelat lui avait présenté comme son successeur à l'Académie, Payer de Morello.

La première École vétérinaire, créée à Lyon par Bourgelat, en 1762, fut sans doute primitivement une annexe de l'Académie d'équitation, d'où le nom d'Académie, conservé encore de nos jours, dans l'expression populaire, pour désigner l'École vétérinaire.

« En notant cette expression dans son Littré de la Grand'Côte, Nizier du Puitspelu nous conte cette anecdote, que lorsque M. de la Saussaie, nommé recteur de l'Académie de Lyon (en français), vint prendre livraison de son poste, ce prédécesseur de M. Joubin héla un fiacre à la gare de Perrache et dit au cocher : « A l'Académie ! » Le cocher le mena tout de go au quai Pierre-Scize » (1).

2° Bourgelat et le privilège des fiacres de Lyon.

« A Lyon, la première concession des carrosses sur place, vulgairement appelés fiacres, fut donnée, en 1730, aux sieurs Breton et Granet qui établirent douze carrosses. » Ce privilège passa ensuite, le 31 mai 1759, pour trente ans, aux sieurs Breton et Charcot, à charge pour eux « de fournir ou entretenir la quantité de 25 carrosses sur place... et de payer annuellement pour forme d'aumône 300 livres aux religieuses de Sainte-Claire de Lyon (1) ».

Pour des causes que nous ignorons, la concession trentenaire ne fut sans doute pas observée, car l'année suivante nous la voyons passer entre les mains de Bourgelat, alors directeur de l'Académie d'équitation de Lyon. Un arrêt du 21 octobre 1760 lui octroya pour quinze années, à commencer du 1er janvier 1761, le privilège des carrosses publics sur les places de la ville de Lyon, sous la seule obligation de payer au trésor royal une somme de 36 000 livres et de servir une rente de 300 livres aux religieuses de Sainte-Claire. Mais, toujours à court d'argent, il n'est pas en mesure de verser la somme exigée; aussi, avant même que l'arrêt soit rendu, adresse-t-il une supplique au roi pour obtenir « une ordonnance de comptant de la somme de 36 000 livres, qui lui servira pour faire une espèce d'enchère au profit de Sa Majesté. Et l'ordonnance désirée est expédiée, dès le 26 octobre (2) ».

Le 29 juillet 1763, Bourgelat demande une prolongation de son privilège. « J'ose espérer, écrit-il à Bertin, que vous voudrés bien... m'obtenir de Sa Majesté l'assurance d'un sort qui ne sera pas borné à quinze années de jouissance comme le privilège des fiacres, parce que j'ay donné la vie à trop d'animaux pour que la mienne soit aussi courte et pour que

(1) A l'École vétérinaire. (Paul du Vivier, Claude Bourgelat écuyer du Roy, et le privilège des fiacres. *Le Tout Lyon*, dimanche 27 octobre 1912.)

(2) Railliet et Moulé. *Histoire de l'École d'Alfort*, p. 9.

je laisse après moy un enfant dans la misère. D'ailleurs j'y serois moi-même, si je vivois au delà des quinze ans qui m'ont été accordés et dont trois se sont déjà écoulés. »

Le 22 février 1764, même demande en vue de conserver son titre de fiacre, « titre que beaucoup de gens envient et voudroient même acheter, non à prix de services, mais à prix d'argent, et vous savés qu'auprès de bien des gens la première de ces monnoyes n'équivaut jamais à la seconde ». Mêmes tentatives les 26 et 27 avril et 5 mai 1764.

A cette dernière date, Bourgelat écrit à Bertin : « J'ai demandé une prorogation de trente années au delà des quinze années qui m'ont été accordées, et voici, Monseigneur, ma confession à ce sujet. En premier lieu, si vous daignés m'appeler et me fixer auprès de vous, il est certain que l'effet de mon privilège à Lyon ne me sera point aussi utile que si je restois dans cette ville. En second lieu, vous avés daigné me parler de mon enfant et me paroitre désirer d'assurer son sort ; or, en m'accordant encore un privilège de trente années, et par un arrêt du propre mouvement, vous me mettés à même de traiter de mon privilège pour les quarante-deux années qui auront à courir, d'une part en argent comptant que je placerai sur la tête de ma fille et sur la mienne, et de l'autre en pension que je me réserverai sur le produit du privilège ou de son exploitation ; par ce moïen, mon transport à Paris ne m'occasionnera aucun embarras pour cette même exploitation, et je serai à portée de faire pour un enfant, que j'ai toutes sortes de raisons d'aimer, ce qu'il ne me seroit pas possible d'exécuter si la durée de la nouvelle concession que je sollicite étoit moindre ».

Dans une autre lettre, du 12 mai 1764, il ajoute : « Dès lors, Monseigneur, si vous daignés m'accorder trente années au delà du tems que j'ay encor à jouir, sans chercher d'autres moïens d'avantager un enfant, dont vous devenés l'ayeul, puisque vous me tenés lieu de père, vous me mettés à portée, par des arrangemens qui me sont proposés, d'assurer son sort et le mien de manière à nous rendre heureux l'un et l'autre ».

Par arrêt du 12 juin 1764, le roi, « eu égard aux offres faites par Bourgelat » de transporter et fixer son domicile à Paris, pour y être plus à portée de Sa Majesté, et « de ne demander aucune indemnité, ni remboursement des avances que ce déplacement lui occasionneroit », lui confirma son privilège et le lui prorogea pour vingt ans. Bourgelat le sous-loua aussitôt, le 28 décembre 1764, pour le prix annuel de 16 000 livres (1).

(1) En 1768, Beaupré, qui devint plus tard régisseur de l'École vétérinaire de Lyon, était receveur de la ferme des fiacres. Dans une lettre à Bertin, du 20 sep-

En 1768, voyant que ses occupations et le service auquel il était astreint « tant à l'École royale vétérinaire d'Alfort que pour le Service des Haras » ne lui permettaient pas de vaquer à l'amélioration du privilège des fiacres, Bourgelat en fit remise au roi, pour le revenu en être appliqué à l'entretien des Écoles vétérinaires, demandant seulement qu'il lui soit payé telle somme que le roi jugera à propos de lui octroyer. Le 28 août 1768, le roi « voulant donner au sieur Bourgelat des marques de la satisfaction qu'il a de ses services, et en particulier du sacrifice qu'il fait de sa concession, en faveur d'établissemens aussi utiles, ordonne que, sur le produit des revenus attribués aux Écoles vétérinaires, spécialement sur celui des carrosses de place dans la ville de Lyon, il soit payé annuellement audit sieur Bourgelat une rente annuelle et viagère de la somme de quatre mille cinq cents livres » (Archives du département du Rhône, C. 42).

Quatre ans plus tard, le 22 juillet 1771, il se plaint avec indignation qu'on se soit servi de son nom pour présenter à Bertin un nouveau projet sur les fiacres, moyennant deux millions.

« C'est avec une véritable douleur que je me suis aperçu que vous pouviés penser que j'étois capable d'entreprendre quelque chose à votre insu. Mon cœur ne vous sera-t-il donc jamais connu, Monseigneur, etc. »

3° Bourgelat, commissaire général des haras (1764-1778).

A. — *Généralités sur les haras.*

Je n'ai pas l'intention de faire l'historique des haras. Ce serait une étude de trop longue durée et pour laquelle, du reste, je ne suis nullement préparé. A ceux que tenterait ce travail, j'indiquerai, comme sources manuscrites à consulter, les séries H 1 à 428; F 10, 23 à 89; ADɪv 16; E 2661; O 905 à 914, 19861 à 19864; G 1724, etc., des Archives nationales, qui renferment des documents très intéressants sur ce sujet, sans compter les nombreuses pièces manuscrites conservées dans les dépôts d'archives des départements, des villes où des haras ont été établis. Je me bornerai à retracer, le plus sommairement possible, le rôle joué par Bourgelat dans la réorganisation des haras, en sa double qualité de commissaire-inspec-

tembre 1768, Fargeaud fait son éloge en ces termes : « Il fait la régie avec un commissaire de police, il n'est guère possible de l'exempter de cette besogne importante au bon ordre et au soutien du privilège. » Il ajoute qu'il est impossible de se séparer de cet homme, « qui d'ailleurs est si honnête à tous égards qu'il a su se rendre maître de la confiance de Bourgelat ».

teur des haras du Lyonnais et de commissaire général des haras du royaume.

Les Archives nationales renferment de nombreuses minutes, écrites par lui, la plupart non signées, qui montrent avec quel zèle il s'occupa de ses fonctions. En raison de leur nombre, j'ai dû faire un choix et ne publier que celles présentant un réel intérêt.

Mais, auparavant, il n'est pas sans intérêt, à mon avis, d'esquisser la genèse de l'organisation des haras en France. Par suite de l'insuffisance en chevaux, on fut dans la nécessité, déjà au temps de Louis XI, d'aller en chercher à l'étranger. C'est pour remédier à cette situation que Louis XIII, par l'édit de 1639, institua l'Administration des haras, dont, paraît-il, l'essai éphémère ne fut pas des plus heureux. Cette question fut reprise par Colbert. Par l'arrêt du 17 octobre 1665, il rétablissait les haras, et par celui de 29 septembre 1668, le roi chargeait Garsault, l'un des écuyers de sa Grande Écurie, de visiter les diverses contrées de l'Europe, afin d'y acheter des étalons. Ceux-ci, importés de la Frise, de la Hollande, du Danemark, des Pays barbaresques, furent répartis dans diverses provinces de la France.

Un arrêt du 28 octobre 1683 (1), pour encourager la production chevaline, confirma les arrêtés antérieurs et déchargea ceux qui prenaient soin des étalons « de tutelle, curatelle, logemens de gens de guerre, guet et garde des villes, de la collecte des tailles, etc. ». Il leur permit également de prélever deux livres pour chaque saillie. Des commissaires spéciaux furent nommés pour inspecter les haras. Ils avaient aussi pour mission de faire châtrer les petits chevaux entiers, sauf ceux des rouliers.

L'arrêt du Conseil d'État du 2 janvier 1684, tout en confirmant la diminution de trente livres de taille aux gardes étalons, leur permit de prendre trois livres, au lieu de deux, pour chaque saillie.

Une ordonnance royale concernant le rétablissement des haras dans la généralité de Paris, du 10 avril 1686 (2), reconnut à nouveau la nécessité d'interdire l'usage des petits chevaux et de les castrer ; d'obliger les propriétaires des juments, aptes à la monte, de les faire saillir ; de confisquer les juments couvertes par des étalons non approuvés.

Par contre, la déclaration du 29 octobre 1689 révoqua et annula toutes

(1) Arrest du Conseil d'Estat pour le rétablissement des Haras dans le Royaume, du 28 octobre 1683. A Paris, Sebastien Mabre-Cramoisy, imprimeurs, 1683. (Arch. nat., AD IV 16.)

(2) Ordonnance du Roy concernant le rétablissement des haras dans la Généralité de Paris, 10 avril 1686. A Paris, Mabre-Cramoisy, 1686. (Arch. nat., ADIV 16.)

les exemptions et privilèges concédés jusqu'à ce jour aux gardes-étalons, qui furent plus tard rétablis dans leurs droits par l'édit de septembre 1706. Cet édit, et la déclaration du roi, du 22 septembre 1709, portaient en principe que les gardes étalons seraient taxés d'office à la taille par les intendants, et faisaient défense de les troubler à l'avenir dans leurs privilèges. Ils fixaient la monte à trente juments pour chaque étalon.

Mais, à la suite d'abus, intervint un arrêt du Conseil, du 22 février 1717, réglementant les haras, qui furent directement placés sous la surveillance des intendants, des commissaires-inspecteurs, des visiteurs. Cet arrêt fut complété par une ordonnance royale du 26 juin 1718 et par celle du 20 avril 1719, suivie d'un mémoire du Conseil, sous forme d'instruction aux intendants (1). Dans cette instruction, on y remarque que, par suite de la pénurie en chevaux, survenue après les dernières guerres, on fut réduit à traiter avec des juifs pour subvenir aux besoins de la cavalerie, des dragons, de l'artillerie. On estime à plus de cent millions l'argent fourni pour les remontes. On dut recourir à l'étranger et acheter des chevaux anglais, turcs, barbes ou arabes de grande taille, des espagnols de la véritable race de Castille et d'Andalousie, des danois, des prussiens et les plus beaux « roussins de la Frise ». Toutefois il est spécifié dans ce mémoire que la rareté des chevaux en France n'est pas due à un sol défectueux, ni au manque de bonne nourriture, mais au peu d'attention apporté dans l'élevage.

Pour donner plus d'autorité à ses instructions et veiller à la stricte observation des règlements, le roi, le 3 janvier 1752, nomma le marquis de Voyer directeur général des haras du royaume et arrêta, qu'à la mort dudit Voyer, la direction des haras serait réunie à la charge du secrétaire d'État ayant sous sa direction le département de la Guerre (Arch. nat., ADIV, 16).

Les choses n'en allèrent pas mieux, surtout après la publication de la déclaration du roi, du 15 avril 1759, portant suppression des divers privilèges accordés aux gardes-étalons. Le roi dut revenir sur sa décision et les rétablir.

Une lettre-circulaire imprimée, de M. DE L'AVENDY, contrôleur général, en date du 15 décembre 1764, adressée aux intendants, leur recommande expressément d'encourager les gardes-étalons « en leur facilitant

(1) Règlement du Roy et Instruction touchant l'Administration des haras du Royaume. Paris, Imprimerie Royale, 1724. (Règlement du 22 février 1717; ordonnance du Roy du 20 avril 1719.) (Arch. nat., ADIV, 16.)

la jouissance paisible non seulement de tous les avantages attribués à leur place, mais même en cherchant à leur procurer tous ceux qui vous paraîtront capables de faire renaître parmi eux le goût et l'émulation ». Le roi, ajoute-t-il, entend notamment qu'ils soient maintenus dans le privilège d'être taxés d'office par les intendants, « qu'ils jouissent de l'exemption de corvées, soit pour raison de grands chemins ou autres travaux publics, soit pour raison de convois, fournitures de charriots, transports ou autres services de troupes. Vous n'oublierez pas aucun motif d'encouragement, ni aucun moyen de rétablir la confiance et de faire renoitre le goût pour l'élève des chevaux ». (Arch., nat., H. 1384 ou 1385, pièce 247).

B. — *Bourgelat, commissaire général.*

En 1757, Claude Bourgelat fut nommé commissaire-inspecteur des haras du Lyonnais. Mais là ne se borna pas son ambition. Dès le 5 mai 1764, il écrivait à Bertin pour lui demander le brevet d'intendant des haras. « Il me reste, Monseigneur, une troisième grâce à vous demander. Elle consiste à délibérer sur le titre et sur les devoirs que vous avés à me proposer dans la partie des haras.... Les lettres patentes de l'École, l'arrêt des fiacres, le brevet d'Intendant des haras, si ce titre ne vous déplaît pas, voilà, Monseigneur, les passeports que je vous demande. » Bertin ne lui donna pas pleine et entière satisfaction, car il ne voulut lui accorder que le titre de Commissaire général des haras du Royaume. Aussi, le 23 mai 1764, Bourgelat, déçu, ne lui cacha pas son mécontentement.

« Il peut se faire, écrit-il à Bertin, que vous n'ayés pas eu la bonté d'examiner avec les mêmes yeux que moi le Brevet de Commissaire général des haras que M. Parent m'a envoyé hier soir, suivant vos ordres... J'observe encor, Monseigneur, que quelque prétieux que me soit le titre de Commissaire général, puisque j'ai l'honneur de le tenir de vous, vous m'avés fait neantmoins celuy de m'apprendre vous-même ce que c'est dans le fond qu'un titre sans fonctions, or le Brevet ne m'en assigne aucune. Vous m'aviés cependant jugé capable d'en remplir de très importantes sous vos ordres, puisque je me rappelle que vous m'eleviés au-dessus des autres en me destinant à veiller particulièrement à la manutention générale de cette partie. »

Il se plaint encore amèrement de ce qu'on n'a pas fait figurer sur son brevet le chiffre de ses appointements, craint que ce ne soit qu'un titre purement honorifique et prie instamment Bertin d'assurer son état d'une manière plus solide. En marge de sa lettre, Bertin écrivit à Parent :

« Voilà du chipotage, faites un projet de brevet ensemble, car je ne comprends ni ses difficultés, ni ce qu'il désire ; où trouve-t-il qu'il est sans fonctions, sans appointements, et parce que son brevet ne le porte pas? Voilà une belle raison... Qu'il vienne me parler et dites-lui que je veux le gronder. »

Par arrêt du 2 juin 1764, il fut nommé commissaire général des haras du royaume, exception faite pour « les provinces d'Alsace, d'Auvergne, de Limousin et de Normandie, déjà pourvues. » Quand il quitta Lyon pour venir se fixer à Paris (1765), il conserva ses fonctions de commissaire général et peut-être aussi celles d'inspecteur des haras du Lyonnais. En effet, dans une minute, non signée, du 30 octobre 1768, il supplie le roi de lui permettre de se démettre « entre ses mains de l'employ d'Inspecteur des haras des provinces du Lionnois, Forest et Beaujollois, dont il ne lui seroit plus possible de s'acquitter. » (Arch nat., H. 1388, pièces 10 et 11.). Il fut remplacé par D'AFFAUX.

Comme commissaire général, il avait dans ses attributions la direction et l'organisation générale des haras, la surveillance du personnel, dont la nomination était soumise à son approbation, la surveillance des étalons et des juments agréés ; l'examen des rapports que devaient lui soumettre les commissaires-inspecteurs. Il était appointé et avait des frais de déplacement. Dans ses minutes, on trouve plusieurs demandes, en vue de remboursements de frais (lettres, carrosses de remises, etc.) par lui faits à l'occasion du service des haras. (Arch. nat., H. 1379, pièces 185, 210, 262.)

C. — *Inspecteurs.*

Les commissaires-inspecteurs, dont les charges étaient assez nombreuses, devaient s'occuper de tout ce qui concernait exclusivement les haras de leur région, dans laquelle ils devaient résider. Deux fois par an, ils visitaient les étalons, la première fois en mars, avril, mai, avant la monte, la deuxième en septembre-octobre. Ils ne devaient accepter aucun étalon au-dessous de cinq ans, ni aucun « cheval vicié, caduc ou mal tourné ». Ils devaient également visiter les haras royaux et rendre compte de leurs visites. D'après l'ordonnance royale du 20 avril 1719, ils étaient également chargés de viser les feuilles d'impôts des gardes-étalons, de régler les contestations entre eux et les officiers de l'Élection, au sujet des impositions. Ils procédaient au recensement des juments, s'informaient dans chaque élection, bailliage ou évêché de leur ressort,

de l'étendue et de la qualité des terres, de leur situation, des cours d'eau qui les traversent. Ils surveillaient la monte, l'élevage, indiquaient les jours de tenue des foires et marchés, etc.

C'était beaucoup, c'était peut-être même trop, et si quelques-uns remplissaient avec zèle et circonspection les fonctions dont ils étaient chargés, d'autres considéraient leur place comme une sinécure, une situation de tout repos, et se bornaient à en toucher les émoluments. Aussi Bourgelat dut-il, à plusieurs reprises, intervenir pour stimuler leur zèle, ce dont on ne saurait trop le louer.

Le 27 juin 1768, il écrit à Bertin : « Quand les Inspecteurs verront qu'on y regarde, ils seront plus soigneux que par le passé », et il le prie de mander aux inspecteurs peu exacts ou en faute, ce qu'il jugera à propos. « Je crois qu'il seroit bon aussi de réveiller ceux qui sont oisifs et qui ne s'exécutent pas, le bien du service me semble du moins l'exiger. » (Arch. nat., H. 1379, pièce 311.)

Le 22 octobre 1767, à propos de réformes, il avait déjà apporté l'appréciation suivante sur ses inspecteurs. « Du reste, le tout dépendra non seulement des lumières, mais de l'honnêteté des inspecteurs, et Monseigneur invite avec raison MM. les Intendans à avoir l'œil à leurs décisions, auxquelles il est à souhaiter qu'ils ne s'en rapportent pas entièrement, et il seroit heureux que quelqu'un d'éclairé, dans chaque arrondissement, put veiller au jugement qu'ils prononceront ». (Arch.. nat., H. 1397, pièce 243.) Il semble que de part et d'autre on montrait une défiance réciproque, car, le 9 décembre 1766, Bourgelat écrit à Bertin : « MM. Rougane et de Fontenay sont les deux seuls inspecteurs du royaume qui veuillent bien me faire l'honneur de me reconnoître ».

D.— *École des Inspecteurs.*

Les places de commissaires-inspecteurs étaient fort recherchés et parfois briguées par les plus grands noms de France. Comme beaucoup n'avaient pas les connaissances techniques suffisantes, Bourgelat, dès qu'il fut installé à Alfort, comprit la nécessité d'instituer dans l'École un cours d'hippiatrique à l'usage des gentilshommes, candidats aux haras. Ce cours fut sans doute inauguré dès le commencement de l'année 1765, car, dans une lettre à Bertin, du 9 août, Bourgelat lui exprime son regret de ne pouvoir y admettre M. de Flavigny avant le premier de l'année suivante, attendu que « le cours des inspecteurs touche à sa fin » et qu'à l'arrière-saison, en hiver, on est tellement sur-

chargé de besogne « qu'il ne [lui] seroit pas possible de fournir aux instructions à luy donner ». (Arch. nat., H. 1379, pièce 277.) Dans une autre minute, du 13 août 1765, il affirme que M. DE CALONNE, mousquetaire de la garde du roi, « a travaillé avec le plus grand succès à s'instruire à l'École vétérinaire ». (Arch. nat., H. 1379, pièce 276.)

Le 3 septembre 1767, il conseille à BERTIN d'envoyer cinq cents livres de gratification à CHABERT, à l'occasion de services rendus en qualité de maréchal à l'entrepôt général et « à l'École de MM. les inspecteurs ». Même demande de trois cents livres, en octobre 1768, pour CHABERT, professeur à l'École vétérinaire, pour ses services concernant l'instruction de MM. les inspecteurs et l'achat de plusieurs étalons. (Arch. nat., H. 1379, pièce 304.)

Le 3 septembre 1768, Bourgelat appelle l'attention du ministre sur M. DE CALONNE, auquel Bertin avait promis une inspection dans le département de Rieutort ; et sur M. BARBIER, destiné à remplacer M. DES SAULES. MM. DE CALONNE et BARBIER avaient passé cinq mois à l'École d'Alfort « où ils se sont très fort appliqués aux choses dont ils devoient être instruits pour remplir dignement et avec utilité leurs fonctions ». Il ajoute que M. DE NOGUES, garde du corps, n'avait pas témoigné moins de zèle et demande pour lui une place en Guyenne, dans la généralité d'Auch.

Le 27 janvier 1769, il informe M. DES ESSARTS que le cours pour les inspecteurs ne s'ouvrira que le 15 mai prochain. « Nous y sommes trop accablés de travaux pour pouvoir l'ouvrir plutôt. » (Arch. nat., H. 1379, pièce 298.)

Le 25 juillet 1774, Bourgelat certifie que « PIERRE BOUCHILLON DE FONDALON, officier d'infanterie, a fait, à la satisfaction des directeurs et professeurs particuliers de l'École de Paris, le cours ordinaire que doivent y faire, selon les ordres de Sa Majesté, toutes personnes qui se proposent de remplir les places d'inspecteurs des haras ».

« Nous soussigné, Commissaire Général des haras du Royaume, Directeur et Inspecteur général des Écoles Royales vétérinaires, certifions que Pierre Bouchillon de Fondalon, officier d'infanterie, a fait à la satisfaction des directeurs et professeurs particuliers de l'École de Paris, le cours ordinaire que doivent y faire, selon les ordres de Sa Majesté, toutes personnes qui se proposent de remplir les places d'inspecteurs des haras dans les Provinces du département du Ministre et Secrétaire d'État, ayant la direction générale des haras ; et que ledit sieur Bouchillon de Fondalon peut en occuper une et s'acquitter des fonctions

auxquelles elles engagent, de manière à faire fructifier la partie qui lui sera confiée. A Alfort, le 25 juillet 1774. (Arch. nat., H. 1390, pièce 39.)

A la suite de la création du cours d'hippiatrique, le roi, en 1779, supprima les survivances primitivement conférées aux charges des haras, et décida qu'à l'avenir « il ne seroit accordé d'inspection dans cette partie qu'aux personnes qui auroient suivi pendant quelque temps les conférences établies à l'École vétérinaire d'Alfort ». (Arch. nat., H. 1390, pièce 104.). Ce cours se termina probablement à l'époque de la Révolution.

Nombreux sont les noms des commissaires-inspecteurs mentionnés dans les lettres et minutes de Bourgelat. Pour plus de détails, nous renverrons aux dossiers d'archives concernant les haras, notamment aux séries H. 1374, pièce 6 ; H. 1397 et 1399. Nous nous bornerons à mentionner ici ceux des inspecteurs dont les noms sont suivis d'appréciations de Bourgelat.

Affaux (d'). — Successeur de Bourgelat comme inspecteur des haras du Lyonnais (1768) ; démissionnaire en 1785. (Arch. nat., H. 1388.) Bourgelat, dans une lettre adressée à Bertin, le 21 octobre 1768, fait ainsi son éloge : « Si tous mes inspecteurs avoient la capacité, le zèle et l'honnêteté de celui-cy, cette portion d'administration n'iroit pas moins bien que l'école. » En 1769, d'Affaux est proposé pour aller acheter des chevaux en Allemagne. (Arch. nat., H. 1379, pièce 291.)

Bouchet de la Gétière (François-Jean-Baptiste). — « Ancien inspecteur des haras sous Louis XV, 1737-1801. Fils d'un contrôleur de guerres qui était grand amateur de chevaux, il étudia et pratiqua l'hippologie et se fit connaître de Bourgelat qui le fit nommer inspecteur des haras en 1766. Il fut chargé, en cette qualité, d'aller chercher des étalons en Allemagne, en Italie et en Turquie (1). » Bourgelat écrit qu' « il a appris par des voyes indirectes que les provinces ont été extrêmement mecontentes » des chevaux qu'il avait achetés, et il ajoute : « M. Bourgelat devroit bien l'être davantage, s'il avoit plus d'amour-propre, car on a imaginé partout que les chevaux étoient de son choix et surement ce choix ne luy a pas fait honneur ». (Arch. nat., H. 1379, pièce 78.) Bouchet de la Gétière avait été nommé inspecteur des haras du Poitou. En 1793, il fut chargé de donner des plans de

(1) Général Mennessier de la Lance, Essai de Bibliographie hippique, Paris, Dorbon, 1915, t. I, p. 147.

réorganisation des haras, anéantis par la loi du 31 août 1790. Nous avons de lui un imprimé intitulé : « Observations sur le territoire de la République, considéré sous ses rapports avec les établissements nationaux des haras ».

Bouchillon de Fondalon (Pierre). — Officier d'infanterie, élève du cours d'hippiatrique à l'École vétérinaire d'Alfort, qui lui délivra un brevet, le 25 juillet 1774. Il fut nommé inspecteur des haras à La Rochelle, en 1778.

Calonne (de). — Ancien mousquetaire de la garde du roi, élève du cours d'hippiatrique, en 1765 ; inspecteur des haras de Rieutort.

Coursay (de). — Inspecteur des haras du Bourbonnais. Il démissionne le 8 avril 1768.

Duvernay de la Vallée. — Neveu de Duvernay du Plessis, mort écuyer du roi, commandant de la Grande Écurie. Il avait été commissaire général des haras de la généralité de Paris, de 1715 à 1767. Il mourut en 1767. (Arch. nat., H. 1390.)

Echerolles (Étienne-François Giraud des). — Nommé commissaire inspecteur des haras du Bourbonnais, le 8 avril 1768, à la place de De Coursay, démissionnaire.

Garsault (François-Alexandre-Pierre de), seigneur de Mignères. — Polygraphe français, capitaine des haras, né vers 1692, mort en 1778. Auteur de l'*Anatomie du cheval* et du *Nouveau Parfait Maréchal*, dont le succès fut si considérable. Dans ce dernier travail, l'auteur s'occupe des haras, qu'il cherchait à réorganiser. Bourgelat, auquel fut soumis le mémoire de Garsault, alors aux haras de Pompadour, écrit, le 15 juin 1766, que l'ouvrage ne lui paraît pas provenir d'un homme instruit, et le critique. (Arch. nat., H. 1384, pièces 41 à 46.)

Legalières (de) ou de l'Egalière. — Inspecteur des haras du Dauphiné. Dans une lettre du 17 juillet 1765, Bourgelat écrit à Bertin que de tous les étalons royaux approuvés par de l'Egalière, il ne s'en est pas trouvé un seul « qui fut tel qu'il l'avoit bien voulu dire » et il le prie de ne pas lui accorder de gratification. (Arch. nat., H. 1379, pièce 279.)

Pignan (de). — Inspecteur des haras de la généralité de Calaisis et d'Ardresis, 1765. Bourgelat dit de lui : « Du reste, M. de Pignan est un bon et honnête homme, mais qui ne sait ce qu'il fait. » (15 octobre 1765.)

Prinslet. — Inspecteur des haras de la province de Bourgogne, en 1767. Bourgelat le signale comme ancien élève de l'École de Lyon.

RAFFET. — Le 22 août 1764, RAFFET avait sollicité le poste d'inspecteur des haras de la Bresse, à la place de CRANJEAU, démissionnaire. (Arch. nat., H. 1379.) Il est nommé, le 11 septembre 1767, inspecteur des haras de la Bresse, abstraction faite du Bugey, aux appointements de 600 livres. Le 1er février 1768, il envoie sa démission à BERTIN. « Comme il paraît, Monseigneur, que vous êtes mécontent et que vous paraissez avoir des doutes sur mon compte, j'ai l'honneur de vous envoyer ma démission. » (Arch. nat., H. 1388, pièces 7 et 8.)

RIVAUX (DES). — Sous-inspecteur des haras du Maine et de l'Anjou, 1772. Dans une affiche imprimée de la ville du Mans, du 13 janvier 1777, nous lisons : « Le roi, satisfait des services du sr DESRIVAUX pour ses haras du Maine, vient de le nommer, le 22 décembre dernier, sous-inspecteur général des haras des trois provinces de sa généralité de Tours ». (Arch. nat., H. 1393, pièce 34.)

ROUGANE. — Inspecteur des haras de la généralité de l'Orléanais, 1767. Le 26 mars 1772, il quitte ce poste pour prendre celui de La Marche. Dans une lettre à BERTIN, du 29 février 1776, BOURGELAT le prend à partie, à propos des étalons qu'il renvoie dans un état pitoyable. Une assez longue note, en marge de sa lettre, probablement de BERTIN, prend ainsi la défense de Rougane : « Les représentations de M. BOURGELAT ne sont ni justes, ni fondées. Elles ne sont que méchantes. » (Arch. nat., H. 1379, pièce 228 *bis*.)

SAULES (DES). — Inspecteur des haras de Bourges. Voici l'appréciation qu'en donne BOURGELAT : « Ce qu'il avouëra très volontiers, c'est la défiance qu'il a des lumières de cet inspecteur... Il seroit question de sçavoir si M. des Saules a reconnu dans les premiers momens que l'arrière-main de celui de M. de Ligondcs étoit foible. Quant à la source de cette foiblesse que M. des Saules attribuë à l'excès de travail tout ce que sait M. Bourgelat, c'est que ces chevaux sortoient des haras d'un gentilhomme près de Bellestat en Languedoc, et que ce gentilhomme ne fait pas travailler ses poulains. Au surplus, il est bon que M. des Essarts n'ignore pas que M. des Saules est homme à prendre sur luy mille choses pour faire sa cour à des gentilshommes. » (22 juin 1768. Arch. nat., H. 1379, pièce 326.)

E. — *Visiteurs.*

Pour surveiller plus efficacement les chevaux placés chez les partiluliers et connaître exactement les besoins des provinces, Bertin, le 27 août 1764, proposa d'envoyer des visiteurs faire des tournées dans les

différentes généralités. « Il n'est pas douteux, répondit Bourgelat, que plus nous pourrons rassembler de renseignements, plus nous serons en état d'opérer avec efficacité et sûreté. »

Cette innovation ne plut guère aux commissaires-inspecteurs, qui y virent un empiétement sur leurs attributions, un contrôle, dont ils se seraient fort bien passés. C'est tout au moins l'opinion de M. DE SAUVIGNY qui protesta contre la visite projetée dans sa généralité. M. de Sauvigny alla même jusqu'à suggérer au ministre que ces visiteurs coûteraient beaucoup d'argent et ne feraient que prolonger leurs visites pour en gagner davantage. Mais BOURGELAT supplie Bertin « de ne pas regarder des gens de condition, qui sont, au dire de leur commandant, l'élite de leurs corps, comme des mercenaires ; une pareille crainte de sa part seroit une véritable injure, qu'ils n'ont pas méritée et au-dessus de laquelle les mettent leur naissance et leurs sentimens ». Il fait même observer à M. DE SAUVIGNY que les visiteurs ne rencontreront pas d'obstacles dans leur mission, comme il le prétend. « Gens instruits et honnestes n'en éprouvent jamais, surtout quand ils se présentent de la part de S. M., de son Ministre, et qu'ils sont authorisés et soutenus par MM. les Intendans. » (6 septembre 1766. Arch. nat., H. 1379, pièce 149.)

A la suite de cet échange de lettres, il fut décidé qu'on généraliserait cette création. On proposa en conséquence au roi d'agréer comme visiteurs MM. les chevaliers DE PRÉAUX, DE MONTBAYON, DE DRANCY, DE FIEFBRIANT, DE CHANCEY, DE GOUSSAINVILLE, DE JUILLIÉ, tous mousquetaires de Sa Majesté dans la seconde compagnie. On accorda à chacun d'eux une indemnité de route de 2 400 livres.

Parmi les visiteurs mentionnés par BOURGELAT, nous citerons PARENT-BRULÉ et GUERRES DE LA FOSSE. PARENT-BRULÉ est traité par Bourgelat de brouillon et d'ignorant. « En ce qui concerne le voyage en Angleterre, Monseigneur ne sauroit imaginer et les tripots qu'il a faits et jusqu'où il a poussé l'impéritie. » Quant à GUERRES DE LA FOSSE, dont il est déjà question en 1767, BOURGELAT répond, à une demande de renseignements du ministre, qu'il n'a pas été élève de l'École vétérinaire, mais que c'est un excellent sujet, qui sera très utile comme garde-haras dans la généralité de Champagne. Il ajoute qu'il s'établira à Guérando ou Girandau, proche Piney, élection de Troyes. (30 mai 1767. Arch. nat., H. 1379 pièce 109.) Le 15 avril 1768, il fut nommé garde-haras à Troyes, et à cet effet fut plusieurs fois chargé de missions pour acheter des chevaux (17 septembre 1767-26 avril 1769). (Arch. nat., H. 1379, pièces 89 et 292.) Pour le récompenser de ses services, le 16 juin 1770 le

ministre le nomma sous-inspecteur des haras ou visiteur dans la province de Champagne, aux appointements de 600 livres. (H. 1379, pièces 281, 282.)

F. — *Haras laïques et séculiers.*

Dans presque toutes les généralités, là où l'élevage pouvait être prospère, il y avait les haras ou dépôts d'étalons : Haras de Rieutort, généralités d'Auch, de l'Agenois et du Condomois, du Béarn, du Berry, de Bigorre, de Bordeaux, de Bourg, du Bourbonnais et de la Marche, du Bugey, de Bourgogne, de Bresse, de Calésis et d'Ardrésis, de Champagne, du Dauphiné, de Franche-Comté, de la Rochelle, du Lyonnais, du Maine, de Navarre, du Nivernais, de la généralité d'Orléans, de la généralité de Paris, du Périgord, du Haut et Bas Poitou, du Quercy, de Rouergue, du Roussillon, du Soissonnais, de la Touraine et de l'Anjou, de Saint-Jean-de-Jumilhac, du pays de Soulle, des évêchés de Dol, de Léon, de Nantes, de Quimperlé, de Rennes, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo, de Tréguier, de Vannes.

Dans la généralité de Paris, il y avait l'entrepôt général des haras à Asnières. Le 12 janvier 1764, BOURGELAT rend compte à BERTIN de la visite qu'il a faite des bâtiments qui servaient cy-devant d'entrepôt des haras à Asnières » où il était question de bâtir une École vétérinaire, et il a constaté qu'ils étaient en bien mauvais état. Il en est encore question dans une lettre de DES ESSARTS à BOURGELAT (9 décembre 1767), dans laquelle il écrit qu'il faudrait mieux démolir les parties qui ne valent pas la peine d'être entretenues. (Arch. nat., H. 1379, pièces 288 et 335.)

Les choses en restèrent là probablement, car, le 30 décembre 1772, ESTIVAL prétend que la plus grande partie des murs du salon d'Asnières est prête à crouler et supplie qu'on en fasse promptement la visite. (Arch. nat., H. 1379, pièce 219.)

Le 4 mars 1774, BOURGELAT écrit à DES ESSARTS, en le priant de vouloir bien donner les ordres nécessaires, dans le cas où il serait bloqué par la rivière qui commence à envelopper l'entrepôt, dans lequel on ne peut plus entrer que par une échelle. « Dans le moment de nécessité, les élèves militaires et les élèves provinciaux de l'école seront incommodés pour sortir les chevaux au moyen d'une brèche que l'on fera au mur. » Il pense pouvoir les loger dans les écuries d'Asnières, de Courbevoie, de Neuilly, même dans celles de M. de Soubise à Saint-Ouen. (Arch. nat., H. 1379, pièce 207.)

Il y avait aussi un autre haras dans la généralité de Paris, celui de Maison-Blanche, car BOURGELAT, qui le visita un peu avant le 20 octobre 1768, y vit huit chevaux « cap de maure ». « La plupart, écrit-il à BERTIN, pèchent par les pieds, par le défaut des membres, par de fausses articulations, par des éparvins prodigieux, par des formes, par des tendons faibles... Il me paroitroit que ces chevaux, plutôt hollandais et holstenois que napolitains et turcs, sont acquis par Jacob, car je le reconnoitrois à ce choix. » (Arch. nat., H. 1379, pièce 307.)

A propos du haras de Bourg, M. BOURGELAT, le 15 juin 1773, prie M. des Essarts de vouloir bien vérifier ce qui était dû au nommé FORTUNEAU, dit LE NANTAIS, élève de l'École vétérinaire, pour ses appointements, à raison de 600 livres par an, du 27 décembre 1770 au 27 juin 1772, dépôt qui, « selon les apparences et la volonté du ministre, ne subsistera que jusque au mois d'octobre prochain ».

Dans diverses notes de BOURGELAT, de 1774, il est question de juments du dépôt de Bourg et de Normandie, données à M. le baron D'ALDARD, capitaine aux gardes françaises. (Arch. nat., H. 1379, pièces 224 et 218 ; H. 1393.)

M. DES SAULES, inspecteur des haras de la généralité de Bourges, informe le ministre que les élections de Saint-Amand, d'Issoudun, de la Châtre, de Bourges, de Châteauroux, sont peuplées de 1957 juments, dont 995 approuvées, et demande des étalons. BOURGELAT lui répond qu'avant de lui en envoyer il serait nécessaire d'envoyer un visiteur, afin de savoir quels étalons conviendraient dans ces régions (25 juin 1766). Le 12 novembre 1767, il mentionne le dépérissement et le mauvais choix des chevaux du haras de Bourges.

Au sujet d'un mémoire de DOGNY, trésorier général des États de Bourgogne, envoyé à BERTIN, dans le but de rétablir les haras dans cette province, BOURGELAT écrit en ces termes au ministre : « Vos occupations effroyables et effrayantes, ne vous ont sans doute pas permis de jeter tout le temps les yeux sur cet ouvrage et vraisemblablement ce fait est échappé de votre mémoire. » (22 février 1764.)

Le 11 septembre 1767, le ministre décide qu'on écrira à AMELOT, intendant de Dijon, pour le rétablissement des haras de Bugey, considérés comme très importants, et qu'on priera MAURICE DE PRADON, résidant à Nantua, de faire provisoirement les fonctions d'inspecteur, en attendant sa nomination. (Arch. nat., H. 1379, pièce 95.)

Dans une lettre, du 23 août 1766, Bourgelat rappelle à Bertin qu'il lui avait proposé de créer un haras à Chambord. M. LE MARÉCHAL DE SAXE avait lâché dans le parc des juments et des poulains. Bourgelat pense

qu'il aurait mieux fait de lâcher des chevaux faits que des poulains. « Ce prétendu haras, tout sauvage qu'il paroisse, doit être bien conduit, si Monseigneur veut le favoriser. »

Dans un mémoire sur les haras de la province du Maine (mai 1766), surtout du Bas-Maine, coupée de montagnes et dépourvue de plaines, excepté de quelques landes, on constate que chaque métairie peut nourrir au moins cinq chevaux. Les chevaux de cette contrée sont de qualité supérieure pour le travail et peu sujets aux maladies. Leur petite taille ne doit pas être attribuée au climat, mais plutôt à la négligence du paysan, dont les juments petites sont couvertes à volonté, c'est-à-dire à deux ans. Bourgelat fait remarquer, à propos de l'observation de M. Villault, « cy-devant écuyer du manège de M. de Joüan à l'Académie près de Saint-Sulpice », relative à la production des mulets, « qu'il n'a pas senti que cette production une fois connue par le paysan nuiroit à la procréation des chevaux ». (Arch. nat., H. 1379, pièce 156.)

A propos des haras de Moulins, Bourgelat fait observer que, quoique de Pont, intendant, puisse prétendre et dire de la beauté des juments de sa généralité, il croit qu'on pourrait très bien se dispenser « de risquer le détestable et très inutile employ de beaux étalons prostitués à des cavales de la plus mauvaise tournure et de la plus chétive taille » (14 février 1767).

Le 19 octobre 1768, de la Noé écrit qu'étant à Tarbes, il lui a paru difficile d'entretenir les belles et grandes juments que le roi a établies à Sainte-Croix. D'après lui, il serait beaucoup plus avantageux de les placer dans la vallée du Campan et de Barèges, pays gras, abondant, où on élève les plus jolis chevaux de cette province.

Il y avait aussi des haras séculiers. En 1767, l'abbé Grosbos, directeur de l'ordre de Clairvaux, frère de M. de la Rouverelle, trésorier des haras, forma le projet d'établir des haras dans toutes les maisons de sa juridiction. Il consulta les diverses maisons de son ordre, et voici le résultat de cette consultation. (Arch. nat., H. 1374, pièce 421.)

Les monastères de Beaupré, dans la généralité de Paris, de Clairvaux, de Larivour, de Trois-Fontaines, de Cheminon, de Montiers, de Signy, de Bonne-Fontaine, de la Chalade, en Champagne, consentirent à recevoir chacun un étalon. Ceux d'Ourscamps, de Boheris, de Soigny, dans le Soissonnais, en demandèrent deux à trois. Les maisons de Châtillon (Trois-Évêchés) ; de la Blanche, du Châtelier (Poitou) ; de Sainte-Marie (Franche-Comté) ; de Noirlieu (Berry) ; de Belle-Perche (Languedoc) ; de Bonne-Combe, de Beaulieu (Montauban) ; de la Vieuxville (Bretagne) ; adhérèrent à la proposition de leur directeur, mais sans fixer de nombre.

Les religieux de Vauclair (Soissonnais) ; de Longvilliers (Picardie) ; de Moreille (Trois-Évêchés); de Bois-Groland, de Grandselve (Languedoc) ; de Vaucelles (Hainault), refusèrent, comme étant hors d'état de recevoir des étalons.

L'abbé GROSBOS assure que les premiers pères, tels que MM. DE PONTIGNY, DE MOMIROND et DE LA FERTÉ avaient donné l'exemple. Il demande quels sont les étalons qui conviendraient mieux aux diverses maisons de son ordre. Il va même plus loin, en ajoutant qu'il faudrait « donner le tems aux maisons de se pourvoir de quelques belles jumens distinguées ». Mais une note, en marge d'une lettre de BOURGELAT, du 23 octobre 1767, montre que ce projet n'était pas réalisable et que « cette tentative a déjà été tentée trois ou quatre fois depuis 1690 et a toujours échoué ».

Néanmoins les pourparlers continuent. A propos de l'abbaye de Sept-Fonds, en Languedoc, BOURGELAT écrit à l'intendant, le 20 décembre 1767, qu'on assure au ministre qu'il y avait eu autrefois dans sa province un très bel établissement et fort utile, mais que, pour le moment, il n'est pas question d'y envoyer des étalons, mais de demander à l'abbé s'il peut garder deux ou trois poulains du pays, « les mieux faits, jusque à l'âge de huit, dix et douze ans, pour le service des jumens, au lieu de laisser divaguer les poulains avec elles dans les pâturages ». (Arch. nat., H. 1374, pièce 363.)

Le 29 mars 1769, BOURGELAT expose que le « Ministre souhaite d'écrire à M. l'abbé de Citaux et luy mander qu'il va s'occuper du soin de faire chercher et acheter vingt-cinq étalons pour être distribués dans les maisons de sa filiation, qui ont paru empressées de contribuer au succès des haras et de répondre aux vues de Sa Majesté en cette partie. » (Arch. nat., H. 1374, pièce 416.)

Cependant BOURGELAT craint que les religieux ne tiennent pas parole. De fait, ceux de l'abbaye de Valoire, en Picardie, se sont dédits « grossièrement, cependant M. Bourgelat a de quoy en monter vingt ou vingt-deux supérieurement ». (3 février 1770. Arch. nat., H. 1393, pièce 247). Le 8 février 1770, LEBLOY, abbé de Clairvaux, écrit que pour le moment il ne peut recevoir l'étalon qu'on lui a promis, attendu que l'écurie n'est pas terminée. Au bas de sa lettre, BOURGELAT écrivit : « Les moines seront toujours des moines. » (Arch. nat., H. 1374, pièces 404, 405.) Bourgelat, en effet, lui avait réservé un très beau cheval, qu'il confia à un autre, aussitôt qu'il eut appris qu'il était encore occupé à faire bâtir l'écurie destinée à cet étalon. (8 juillet 1770. Arch. nat., H. 1374, pièce 395.)

G. — *Achat de chevaux.*

Divers acheteurs parcouraient la France pour se procurer les meilleurs étalons. A ces achats, on employait des personnes compétentes, telles que inspecteurs, visiteurs des haras, élèves des Écoles vétérinaires. Dans certaines circonstances, on avait recours aux bons offices des marchands de chevaux : DUPLESSIS, rue Basse-du-Rempart et Chaussée d'Antin, à Paris (1777) ; JACOB RENDU, marchand de chevaux à Lyon (1765). Ce dernier dut surtout acheter des chevaux pour BOURGELAT, quand il était commissaire-inspecteur des haras du Lyonnais.

A son sujet, BOURGELAT écrit ce qui suit : « D'ailleurs notre homme va et marche toujours à ses périls et risques. Si les chevaux qu'il me présente ne me convienne pas, je les luy laisse et j'ose répondre de plus de son intelligence et de sa probité. » (8 janvier 1765). Parfois des élèves étaient chargés de ces achats et de la conduite des chevaux à destination. Ainsi, le 13 janvier 1766, BEAUVAIS, élève de l'École, faillit être victime d'une méprise. Il devait conduire des chevaux entiers et des juments dans les haras de la généralité du Dauphiné. M. DE MONBELLAY se serait plaint qu'il s'était permis de lui demander un pourboire. BEAUVAIS prouva qu'il s'était arrêté à Mâcon et que c'était un palefrenier, nommé NICOLAS AINÉ, dit CHALON, qui avait remis les chevaux à M. de Monbellay. « Il faut espérer, écrit Bourgelat, que Monseigneur sera toujours content des élèves et du maistre en dépit des imputations qu'on pourra faire, parce que d'honneste gens qui ont le malheur d'y être exposés ont heureusement toujours pour consolation, celle de pouvoir se justifier avec des pièces non suspectes et convaincantes. Il seroit cependant temps que les frelons cessassent de bourdonner. »

Mais la remonte se faisait de préférence en chevaux venant de l'étranger, et nous allons voir que l'Allemagne, l'Angleterre, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, même le Maroc, en fournirent de nombreux exemplaires.

Le 14 juin 1769, M. DAFFAUX fut envoyé en Allemagne pour y acheter des étalons, muni d'un passeport rédigé comme pour un particulier qui va à ses affaires, « parce que si on disoit que c'est pour acheter des chevaux, ce seroit le moyen de les leur faire acheter plus cher ». (Arch. nat., H. 1379, pièce 291.)

Le 8 août 1774, FLANDRIN, directeur des hôpitaux de l'École royale vétérinaire d'Alfort, fut envoyé en Angleterre pour achat d'étalons. Sa

première mission datait du 15 décembre 1773. Il en ramena en même temps plusieurs animaux domestiques pour la ménagerie de l'École. A son retour, il fut arrêté à Douvres parce que ses papiers n'étaient pas en règle. (Arch. nat., H. 1395, pièce 278 ; 1406 (1), pièce 387 ; 1379, pièces 209, 213, 215.)

A la suite d'une proposition de lever un droit de cinq livres sur tout cheval anglais importé en France, Bourgelat répond que ce droit, plutôt imposé sur le luxe que sur la nécessité, diminuerait à peine le nombre des chevaux anglais qui entreraient en France. « Il en arrive de toutes parts et tous ceux qui sont envoyés en Allemagne, à la cour du roi de Sardaigne, en Italie, en Russie, passent par Calais. » (Arch. nat., H. 1379, pièce 159.

Le 11 juillet 1775, Bourgelat écrit : « Il n'est pas vrai que la race des chevaux anglais soit supérieure à toutes celles des chevaux de l'Europe. Celle des danois, celle des espagnols, celles des chevaux normands, navarrins, limousins, dans la race des chevaux français, celles des hongrois, des transilverins ont autant de mérite. »

En 1767, La Fosse fut chargé d'aller chercher vingt-deux chevaux au Danemark. (Il s'agit probablement de Guerres de La Fosse.) A Péronne, on voulut lui faire payer les droits d'entrée, « malgré l'exhibition qu'il a faite du passe-port du roi ». (Arch. nat., H. 1379, pièces 102, 103.)

La même année, Flandres alla chercher onze chevaux d'Espagne à Sainte-Croix, près de Bordeaux, pour les distribuer à Bordeaux, à Montauban, dans le Poitou, à la Rochelle, à Moulins et à l'entrepôt général des haras de Paris. Il est probable qu'il y séjourna quelque temps en attendant son passeport, car Bertin prie M. de Salenave de s'informer du prix des fourrages à Sainte-Croix, élection de Comminges.

Charpentier demandait 30 sols par jour pour la nourriture des chevaux espagnols, alors que M. d'Étigny s'offrait de les nourrir pour vingt ou vingt-cinq sols (3 et 31 octobre 1767). En 1766, Bouchet avait été déjà chargé d'acheter des chevaux dans l'Andalousie, le Cordoüan, l'Estramadure, la Murcie. (Arch. nat., H. 1379, pièces 92, 93, 150.) Il avait également fait son choix en Italie. (1379, pièce 114.)

D'après une lettre de Bourgelat à Bertin, du 26 mars 1771, Lembon ou plutôt Lenbom, d'origine suédoise, élève à l'École d'Alfort, fut envoyé au Maroc avec M. le marquis de Brugnon pour y acheter des chevaux entiers. Pour cette mission, il lui fut alloué 374 livres 14 sols. (Arch. nat., H. 1379, pièces 101, 253, 255.)

H. — *Accidents survenus aux étalons.*

En ce qui concerne les traitements donnés aux chevaux malades des dépôts, nous avons trouvé plusieurs documents s'y rapportant : rapports de visites, procès-verbaux d'autopsie, traitements préconisés.

Le premier en date est un procès-verbal d'autopsie de Chabert, que nous publions ici même, daté du 24 mai 1766, et relatif à l'autopsie d'un cheval d'origine anglaise, mort à l'entrepôt général des haras.

« Je soussigné, professeur et démonstrateur à l'École Royale vétérinaire de Paris, certifie que le cheval hongre, nº 16, étant du convoy des chevaux anglais amenés d'Angleterre par M. Jouanin, ayant été atteint d'une fièvre maligne, dont tous les remèdes n'ont pû arrêter les suites funestes, est mort ce jourd'huy, 23 may 1766, à l'entrepôt général des haras, et, qu'ouverture faite du cadavre, tous les principaux viscères, et notamment l'estomac et les gros intestins, se sont trouvés sphacélés, l'animal ayant été emportés en peu de jours, et les remèdes à luy donnés n'ayant pas pû produire sur luy les effects qu'ils ont opérés sur six autres que j'ay traités sous les yeux de M. Bourgelat de la même maladie, dont du tout nous avons dressé procès-verbal pour servir ce que de raison. Fait à Asnières, à l'entrepôt général le 24 may 1766.

« Signé : Chabert.

« Vû par nous Commissaire général des haras et certifié véritable. A Paris, 25 may 1766. (Arch. nat., H. 1395, pièce 23.)

« Signé : Bourgelat.»

Le 14 mars 1768, Bourgelat informe M. des Essarts qu'il a été obligé de faire vendre au marché aux chevaux un cheval anglais, acheté soixante-dix louis à Londres par M. de Fiefbriant et revendu seulement 96 livres. Il était aveugle.

Le 19 juin de la même année, Bourgelat écrit un véritable réquisitoire contre les inspecteurs, à propos d'un accident survenu à un étalon pendant la monte (fracture de l'épaule).

« Si MM. les Inspecteurs étoient en état de répandre des instructions dans leur département, sur la manière d'accoupler les chevaux et les jumens sans risques, nous n'essuyerions pas de pareils événements... Là on admire un cheval qui, au sortir de l'écurie, fait cent pas sur ses deux

pieds de derrière pour aller à la jument et la couvre sur-le-champ ; des gens éclairés s'opposeroient à cette fougue en ramenant aussitôt le devant du cheval à terre, et ils sentiroient que les jarrets de l'animal ne peuvent résister à cette belle manœuvre. » Il ne comprend pas pourquoi la jument n'a pas été déferrée des pieds de derrière. Et il ajoute, ce en quoi il avait tort : « On comprend encor moins comment ce cheval n'ayant eu qu'une fêlure à l'os auroit pu se le casser dans l'écurie ». Il termine en disant que rien n'est plus aisé à rétablir qu'un avant-bras fracturé, « mai il faut savoir et l'on ne sait pas ». (Arch. nat., H. 1379, pièce 313.)

A propos d'un autre cas de mort d'un étalon à la suite d'une fracture de la jambe, Bourgelat, le 22 juin 1768, s'étonne de la manière dont Pont a rédigé son procès-verbal d'autopsie. « On ajoute qu'il y a un procès-verbal de l'ouverture du corps qui atteste que tous les viscères étoient putréfiés ; il est bien singulier qu'une fracture à la jambe corrompe aussi promptement les organes principaux. » (Arch. nat., H. 1379, pièce 236.)

C'est encore d'une fracture dont il est question dans une minute de Bourgelat, du 24 juin 1768.

« M. Bourgelat, après avoir lu le beau procès verbal que M. des Essarts a bien voulu luy envoyer, estime que le maréchal de Nevers et le maréchal de Damas Dragon ne sont point indignes d'être membres de la maréchallerie de France. Il luy semble que leur premier soin devoit être, le cheval étant mort, de visiter la fracture, de spécifier son genre, de faire mention de la bonne ou mauvaise réduction qui en avoit été faite. Ces gens disent avoir éclissé et suspendu, mais vrayment on éclisseroit au double et l'on suspendroit encore plutôt, que la réunion n'auroit pas lieu, si l'on n'aboutissoit les pièces fracturées, comme la nature les avoit abouties elle-même. La fièvre est survenue ! On suspend tous les jours des chevaux qui ne sont point pris par la fièvre. On a trouvé les poulmons ulcérés, le foye gaté et le cœur rempli de glaires jaunâtres et sanguinolentes ; il est à présumer que ceux qui ont examiné auroient bien de la peine à nous dire quels étoient les lobes qui avoient souffert et en tout on doute très fort de tout cecy. M. Bourgelat persiste à croire qu'il n'y a pas eu de fracture, que la contusion a été vive, suivie d'enflûre et d'inflammation, que l'une et l'autre ont été augmentées par les éclisses et par la contrainte des ligatures, que la fièvre est survenue comme de raison et qu'elle a emporté l'animal, *requiescat in pace*. (Arch. nat., H. 1379, pièce 235.)

4. — ÉCOLES VÉTÉRINAIRES.

A. — *Ecole vétérinaire de Lyon.*

Il ne m'appartient pas de retracer, même sommairement, les origines de l'École vétérinaire de Lyon. Bien que notre regretté maître ARLOING se soit servi, dans son *Berceau de la Vétérinaire*, des documents manuscrits conservés aux archives du département du Rhône, à l'hôtel de ville de Lyon, il en est d'autres qui n'ont pas encore été mis au jour, et dont la publication éclaircirait quelques points douteux des origines de la première École vétérinaire. Ces pièces manuscrites, aussi nombreuses qu'intéressantes, sont conservées aux Archives nationales, série F 10, et c'est l'œuvre d'un historien futur de la Vétérinaire de les dépouiller (1). Pour le moment, je me bornerai à signaler les documents concernant l'École de Lyon trouvés dans la correspondance de Bourgelat.

1° GÉNÉRALITÉS ; APPRÉCIATIONS SUR L'ÉCOLE. — On sait que cette École fut établie à Lyon, par arrêt du 4 août 1761 (2), qu'elle n'ouvrit ses portes qu'au commencement de l'année 1762, et que le premier élève n'y entra que le 13 février. Dans ses lettres à Bertin, Bourgelat lui rend souvent compte des progrès de son École. En voici quelques exemples :

« Je suis charmé, Monseigneur, que MM. les Intendans aient daigné vous parler favorablement de l'École et de moi. » (11 janvier 1763).

« Car vous savés, Monseigneur, que depuis notre établissement nous marchons assez heureusement, parce que nous ne travaillons que sous vos auspices, en vous aimant et en désirant toujours vous plaire. » (20 juillet 1763).

« Je crois, Monseigneur, que ces résultats [obtenus dans la lutte contre les épizooties], joints à ceux que j'ay l'honneur de vous envoyer depuis

(1) J'ai dépouillé les nombreux dossiers de la série F 10, moins les derniers concernant les épizooties, et les notes, prises pendant ce dépouillement, ont servi à notre histoire de l'École d'Alfort.

(2) Arrêt du Conseil d'Etat du roi, qui permet à l'École vétérinaire, établie à Lyon, par arrêt du 4 août 1761, de prendre dorénavant le titre d'École royale vétérnaire. Du 3 juin 1764. Suivi d'une Ordonnance de promulgation de JEAN BAILLON, chevalier, seigneur de Servon, Courtys, Boiton, et autres lieux, Conseiller du roi en ses conseils, Maître de requêtes ordinaire de son Hôtel, Intendant de Justice, Police et Finances de la Ville et Généralité de Lyon. A Lyon, de l'impr. de P. Valfray, imprimeur du roi, 1764. (Arch. munic. de Lyon, G. G., École vét., chap. XX, p. 3891.)

plus d'un an, attestent l'utilité d'une école et d'un établissement que les étrangers envient aujourd'huy, au point que j'en ay reçu des offres auxquelles je ne devois pas m'attendre et qui sont supérieures à toutes celles qu'il m'avoit faites jusqu'à présent... Si nous n'étions pas si éloignés de vos yeux, vous seriés plus à portée de rendre justice à mon zèle et vous vous convaincriés par vous-même qu'un établissement formé uniquement dans le dessein de vous plaire ne sauroit être un établissement ordinaire et commun. » (22 juillet 1763.)

« Ainsi, Monseigneur, partout on reconnaît l'utilité d'un établissement qui n'est point le mien, mais qui est le vôtre, et qui ne m'appartient que par le zèle avec lequel j'ai tâché de faire valoir les vues supérieures qui vous animent. » (12 août 1763.)

Le 17 août 1763, Bourgelat parle « de succès éclatans qui prouvent la grandeur réelle d'une entreprise aussi utile que celle que j'ay faite sous vos auspices » ; le 20, Parent écrit à Bourgelat que l'abbé Arnaud a fait l'éloge de l'École dans la *Gazette* du 19.

Le 17 octobre 1763, Pajot de Marcheval, qui venait de visiter l'École, aurait dit, d'après Bourgelat, « que l'on n'avoit pas à Paris, ni à la Cour, la plus légère idée de cet établissement ».

Les 22 février et 10 mars 1764, à propos du découragement qu'il remarque chez ses collaborateurs, Bourgelat écrit à Bertin : « Je tremble que le dégoût ne saisisse les uns et que les autres ne se déterminent à louer les lieux que nous habitons. J'ose croire, Monseigneur, que vous mettrés fin à nos craintes mutuelles, nous sommes en trop bon chemin pour reculer sous les yeux de l'Europe entière, car votre école c'est l'école de l'Europe. »

Le 21 mars 1764, Bourgelat écrit à Bertin ce qui suit : « Voici le premier enfant de votre École. Elle en est accouchée assés promptement et il est bien juste qu'elle vous en fasse hommage. Tous les apprêts de mon transfert auprès de vous sont faits, ils seront en route à la fin de cette semaine. Quant à mon individu, je ne sais quand vous lui permettrés de les suivre, mais il ne peut désemparer cette ville qu'il n'ait reçu vos ordres relatifs à l'école. Je la vois d'assés près pour vous annoncer sa chute du moment où je m'en éloigneray et je persiste à vous représenter la nécessité d'en ordonner la translation à Paris. » Il ajoute qu'il s'en rendra compte par le mémoire qu'il lui adresse, et d'ailleurs « le public en jugera pareillement et je seray par conséquent à l'abri de tout reproche, si l'anéantissement d'un établissement des plus beaux et des plus utiles arrivoit ».

Bourgelat se rendit à Paris pour plaider sa cause auprès du ministre.

PONS et FRAGONARD lui écrivirent, le 24 avril 1764 : « L'École réclame vos secours, quatre-vingt-dix-sept élèves ne peuvent rien sans vous et nous ne soupirons pas moins qu'eux après votre retour ». « Le mot du 12 may, écrit Bourgelat à Bertin, est affreux pour les élèves; au moment où je l'écris à Paris, on me presse, on me fait sentir le besoin que l'on a de la présence d'un homme absent depuis le 3 avril. »

C'est probablement à la suite de cette visite que l'École reçut le titre d'*Ecole Royale vétérinaire*, dont il avait déjà été question en 1763, puisque Bertin mentionne à Bourgelat, le 8 septembre, que le roi, content des succès des élèves dans la lutte contre les épizooties, était décidé à donner ce titre à l'École.

BOURGELAT, de retour à Lyon, écrit à BERTIN (19 juillet 1764) que « grâce au zèle et à l'assiduité de M. Fargeaud, il a trouvé l'école dans le meilleur ordre quant à la description et quant aux études ». Il a remonté les élèves découragés, leur a lu la lettre dont Bertin l'avait muni et croit « avoir persuadé des hommes qui, nés dans des campagnes malheureuses, me paraîtroient avoir hérité de la défiance dans laquelle les entretiennent leurs pères relativement aux promesses du gouvernement. Il est donc, Monseigneur, de la plus grande importance de leur tenir parole et de triompher des obstacles que des esprits, peut-être mal intentionnés, peuvent apporter à votre enregistrement. Notre nation est peut-être la seule dans laquelle on peut trouver des êtres capables de vouloir jeter un ridicule sur notre établissement. Et que penseroient les étrangers, si on leur disoit que ces êtres se trouvent au milieu de ce qu'on veut appeller parmi nous la Cour des Pairs... Il est des paroisses de France qui me demandent chaque jour de les instruire sur cet établissement qu'elles connoissent moins que les habitans du Nord et même que les Russes. »

« L'étonnement dans lequel vous êtes sur ce que votre école est ignorée en province, votre surprise seroit bien plus grande, Monseigneur, si vos yeux pouvoient s'étendre sur une infinité d'autres lieux où règne la barbarie la plus étrange, quoique l'amour-propre français veuille que tous les cantons de ce royaume renferment un ensemble de l'univers, dont les autres pays ne sçauroient être éclairés. Hier, pour vous donner un exemple de la turpitude la plus frappante, je reçus une lettre de M. le Chevalier d'Entre Sol (?), ancien capitaine de cavallerie. Cette lettre est datée de Chalon-sur-Saône. Ce digne militaire a cru qu'une école *vétérinaire* étoit une école pour les maladies *vénériennes*, et il s'apprêtoit à faire une colonie de gens mal traités par l'amour et à se mettre à leur

tête, pour obtenir sa guérison et la leur en venant nous demander des remèdes. » (27 juillet 1764.)

Malgré tous les efforts, l'école tend de plus en plus à s'amoindrir, professeurs et élèves se découragent à nouveau. « Ils ont le plus grand besoin, écrit Bourgelat à Bertin, que vous daigniés les encourager et soutenir leur émulation, car je suis forcé de vous avouer que s'ils étoient assurés de me perdre, ils tomberoient dans un découragement dont je ne pourrois pas les tirer. » Pour y remédier, Bourgelat sévit ; il punit les élèves qui insinuent que toutes les promesses qu'on leur avait faites sont vaines ; il dégrada même publiquement un chef de brigade à qui de pareils propos étaient échappés (8 octobre 1764).

2° Batiments. — Bertin, dans une lettre adressée à Baillon, intendant de Lyon, datée de Paris, le 2 décembre 1761, écrit que Bourgelat a enfin trouvé un local pour installer l'École, dans une dépendance de l'Hôtel-Dieu, qu'il vient de louer pour 900 livres par an. (Arch. Rhône, C. 126).

A la suite de l'incendie de 1764, qui détruisit en partie l'École, un échange de lettres eut lieu entre Bourgelat et le ministre. Un procès-verbal de visite fut dressé par l'intendant et Bourgelat traduit au criminel comme civilement responsable : « Ainsi, selon les apparences je dois éprouver des difficultés pour un objet qui concerne uniquement l'État et je me verrois un procès en récompense de mes services et des travaux que j'y ay fait. » (31 août 1764.) Les administrateurs de l'hôpital auraient dû, écrit-il le 10 juin 1764, s'adresser à l'intendant et non à lui. « Cette précaution arrêteroit des poursuites indécentes et épargneroit à mes compatriotes un million de sottises, que le climat favorise et paroit multiplier ». Cependant, il reconnaît que si les administrateurs tardent à réparer, il sera obligé de le faire, « car depuis quinze jours, il y a des pluies continuelles mêlées de pluies d'orage qui fondent pour ainsi dire les murs de terre de cette maison, et ils sont prêts à crouler. Non seulement la partie endommagée par l'incendie souffre, mais les autres dont les toitures ont souffert, et le bureau refuse de réparer sous prétexte que toutes les tuiles cassées l'ont été lors du secours apportés à l'incendie ».

Le président Fleuriaux fit visiter les bâtiments par un agent voyer qui déclara que, pour peu qu'on attende encore, on sera obligé de tout démolir.

Les pourparlers continuent et Bourgelat écrit à Bertin, le 22 septembre 1764 : « Mon zèle ne diminue point malgré le délaissement dans lequel je suis et les années, et peut-être les frais auxquels on me con-

damne, en m'obligeant à réparer les désastres d'un incendie, que je n'ay pu empêcher, puisque j'étois à cent lieues de l'établissement que j'ay formé, sans autre intérêt que celuy de vous plaire. »

Sur cette question de réparations indispensables s'en greffait une autre : le reculement des murs de l'École, comme le demandaient les trésoriers de France. Bourgelat se plaint que cette opération retrécirait un terrain déjà bien peu considérable. « Vous m'avés fait l'honneur, écrit-il à Bertin, de m'écrire que vous auriés la bonté d'éviter le réculement, dont le bureau des finances nous menace, en disant que des reconstructions entières dérangeroient totalement les travaux de l'École. » Et il ajoute qu'il a déjà avancé 6 000 livres pour les réparations.

3° PROFESSEURS. — BOURGELAT paraît ne pas avoir tenu en haute estime ses premiers collaborateurs, car il écrit à BERTIN, le 19 juillet 1763, qu'il lui envoie un placet de CANNAC fils, qui sollicite ses bontés pour un garçon maréchal : « Et je puis vous protester que le sujet, dont il s'agit, n'est pas moins ignorant que les maîtres au nombre desquels il désire d'être compté ». Plus tard, le 9 octobre 1764, il écrit : « Mais je dois vous observer que les professeurs ne sont point des gens assés surs pour les comprendre dans les lettres patentes en qualité de requérans et qu'il est de toute nécessité de les tenir toujours dans la plus grande subordination et comme des gens à gages qu'on peut congédier au moindre mécontentement... Il me semble qu'il convient beaucoup mieux que la requète soit en mon nom et que ces gens-là n'y paroissent pas. » Et le 11 novembre de la même année, il écrit de nouveau à BERTIN : « Je les ay peint, ainsi que les professeurs, au naturel. Vous savés, Monseigneur, que si mon pinceau n'est pas flatteur, il est sincère, et il me seroit d'ailleurs très difficile de vous déguiser le vray. »

Il fait cependant l'éloge de GOIFFON et de son ouvrage sur les pressoirs, qu'il a dédié au ministre de l'Agriculture : « Ce travail est, j'ose le dire, digne de vous et de luy. » (1er mars 1764.)

Il vante un jeune médecin qui « mérite à tous égards protection et faveur » qui s'est associé à ses travaux dans l'École, où il fait actuellement « un cours de plantes avec tout le succès possible. Ce cours est d'autant plus utile que mes élèves trouveront par ce moyen dans les campagnes les médicamens sous la main ». (30 juillet 1763.)

4° FARGEAUD, TRÉSORIER DES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES. — FARGEAUD, ancien négociant de Lyon, était un ami intime de Bourgelat et de Parent. Dans plusieurs de ses lettres (environ 25) conservées aux Archives de

l'École vétérinaire d'Alfort (B[III], Directeurs, Bourgelat), nous pouvons voir avec quelle sollicitude il s'occupait de leur santé et de celle de leur famille.

Ainsi, il remerciait en ces termes, le 6 août 1764, Parent, qui venait d'intercéder en sa faveur auprès du ministre Bertin : « A ce trait j'ay reconnu notre ancienne amitié, et en faveur de cet ancien et gracieux temps, je puis vous assurer que j'y ai été très sensible au delà de toute expression, et je dois même ajouter que je m'en souviendrai toute ma vie avec sensualité. »

Le 20 janvier 1767, venu en solliciteur à Paris, il écrit à Parent : « J'aurai l'honneur de me rendre chez M. Parent, sur les cinq heures du soir, pour faire ma cour à M[me] Parent, son aimable famille, que j'honore et respecte autant que j'aime leur papa. »

« Je pense tout comme vous, mon cher et vieux ami, écrit-il à Parent, de Saint-Léonard, en Limousin, le 17 juin 1770, à l'égard de notre ami M. Claude [Bourgelat], mais je crains que la trop grande application qu'il a à multiplier ses ouvrages ne nous l'enlève plus tôt. Si j'essuyais un pareil malheur, songez que vous seriez obligé de m'aimer davantage, sans qu'il soit à mon pouvoir d'augmenter mes tendres sentiments pour vous. »

« Il y a trente ans que nous sommes attachés l'un à l'autre, écrit-il à Bourgelat, le 12 décembre 1774; vous connaissez le fond de mon âme comme je connais le fond de la vôtre ». De fait, la familiarité des lettres qu'il écrit à Bourgelat ne laisse subsister aucun doute sur les liens d'amitié qui l'unissaient à lui et à sa famille.

C'est grâce à ses relations intimes avec Bourgelat et Parent père, qu'il obtint la charge d'administrateur de l'École vétérinaire de Lyon, et plus tard, en 1765, celle de trésorier général des Écoles vétérinaires, tout en restant à Lyon. Il avait sollicité cette faveur dès le 6 août 1764. « Il est vrai, écrit-il à Parent, que si le ministre n'a pas quelques bontés pour moi je ne suis pas en état de suivre de ce moment mon ami à Paris. Vous savez mieux que personne qu'une petite fortune en province n'est rien dans cette capitale du monde et que, quoique je ne fasse pas de grandes affaires, mon déplacement m'ôtera au moins deux mille livres de rente. »

Pendant plus de douze ans il s'occupa de la gestion financière des Écoles vétérinaires. Il entretint même celle de Lyon de ses propres deniers en faisant des avances assez considérables, dont on lui fit attendre assez longtemps le remboursement.

Dès 1766, il se plaint que ses comptes ne soient pas apurés et demande en même temps qu'on veuille bien lui fixer le taux de ses appointe-

ments comme trésorier de l'École depuis le 1er janvier 1762 (lettre à Parent, 11 novembre 1766). Le 19 octobre 1767, il insiste à nouveau : « Je n'ai pas grand'chose, mais comme le peu que j'ai amassé est bien à moi, il est naturel que je désire de le laisser sans contestation, ni discussion, à des parents qui le méritent à tous égards. »

N'ayant obtenu aucune réponse à ce sujet, il parle de se démettre de ses fonctions, qu'il n'a ambitionnées que pour concourir avec Bourgelat à un établissement que Bertin protège (25 septembre 1769).

Cependant il reçut en partie satisfaction (lettre du 28 novembre 1769), car le ministre épura ses comptes pour les six premières années, mais ne lui alloua comme traitement que 800 livres, au lieu de 1 200 fixées par Bourgelat (lettre du 30 mai 1769).

Du coup Fargeaud se refuse à toute nouvelle avance, car, le 19 janvier 1770, Parent fils lui écrit en ces termes : « J'avois pensé, Monsieur, que votre amitié pour M. Bourgelat vous auroit engagé à faire les petites avances, dans lesquelles le vuide que les dépenses de 1769, que j'ignorois, vous auroit constitué, puisque vous en aviés fait, lors de l'établissement de l'école de Lyon, de bien plus considérables, et dans un temps où l'école n'avoit pas 12 000 livres de revenu. J'en suis fâché pour l'inquiétude que cela a pu causer à notre ami, mais je feroi tout au monde pour luy en éviter jusqu'à l'apparence ».

Dès lors il ne devint plus *persona grata*, et on ne tarda pas à lui adresser de nouveaux reproches sur sa comptabilité. Déjà, en 1767, des observations sur sa gestion ayant été formulées, il écrivait, le 19 octobre, que l'embarras dans ses comptes tenait à ce que Bourgelat les avait tenus pendant les premiers mois, car bien des choses avaient été payées sans reçu.

Ces reproches s'accentuant, il tente de se disculper dans une lettre navrante adressée à Bourgelat, le 12 décembre 1774, et dont nous allons reproduire les grandes lignes.

« La lettre que vous venez de m'écrire, mon cher ami, en même temps qu'elle me pénètre d'une véritable douleur, me jette dans la plus grande surprise. Vous m'aviez mandé anciennement que M. Parent le fils vous avait dit que le Ministre, auquel vous êtes attaché, ainsi que moi, plus par le cœur que par tout autre lien, était fort mécontent de mes services et me reprochait beaucoup de négligence dans le recouvrement dont il m'avait chargé. Vous vous rappelez l'impression que fit sur moi ce reproche, et elle a duré jusques au moment de votre arrivée à Lyon, temps auquel vous m'avez appris, qu'étant à Chatou aller faire vos derniers adieux au Ministre, vous lui avez parlé de ma démission et que

sa réponse a été : *que j'étais un honnête homme, un bon ami, que si je quittais ma place de trésorier des écoles, il ne consentirait point à m'accorder une retraite, mais qu'il voulait me dédommager en me chargeant de quelque autre chose et en m'employant de toute autre manière.* D'après cette assurance que vous m'avez donnée, mon cher ami, et sur laquelle j'ai compté fermement, pour ce que je connais votre vérité, comme je connais la fourberie des autres, devais-je m'attendre à tout ce que vous m'avez écrit de la conversation que vous eûtes hier avec M. Bertin? Je ne demande ni emploi, ni retraite, je sais vivre avec ce que j'ai, et si je n'avais pas voulu m'en contenter, j'aurais continué mon état de négociant; mais ce qui me tient au cœur, c'est mon honneur dont on veut me dépouiller, puisqu'on m'assure de n'avoir pas répondu aux bontés d'un ministre, que je n'ai désiré de servir que pour lui, que pour nous, non pour un intérêt indigne de mes sentiments et d'une réputation légitimement acquise auprès de tous les bons négociants, banquiers, du royaume et de plusieurs autres... Mes détracteurs savent ou doivent savoir par eux-mêmes ma manière de penser à cet égard et je ne comptais pas de recevoir à ce moment un intérêt surabondant de la somme qu'il a en ses mains par une aussi forte calomnie. Vous pouvez, mon cher ami, donner au Ministre des attestations toutes autres de ma conduite et de ma façon d'être. Il y a trente ans que nous sommes attachés l'un à l'autre, vous connaissez le fond de mon âme, comme je connais le fond de la vôtre, et nous n'aurions pas pu être unis si longtemps, si j'avais pu ne pas sentir les bontés d'un ministre que vous aimez et que vous avez toujours chéri. Soins, peine, argent, je n'ai rien épargné dans le commencement de notre établissement. Je vous ai secondé pour la gloire de M. Bertin et pour la vôtre, la lettre dont il m'honora le 31 mai 1765, et que je joins ici en original, est un sûr garant de ce que j'avance. Si j'ai négligé quelque chose, ce sont mes affaires et mes intérêts, tous les honnêtes gens de la ville attesteront cette vérité. Je ne m'en plaindrais pas si du moins justice m'était rendue. Ce n'est pas la première fois qu'on a abusé de la confiance d'un ministre, mais au moins j'espère que vous profiterez de celle qu'il vous accorde à plus juste titre qu'aux autres, pour lui prouver que s'il ne veut pas me regarder comme un homme éclairé, il ne peut me refuser le titre d'homme honnête et qui ne veut de lui que les sentiments d'estime que j'ai seul ambitionnés et toujours cherché à mériter. »

Nous ne le suivrons pas dans son plaidoyer pour justifier ses comptes; disons seulement que ce n'était pas un comptable de profession, et qu'il dut plus d'une fois être embarrassé pour mettre à jour une comptabi-

lité aussi complexe. « Je les ai faits, écrit-il, comme on les fait dans le commerce... Je ne connaissais point les comptes en finances et M. Parent, avant de quitter sa boutique, aurait été aussi embarrassé que moi à en faire de pareils. »

Enfin il termine sa lettre par un appel à l'équité et à l'amitié de Bourgelat. « Défendez-moi, l'amitié et l'équité ne permettent pas que je sois opprimé... Dieu veuille que vous ne soyez pas en butte aux mêmes secousses que moi, mais il fallait être attaché, autant que je le suis, à M. Bertin et à vous, mon cher ami, pour tolérer les hauteurs et les termes indécents de M. Parent, qui a oublié souvent vis-à-vis de moi que je suis négociant comme lui, et pour souffrir les lettres impertinentes du sieur Rousselle, qui m'a donné des ordres sur un ton que le ministre même n'aurait pas employé. »

Nous ne savons pas quelle suite fut donnée à cette affaire, mais il est probable que FARGEAUD résilia ses fonctions dans le premier semestre de l'année 1775.

FARGEAUD était d'une nombreuse famille, probablement originaire de Saint-Léonard en Limousin. Ils étaient douze frères, dont il restait le dernier survivant. En effet, le 19 octobre 1767, il écrivait à Parent qu'il venait de perdre son dixième frère : « Ainsi, de douze que nous étions nous ne sommes plus que deux ». Le 8 mars 1771, il lui annonçait la mort du dernier de ses frères « qui avoit l'honneur d'être connu de vous ».

Lui-même était d'une santé précaire. « Il est vrai, écrit-il à Parent le 19 octobre 1767, que depuis deux ans je ne me porte plus bien et que, sans être frappé de la mort autant que je devrais l'être, je touche bientôt au moment où des accidents nous enlèvent. »

La piquante anecdote suivante montre qu'il ne négligeait rien pour rétablir une santé quelque peu chancelante. Le 27 mars, probablement de l'année suivante, il écrit ce qui suit à Bourgelat :

« Quand j'aurais reçu, mon respectable ami, votre lettre du 20 de ce mois plus tôt, je crois que je me serais toujours décidé à prendre mon kermès, j'en aurais d'autant plus besoin que j'ai rendu trois pleines cuvettes de bile, plus amère que je ne puis l'exprimer, sans compter ce qui se passa par le bas dans le temps du vomissement, le reste du jour et le lendemain que je me purgeais. Enfin M. l'Intendant, à qui j'avais écrit ma situation, et à qui j'avais promis de me rendre le mardi, sur les cinq heures du soir, non seulement me fit dire par Barjollin qu'il m'attendait à dîner, mais m'écrivit de sa main, le lundi, pour me prier instamment de ne pas manquer au dîner. Le mardi, quoique très faible, je m'arme d'un nouveau courage, je me rends à l'Intendance, après la

messe de midi, espérant de pouvoir faire mon affaire avant dîner et de me retirer, mais un tas de bavards, qui, ne sachant où aller, étaient sans doute venus passer une heure, m'en empêchèrent. Il fallut essuyer un dîner de quatorze personnes, où étaient les trois chanoines et Mme de La Fay, la G. B., qui bavardèrent à ennuyer tout le monde ; M. le marquis du Fenoüil, le père, qui y était, paraissait s'ennuyer autant que moi. Enfin ce dîner finit et, après les parties de jeu arrangées, M. Baron me donna audience dans son cabinet.

« Il voulait me garder,mais ma situation le toucha ; je me retirai avec bien de la peine. Arrivé chez moi, je prends un bouillon et je me couche. Le lendemain, mercredi, je pris 30 grains de pilules angélique qui m'occasionnèrent des coliques et des tranchées jusqu'à trois heures après midi. Charmeton vint me voir qui en fut très surpris. Comme il m'en avait ordonné plusieurs prises, je lui promis bien que je n'en prendrais plus. »

5° Enseignement. — Le 21 février 1763, Bourgelat écrit à Bertin : « Les progrès des élèves dans l'anatomie sont évidens, ils ont mis à profit cet hiver, beaucoup mieux que ne le font ordinairement des élèves en chirurgie, cependant il seroit impossible de les fortifier en deux ans. » Il pensait que trois ans d'étude seraient nécessaires et qu'alors les travaux en médecine vétérinaire pourraient « donner aux médecins même du corps humain des idées utiles et nouvelles ».

« Je travaille nuit et jour, écrit-il à Bertin, le 7 janvier 1764, à l'instruction de mes élèves, et quelqu'immense que soit encor la besogne que j'ay à faire, elle ne m'effraye point, mon courage semble augmenter à la vue des difficultés que j'ay à vaincre, et j'espère que le désir de mériter vos bontés et de vous plaire le fortifiera, de manière que je pourray concilier tous les devoirs que vous m'inspirés... Enfin l'école m'astraint à un travail si énorme actuellement que j'y employe les jours et les nuits et que tous mes momens y suffisent à peine. » (22 février 1764.)

Il essaie de tirer la médecine vétérinaire de l'empirisme, de la barbarie et tâche de mettre un peu d'ordre dans la nomenclature des noms de maladies, si variable suivant les provinces : « L'unique moyen de tirer de la barbarie la médecine des animaux est de commencer par convenir des noms que nous employons pour distinguer leurs maladies. » D'accord avec Bertin, un questionnaire est envoyé aux intendants pour tâcher d'identifier ses dénominations si variées. (13 mars 1764.)

Un des procédés favoris de Bourgelat était de mettre le public à

même de juger les progrès de ses élèves. Dans ce but, de fréquents concours publics étaient institués et des prix y étaient décernés aux plus méritants. La plus grande publicité était donnée à ces concours, car Bertin, qui adoptait en l'espèce les vues de Bourgelat, lui écrit, le 4 novembre 1764, à la suite d'une séance publique à laquelle il venait d'assister : « Je luy feray donner la même publicité qu'aux précédentes en attendant le grand concours que vous m'annoncés. » Il croit même « honorable et utile pour les élèves de concourir au prix que la Société d'Agriculture de Paris a proposé pour la meilleure dissertation sur les maladies des bestiaux » (30 mars 1764). Le 3 février 1763, le chevalier anglais Littelton, présent à un de ces concours, dans son ravissement, récompensa amplement les élèves qui avaient eu leur accessit.

Bourgelat n'abandonnait pas les élèves à leur sortie de l'École et, à ceux qui avaient récours à ses lumières, il donnait parfois de véritables consultations, ainsi qu'en témoignent plusieurs de ses lettres. Le 7 janvier 1768, il écrit à un élève qui le consultait sur la rage : que les vers intestinaux peuvent produire des convulsions rabiformes, et qu'« il est des chiens dont la rage spontanée est due uniquement à ces insectes ». C'est encore à lui que s'adressent les élèves envoyés pour enrayer les fléaux des épizooties, ou nommés dans les régiments de cavalerie.

« Tous ont été scrupuleusement éclairés, écrit-il le 22 août 1775, sur les maladies les plus communes dans les corps de cavalerie, elles ont fait l'objet le plus sérieux de leurs études et nous n'avons établi un hôpital particulier pour les chevaux morveux que pour les exercer continuellement dans la connaissance parfaite de cette maladie cruelle dont la cause nous sera, selon les apparences, éternellement cachée. »

« L'idée d'une morve contagieuse et d'une morve qui ne l'est pas est sans doute nouvelle, mais est-elle fondée sur l'expérience, c'est ce que je ne crois pas. »

L'opération, si vantée, de la trépanation, ne lui a pas réussi, pas plus que la foule de remèdes « annoncés comme infaillibles dans les papiers publics, dont l'Europe est depuis longtemps inondée ». « J'ay vu quelques chevaux intacts au milieu de chevaux morveux, devait-on en conclure autre chose, si ce n'est que les chevaux demeurés sains n'avoient aucune des dispositions nécessaires pour contracter le mal». Bourgelat reconnaît que le virus est plus ou moins actif suivant la période de la maladie et que la morve « n'est pas toujours incurable ».

Il rappelle que lors de la dernière guerre d'Italie, M. d'Argenson et M. le maréchal de Maillebois l'avaient chargé d'examiner les chevaux du régiment dragon Dauphin, que dix-huit certificats de maré-

chaux avaient déclarés morveux. Il les visita avec le commissaire de guerre Broutin et n'en trouva qu'un atteint de morve « qu'on avait eu la sage précaution de séparer depuis longtemps des autres ».

« Mais, ajoute-t-il, je crains très fort que la distinction subtile d'une morve qui se communique, et d'une morve qui ne se communique point, ne soit étayée sur la confusion, que l'on fera, d'une foule de maladies simples et curables, avec celle dont il s'agit, attendu l'existence de plusieurs symptômes qui semblent être les mêmes à des yeux peu exercés, peu capables de juger. »

6° Élèves. — Le 21 février 1763, Bourgelat écrit à Bertin : « Je ne perds pas, au milieu des soins qu'exigent 41 élèves nationaux, un seul instant qui peut me mener à des découvertes et donner aux médecins, même du corps humain, des idées utiles et nouvelles. » Parmi ces élèves, les lettres de Bourgelat en mentionnent six entretenus par l'intendant de Lyon : François Viervil (?) ; Antoine Bérard, entré le 17 avril 1763 ; J.-Jacques Faure (de Saint-Chamond), Pierre-César Faure (de Saint-Chamond), entrés le 16 avril 1763 ; Jean Mathias (de Saint-Chamond), entré le 16 avril 1763 ; Nicolas Bayon (de Roanne), La Pacaudière, entrés le 17 avril 1763.

21 février, quarante nationaux. Le nombre des élèves augmentait chaque jour. Il y en avait plus de soixante au 11 juin 1763 ; quatre-vingt-dix au 1er mars 1764 ; quatre-vingt-dix-sept au 24 avril de la même année, et plus de cent en 1767. Non seulement, il y avait des élèves nationaux, mais, dès le début de l'École, des étrangers, envoyés par leur gouvernement, vinrent en suivre les leçons. Dans une lettre à Bertin, du 11 janvier 1763, Bourgelat parle des élèves que le Danemark, la Suède, la Russie et l'Angleterre doivent lui envoyer, et il s'écrie : « Ordonnés, Monseigneur, ma patrie sera-t-elle la France ou l'Europe? » En 1764, il y avait des Suédois, des Danois, des Prussiens, des Autrichiens, des Suisses, des Piémontais.

En réponse à diverses demandes relatives à l'entretien des élèves nationaux, Bourgelat écrit aux intendants, et notamment à Bouin, secrétaire de l'intendant de Lyon, que rien n'est plus simple pour eux de s'assurer des élèves instruits pour leur généralité. Il s'agit d'abord de fixer la somme que chaque intendant entend disposer pour chacun d'eux. Les frais de l'auberge étaient de 14 livres par mois (nourriture, logement, lumière), mais les élèves devaient se procurer du papier, les outils et un tablier nécessaire pour les démonstrations. Certains intendants dépassaient cette somme et donnaient jusqu'à 25 livres par mois ;

d'autres 20 livres ; d'autres rien que des gratifications quand l'élève les méritait, et ne s'engageaient à payer que 14 livres (mai 1763).

Quant à la discipline, elle était plutôt sévère. Dans une note sans date, mais probablement du début de l'École, Bourgelat prie le prévôt des marchands :

« 1° De n'accorder à qui que ce soit de l'École vétérinaire l'ouverture des portes ;

« 2° D'ordonner que les gardes bateliers ne passent jamais qui que ce soit de l'École, à peine de prison ;

« 3° D'ordonner que tout élève trouvé dans la ville sans congé imprimé du directeur sera arrêté et conduit en prison ;

« 4° D'ordonner au sieur Beaupré, régisseur de l'École, d'arrêter ou faire arrêter qui que ce soit de l'École qui serait trouvé dans un mauvais lieu. »

B. — *École vétérinaire de Limoges.*

L'École vétérinaire de Lyon venait à peine d'être ouverte que Bertin pensait déjà à en créer d'autres. La première en date fut celle de Limoges, qui n'eut qu'une courte durée, puisqu'elle ouvrit ses portes le 22 février 1766 et les ferma le 5 novembre 1768. Dès 1763, il en était déjà question dans la correspondance entre Bertin et Bourgelat. Le 11 janvier 1763, Bourgelat écrit à Bertin : « L'idée d'une seconde fondation ayant porté sur le Limousin, je serai en état, Monseigneur, de vous tenir ma parole au premier janvier prochain. » — « Quant au projet d'établissement dans le Limousin, vous devés être assuré que je suis toujours, plus encor par le cœur que par le devoir, soumis à vos ordres ; mais je ne puis rien faire, ni rien conclure à ce sujet avec M. Turgot, que vous ne m'ayiés permis d'aller conférer avec vous sur les moyens de donner à ces écoles une stabilité qu'elles doivent avoir, en considération de grands avantages qu'elles procurent. » (16 mai 1763.) A quoi Bertin répond, le 19 juin, à Bourgelat : « Je consens volontiers, si votre santé est assés bien rétablie, que vous quittiés votre école, pendant quelque tems, pour venir concerter avec moy les moyens d'établir une école pareille à Limoges, suivant le désir de M. l'Intendant, et dans d'autres provinces, si vous avés des sujets capables de mettre à la tête de pareils établissements. » Il revient sur cette question le 8 septembre de la même année. « Je voudrois fort qu'il s'en établit une à Limoges sous votre direction, qui pourroit alors être titrée de générale, mais qui y mettrés-vous pour la gouverner ? »

Bertin avait pensé à Bredin, alors élève à l'École de Lyon, mais Bourgelat, le 10 octobre 1764, lui répond que ses projets sur Bredin lui semblent très prématurés, malgré ses succès. Il lui annonce qu'il a formé « pour cet établissement un chirurgien de l'aveu de M. Turgot, qui depuis un an est à travailler sous ses yeux ». Il y enverra en même temps Brachet du Bugey, comme chef de forges, chef des hôpitaux du jardin des plantes et de la pharmacie.

Pour plus de détails sur l'École vétérinaire de Limoges, je renverrai à la notice suivante : L. Moulé et A. Railliet, Turgot et l'École vétérinaire de Limoges (*Recueil de médecine vétérinaire*, 1902).

C. — *École d'Alfort* (1).

Ce que Bourgelat souhaitait le plus, c'était de se rapprocher de Bertin et d'installer une École vétérinaire à Paris ou dans les environs. Ses vues se fixèrent d'abord sur l'emplacement occupé par l'entrepôt général des haras d'Asnières, et le Conseil, d'après son exposé, avait considéré cette création comme très utile. Mais, visite faite des bâtiments, il fut reconnu qu'ils n'étaient pas suffisants pour y installer une École vétérinaire, et que, d'un autre côté, ils étaient en très mauvais état et menaçaient ruine. Il aurait fallu tout démolir (17 juin 1764). C'est alors qu'il se décida à acheter au baron de Bormes le château d'Alfort, pour y installer son École.

D. — *Noms de professeurs et d'élèves mentionnés dans la correspondance de Bourgelat.*

Barjollin (Pierre). — Devint démonstrateur à l'École de Limoges.

Baroilhet. — Dans une lettre de Bertin à Fargeaud, du 15 décembre 1767, Baroilhet remplissait sans doute les fonctions de trésorier, en même temps que celles de professeur, car Bertin lui fait envoyer d'urgence des imprimés pour y inscrire la recette et la dépense journalière. En effet, Bourgelat, au moment de se fixer à Paris, laissait l'École aux soins de Fargeaud (avril 1765). Quelques mois plus tard, il plaçait à la tête de l'École deux directeurs : l'abbé Rozier, chargé de la discipline, et Baroilhet, comme directeur des études.

Beauvais (François-Éloy), de Méricourt-l'Abbé, en Picardie. — Entré à l'École de Lyon, le 8 juillet 1762, il en sort le 14 octobre 1765, pour

(1) A. Railliet et L. Moulé, *Histoire de l'École d'Alfort*. Paris, Asselin et Houzeau, 1908, chap. xvi.

venir, avec Danguin et Parnet, former le noyau de l'École de Paris. Bourgelat écrit que cet « élève, bavard et loquace, est un sujet actif et qui ne manque pas absolument d'intelligence et de capacité ». Nous le voyons, en 1766, conduire des chevaux entiers et des juments destinés aux haras du Dauphiné (lettre du 13 juin 1766).

Béchard. — Élève envoyé au Mans (16 août 1762) pour soigner des chevaux galeux.

Blousard. — Envoyé dans le Limousin pour arrêter les ravages causés par une épizootie (26 mai 1763).

Brachet, du Bugey. — Bourgelat (10 octobre 1764) le destinait à l'École de Limoges, comme « chef des forges, chef des hôpitaux, chef du jardin des plantes et de la pharmacie ».

Brasier. — Envoyé dans la province de Bresse, puis dans le Beaujolais, où il a obtenu le plus grand succès dans la lutte contre le fléau épizootique. « Voilà un de ces sujets, écrit Bourgelat, à attacher aux écoles pour subvenir, dans les cas d'épidémies, aux demandes qui peuvent nous être faites. » (Lettre du 13 mai 1769.)

Bredin (Louis). — Né en 1738 à Auxonne en Bourgogne, élève à l'École de Lyon du 1er mars 1762 au 1er novembre 1767. Il ne quitta cette École « que pour venir professer la botanique à celle de Paris ». Pendant qu'il était élève, il fut envoyé plusieurs fois dans les provinces pour enrayer les ravages causés par des épizooties, dans l'Angoumois (1763), dans le pays de Gex (1764), en Champagne, à Épernay (1764). « C'est au surplus, écrit Bourgelat à Bertin antérieurement au 26 mai 1763, un homme à attacher aux écoles et auquel il seroit bon de faire un sort, car on peut compter sur luy de toute manière lorsqu'il s'agira d'envoyer dans les provinces et de les secourir. Il n'a pas encor eu le tems d'acquérir assés de lumières pour agir par luy même, mais il exécute ponctuellement et avec intelligence ce que je luy prescris et voilà l'homme que vous m'avés ordonné de vous trouver et d'élever. »

Aussi, en 1764, la ville d'Auxonne ne payant plus son entretien, il fut mis aux frais de l'École qui le faisait subsister, car il n'avait rien, « si ce n'est de grands talens et la meilleure volonté » (lettre du 27 juillet 1764).

Il fut même question de le nommer directeur de l'École vétérinaire de Limoges (lettre du 10 octobre 1764), mais Bourgelat préféra le conserver pour aller au secours des provinces.

Chabert. — Il est plusieurs fois question de Philibert Chabert dans les papiers de Bourgelat sur les haras, comme garçon maréchal à l'entrepôt général et comme professeur à l'École d'Alfort. Dans une lettre du 7 septembre 1771, Bourgelat annonce à Bertin la façon dont la nomi-

nation de Chabert comme directeur de l'École a été accueillie par les élèves. « Il (Parent) a été témoin de la manière dont j'ay sermoné les élèves et de la satisfaction que le plus grand nombre a eue de la nomination de Chabert, qui a été suivie d'un battement de mains qui m'a beaucoup satisfait. » Il succédait à Fragonard.

CAUMARTIN (DE). — Se nommait en réalité PAULET. Il s'était fait inscrire sous le nom de CAUMARTIN, comme élève candidat aux places d'inspecteur des haras ; et, grâce à la recommandation du duc de Choiseuil, il fut logé dans les casernes. Sa supercherie se découvrit lors d'un concours public auquel assistaient M. DE CAUMARTIN, intendant de Lille, et M. DE CAUMARTIN, chevalier de Malte, qui le reconnurent comme un aventurier qui avait abusé de leur nom en plusieurs circonstances. « Vous comprenés le danger, Monseigneur, écrit Bourgelat, le 2 mai 1770, qu'il y auroit d'admettre un pareil sujet dans l'école, non seulement au milieu des gentilshommes qui se destinent à occuper des places d'inspecteurs dans les haras, mais même parmi les élèves ordinaires. »

DANGUIN (Joseph). — Entré à l'École de Lyon le 9 juin 1762, à l'âge de quatorze ans, il fut un des sujets d'élite appelés par Bourgelat à l'École d'Alfort, en 1765. Envoyé dans le village de Carlepont pour traiter des moutons claveleux, il y obtint beaucoup de succès. L'évêque de Noyon, en rendant témoignage des services qu'il avait rendus, écrit qu'il serait très heureux qu'on puisse envoyer dans les provinces des sujets aussi bons, aussi instruits et aussi honnêtes. Bourgelat demande pour lui une récompense. « La seule la plus flatteuse pour luy, écrit-il à Bertin, sera de recevoir dans une lettre que vous luy adresserés, et qui sera lue en pleine école, des marques de votre satisfaction. » (Lettre du 31 août 1769.)

FAURE. — Il y avait deux élèves de ce nom à l'École vétérinaire de Lyon, J.-Jacques Faure et Pierre-César Faure, deux frères. L'un, l'aîné, travaillait beaucoup, mais le cadet ne lui ressemblait guère. Il fut renvoyé par suite d'inapplication, « et un penchant sans égal à la dissipation et à la débauche ». On l'avait gardé quelque temps dans l'espoir que les punitions et le bon exemple de son frère le ramèneraient à de meilleurs sentiments. Faure père proposa de le remplacer par son troisième fils, mais Bourgelat n'accepta pas cette proposition. « L'expérience m'a prouvé, écrit-il le 21 août 1764, qu'on tire un très foible parti de gens trop jeunes et qui sont hors d'état, par la foiblesse de l'âge, de se contenir et de faire des réflexions. »

FLEURANT. — Mentionné comme élève dans une lettre de Fargeaud, du 27 mars 1768, ainsi que PIERROT, GUILLOTIN, ROJAS, POINTE.

FRAGONARD AINÉ (Honoré). — Habile anatomiste, démonstrateur

d'anatomie à l'École vétérinaire de Lyon en 1763, avait suivi Bourgelat à l'École d'Alfort, où il l'aida dans la plupart de ses recherches, notamment celles relatives à l'anatomie du cheval. Il fut même directeur de cette École. Mais, en septembre 1771, la mésintelligence, qui depuis plus d'un an régnait entre Honoré Fragonard et Bourgelat, prit un caractère aigu. « Le sieur Fragonard, écrit-il à Bertin, le 7 septembre 1771, m'a démontré ce que j'avois toujours cru pouvoir être, c'est que la folie peut, ainsi que l'amour, conduire à la haine. Le pauvre homme est en effet fou dans toute la rigueur et l'étendue du terme. » Il l'accusait en outre de négliger ses fonctions de directeur comme celles de démonstrateur, et de semer la discorde dans l'École. « C'est à lui que nous devons toutes les sottises de PARNET et l'obligation dans laquelle nous avons été obligé de le congédier. » — « Tout ce que je demande à Monseigneur, c'est d'avoir pitié d'une pauvre tête égarée et qui se ressent à Paris de la chaleur du soleil de Provence. Fragonard a une pierre dans les reins, il en a une dans la vessie. » Néanmoins il conclut qu'il ne faut pas l'abandonner entièrement, car « il est honneste d'ailleurs, il a toujours secouru ses sœurs et sa famille et nous ne pouvons nous dispenser de le secourir». Il demande pour lui une pension de 600 livres, que Bertin, trouvant insuffisante, éleva à 1 000. (Voir RAILLIET et MOULÉ, *Histoire de l'École d'Alfort*, p. 42.)

HÉNON (Jacques-Marie). Né à Surques, en Picardie, le 17 janvier 1749, fut admis à l'École d'Alfort le 14 janvier 1768. Le 30 octobre 1774, il était nommé professeur d'anatomie à Alfort et, en 1780, sous-directeur à l'École de Lyon. Il mourut le 7 mai 1809.

Les archives de l'École vétérinaire de Lyon possèdent un laissez-passer, dont nous donnons copie, signé de Bourgelat, lui permettant d'aller dans sa famille pour affaires personnelles.

« Nous, Commissaire général des haras du Royaume, Directeur et Inspecteur général des Écoles Royales vétérinaires de France, etc., certifions avoir donné congé au sieur Jacques-Marie Hénon, professeur d'anatomie à l'École royale vétérinaire de Paris, pour aller à Surques, sa patrie, vacquer à ses affaires particulières pendant le tems qui lui sera nécessaire au bout duquel il reviendra à la dite École. Prions en conséquence tous ceux qui sont à prier de le laisser librement passer. Et pour que foi soit ajoutée au présent, nous y avons fait apposer le sceau des armes du Ministre et des nôtres.

« Donné au Château d'Alfort, le 19 juin 1776.

« BOURGELAT. »

(La signature seule est de la main de Bourgelat.) (Archives de l'École vétérinaire de Lyon.)

Parnet (Jean-Baptiste-Xavier). — Né à Pontarlier, en Franche-Comté, le 10 mars 1745, était entré à l'École vétérinaire de Lyon, le 27 juin 1763, et en était sorti le 14 octobre 1765. Il avait alors suivi Bourgelat à Paris, mais n'y était resté que peu de temps. Il avait été renvoyé à Lyon en 1766 « pour y professer l'art vétérinaire ». Telle est la fiche concernant Parnet, mentionnée dans notre *Histoire vétérinaire*, p. 37.

Peut-être y eut-il un autre élève du nom de Parnet à l'École d'Alfort car, dans une lettre de Bourgelat à Bertin, écrite vers le 20 août 1769, il est question d'un nommé Parnet, mis au cachot pour s'être amusé avec des racoleurs qui l'avaient enrôlé. « Il a eu le plus grand tort de s'amuser avec des racoleurs et principalement d'avoir menti. Il est au cachot depuis lundi. Il n'est pas moins vrai que, suivant les ordres du roi, nul écolier d'une école approuvée n'est et ne peut être valablement engagé, à plus forte raison les élèves d'une école royale. » Aussi, pour éviter que pareille mésaventure ne se renouvelle, Bourgelat conseille-t-il d'ajouter « à l'uniforme une marque distinctive ». A propos de la mésintelligence survenue entre Bourgelat et Fragonard, nous voyons que Parnet fut congédié de l'École.

Pons. — Dans une lettre de Fargeaud à Parent, du 27 mars 1768, Pons, démonstrateur à l'École, est signalé comme un perturbateur. « Nous étions convenus qu'il (l'Intendant) chasseroit Pons, l'école assemblée, en lui faisant subir le cachot du Rouane jusqu'à la décision du Ministre. Il dit que l'école n'ira jamais bien, tant que Pons y sera. »

Prinslet. — Est signalé dans une lettre de Bourgelat, du 18 août 1767, comme ancien élève vétérinaire et inspecteur des haras de Bourgogne. Mais il est probable qu'il s'agit ici d'un élève suivant les cours de haras.

Vincent. — Dans une lettre de Parent à Bertin, du 19 octobre 1769, nous lisons que Bourgelat corrige les épreuves du traité des bandages, dont les planches ont été gravées par l'élève Vincent, sur les dessins de Goiffon. Il s'agit de Vincent (Antoine-François), de Versailles, entré comme élève à vingt-quatre ans, le 27 mai 1768, entretenu par l'École, peintre d'histoire et graveur, amené par le désir d'étudier la conformation des animaux.

5. — Épizooties.

Bien que beaucoup d'ouvrages aient paru sur les épizooties qui ravagèrent la France à différentes époques, leur histoire reste encore à faire, car nombreux sont les documents à consulter. Les archives nationales, série F 10, en possèdent une mine encore en partie inexplorée et nous

espérons qu'un jour un érudit voudra bien y consacrer ses loisirs. Mais, à mon humble avis, il serait préférable, pour commencer, que des monographies fussent entreprises dans chacun de nos départements, et on trouverait pour cela, aux archives départementales, ainsi que dans les archives municipales, des documents assez nombreux sur cette intéressante question. C'est alors seulement qu'on pourrait faire œuvre utile et méritoire, en condensant tous ces renseignements, pour dégager la philosophie de l'histoire des épizooties. C'est dans ce but que j'ose consacrer quelques lignes aux maladies épizootiques mentionnées dans la correspondance de Bourgelat, dans l'espoir qu'elles pourront être plus tard utiles aux chercheurs futurs.

Dans le cours de 1762, une maladie ravageait les bêtes à cornes en Suède. Suivant les descriptions qui en furent données, cette affection paraissait semblable à celle qui fut observée en France, en Hollande et en Danemark, en 1745, et qu'on suppose avoir été le typhus. Bourgelat fut consulté par les cours de Suède et de Danemark, et Bertin, à plusieurs reprises, l'engage à publier les consultations qu'il a données sur ce sujet. « Les symptômes effrayans qui ont caractérisé cette maladie, doivent être connus ainsi que les cures et les préservatifs... Les Anglais ont porté la crainte de cette maladie jusques à défendre l'envoi, dans trois royaumes, des cuirs venant du Dannemark et même de l'Allemagne. » (8 juillet 1763.)

Le 28 juin 1763, Bourgelat croyait au succès de ses négociations, car il avait écrit ce qui suit à Bertin : « Je crois néanmoins, Monseigneur, que je ne serai pas moins heureux, en ce qui concerne les étrangers, qu'en ce qui concerne ma propre patrie, et j'espère qu'au moyen de la consultation raisonnée d'un homme, que vous avés fait l'Esculape des bêtes et le médecin des ânes, le fléau contagieux, qui ravage ces royaumes, sera totalement dissipé. » Mais il ne put répondre au désir manifesté par Bertin, attendu qu'il n'a pu retrouver trace des réponses faites au baron Bernstorf, ministre du Danemark, ainsi qu'à celui de Suède.

Il croit les avoir dictées et n'en a pas gardé copie.

« J'étois encor très malade, lorsque j'ay satisfait aux demandes des deux cours, et d'ailleurs j'aurois besoin de trois scribes, si je voulois faire transcrire toutes les consultations que je fais. »

Quoi qu'il en soit, cette épizootie meurtrière eut pour effet d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'état sanitaire du bétail français. Les intendants rivalisèrent de zèle pour préserver du mal les animaux domestiques de leur généralité et eurent recours à l'obligeance de Bourgelat qui envoya des élèves dans les provinces pour combattre le fléau.

En 1762, le CHARBON SYMPTOMATIQUE décima les bestiaux de la paroisse de *Mézieux*, province du Dauphiné. Bourgelat, qui s'y rendit en personne, parvint à préserver une foule d'animaux. C'était encore le charbon symptomatique qui dépeuplait l'élection de Gannat, dans le Bourbonnais, dépendant de la généralité de Moulins. « Cette maladie est un véritable charbon, dont le siège est à la langue de ces animaux. Les bêtes à cornes, qui en sont actuellement attaquées, boivent, mangent et travaillent, jusqu'à ce que cette partie soit rongée et tombe, et la durée du mal n'excède pas vingt-quatre heures. » Il y envoie deux de ses meilleurs élèves, tout en faisant observer à Bertin que bien des généralités ne lui ont pas encore remboursé les frais que ces tournées lui avaient occasionnés. « D'ailleurs l'école est toujours en avance et hors d'état d'en faire, puisqu'on ne nous rembourse point. L'Auvergne et le Forez nous sont toujours redevables et j'ignore la voye d'en être payé. Si le Bourbonnois et le Limousin nous traitent ainsi, tout ce que je possède sera employé au soutien d'une entreprise, qui me coûte déjà de l'argent et bien des peines, mais, Monseigneur, tous les sacrifices par le moïen desquels je peux devenir un sujet utile à vos vües me seront toujours chers. » (Lettre du 3 avril 1763.) Les deux élèves envoyés furent BREDIN et BLOUSARD, qui opérèrent avec succès, écrit Bourgelat, car le nombre des animaux guéris par eux dépassa deux cents. (*Ibid.*)

De là, ils se rendirent dans le Limousin où l'on craignait les effets «d'une maladie infiniment plus compliquée que celle qui a régné à Gannat » (*Ibid.*) « Il seroit à souhaiter, écrit Bourgelat le 16 mai 1763, que la maladie que mes élèves ont à combattre actuellement dans le Limousin, ne fut pas plus sérieuse, et fut aussi connue que celle dont on vous fait redouter les effets. Elle attaque, comme celle-ci, les bestiaux de toutes les espèces et s'annonce par une tumeur sur le boulet qui s'étend avec rapidité et qui, remontant jusqu'au poitrail, fait périr l'animal en douze heures. »

Mais il s'était un peu trop avancé en formulant ce diagnostic, car, le 25 mai 1763, il écrit à Bertin « qu'il ne lui avoit parlé de l'épizootie du Limousin que d'après Beaulieu, premier secrétaire de l'intendant de Limoges ». Or Bredin venait de lui apprendre « que rien n'est moins redoutable que cette tumeur qui avoit si fort effrayé ». Blousard lui écrivait que sur 170 bœufs malades, il en avait guéri 148 et préservé 365

Le 8 juillet 1763, Bredin et Blousard étaient encore dans le Limousin, « dans le département de Treignac, dépendant du sénéchal d'Uzerche », où ils soignèrent 195 animaux, qui guérirent radicalement. « Les remèdes préservatifs ont été administré à 498 animaux, dont aucun n'a été

atteint de la maladie régnante, différente encor de celle qui a jetté l'effroy et l'allarme dans plusieurs provinces et sur laquelle j'eus bien l'honneur de vous mander qu'on devoit être tranquille. » (16 et 26 mai 1763.)

Ce sont encore ces mêmes élèves qui furent chargés de donner leurs soins à des animaux malades dans le département d'Ussel, sénéchaussée de Ventadour, généralité de Limoges, du 18 juin au 13 juillet 1763. Il s'agissait surtout de moutons et de cochons. Bourgelat, le 22 juillet 1763, informe Bertin que, dans ce département, ils ont traité 520 animaux, guéri 514 et préservé 547.

Le 8 septembre de cette année une maladie est signalée encore dans le Limousin, sur les confins de l'Auvergne et du Bourbonnais. Turgot, intendant du Limousin, l'avait signalée dans les paroisses du Flayet, de Saint-Mars, de la Breüille. Bertin en informe Bourgelat, mais, pour lui éviter à l'avenir ces fatigues réitérées, il lui écrit, à cette même date : « Dressés-nous promptement quelque jeune homme phisicien, qui puisse ainsi se transporter, quand il le faudra, car je sens que vous ne le pouvés guerres. »

Le 29 juillet 1763, Bourgelat écrit à Bertin que la maladie que ses éfèves ont combattue dans le Bugey est une de celles qui sont les plus redoutables et qui peuvent être les plus funestes. Il reconnaît cependant que les symptômes ne sont pas ceux de l'épizootie qui ravagea le Danemark. Néanmoins il envoie à ses élèves des instructions détaillées pour en enrayer les effets.

« Mais, Monseigneur..., c'est à vous de donner les ordres les plus rigoureux, en ce qui concerne les précautions à prendre en pareille circonstance, car c'est de l'exacte observation des loix prescrites, dans celles où la contagion est à craindre, que dépend le succès des efforts que je vais faire pour l'arrêter et l'éteindre. » Et il assure en même temps à M. de Villeneuve et au baron d'Arlod, son subdélégué à Bellay, qu'il y donnera tous ses soins : « Je me transporteray même sur les lieux, si ma santé veut bien me le permettre, je ne négligerai rien pour vous donner des marques de mon zèle et je renonceray même, s'il le faut encor, au voyage que je m'étois proposé de faire... » Les 8 et 22 août, Bourgelat reçoit de bonnes nouvelles du Bugey et du Valromey ; sur 61 chevaux, 29 bovidés soumis au traitement, 88 ont guéri, 2 seulement moururent. Avant l'arrivée des élèves, il en était mort 62. Pendant leur séjour, il en est mort encore 8 parmi les animaux traités par d'autres personnes.

En l'année 1764, une épizootie ravage à nouveau la Champagne, dans

les environs d'Epernay, et Bourgelat constate « que cette épidémie est justement méritée. Plusieurs de MM. les Intendants satisfaits, ainsi que le peuple, des apparences d'une guérison, qui n'étoit autre chose qu'un mal pallié, rejettèrent l'année passée, très loin d'eux, mes idées sur la nécessité d'un traittement intérieur pour la cure radicale du chancre qui se manifestoit sur la langue des bêtes à cornes. » (21 août 1764.) Et Bourgelat termine ainsi sa lettre à Bertin : « Si la *prusse* a été la terreur des nations, il faut que notre école soit la terreur des maladies et que nous la fassions reconnoître à ses victoires, afin qu'elle puisse enfin faire la conquête des têtes insensées qui la dédaignent. » Mais, au bout de peu de temps, il est obligé de reconnaître que cette prétendue épizootie n'en était pas une et que l'envoi de Bredin en Champagne avait été totalement inutile.

« Cette maladie effrayante, à en juger par le mémoire que M. Roüillé d'Orfeuil m'avoit adressé, ne gissoit heureusement que dans des têtes frappées d'une terreur panique, et je vous avoüe qu'il est bien singulier qu'on se livre avec autant d'aisance, et sans le moindre fondement, à de semblables allarmes. Mon élève n'a pas trouvé un seul malade. » (Lettre du 9 septembre 1764.)

Il est encore d'autres épizooties signalées dans la correspondance échangée entre Bertin et Bourgelat, et sur lesquelles nous manquons absolument de renseignements précis. Ce sont notamment celles des environs de la Rochelle, dans le Brouageais, dans l'élection de Marenne ; de l'Angoumois (1763) ; du Forez, du pays de Gex (1764). A propos de cette dernière, Bourgelat écrit à Bertin, le 13 octobre 1764, que l'élève qu'il avait envoyé au secours des bestiaux du pays de Gex est revenu vainqueur, «et à moins que d'être Frédéric, on ne peut remporter plus de victoires. Vous êtes, Monseigneur, le Dieu de ces combats, car ce que nous est arrivé c'est un vray désir de vous plaire. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES (1)

I

Bourgelat a de Malesherbes.

Lyon, le 17e juin 1754.

J'ay reçu il y a déjà longtems, Monsieur, les articles concernant le

(1) Toutes les lettres écrites de la main du signataire seront publiées textuellement. Celles qui ne sont que des copies, revêtues seulement d'une signature authentique, seront transcrites avec l'orthographe moderne.

manège et l'hippiatrique qui vous ont été remis par M. Diderot et que vous m'avés fait l'honneur de m'envoyer. J'ay examiné avec encor plus de soin que je n'avois fait ceux qui sont renfermés dans les trois premiers volumes et je me trouve forcé ainsi que vous l'aviés prévû de suprimer en entier l'ouvrage En... et de travailler sur un nouveau plan. Vous verrés, Monsieur, par la table des corrections et des renvois et par la lettre que j'adresse à MM. les éditeurs, le parti que je leur propose. Je suis persuadé qu'ils l'accepteront sans répugnance, d'autant plus que l'un et l'autre ne conspirent de leur côté qu'à découvrir et qu'à consacrer le vray. Dans quelque temps je leur communiqueray quelques articles nouveaux et d'autres que j'auray retouché, et, s'ils sont satisfaits de mon travail, je le continuëray avec tout le zèle que m'inspirent vos bontés et la part que vous daignés prendre aux succès du dictionn. dont il s'agit et aux progrès de mon art.

Le Docteur de Mainbray n'a pas réussi dans cette ville ainsi qu'il l'avoit désiré. Ce n'est pas que l'on doive penser qu'il n'ait aucun mérite, mais la vanité l'emporte en luy sur toutes considérations et il m'a parû avoir un mépris singulier pour toutes les personnes qui parmi nous cultivent les sciences. Celles mêmes qui ont le plus de réputation ne luy en imposent pas et franchement il se croit doüé luy seul de tous les talens et pourvû de tout le génie imaginable. Selon luy un François ne sçauroit penser, l'Anglois seul joüit de ce privilège. Avec de tels sentimens je doute qu'il fasse fortune à Paris, si cependant après quelques conversations que nous avons eües il ose encor s'y montrer. Je ne vois dans le fond en luy qu'un servile copiste de Desaguliers, un homme qui se vante de posséder parfaitement la géométrie et qui en connoît à peine les élémens, un sçavant, en un mot, d'une nouvelle espèce que la moindre objection interdit et arrête et qui est incapable de balbutier une raison pour étayer son opinion. A l'égard de son cabinet, il y a des machines construites par Grahane (?) qui sont admirables, il les a acquis de Desaguliers, et ces machines sont presque les seules qui méritent d'être considérées. J'ay eu quelques prises avec luy relativement au sçavoir de M. d'Alembert, qu'il avoit le front de contester et je vous avoüe que j'en ay été assés mécontent. Du reste, il est malheureux pour luy que le père Pesenas ait traduit en notre langue l'ouvrage qu'il a transcrit en mauvais françois dans ses cahiers, peu de gens se seroient peut être aperçus de ce plagiat qui est tel que les erreurs de Desaguliers n'y sont pas même corrigées. Celuy-cy a prétendû, par exemple, que les romains ne connoissoient pas le syphon renversé; on a prouvé à M. de Mainbray que son phisicien se trompoit grossièrement, puisqu'on luy a fait voir dans des

anciennes ruines à la porte de notre ville des exemples de ce même syphon; dans sa démonstration il a néantmoins débité la même absurdité, d'où j'ay conclû que l'anglois qu'il met au-dessus de toutes les nations ne pense pas toujours.

Vous concevés, Monsieur, que je ne vous fait ce détail, peut être ennuyeux, que pour chanter la palinodie et pour ne pas vous compromettre en vous engageant à honorer d'une protection ouverte un sujet au sçavoir duquel vous ne sçauriés aplaudir. Lorsque j'ay eu l'honneur de vous le recommander, ce n'a été que parce qu'il étoit muni de lettres qui chantoient ses loüanges d'une façon singulière ; telle étoit celle qu'il avoit de M. l'abbé de Sapt, correspondant de l'Académie royale des sciences, adressée à un grand vicaire de M. de Tencin; et telle étoit celle que j'avois reçüe d'un academicien de Cortone (?). Je me suis peut être engagé trop avant avec luy ; s'il a le courage d'affronter la capitale il me demandera sûrement une lettre pour vous, je ne sçaurois sans impolitesse la luy refuser, mais celle-cy en sera, si vous le voulés bien, Monsieur, le contrepoison. Je veux réserver vos soins et vos bontés pour moy ou pour des personnes en état de les mériter.

Je dois vous remercier encor, Monsieur, de l'attention que vous avés eu de m'envoyer l'extrait de la délibération de l'académie sur mon dernier mémoire. Qu'il me soit permis de vous observer que M. Morand n'a saisi que la partie anatomique de ce même mémoire et qu'il n'a pas dit dans son avis un seul mot de la partie géométrique. D'ailleurs je remarque avec étonnement que le doute de la place qu'on pourroit donner à mon ouvrage dans les mémoires des étrangers ne nait que parce qu'il appartient à la science du manège, mais dès que l'équitation devient une science, ainsi que l'hippiatrique, par quelle raison l'une et l'autre auront-elles l'exclusion dans une académie qui embrasse tout. Je suis néantmoins charmé qu'on ait pris le parti d'insérer dans les mémoires des correspondants celuy-cy. Je le donneray sous une autre forme dans l'encyclopédie et trois autres mémoires composeront avec celuy-cy le mot *manège*.

Plusieurs libraires de Lyon me demandent avec empressement mon nouveau Newkastle dont la première édition a été faite à Lausanne. Quand elle eut parû, il plut au sieur Grangé, libraire de Paris, demeurant au Palais dans la gallerie des prisonniers, d'en obtenir à mon insçu et sans mon aveu le privilège, il en donna conséquemment à cette permission une édition en 1747. Je crois qu'elle doit être épuisée et ne luy faire aucun tort de vous prier d'en accorder le privilège à un autre. J'attends néantmoins, avant de m'expliquer à cet égard avec les libraires qui me

tourmentent, votre réponse à ce sujet; si vous entrevoyés, Monsieur, la moindre difficulté, je ne demande plus rien.

Après une lettre aussi longue, Monsieur, je dois me hâter de vous renouveller toutes les assurances du respect profond avec lequel je suis,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe, 2 f. — Fonds français, nouv acq., n° 3347. Librairie sous de Malesherbes, t. 4, fol. 20.)

II

BOURGELAT A DE MALESHERBES.

Lyon, ce 24 novembre 1754.

J'ay l'honneur de vous envoyer, Monsieur, des preuves nouvelles du désir que j'ay de vous plaire et de mériter vos bontés. Malgré les assauts d'une fièvre opiniâtre qui ne disparoît de temps en temps que pour faire sur le plus foible des individus des impressions plus vives et plus fâcheuses, je me suis livré autant que je l'ay pû à ce que vous m'avés paru souhaiter. Voici nombre d'articles pour l'Encyclopédie, il ne m'en reste plus que cinq à terminer pour compléter la lettre E, et ils le seroient, si j'avois pû joüir de M. Souflot, auquel j'ay fait faire un plan d'une écurie construite de manière à obvier à tous les inconvéniens de celles qu'on a élevé jusques icy, ainsi que d'un de mes amis que j'employe à l'effet de m'ajuster plusieurs desseins absolument nécessaires pour l'intelligence de ce que quatre de ces articles doivent contenir. J'ay travaillé avec tout le soin imaginable ce que j'ay traité, et je souhaite que vous en soyés content.

Vous ne m'avés pas fait l'honneur de me répondre sur ce que j'avois eu celuy de vous demander quant à mon nouveau Newkastle et quant au privilège que sollicitoit le Sr. Jean-Marie Bruyset de l'impression du Paradis perdû de Milton, traduit en vers libre. Il me semble surtout, en ce qui regarde mon ouvrage, qu'il seroit juste de ne pas en laisser joüir, lorsque je le réclame, un libraire qui sans ma participation et à mon insçu s'est arrogé le droit de l'imprimer, de le vendre et de le débiter. Si de toutes parts on me refuse des récompenses accordées à des Ecuyers, qui peut être n'ont d'autre mérite dans leur art que le titre qu'on leur donne, du moins devrois-je être propriétaire de mes ouvrages. Je m'en raporte néantmoins à votre décision que je respecteray toujours, et, quoique vous prononciés, je seray satisfait.

Je vous dois bien des remercimens, Monsieur, des tentatives que vous avés bien voulu faire pour moy auprès de M. Bertin, et quoiqu'elles ayent été en quelque façon inutiles, je ne suis pas moins pénétré de toutes vos bontés. Je vous suplie de vouloir bien me les continuer, et j'ose vous protester que j'en suis digne par l'attachement inviolable que je vous ay voüe et par le profond respect avec lequel je suis,

Monsieur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

P.-S. — Me permettrés-vous de joindre icy un paquet à l'adresse de M. Morand.

(Autographe, 2 f. — Bibliothèque nationale, nouv. acq. fr., n° 8 344. Librairie sous de Malesherbes, t. I, fol. 125, 126.)

III

BOURGELAT A DE MALESHERBES.

Lyon, ce 2 décembre 1754.

J'eus l'honneur de vous adresser, Monsieur, par le courrier du mardi de la semaine passée un énorme paquet pour MM. les éditeurs de l'encyclopédie. Il me restoit quelques articles pour compléter la lettre E, je prendray la liberté de vous les envoyer à mesure que je les termineray, ce que j'aurois déjà fait, si pour les achever je n'avois pas besoin du crayon d'un de mes amis, d'une part fort paresseux et de l'autre accablé d'affaire. Je vous suplie de le faire remettre à M. d'Alembert avec la lettre cy jointe.

Je ne sçay si vous vous rappellés que, dans les temps orageux auxquels le calme a succédé, je vous conjuray d'aider de votre crédit la société royale de Lyon qui a obtenû de S. M. des lettres patentes, mais qui a essuyé des difficultés de la part de M. le Procureur général lorsqu'il a été question de les faire enregistrer. Je vous représentay alors les motifs de ces obstacles. L'académie des sciences et belles-lettres, plus ancienne que la société royale, s'est opposée, sur le fondement de cette ancienneté, à ce que les lettres de celle-cy fussent confirmées par un enregistrement. Elle a objecté que la société royale n'étoit composée que d'artistes, quoiqu'elle soit classée comme l'académie royale des sciences, et elle a prétendû que si l'on enregistroit des patentes, du moins ne devoit-on le faire qu'en ajoutant au titre de société royale, que S. M. luy a donné, le mot *des arts*. Voilà le nœud de la difficulté. J'ose vous protester, Monsieur, sans partialité que le corps pour lequel je m'in-

téresse est d'une utilité véritable. Ses membres ne perdent point leur temps à disserter éloquemment sur des points inutiles, l'intérêt et l'avantage du public sont leur unique objet et j'ay promis à M. d'Alembert un mémoire sur le mot *pressoir*, traité par l'un d'eux avec toute la sagacité et toute la profondeur inimaginable et digne d'occuper une place dans l'encyclopédie. Vous êtes, Monsieur, le protecteur des gens de lettres, tous ont un droit sur vous et ceux-cy, parmi lesquels il est deux ou trois génies supérieurs dans leur genre, implorent votre protection. On n'attend même que cet enregistrement pour fonder des prix, pour livrer des mémoires à l'impression et pour justifier, en un mot, vos bontés. Voudrés-vous bien, Monsieur, prévenir dans la circonstance d'une opression (?), toujours injuste dès qu'elle n'a d'autre source qu'une basse et servile jalousie des personnes qui se dégoûteroient aisément d'un travail qu'ils aiment et qu'ils chérissent, s'ils ne trouvoient en vous un Mécène, dont le crédit ranimera inévitablement leur émulation et leur courage. Vous me fîtes dans le temps la grâce de me mander que, s'ils le désiroient, sans attendre le retour du Parlement, vous parleriés vivement à M. le procureur général; ils préférèrent de patienter jusques à des momens plus tranquilles; nous y sommes parvenûs, et ils sont venus en corps me presser de vous rappeller la grâce que vous leur aviés promise, j'ose donc vous intercéder aujourd'huy, leur mérite vous sollicitera bientôt pour eux.

Samedi passé les jésuites de Lyon firent publiquement une incartade singulière. J'ay l'honneur de vous envoyer le programme qu'ils ont débités, il est d'autant moins suspect qu'il est signé de la main même du professeur de réthorique qui vomit pendant cinq quart d'heures en très mauvais latin un torrent d'injures contre l'Encyclopédie et tous les encyclopédistes. Ils avoient déjà prêché plusieurs fois le carême passé contre cet ouvrage, mais ils ont jugé à propos de casser les vitres. Tous les autheurs qui y travaillent et qui y concourent sont des gens que l'église et le gouvernement devroient proscrire ; ils ont sappés la religion jusques dans ses fondemens, ils ont osés attaquer l'authorité royale, ils sont des corrupteurs publics des mœurs ; des journalistes, faits pour dominer la république des lettres et pour maintenir le bon ordre qui doit y régner, relèvent toutes les fautes dont sont entachés les productions de l'esprit. Ils démontrent que ces autheurs sont des plagiaires et s'approprient le système de Bacon, ils font apercevoir une multitude d'inepties qui farcissent leur travail, sur le champ tout est en feu. Les encyclopédistes ont la témérité d'attaquer de front une société qui a la possession immémoriale des sciences, leur livre enfin est suspendû. On ne sçait par quelle fatalité et par quelle protection il a repris *faveur. Non nosci*

hominem. Ces mêmes encyclopédistes portent le poignard dans le sein de ces hommes vouës par état à l'instruction et à l'éducation du genre humain, *totius terrae.* Magistrats, c'est à vous à terrasser ces géants audacieux, et c'est à nous à venger vos bienfaits. Après cette belle déclaration, le père Tholomas se fait un fantôme pour avoir le plaisir de le combattre. Il prétend que M. d'Alembert veut qu'on bannisse les collèges en entier, que deviendront, dit-il, cette foule d'hommes à qui nous donnons des instructions gratuites? Médecins, avocats, magistrats, vous tenés tout de nous, que sçauriés-vous, hommes sçavans et immortels si nous ne vous avions éclairés, vous seriés dans les ténèbres. Pères, mères, enfans, princes, soulevés-vous donc contre des membres qui nous bravent et réclamés l'authorité du souverain pour les anéantir et les détruire. De là le P. Tholomas pérore contre les divisions de l'article collège qu'il tronque avec toute la bonne foy d'un jésuite et enfin, car c'est perdre mon temps et vous ennuyer que de le suivre davantage, il finit par ce beau trait qu'il lance contre M. d'Alembert. Confierés-vous l'éducation des hommes à un homme *cui nec pater est, nec res.* Voilà, Monsieur, une légère esquisse du tableau que les jésuites ont fait des encyclopédistes, il est bon que vous en soyés instruit, la guerre est ouverte et on doit sans doute nous passer plus aisément ce que nous pourrions dire à leur gloire. Quant à moy, il me paroit juste qu'on me permette de les relever dans des circonstances où on ne sçauroit les épargner. C'est la seule récompense que je demande et je me livre à l'encyclopédie avec plus de plaisir que jamais.

Recevés, je vous supplie, Monsieur, les assurances du respectueux attachement avec lequel je suis,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

P.-S. — Oserois-je vous prier de me rappeller dans le souvenir de M. de la ferrière et de mon cher (illisible).

(Autographe, 4 f. — Bibliothèque nationale. Fonds français, nouv. acq. n° 3348. Librairie sous de Malesherbes, t. V, fol. 253 à 256, numérotés au recto.)

IV

BOURGELAT A DE MALESHERBES.

Lyon, ce 10 décembre 1754.

Monsieur,

Je vous importune très souvent, mais vous m'avés authorisé, puisque

d'une part vous m'avés permis de vous adresser mes articles encyclopédiques et que de l'autre je ne peux me déterminer à vous faire cet envoy sans y joindre des preuves et des assurances de mes sentimens respectueux pour vous. Je vous remercie bien sincèr ment de la bonté que vous voulés bien avoir de consentir à l'obtention que je désire du privilège sur le nouveau Newkastle. Mon intention n'est point d'en changer le titre, mais je l'augmenteray de quelques pièces incérées dans les journaux de Trevoux et dans les Mercures, et que la jalousie de MM. les Ecuyers de Paris, soustenus par le Sr Berthier, ont fait éclorre; de plus, je compte le donner en anglois et en françois et le dédier à Mylord comte Brooke. Voilà, Monsieur, quels sont mes projets, Les anglois m'en sollicitent avec d'autant plus de vivacité que les lettres qui constitüront les additions ont été éparses dans leurs feuilles périodiques et dans leur magasin et qu'ils seront très charmés de les voir rassemblées en un seul et même volume. A l'égard du censeur, je n'en ay jamais eu puisque je n'ay fait imprimer cet ouvrage que dans le Pays Etranger, mais le libraire de Paris, qui en a fait des éditions à mon insçu, fit reviser la copie qu'il en avoit pris sur les éditions étrangères par M. de Montcarville. Si vous souhaités m'en nommer un autre, j'auray soin de vous faire parvenir le manuscrit.

La société royale implore toujours votre protection, elle ose espérer que vous daignerés la luy accorder.

Dans le paquet monstrueux que j'ay eu l'honneur de vous adresser, il en est un pour M. Morand, je ne say si vous avés eu la bonté d'ordonner qu'on le luy remit. J'ignore encor si M. de la Ferrière me gronde ou s'il est paresseux, j'aimerois mieux pouvoir luy reprocher un peu de négligence que d'avoir mérité qu'il me fit une querelle.

Daignés agréer, Monsieur, les assurances de l'attachement inaltérable et du très profond respect avec lequel je suis,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

(Autographe, 2 f. — Bibliothèque nationale, archives, fonds français, nouv. acq. n° 3344. Librairie sous de Malesherbes, t. I, fol. 127-128.)

V

Bourgelat a de Malesherbes.

Lyon, ce 28 janvier 1755.

J'ay l'honneur de vous envoyer, Monsieur, les trois articles qui me

restoient à faire pour compléter la lettre E de l'Encyclopédie. MM. Diderot et d'Alembert m'ont paru très satisfait de tous ceux qui leur sont déjà parvenûs, le seul désir de justifier vos bontés pour moy m'animoit et je ne pourois dès lors que mériter leurs suffrages.

Le silence de M. de la Ferrière à mon égard m'allarme sur sa santé. Oserois-je, Monsieur, recourir à vous pour en être informé. Elle vous est aussi prétieuse qu'à moy et vous êtes à portée par conséquent de juger des inquiétudes dans lesquelles je dois être plongé. Daignés donc, je vous suplie, ou les calmer, ou m'apprendre qu'elles sont bien fondées, et agréer les assurances de l'attachement inaltérable et du très profond respect avec lequel je suis,

Monsieur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

Nous sommes dans le cas d'examiner icy deux faits singuliers. Je vais les aprofondir pour avoir l'honneur de vous en rendre compte.

Il s'agit de deux femmes. L'une d'elles vit depuis environ deux ans sans manger, elle suce simplement une pomme cuite par jour. On m'a assuré que M. Marteau, médecin de la faculté de Paris l'a vû et l'a suivie icy pendant deux mois.

L'autre est une créature marchant toujours à quatre pattes, ne parlant point et mugissant en quelque façon. Je l'ay trouvé dans une rüe et je puis dès à présent certifier ce point et assurer qu'elle est hideuse. On prétend qu'elle a eu deux pieds de vache ; on doit la mener ches moy ou je me propose de la visiter scrupuleusement pour me mettre en état d'en détailler les particularités si la chose en vaut la peine. Tout le peuple est persuadé qu'elle a été mise au monde par une vache.

(Autographe. — Bibliothèque nationale, archives, fonds français, nouv. acq. n° 3344. Librairie sous de Malesherbes, t. I, fol. 129.)

VI

D'ALEMBERT A BOURGELAT, ECUYER DU ROI.

A Paris, le 17 mars [1755].

Je suis bien étonné, Monsieur, d'apprendre qu'on vous attribue, je ne sçai par quelle raison, la lettre que j'ai écrite à la Société de Lyon le 30 janvier dernier. Il étoit, ce me semble, naturel de penser qu'ayant été outragé publiquement, j'en porterois mes plaintes à la Compagnie

Littéraire, qui compte encore aujourd'hui l'aggresseur parmi ses Membres : mais sans doute les mêmes personnes qui se croyent permis de soutenir que je n'ai point été insulté, après l'avoir entendu, se croyent permis, à plus forte raison, de soûtenir que je n'ai point écrit à la Société, parce qu'elles ne m'ont pas vû écrire. Pour moi, Monsieur, qui fait toutes mes actions tête levée, qui n'ai et ne veux avoir de tort avec personne, et qui ne crois pas qu'après des injures atroces qui ont soulevé toute une Ville, on doive en être quitte pour nier les faits, je ne dois point souffrir que ni vous ni personne soyes traités de faussaires à mon occasion, même avec si peu de vraisemblance. Si mes plaintes eussent été supposées, j'aurois sans doute répondu à ce que la Société m'a fait écrire par son Secrétaire : mon silence doit lui prouver que ma Lettre étoit de moi, et que je me crois désormais quitte de tout envers elle. J'ai écrit ces jours passés à M. Souflot, pour lui demander justice : il a dû envoyer ma Lettre au Secrétaire de la Société, et lui écrire en même temps tout ce qu'il pense de la conduite qu'on a tenüe à mon égard. M. Montucla que j'ai vû, et à qui j'ai parlé très vivement sur toute cette affaire, doit avoir écrit de son côté à M. Mathon. Je me flate, Monsieur, qu'après toutes ces preuves de la réalité de ma Lettre, et après les démarches si publiques si mesurées et si justes, on voudra bien, si on l'ose, se plaindre de moi, et non pas de vous. Je n'aurois jamais crû, sans cet événement, qu'en Europe, au milieu du 18e siècle, qui n'est pas un siècle de barbarie, et dans une des premières villes de France, pleine de citoyens polis et éclairés, il pût y avoir une Compagnie Littéraire qui autorisât chacun de ses Membres à outrager, de la manière la plus indigne, un homme de Lettres qui n'a jamais insulté qui que ce soit, et qui, même, dans l'article *Collège*, objet ou prétexte de tant d'injures, a soigneusement ménagé les personnes, en attaquant les abus. Si on a crû que je ne méritois par moi-même aucun égard, j'en méritois au moins par les Académies vraiment respectables ausquelles j'ai l'honneur d'appartenir, et peut être aussi par les bienfaits dont un Roi Philosophe vient tout récemment de m'honorer.

Dans ces circonstances, je vous prie de nouveau et vous conjure, Monsieur, pour votre intérêt et pour le mien, de rendre cette Lettre publique par la voye que vous jugerez la plus convenable. Je vous prie aussi de vouloir bien rendre publiques, en même temps et par la même voye, ma Lettre à la Société, sa réponse et celle des deux jésuites. Ceux qui ont assisté à l'insulte jugeront de la réparation. Je dois au moins ce procédé aux dignes membres de la Société de Lyon, qui n'ayant pû me faire rendre justice, et voulant point attester que la harangue qu'ils ont

entenduê ne contenait rien d'injurieux, ont pris le parti de se retirer. Ma reconnoissance pour eux doit être d'autant plus grande, que je n'ai l'honneur d'en connoître aucun, et qu'assurément leur démarche n'a point été mandiée de ma part. Je vous prie de les assurer que comme j'oublie les bienfaits encore moins que les injures, je ne laisserai échaper aucune occasion de leur donner des marques de mes sentimens et de mon estime. J'ai l'honneur d'être avec toute la considération et toute l'amitié possible,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

D'ALEMBERT.

(Imprimé. — Bibliothèque nationale, fonds français, nouv. acq. nº 3348. Librairie sous de Malesherbes, t. V, fol. 260 verso et 261.)

VII

D'ALEMBERT A BOURGELAT.

7 avril 1755.

Si la conduite qu'on a tenue à mon égard, Monsieur, dans l'affaire du P. Tholomas ne m'avoit accoutumé à n'être plus surpris de rien, j'avoue que je le serois extrêmement de ce que vous me faites l'honneur de me mander par votre dernière Lettre. Il faut avoir une grande envie de calomnie, même en pure perte et sans la moindre vraisemblance pour oser répandre, comme l'on fait, qu'ayant reconnu les fausses démarches dans lesquelles vous m'avés engagé, je me suis brouillé avec vous sans retour. Je vous prie, Monsieur, d'assurer à tous ceux à qui on veut persuader cette ridicule nouvelle (car je ne parle point de ceux qui la répandent sans la croire) que je vous suis plus attaché que jamais par les liens les plus forts et les plus inviolables de l'estime, de la considération, de l'amitié et de la reconnoissance. Je sens comme je le dois tout le prix du zèle que vous avés témoigné dans cette occasion pour la justice, pour mes intérêts et, j'ose le dire, pour ceux de tous les gens de Lettres, car cette affaire les regarde aussy bien que moy. Je dois vous sçavoir d'autant plus de gré de ce zèle, que ce n'est point par votre conseil, comme on le débite très faussement, mais par celuy de mes amis de Paris et par mes propres réflexions, que je me suis déterminé à me plaindre des invectives du P. Tholomas au corps littéraire dont ce jésuite est membre.

Je suis, Monsieur, fort éloigné de me repentir d'avoir pris ce party, parce qu'il s'en faut bien que je l'aye pris à la légère et sans avoir prévu ce qui pourroit en résulter. Je ne me suis déterminé à écrire à la Société de Lion qu'au bout de deux mois et après m'être bien assuré que le discours du P. Tholomas contenoit non seulement des injures littéraires grossières que je méprise et sur lesquelles je me serois fait une loy de garder le silence, mais des Personalités atroces, absurdes et odieuses. Je me suis borné dans ma lettre à demander avec tous les égards qu'on doit à un corps, ou une attestation qui justifiat le jésuite, ou une réparation que je laissois absolument au choix de l'académie et sur laquelle je ne me serois pas rendu difficile. La Société de lion, dans sa réponse équivoque et tortueuse, élude maladroitement mes propositions sans y répondre. Elle ne nie point que le Père Tholomas m'ait insulté, elle se contente de dire que ce jésuite le nie et toutes les attestations que je demande se réduisent à celle du P. Béraud, confrère de l'agresseur. Les meilleurs sujets de cette société qui ont assisté à la harangue et que je ne connois nullement, avec lesquels enfin je n'ay eu aucun commerce de Lettres, déclarent cependant qu'ils ne peuvent ny signer, ny me donner le certificat que je désire. Le P. Tholomas d'une autre part m'écrit sans leur avoir communiqué sa lettre, quoi qu'il s'y fut formellement engagé, et cette même lettre m'est envoyée à leur inseu, au mépris de la promesse de M. Clapasson, directeur, qui leur proteste (ainsy qu'ils peuvent le prouver en représentant l'écrit qui est entre leurs mains) qu'elle sera lue en pleine assemblée et à la première séance. Dans de pareilles circonstances, après avoir essuyé les traitements inconnus aux gens même les moins polis et les moins éclairés, et après avoir été accusé sans ménagement et sans pudeur d'avoir forgé ma lettre conjointement avec vous, ils prennent le party de se retirer. Aujourd'huy on débite à votre sujet de nouveaux mensonges. M. Soufflot très mécontent de la conduite qu'on a tenue dans cette affaire avec luy et avec moy (et c'est ce qu'il m'est aisé de manifester par une de ses lettres que je conserve) écrit en vain pour me faire rendre justice, à peine fait-on mention de sa lettre, on en fait encore moins de celle que je luy avois écrite et qu'il avoit envoyée au secrétaire. M. Montucla aussy mécontent que luy de la lettre de la société et de celle du P. Tholomas écrit de son côté à M. Mathon une lettre qu'il ne tient qu'à celuy-cy de montrer, enfin M. Soufflot déclare qu'il abandonne entièrement les intérest de la société et ses poursuites pour l'enregistrement des lettres patentes. Voilà, Monsieur, de quoy prouver aux personnes désintéressées, si néanmoins d'autres personnes que les intéressés daignent s'occuper de cette affaire, que mes démarches

n'ont été ny précipitées, ny fausses, ny même sans effet, quand elles n'auroient servi d'ailleurs qu'à apprendre à toute l'Europe littéraire ce qu'elle doit attendre et penser de la société de Lion et qu'à m'éclairer moy-même sur la conduite que je dois avoir avec elle et avec ses Membres, assurément elles ne seroient pas inutiles.

J'aime la tranquillité pour les autres comme pour moy-même et la triste satisfaction de voir une société littéraire qui a besoin de repos, de lumière et de bons sujets, troublée, mutilée et chancelante est un plaisir que vous et moy nous céderions sans doute à fort bon marché. Le P. Tholomas peut imprimer sa harangue tant qu'il voudra, il sera toujours question de celle qu'il a prononcée et non de celle qu'on lira et dans laquelle malgré tous ses efforts il restera peut-être encore des traces de ses premières invectives. Je finis, Monsieur, cette lettre déjà trop longue, personne ne sçait mieux que moy qu'on ne doit jamais entretenir le public de ses querelles particulières, mais je ne puis me refuser au devoir de confondre l'imposture et de justifier d'honnêtes gens qui, sans autre objet que celuy de l'équité et de la décence, ont cru devoir prendre mes intérêts. C'est l'unique motif qui m'a porté à rendre publiques mes lettres précédentes. C'est aussy ce même motif qui me porte à vous prier de rendre publique celle-cy qui vraisemblablement sera la dernière, car pour prévenir dorénavant toutes fourberies, je vous prie de donner d'avance en mon nom un démenti haut, net et formel à tout ce que l'on avancera dans la suite sans un écrit signé de ma main. J'ay l'honneur d'être avec toute la considération et toute l'amitié possible, Mons...

Mille complimens à Mrs de Villers, Goiffon et à leurs compagnons de justice et de probité.

VIII

Bertin au Contrôleur général.

Paris, 11 juin 1760.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 24 de ce mois passé et j'y ai vu, avec plaisir, que vous pensez comme moi sur le compte de M. Bourgelat, et que vous pourrez lui faire payer sur le fonds de l'excédent de la capitation une somme de 2 000 livres pour l'indemniser des dépenses que lui occasionnera le voyage qu'il va faire en Lor-

raine. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour qu'il puisse toucher cette somme.

Signé : BERTIN.

(Arch. dép. du Rhône, C. 126.)

IX

BERTIN A BAILLON, INTENDANT DE LYON.

Paris, 2 décembre 1761.

M. Bourgelat me marque, par sa lettre du 26 de ce mois, qu'il a enfin trouvé pour l'établissement de son école un emplacement commode et assez vaste, dépendant de l'Hôtel-Dieu, dont le prix annuel est de 900 livres, auxquelles devront être ajoutés les intérêts des réparations que l'hôpital sera obligé d'y faire...

BERTIN.

(Arch. du dép. du Rhône, C. 126.)

X

BERTIN A BOURGELAT.

A Versailles, le 16 août 1762.

M. l'Intendant de Tours, Monsieur, m'avait envoyé les Procès-verbaux du sieur Béchard, que vous avez envoyé au Mans, pour y prendre connaissance de la maladie qui a attaqué les chevaux en hiver, et dont on craignait le retour ; il résulte que quelques-uns ont eu la gale, et que dans plusieurs villages, dont le sieur Béchard a entendu les principaux, la maladie n'a pas été seulement connue. Il est bien que vous ayez fait, parvenir à M. Escalopier la consultation que vous avez faite pour prévenir le mal, ou pour y remédier en cas d'une rechute pendant l'hiver. La copie de la consultation que vous m'avez adressée sur les pierres trouvées dans la vessie d'un bœuf en Auvergne, est jointe aux pièces qui concernent l'établissement et les suites de votre École ; je ne doute pas qu'elle ne devienne de plus en plus utile par vos recherches.

J'ai vu, par votre lettre du 30 juillet, que vous vous êtes transporté, quoique convalescent, au village de Mézieux, en Dauphiné, pour y porter du secours dans une maladie dangereuse qui enlève les bêtes à cornes, en huit à dix heures ; et que vous espérez par les soins des Élèves que vous y avez laissés, munis de vos instructions et des remèdes nécessaires, d'ar-

rêter les progrès de ce mal. Il sera très à propos que vous rendiez publique la description de cette maladie, les remèdes que vous y avez appliqués, et le régime que vous avez prescrit.

Vous avez bien fait d'écrire à M. l'Intendant du Dauphiné, afin qu'il pourvoie au payement des frais qui ont été faits en cette occasion, et d'une gratification pour celui de vos Élèves, que vous avez chargé de suivre cette maladie.

Je ferai usage des éclaircissements que vous m'avez fait donner sur la dépense de deux Élèves, que vous estimez à 300 livres pour chacun, et je vous marquerai ce qui aura été résolu à ce sujet. Vous connaissez, Monsieur, mes sentiments pour vous.

BERTIN.

Je reçois votre lettre du 9 de ce mois, et je vois avec plaisir la réussite de vos soins, dans la maladie qui a régné à Mézieux, parmi les Bestiaux. Il est juste de vous tenir compte de ces frais extraordinaires et que M. l'Intendant du Dauphiné fasse ordonner une gratification à vos Élèves.

(La signature seule est de Bertin. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XI

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, le 11 janvier 1763.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous adresser par la voye de M. Speiller, qui part vendredi prochain de cette ville, le compte en débit et crédit de l'école vétérinaire pour l'année 1762. J'y joins les quittances, c'est-à-dire les pièces justificatives en original, aussi lorsque le tout vous sera parvenu, j'oseray vous suplier pour ma décharge de vouloir bien m'en faire annoncer la réception. Je suis charmé, Monseigneur, que Messieurs les intendans aient daigné vous parler favorablement de l'École et de moi. Je vous rends toujours des comptes très exacts de ce qui s'y passe, mais des occupations plus importantes vous les dérobent, et je vois que si c'est un bien pour un établissement d'être éloigné de la capitale, c'est un grand mal pour celuy qui l'entreprend d'être loin des yeux du ministre. L'idée d'une seconde fondation ayant porté sur le limousin, je serai en état, Monseigneur, de vous tenir ma parole au premier janvier prochain. C'est

à M. Turgot à concerter les moïens et d'arrangement, à l'effect d'y recevoir alors la colonie ou la portion de colonie que j'y enverray et que je me propose d'y aller établir moi-même. Ce dont je puis vous assurer, c'est que si les élèves et les officiers de cette école étoient certains de nouveaux établissemens à former, ils se disputeroient à l'envie l'honneur de mettre et de placer la première pierre de l'édifice. Quant à moy, Monseigneur, je n'aspire qu'à celui de vous plaire et de conserver votre amitié, je ne demande plus rien et je m'en raporte à votre justice et à votre cœur. M. le Baron de Schaffer doit sans doute vous avoir parlé de quelques sujets qu'on médite de m'envoyer de Suède, je l'ay renvoyé à vous. Le Dannemark m'en présente ainsi que les Suisses et les anglois. Ordonnés, Monseigneur, ma patrie sera-t-elle la France ou l'Europe ?

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École d'Alfort.)

XII

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, le 3e février 1763.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser un détail de la distribution d'un second prix qui fut décerné lundi passé aux élèves de votre école. Il m'a paru que le public n'étoit pas moins étonné de leur capacité qu'il l'a été au premier concours, et j'ose espérer qu'ils en mériteront encore plus les éloges dans celuy qui aura lieu au mois de mars prochain. M. le chevalier de Littelton, anglois de la première considération, a assisté à l'assemblée et son ravissement l'a porté à récompenser amplement les cinq élèves qui ont eu les accessit. Il me semble, Monseigneur, que l'émulation ne fait qu'accroître, et d'ailleurs les succès ne peuvent être qu'assurés, dès que le but et le désir du Maître sont de vous plaire et de mériter vos bontés.

Je ne sais si M. Speiller a eu l'honneur de vous remettre le compte général de l'année 1762. Il est accompagné des pièces originales justificatives dudit compte. J'ose vous prier de vouloir bien m'en faire accuser la réception.

Les provinces d'Auvergne et du Fores sont toujours en arrière avec nous, faites-moi la grâce, Monseigneur, d'ordonner que cette partie soit arrangée. De pareil délais nous mettroient hors d'état dans de nouvelles circonstances de porter des secours dans les lieux ou un véritable besoin pourroit nous appeler. D'ailleurs dans l'occurence d'un travail pénible et constant, je ne puis être soutenu que par des preuves d'une amitié qui vous porte à jetter quelquefois vos regards sur ce que je fais et sur les soins que je me donne.

Je suis avec tous les sentiments qui me rendent digne de cette amitié et avec ceux du plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École d'Alfort.)

XIII

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 21 février 1763.

Monseigneur,

Quoique l'école n'ait pu encore être payée des frais que les élèves ont fait dans les provinces d'Auvergne et de Forés, je n'ay pû me dispenser (sans considération de la modicité de nos fonds pour l'année présente), de me rendre à l'invitation de M. l'Intendant de Moulins et de me livrer à des nouvelles avances. L'Élection de Gannat, dépendant de cette généralité, voit renoistre une maladie qui fit de grands ravages en 1731 et qui luy enleva quantité de bœufs et de chevaux. Cette maladie est un véritable charbon dont le siège est à la langue de ces animaux. Les betes à corne, qui en sont actuellement attaquées, boivent, mangent et travaillent, jusqu'à ce que cette partie soit rongée et tombe, et la durée du mal dans son commencement, son milieu et sa fin, n'excède pas l'espace de vingt-quatre heures. Je ne sais, Monseigneur, si nous aurons dans cette circonstance des succès aussi heureux que par le passé, car enfin le plus grand médecin trouve dans de certains maux des obstacles qui mettent sa science à bout, mais j'ay remis aux deux élèves que j'ay envoyé de bonnes instructions, et nous ferons pour le mieux. Mon zèle, Monseigneur, est soutenu par l'espoir d'être toujours honoré de votre

amitié et dès lors il ne peut qu'accroître. Les progrès des élèves dans l'anatomie sont évidens, ils ont mis à profit cet hiver, beaucoup mieux que ne le font ordinairement des élèves en chirurgie, cependant il seroit impossible de les fortifier en deux ans dans toutes les parties de l'art, je prévois que nous y employerons trois annees, mais aussi seront-ils regardes ensuite avec raison comme d'habiles gens. Mon intention étoit au surplus, Monseigneur, de faire paroitre un ouvrage contenant le détail de ce qui s'est passé dans l'école l'année 1762, je difereray jusques au moment où cette école aura acquis une certaine consistance, car plus nous aurons des preuves de la protection spéciale, dont vous nous honorés, plus le récit de nos opérations sera accueilli favorablement du public. D'ailleurs notre collection en sera plus riche en experiences de tout genre et je ne perds pas au milieu des soins qu'exigent quarante un élèves nationaux, un seul instant qui peut me mener à des découvertes et donner aux médecins même du corps humain des idées utiles et nouvelles. Voilà, Monseigneur, le compte que j'ay à vous rendre. J'ay remis plusieurs objets dans cette lettre, afin de ne pas m'exposer aux reproches de vous accabler de mes écrits. Quoique j'aye sacrifié aux devoirs que je me suis imposé par cet établissement, le plaisir d'aller vous faire ma cour chaque année, j'ose espérer que si dans le cours de celle-cy, il m'est possible de me dérober l'espace d'un mois à mes travaux, vous me permettrés de ne pas me priver plus longtems d'un bonheur qui doit faire ma recompense la plus prétieuse et vous m'accorderés la faveur d'en jouïr.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École d'Alfort.)

XIV

BOURGELAT À BERTIN.

Lion, ce 3e avril 1763.

Monseigneur,

Les nommés Bredin et Blousard que j'avois envoyé dans le Bourbonnois et qui ont opéré dans cette généralité avec tant de succès que le nombre des animaux guéris par eux excède celuy de deux cent, viennent

à la sollicitation de M. Turgot de passer dans le Limousin ou l'on craint les effects d'une maladie infiniment plus compliquée que celle qui a regné à Gannat.

Quoique ces sortes de courses pour les élèves leur ravissent un tems prétieux, ce qu'ils sentent aussi bien que moy, je n'ay pas crû devoir me refuser a ce que ces provinces ont désiré de moy. Je pense, néantmoins, Monseigneur, qu'il vaudroit mieux former tout de suite des sujets et faire en attendant ce que l'on a fait avant la formation de notre établissement. D'ailleurs l'école est toujours en avance et hors d'état d'en faire, puisqu'on ne nous rembourse point. L'auvergne et le Forés nous sont toujours redevables et j'ignore la voye d'en être payé. Si le Bourbonnois et le Limousin nous traitent ainsi, tout ce que je possède sera employé au soutien d'une entreprise qui me coute déjà de l'argent et bien des peines, mais, Monseigneur, tous les sacrifices par le moïen desquels je peux devenir un sujet utile à vos vuës me seront toujours chers.

Je suis avec l'attachement le plus tendre et le respect le plus profond,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École d'Alfort.)

XV

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, le 14e avril 1763.

Monseigneur,

C'est du fond du lit et la douleur que j'ai l'honneur de vous adresser l'état des opérations faites dans le Bourbonnais par les élèves et l'école vétérinaire. Je ne sais si ce n'est assez pour prouver l'utilité de cet établissement. Les élèves vont chercher actuellement à en donner de nouveaux témoignages par leur service dans la province du Limousin. Pour moi, Monseigneur, le fruit de mon travail est un épuisement terrible, joint à la goutte la plus effroyable. Votre amitié, Monseigneur, me dédommage de tout et je la mériterai à jamais par les sentiments et l'attachement les plus tendres et la reconnaissance la plus vive et du respect le plus profond avec lequel je suis,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de la main de Bour elat. — Archives de l'École d'Alfort.)

XVI

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, le 3e mai 1763.

Monseigneur,

En me créant inspecteur de la librairie de Lyon, vous m'avez autorisé à vous recommander ceux des libraires qui, par leurs sentiments et par leur mérite, sont dignes de vos bontés. C'est à ce titre que j'ose les solliciter pour M. Duplain, syndic de la librairie de cette ville. Il mérite à tous égards votre protection et j'ose vous la demander pour lui, comme une preuve de l'amitié dont vous m'honorez. Si la goutte ne m'avait saisi les deux pieds, la main droite et même la poitrine pendant quelques jours, je ne me servirais pas d'une main étrangère pour vous écrire. Mais j'espère me dédommager de la privation de cet avantage et des maux que j'ai soufferts en volant, dans le cours de cet été, auprès de vous ; moins pour prendre des arrangements indispensables relativement à votre école, que pour vous renouveler les sincères assurances de mon attachement éternel et du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de la main de Bourgelat. — Archives de l'École d'Alfort.)

XVII

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, le 16e mai 1763.

Monseigneur,

L'effroi grossit toujours les objets et la terreur de MM. les Intendants, en ce qui concerne la maladie qui se manifeste sur les bestiaux, est une preuve de leur zèle et de leur amour pour leur généralité. J'ai satisfait sur-le-champ à ce que vous avez exigé de moi et j'ai l'honneur de vous envoyer la copie de la lettre que j'ai ad essée à M. l'Intendant de Bourges, elle pourra servir d'instruction à MM. les Intendants des autres provinces.

Il serait à souhaiter que la maladie que mes élèves ont à combattre actuellement dans le Limousin ne fût pas plus sérieuse, et fût aussi connue que celle dont on vous a fait redouter les effets. Elle attaque comme celle-ci les bestiaux de toutes les espèces et s'annonce par une tumeur sur le boulet, qui s'étend avec rapidité et qui, remontant jusqu'au poitrail, fait périr l'animal en douze heures.

J'ai prescrit les remèdes convenables pour fixer l'humeur sur la partie où elle se montre d'abord, et j'attends des nouvelles du succès de ce traitement. Ces mêmes élèves m'ont consulté sur beaucoup d'autres maladies qui affligent les bestiaux en particulier. J'ai ordonné ce que j'ai cru convenable de faire dans ces différentes circonstances, et je les ai chargés de laisser dans les élections, qu'ils parcoureront, les recettes et la manière de les employer.

Il m'a paru que M. l'Intendant de Moulins était assez satisfait de nos soins, et les frais de l'école nous ont été aussitôt remboursés; je l'avais prévenu de nos besoins, avant de lui envoyer du secours, car je ne saurais joindre à l'épuisement de ma santé, celui de ma fortune. Vous avez vu, Monseigneur, les avances que j'ai été obligé de faire dès la première année, je serai contraint d'en faire encore celle-ci. Il n'est cependant pas naturel que je porte le désintéressement jusqu'à sacrifier ce que j'ai à un établissement dont l'utilité est reconnue, et qui me coûte une quantité immense de petits frais, que je n'ai garde de passer sur mes comptes. Du reste, Monseigneur, je vous remercie bien sincèrement de la part que vous daignez prendre au désir que les Suédois, les Danois, les Anglais et les Suisses ont de rendre célèbre votre école. Si je la regardais comme la mienne, j'en serais moins flatté, car ces mêmes nations avaient des bontés pour moi avant cet établissement, et d'ailleurs la fumée de la réputation est très peu de chose pour quiconque est parvenu à un certain âge.

Quant au projet d'établissement dans le Limousin, vous devez être assuré que je suis toujours, plus encore par le cœur que par devoir, soumis à vos ordres, mais je ne puis rien faire, ni rien conclure à ce sujet avec M. Turgot que vous ne m'ayez permis d'aller conférer avec vous sur les moyens de donner à ces écoles une stabilité qu'elles doivent avoir, en considération des grands avantages qu'elles procureront.

Je suis toujours le martyr de la goutte; il y aura bientôt deux ans que je suis privé de l'usage de mes deux pieds et de ma main droite. Peu s'en est fallu qu'une attaque dans la poitrine n'ait mis fin à mon zèle. Au surplus, Monseigneur, mon émulation durera autant qu'une vie que je consacre à vous aimer et à des succès qui ne me touchent qu'autant qu'ils

peuvent concourir à vos vues pour le bien public et à la gloire de votre ministère.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École d'Alfort.)

XVIII

BOURGELAT A BERTIN.

Sans date, de quelques jours antérieurs au 26 mai 1763.

Monseigneur,

Ce que j'ai eu l'honneur de vous mander dans la dernière lettre que j'ai pris la liberté de vous adresser, touchant la maladie qui régnait sur les bestiaux du Limousin, n'a eu d'autre fondement que le rapport de M. Beaulieu, premier secrétaire de l'Intendance de Limoges, et vient d'être détruit par celui que me fait le sieur Bredin, l'un de mes élèves, qui est actuellement dans l'Angoumois. Il m'apprend que rien n'est moins redoutable que cette tumeur qui avait si fort effrayé. Il ajoute qu'il n'y aurait pour lui que du temps à perdre, s'il restait sur les lieux. Il a formé plusieurs habitants, et leur a appris dans différentes paroisses la manière de traiter ces maladies, dont il s'est joué lui-même. Il leur a indiqué tous les remèdes préservatifs convenables, et a déposé le tout entre les mains des curés, des syndics, et autres notables de chaque village. C'est au surplus, Monseigneur, un homme à attacher aux Écoles et auquel il serait bon de faire un sort, car on peut compter sur lui de toute manière, lorsqu'il s'agira d'envoyer dans les provinces et de les secourir. Il n'a pas encore eu le temps d'acquérir assez de lumières pour agir par lui-même, mais il exécute ponctuellement et avec intelligence ce que je lui prescris, et voilà l'homme que vous m'avez ordonné de vous trouver et d'élever. D'une autre part, le nommé Blousard, son camarade, qui parcourt le Limousin, me mande qu'il a guéri, sur 170 bœufs malades, 148 de ces animaux et qu'il en a préservé 365. Il m'a envoyé un état certifié de ses prouesses dans l'élection d'Eymoutiers, et il opère actuelle-

ment dans celle de Treignat. Tous ces services et tous ces succès vous prouvent, Monseigneur, l'utilité d'un établissement qu'il me paraît que le gouvernement peut adopter aujourd'hui sans crainte, et qui ne doit pas rester sur le compte d'un particulier. Du reste, vous prononcerez ce qu'il vous plaira. Vous savez combien je vous suis soumis, et malgré les dégoûts que j'ai éprouvés dans le cours d'un travail, qui demanderait vingt têtes plus fortes que la mienne et une santé bien plus robuste, je serai toujours prêt à vous convaincre que je ne connais pas d'obstacles capables de m'arrêter, quand il est question de suivre ce que l'attachement le plus tendre et le plus respectueux m'inspire.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XIX

Bourgelat a M. Bouin.

Sans date, vers mai 1763.

J'ai l'honneur d'envoyer à M. Boin le nom des eleves envoyes et entretenus par M. l'intendant de Lyon. Ils sont au nombre de six savoir, francois viervil (?), antoine Berard, J. Jacques faure, Pierre cesar faure, Jean Mathias et Nicolas Bayon. Tout a ete paye jusques au 1er janvier de cette annee, le septieme eleve entré n'ayant fait qu'un sejour de deux ou trois jours à l'Ecole.

Je joins icy des comptes qui m'ont été remis par le chirurgien auquel j'ay ordonné de traiter les eleves malades, MM. les intendans voulant bien les acquitter.

De plus M. Boin est prié de se ressouvenir que sur les trois cent livres qui m'ont été remis par M. l'intendant pour l'envoy d'un éleve de la Rochelle, il me reste cent livres attendu que je n'ay remis à cet élève que deux cent livres. Et ces cent livres qui me restent pouroient faire le payement de quatre mois pour vievirl qui est de Lyon.

J'embrasse et j'aime de tout mon cœur M. Boïn et je le suplie de

m'aimer de meme. J'ay reçu de notre ministre des lettres on ne peut plus satisfaisantes.

BOURGELAT.

(Minute. — Archives départementales du Rhône, C. 128.)

XX

BOURGELAT A BAILLON.

Sans date, vers mai 1763.

Je crois que rien n'est plus simple que les précautions à prendre, à l'effet de s'assurer des élèves instruits aux frais de la généralité. Il s'agit d'abord de fixer la somme que M. l'Intendant veut donner à chacun de ces élèves, pour chaque mois. Les frais de l'auberge sont de 14 liv. par mois pour la nourriture, le logement et pour la lumière. En ce qui concerne l'école, ces élèves sont obligés de se fournir de papier, d'outils, de tabliers pour les dissections, etc. Les Intendants qui font les meilleurs traitements donnent 25 liv. par mois, tant pour ces frais que pour l'entretien des élèves. Il en est d'autres qui ne donnent que 20 livres, d'autres qui ne donnent que des gratifications, quand on les mérite, et qui ne s'engagent à payer que les 14 liv. par mois. Il en coûte à ceux-ci plus qu'aux autres, j'en juge par ce que M. l'Intendant d'Amiens a payé. C'est à la prudence et à la justice de M. Baillon à décider ; mais quelque parti qu'il prenne, il faut que le père ou la mère ou les tuteurs de l'élève s'engagent, par-devant l'Intendant, à rembourser tout ce qu'il aura fait payer pour led. élève, dans le cas où il ne s'établiroit pas dans l'élection dont il sort. Vous en savés plus que moy en fait de pareils engagemens. D'ailleurs moi qui suis pris par la fièvre depuis mardi et qui seroit mort, si je n'étois le médecin des anes, que voulés-vous que je fasse de plus que d'instruire des sujets gratuitement et de chercher à les rendre utiles.

(Autographe de l'écriture de Bourgelat, non signé. — Archives dép. du Rhône, C. 128.)

XXI

BOURGELAT A BOUIN.

Lyon, 31e may 1763.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, les noms des particuliers que Mr Baillon a envoyés à l'école vétérinaire, et la date de leur entrée.

Pierre et Jacques Faure de Saint-Chamond le 16 avril ; Antoine Bérard et La Pacaudière, le 17 avril ; Nicolas Bayon, de Roanne, le 17 avril.

Voilà, Monsieur, tous les élèves que nous tenons de vous. Jugez si l'élection de Montbrison mérite que nous détournions de leurs travaux les élèves des autres provinces, pour lui donner du secours.

Je suis avec estime, considération et amitié, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de la main de Bourgelat. — Arch. dép. du Rhône, C. 128.)

XXII

BOURGELAT A BERTIN.

Vers le 11 juin 1763.

Monseigneur,

Le nombre des élèves de votre école augmentant chaque jour, et ce nombre étant déjà au delà de soixante sujets, j'aurais été plus surchargé par des détails de police et de discipline, que par des détails d'instruction, si je n'avais consigné dans des règlements les devoirs auxquels sont astreintes les personnes que les différentes provinces m'envoient. Ces règlements, Monseigneur, dont sûrement vous ne désapprouverez pas le motif, vous donneront encore une légère idée de nos travaux. Si nous n'étions pas si éloignés de vos yeux, vous seriez plus à portée de rendre justice à mon zèle, et vous vous convaincriez par vous-même qu'un établissement, formé uniquement dans le dessein de vous plaire, ne saurait être un établissement ordinaire et commun.

Je suis avec le plus tendre et le plus constant attachement et avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. Pas de date, mais en tête, en marge, il y a : « A M. Parent, 14 juin 1763 ». — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXIII

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, le 28 juin 1763.

Monseigneur,

Je reçois dans le moment les exemplaires des observations que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Il est certain que le retour de la maladie qui s'est manifestée au commencement du printemps est très possible, cette maladie n'ayant été traitée dans la plupart des provinces qu'extérieurement, car la cause qui l'a produite n'a pu être enlevée au moyen des secours indiqués dans la nouvelle édition de la Maison rustique. J'ai eu même, dans l'Angoumois, une preuve de l'impuissance de ce remède. Plusieurs animaux, guéris en apparence, ont eu ensuite des tumeurs malignes en plusieurs endroits. Bredin m'en a informé dans le temps, et je lui ai envoyé à cet égard des instructions, dont il a tiré le parti le plus avantageux, puisqu'il n'est aucun animal qui ait péri entre ses mains et dont la cure n'ait été radicale.

C'est mal à propos que l'alarme s'est répandue dans nos frontières septentrionales. Je suis en commerce de lettres avec M. du Rival, lieutenant général de Nancy, et je lui ai prouvé qu'il s'en fallait de beaucoup que la maladie, dont il me parlait, fût la même que celle qui a attaqué les provinces du Danemark et de la Suède.

J'ai été consulté par ces deux cours, et les mémoires, auxquels j'ai répondu, font mention de symptômes que Dieu nous préserve de voir dans nos provinces de France. Je crois néanmoins, Monseigneur, que je ne serai pas moins heureux en ce qui concerne les étrangers qu'en ce qui concerne ma propre patrie, et j'espère, qu'au moyen de la consultation raisonnée d'un homme que vous avez fait l'Esculape des bêtes et le médecin des ânes, le fléau contagieux qui ravage ces royaumes sera totalement dissipé.

Quant aux établissements à faire dans diverses provinces, j'aurai l'honneur, lorsque je pourrai vous faire ma cour, de vous prouver que mon zèle n'est abattu ni par les maux, ni par les sacrifices que je fais, ni

par les coups de l'envie. L'amitié dont vous m'honorez et mon tendre attachement pour vous en garantissent la constance.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXIV

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, le 7 juillet 1763.

Monseigneur,

Les alarmes des habitants des duchés de Lorraine et de Bar se sont répandues dans la Franche-Comté, et je viens, dans ce moment, d'adresser à M. l'Intendant de Besançon l'imprimé que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Les habitants de la ville d'Argelay m'ont député un homme pour me consulter. Ceux de la ville de Dolle m'ont envoyé un mémoire, auquel j'ai répondu. La maladie étant la même que celle qui a régné dans les différentes provinces parcourues par mes élèves, je crois que vous avez lieu de ne rien craindre sur ce sujet. Je serai toujours attentif, Monseigneur, à ce qui concernera celui de la conservation des animaux et à mériter la continuation de votre amitié.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXV

BERTIN A BOURGELAT.

Paris, le 8 juillet 1763.

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez écrites, les 10

et 28 du mois passé. Je conçois que, le nombre des élèves de l'école étant au delà de soixante, il était nécessaire de pourvoir au maintien du bon ordre par les règlements que vous m'avez adressés et qui me paraissent très bien.

Je ne doute pas que vous n'ayez recueilli avec soin les mémoires et les consultations que les cours de Suède et de Danemark vous ont adressés sur la maladie qui a désolé les campagnes de ces royaumes, et que vous ne fassiez part au public, autant que votre santé le permettra, des réponses que vous avez faites à ces consultations. Les symptômes effrayants qui ont caractérisé cette maladie, doivent être connus, ainsi que les cures et les préservatifs que vous leur avez indiqués. Les Anglais ont porté la crainte de cette maladie jusqu'à défendre l'envoi dans trois royaumes des cuirs venant du Danemark et même de l'Allemagne; plusieurs personnes prétendent que cette précaution est inutile. Cependant l'exemple de l'Angleterre contredit exactement leur opinion et je serais bien aise que vous missiez le public en état de décider la question par les... et d'après ce que vous avez fait sur la maladie des bestiaux en Danemark.

(Minute non signée. — Archives d'Alfort.)

XXVI

Bourgelat a Bertin.

Lyon, le 8 juillet 1763.

Monseigneur,

Mes deux élèves sont toujours occupés dans les différentes élections de la généralité du Limousin, et je reçois dans le moment un état, dont le double a été envoyé à M. Turgot, par lequel il paraît que dans le département de Treignac, dépendant du sénéchal d'Uzerche; ils ont traité 195 animaux, qui tous 195 ont été radicalement guéris. Dans ce nombre, 44 bœufs ou chevaux et même chiens ont été traités de maladies particulières. Les remèdes préservatifs ont été administrés à 498 animaux, dont aucun n'a été atteint de la maladie régnante différente encore de celle qui a jeté l'effroi et l'alarme dans plusieurs provinces, et sur laquelle j'eus hier l'honneur de vous mander qu'on devait être tranquille.

Cet état est certifié par M. de Cueille, subdélégué, et j'ai l'honneur de vous envoyer la copie de ce certificat. Vous voyez, Monseigneur, que par l'établissement de votre école, vous n'avez pas apprêté un triomphe à

mes ennemis, et si par hasard il se trouvait qu'ils suspendissent vos bonnes intentions, je crois vous avoir fourni d'assez bonnes armes contre eux. Mon espérance est d'ailleurs encore mieux fondée sur votre amitié, qui sans doute ne peut qu'augmenter par le zèle avec lequel je chercherai toujours à la mériter.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXVII

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, le 14 juillet 1763.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et par laquelle vous m'invitez à publier les mémoires que les cours de Suède et de Danemark m'ont envoyés sur la maladie qui a désolé les campagnes de ces royaumes, ainsi que les réponses que j'ai faites à ces mémoires. Je viens, Monseigneur, de rechercher ces différentes pièces, mais soit le tracas d'un déménagement, soit la quantité d'affaires qui m'accablent, je n'ai retrouvé que les papiers que je tiens de ces différentes cours. Quant à mes réponses, je n'en rencontre pas vestige, et je crois les avoir dictées et n'en avoir pas gardé copie. J'étais encore très malade lorsque j'ai satisfait aux demandes des deux cours, et d'ailleurs j'aurais besoin de trois scribes si je voulais faire transcrire toutes les consultations que je fais. J'aurai l'honneur de vous envoyer copie des lettres des ministres de Suède et de Danemark et des relations que j'en ai reçues. Je tâcherai de me rappeler les remèdes que j'ai indiqués et vous ferez, Monseigneur, usage de tout ainsi que vous le jugerez à propos.

A l'égard de la crainte des Anglais et des précautions qu'ils ont prises pour parer à la contagion, elles peuvent être approuvées, s'il s'agit, dans la prohibition qu'ils ont faite, des cuirs en bourre. Mais s'il est question des cuirs préparés, je les crois totalement inutiles. Au surplus, cette nation toujours prévoyante a, sans doute pour plus grande sûreté, inter-

dit toute entrée à cette sorte de marchandise en général, venant de Danemark et même de l'Allemagne, à l'effet de ne donner lieu à aucune des fraudes qu'aurait pu occasionner la distinction que je fais de celles dont l'introduction peut être dangereuse.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXVIII

BERTIN A BOURGELAT.

A Compiègne, le 15 juillet 1763.

Je ne puis, en effet, Monsieur, vous répondre que ce que vous avez dit d'avance au sieur de Mury, au sujet de la recette du tabac de Lyon, qu'il a en vue. Depuis que je suis en place, je n'ai pas cru pouvoir m'écarter de la règle que je me suis prescrite, concernant les emplois des fermes. Tout ce que je puis faire pour vous marquer ma bonne volonté en cette occasion, c'est de communiquer aux fermiers généraux la lettre que vous m'avez écrite à ce sujet et je vais la leur envoyer. Vous connaissez, Monsieur, la sincérité de mes sentiments pour vous.

BERTIN (1).

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXIX

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, le 19 juillet 1763.

Monseigneur,

Je prends la liberté de vous adresser un placet qui m'a été remis par M. Cannac, le fils, avec prière de solliciter vos bontés pour le garçon maréchal qui l'intéresse. Les faits contenus dans ce placet sont exactement vrais, et je puis vous protester que le sujet, dont il s'agit, n'est pas moins ignorant que les maîtres au nombre desquels il désire d'être compté.

(1) Les lettres de Bertin ne sont pas de son écriture ; la signature seule est de sa main, ainsi que quelques notes en marge ou à la suite.

Je reçois une lettre d'un de mes élèves qui travaille à Ussel, généralité de Limoges, qui me mande qu'il espère enfin pouvoir revenir incessamment à ses études. Il me promet un état très circonstancié des cures qu'il a faites dans ce lieu, et il me prévient que de 360 moutons qu'il a traités, aucun n'est mort. J'aurai l'honneur de vous instruire plus amplement de ses succès, quand j'en serai plus instruit moi-même.

La Société économique de Berne vient, Monseigneur, de m'adresser une lettre remplie d'éloges et de politesses. Leurs Excellences m'ont envoyé un sujet et se disposent à m'en envoyer quatre autres, qu'elles entretiendront dans une école qu'elles regardent comme un établissement dont elles admirent également le plan, l'institution et l'exécution, et qui fait tant d'honneur au Ministre qui la protège : ce sont leurs propres termes. Voilà, Monseigneur, aussi tout ce que j'ai ambitionné en la formant. Il vous était réservé de me rendre à ma patrie et de faire le bien de tous les peuples en faisant celui de ce royaume en particulier.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXX

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, le 20 juillet 1763.

Monseigneur,

Je reçois dans le moment une lettre de M. Bouillet d'Arlod, subdélégué de l'Intendance de Bourgogne dans la ville de Belay, par laquelle il me mande que, depuis quelques jours, et dans trois villages, à une lieue et demie de cette même ville, une maladie a enlevé une quantité assez considérable de chevaux, d'ânes, de bœufs et de vaches. Il ajoute qu'on a employé vainement différents remèdes et que les maréchaux les plus experts n'y connaissent rien. Je viens, Monseigneur, d'envoyer au secours de cette province deux des élèves qu'elle m'a adressés et je les ai chargés de m'instruire, aussitôt qu'ils seront arrivés, de la nature du mal, car M. le subdélégué est à cet égard l'homme le plus discret.

J'aurai l'honneur de vous rendre compte de leurs opérations et peut-être de leurs succès, car vous savez, Monseigneur, que, depuis notre établissement, nous marchons assez heureusement, parce que nous ne travaillons que sous vos auspices, en vous aimant et en désirant toujours de vous plaire.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXXI

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, le 21 juillet 1763.

Monseigneur,

Je m'acquitte en partie de ce que vous m'avez fait l'honneur d'exiger de moi. J'ai celui de vous envoyer la copie de la lettre que m'a adressée Son Excellence M. le baron de Bernstorf, ministre du roi de Danemark; j'y joins ma réponse, le mémoire à consulter qui m'a été envoyé et la consultation que j'ai faite à ce sujet. Je vais, Monseigneur, chercher ce que j'ai reçu du ministre de Suède, et si je suis assez heureux pour me rappeler, comme je l'ai fait à l'égard de mes réponses aux Danois, ce que j'ai répondu aux Suédois, je prendrai la liberté de vous en faire part aussitôt. Vous disposerez, Monsieur, dans toutes les occasions de mes ouvrages et de l'auteur. Quant à moi, je crois ne devoir rien publier que jusqu'à ce que je puisse prendre un titre dans mes écrits. Sans cette considération, le sieur Bruizet aurait fait paraître déjà un volume assez considérable, qu'il ne mettra sous presse que lorsque vous aurez eu la bonté d'apprendre à ceux qu'il doit instruire que j'ai mérité que vous fussiez attentif à mon sort et que vous m'honorassiez d'une protection que j'attends autant de votre justice que de votre amitié.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXXII

Bourgelat a Bertin.

Lyon, le 22 juillet 1763.

Monseigneur,

Je reçois dans le moment un état des traitements faits par mes élèves, depuis le 18 juin jusqu'au 13 juillet, dans le département d'Ussel, la sénéchaussée de Ventadour, généralité de Limoges.

Par cet état, dont M. Turgot a eu le double, et qui est dûment certifié par M. Duteil, subdélégué, par le lieutenant général, par le lieutenant particulier, par le curé, enfin par un notaire, il paraît que le nombre des bœufs, vaches et chevaux malades est celui de 139. Le nombre des guéris est le même. Le nombre des morts, avant les secours donnés de notre part, est de 31, et celui des morts traités par d'autres personnes pendant le traitement est celui de trois.

Le nombre de ceux que nous avons préservés avec succès est de 547. Le nombre des moutons et cochons malades est de 381. Le nombre des guéris est de 375. Le nombre enfin des morts, avant le traitement, et qui pendant nos opérations ont été traités par d'autres, est de 40. D'où il suit que dans ce département nous avons traités 520 animaux et guéri 514 et qu'en outre nous en avons préservé 547, en tout 1 061. Je crois, Monseigneur, que ces résultats, joints à ceux que j'ai l'honneur de vous envoyer depuis plus d'un an, attestent assez l'utilité d'une école et d'un établissement que les étrangers envient aujourd'hui, au point que j'en ai reçu des offres, auxquelles je ne devais pas m'attendre, et qui sont supérieures à toutes celles qu'ils m'avaient faites jusqu'à présent. Il n'en est aucune qui puisse séduire un cœur qui vous est bien tendrement et bien solidement attaché, mais j'ose espérer que vous voudrez bien à présent, sans vous arrêter à de vaines considérations, ordonner qu'il soit fait un relevé de nos opérations dans les campagnes, pour ce relevé être présenté à Sa Majesté. Je n'ai jamais su, Monseigneur, obtenir des grâces par le manège et par l'intrigue, comme les ennemis que je puis avoir et, je n'emploierai jamais d'autres armes que celle des services rendus et que je rendrai encore avec le zèle le plus ardent, si Sa Majesté juge que je suis un sujet utile.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXXIII

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, le 29 juillet 1763.

Monseigneur,

La maladie que mes élèves ont à combattre dans le Bugey est, à en juger par les symptômes décrits dans la lettre qu'ils viennent de m'adresser, une de celles qui sont les plus redoutables et qui peuvent être les plus funestes. Quoique ces symptômes ne soient pas exactement les mêmes que ceux qui caractérisent la maladie qui a désolé et dévasté le Dannemark, il est à craindre que celle-cy n'en ait les suites; et c'est icy véritablement le cas de trembler. J'envoye dans le moment aux sujets que j'ay députés dans cette malheureuse province des instructions très détaillées et très raisonnées sur les remèdes à administrer, sur le tems où ils doivent l'être, sur les différences à obtenir d'après les signes présens, etc. Mais, Monseigneur, c'est à vous à donner les ordres les plus rigoureux en ce qui concerne les précautions à prendre en pareille circonstance, car c'est de l'exacte observation des loix prescrites dans celles ou la contagion est à craindre que dépend le succès des efforts que je vais faire pour l'arrêter et pour l'éteindre. J'ay l'honneur d'en écrire à M. de Villeneuve et à M. le baron d'Arlod, son subdélégué à Bellay, et je joins icy une copie de la lettre qui m'a été écrite par mes élèves, afin que vous jugies, Monseigneur, par vous même de la nature du mal que nous avons à vaincre. J'y donnerai tous mes soins, je me transporteray même sur les lieux si ma santé veut bien me le permettre, je ne négligerai rien pour vous donner des marques de mon zèle, et je renonceray même, s'il le faut encor, au voyage que je m'étois proposé de faire, car je sais que le meilleur moyen de vous faire ma cour est celuy de répondre à votre confiance et de servir utilement la patrie. Il ne seroit pas juste, Monseigneur, que cet evenement me prive neantmoins des avantages et de la récompense que je me crois en droit d'attendre autant de votre équité que de votre amitié. J'ay l'honneur de vous adresser un relevé des états bien et duëment certifié des guérisons opérées par mes élèves dans les différentes provinces où ils ont été envoyés ; l'arrivée de ceux que j'avois député dans le Bourbonnais et dans le Limousin me met à portée de vous le présenter. J'ose espérer que vous voudrés bien le mettre sous les yeux du roy et m'obtenir de Sa Majesté l'assurance d'un sort qui ne sera pas borné à quinze années de jouissance comme le privilège des fiacres parce

que j'ay donné la vie à trop d'animaux pour que la mienne soit aussi courte et pour que je laisse après moy un enfant dans la misère. D'ailleurs j'y serois moi même si je vivois au delà des quinze ans qui m'ont été accordés et dont trois se sont déjà en partie écoulés. Sur le surplus et quant à l'établissement des autres écoles, dont le tableau qui accompagne cette lettre vous démontrera la nécessité et l'utilité, j'auray l'honneur de vous porter ou de vous envoyer un projet raisonné et sur lequel jespère que vous déciderés favorablement, quand même vous ne le tiendriés pas de ma main, car ce n'est pas auprès d'un ministre tel que vous que les absens se ressentent du malheur de l'éloignement.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXXIV

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, le 30 juillet 1763.

Monseigneur,

Je me suis chargé de vous adresser de la part de l'auteur six exemplaires d'un ouvrage que son zèle l'a engagé à mettre au jour. Ce jeune médecin mérite à tous égards protection et faveur. Il a bien voulu s'associer à mes travaux dans l'école et il y fait actuellement un cours de plantes avec tout le succès possible. Ce cours est d'autant plus utile que mes élèves trouveront par ce moyen dans les campagnes les médicamens sous la main ; je ne m'attache qu'à leur indiquer ceux qui sont les plus simples et le plus à leur portée.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXXV

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, le 8e aoust 1763.

Monseigneur,

Après vous avoir allarmé par la lettre dont j'ay eu l'honneur de vous adresser une copie et qui m'avoit été écrite par mes élèves députés dans le Bugey, je crois devoir vous rassurer par ce que me mande M. le baron d'Arlod de leurs succès. Je joins icy une copie de sa lettre, et je la crois très propre à vous tranquilliser et à vous prouver en meme tems que si par malheur je travaillois en vain pour moy, je n'auray pas travaillé inutilement pour l'état.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

En bas, de la même écriture, de la main de Bourgelat : « A Monseigneur le controll. général des finances à la cour ».

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXXVI

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, le 8 août 1763.

Monseigneur,

Dans le dessein où je suis de vous instruire exactement de la maladie qui règne dans le Bugey, j'ai l'honneur de vous envoyer encore la copie d'une lettre qui m'a été écrite par M. le baron d'Arlod. J'en ai reçu une de mes élèves qui me mandent qu'ils ont guéri déjà 56 animaux et qu'il ne leur en est mort que 2. J'espère que nous triompherons aisément de cette épidémie dont les progrès auraient été funestes et se trouvent déjà arrêtés.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXXVII

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, le 12e aoust 1763.

Monseigneur,

Je ne me lasse point de chercher à calmer des allarmes que je peux avoir fait naitre, et à vous rassurer par les bonnes nouvelles que je reçois du Bugey. Je joins icy, Monseigneur, une copie de la troisième lettre que je reçois de M. d'Arlod, elle vous prouvera que nous sommes également heureux dans les diverses paroisses du royaume et contre les différens ennemis qu'elles nous présentent à vaincre.

J'ay eu l'honneur de demander à M. Parent le plaisir de faire rectifier un article de la gazette de france par lequel on annonçoit le parti que S. M. Danoise avoit pris d'envoyer trois étudians pour faire leur cours de médecine et de chirurge a Lion, ces trois étudians me sont adressés de la part de cette cour, la Suède va l'imiter, le canton de Berne s'est déjà exécuté, ainsi, Monseigneur, partout on reconnoit l'utilité d'un établissement qui n'est point le mien, mais qui est le votre, et qui ne m'appartient que par le zèle avec lequel j'ay tâché de faire valoir les vües supérieures qui vous animent.

Je suis avec le respect le plus profond,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXXVIII

PARENT A BOURGELAT.

A Compiègne, le 13e août 1763.

J'écris, mon cher compatriote, sur-le-champ à M. l'abbé Arnaud pour rétablir dans la pe gazette ce qu'il doit dire de votre école et des sujets que le roi de Danemark y a envoyés.

M. le Contrôleur général a lu vos dernières lettres sur la maladie du Bugey, et il a écrit à M. l'Intendant de Dijon pour lui marquer sa sur-

prise de ce que vos observations, dont il lui a envoyé 50 exemplaires, en le priant de les faire réimprimer et répandre, ne fussent pas connues en Bugey, ce qui aurait épargné la dépense et le temps de vos élèves, qui sont employés très utilement à l'école, où leur présence est nécessaire. N'oubliez pas, je vous en prie, de faire ordonner le payement de ces dépenses par M. l'Intendant, parce que, quand elles restent arriérées, il faut que les ordres partent des bureaux de M. d'Ormesson, et que cela est d'une longueur infinie. Je vous attends, mon cher compatriote, avec une impatience infinie, pour vous renouveler de vive voix les espérances d'un attachement qui ne peut finir qu'avec ma vie.

PARENT.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XXXIX

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 17e aoust 1763.

Monseigneur,

Une santé toujours foible et chancelante, des douleurs de goute continuelles, un prochain changement de saison qui pourroit avec celuy du climat les augmenter et me retenir malgré moy très longtems à Paris, la nécessité presque absolue de ma présence à l'école, les cayers élémentaires et nombreux que j'ay encore à composer pour les élèves, l'obligation indispensable de réparer la perte de trois mois et demi passés dans les plus cruelles souffrances, les frais d'un voyage dont les dépenses ne peuvent qu'excéder mes forces, telles sont les raisons qui m'ont porté à jetter sur le papier les demandes différentes que je me suis proposé de vous faire. Elles n'ont véritablement pour objet que le bien de l'état plutôt que le mien, je les ay fait transcrire, Monseigneur, de manière à vous laisser l'espace nécessaire pour mettre à côté de chaque article et en deux mots ces apostilles auxquelles vos bontés et votre amitié m'avoient accoutumé. J'ose croire que voyant mes intentions et en connoissant toute la pureté, mes propositions ne vous paroitront pas déplacées. J'ay attendu à vous les faire que des succès éclatans vous prouvassent la grandeur réelle d'une entreprise aussi utile que celle que j'ay faite sous vos auspices et, s'il est possible, Monseigneur, de me dispenser d'aller solliciter moi-même votre justice, l'école y gagnera beaucoup. Daignés, Monseigneur, m'intimer vos ordres en me renvoyant le mémoire ;

j'iray néantmoins s'il le faut, et malgré les frais dans lesquels un voyage me jettera, implorer vos bontés, et vous prier de m'entendre, car vous comprenés qu'il est tems que le sort de l'école et le mien soient assurés.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XL

PARENT A BOURGELAT.

Paris, 20e août 1763.

Si vous avez lu, mon cher compatriote, la Gazette d'hier, vous aurez vu que M. l'abbé Arnaud a employé une partie des matériaux que je lui avais envoyés. J'avais été plus onctueux que lui, mais apparemment une Gazette doit être sèche par état. Je l'irai voir cependant pour le remercier. Ne doutez pas, mon cher compatriote, de la sincérité de mes sentiments pour vous et de leur inaliénabilité.

Signé : P.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XLI

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, le 22e aoust 1763.

Monseigneur,

Si j'ay le malheur de vous importuner par mes lettres, mon excuse est dans des succès dont rien n'arrête le cours ; eh ! qui pourroit les traverser, quand un zèle que l'espoir de votre amitié et de vos bontés anime et soutient, en est l'unique et la principale cause. Nos élèves arrivent du Bugey. Permettés moy de joindre icy la lettre que M. Bouillet d'Arlod m'a écrite, elle sera pour vous, Monseigneur, une preuve des progrès des sujets que les provinces m'adressent et me confient. Voicy le résultat de leurs opérations dans le Bugey et dans le Valromey. 61 chevaux et mulets malades, 29 bœufs ou vaches aussi malades, en tout 90, dont

2 morts, et 88 de guéris. Il en étoit mort 62 avant leur arrivée et il en est mort 8 pendant leur séjour qui étoient traités par d'autres personnes Ces guérisons opérées et les remèdes préservatifs ayant été donnés à 150 animaux, la maladie a été sur le champ arrêtée, on pourroit donc ajouter au relevé que j'ay eu l'honneur de vous envoyer, c'est-à-dire au nombre de 5 033 animaux guéris et préservés depuis l'ouverture de votre école, celuy de 238 animaux dans le traitement desquels nous n'avons pas été moins heureux, en tout 5 271. J'ose croire, Monseigneur, que vous reconnoissés à de pareils faits le pouvoir que vous avés sur mon esprit et sur mon cœur, il me reste à souhaiter que vous vouliés bien avoir égard ainsi qu'aux sentiments de l'attachement inaltérable et du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XLII

PARENT A BOURGELAT.

Paris, ce 22e août 1763.

Je réponds, mon cher compatriote, à votre lettre du 18 août, regardez-moi comme un autre vous-même, pour l'envie de faire, non ce qui vous fait plaisir, mais ce qui me paraît d'une justice sans réplique. J'ai lu votre mémoire et je le trouve convenable en tous points. Je ne puis douter des bonnes dispositions de notre Ministre en votre faveur. Soyez tranquille, il songe à vous et mon frère vous dira avec quelle affection il lui a parlé sur votre compte, il est actuellement écrasé de besogne. Je le poursuis depuis son arrivée de Compiègne pour lui faire signer une lettre, par laquelle il vous communique une lettre de M. l'Intendant de La Rochelle sur une maladie nouvelle sur les bestiaux. M. l'archevêque de Paris, les députés de Lorraine, ceux du Parlement à Besançon entrant au moment où je lui portais encore ces lettres, je prends le parti, non de vous envoyer sa lettre, sans signature, mais de vous communiquer la lettre du médecin de Marans (?) qui a causé avec raison les alarmes de M. d'Orfeuil. M. le Contrôleur général lui écrit de vous donner avis des progrès de cette maladie, mais est-elle contagieuse ? Ils ne le disent pas,

il faudrait prendre à cet égard des mesures, si elle est de nature à se communiquer. Je veillerai cette nuit jusqu'à deux heures pour faire signer tranquillement ces lettres et parler à notre Ministre très sérieusement de vous et de votre état, qu'il faut rendre fixe et honorable invariablement. Je l'engagerai à vous écrire de sa main ; ses lettres sont si aimables et si sages ; je dis jusque deux heures, car il en a passé quelques-unes jusqu'à cinq heures du matin.

Comptez, mon cher compatriote, que le plus grand plaisir, que je puisse goûter auprès du Ministre, est de le voir rendre justice au mérite distingué. Combien ce sentiment n'est-il pas plus vif et plus pressant, quand il est question de vous !

Je voudrais... mais laissez faire et soyez assuré de la sincérité des sentiments que je vous ai consacrés, dès que je vous ai connu.

Signé : P.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XLIII

BERTIN A BOURGELAT.

Paris, ce 23e août 1763.

J'ai vu, Monsieur, avec satisfaction que la maladie des bestiaux avait cédé dans le Bugey, par les soins de vos élèves, aux remèdes qu'ils ont prescrits et administrés ; j'espère qu'elle n'aura aucune suite dans cette province. Mais la lettre que je reçois de M. l'Intendant de La Rochelle et le mémoire qu'elle contient, m'inquiètent davantage, puisque la maladie, qui s'y manifeste, diffère entièrement de la maladie qui a attaqué les bestiaux au printemps dernier ; les symptômes de celle-ci paraissent plus fâcheux et les suites bien plus funestes. Je vous envoie la lettre et le mémoire de M. l'Intendant de La Rochelle, je vous prie de m'en marquer votre sentiment et d'écrire à M. d'Orfeuil ce que vous croirez le plus propre à remédier aux premiers accidents, en attendant que vous puissiez prescrire des remèdes certains contre ce fléau. Je marque à M. d'Orfeuil de vous tenir informé régulièrement des progrès du mal et de ne vous en laisser ignorer aucune circonstance. Je compte dans cette occasion sur votre zèle ordinaire et sur vos soins ; vous connaissez, Monsieur, tous mes sentiments pour vous.

BERTIN.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XLIV

Bourgelat a Bertin.

Lion, ce 28e août 1763.

Monseigneur,

Dans le moment où j'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser, je venois de répondre à la lettre que M. Parent m'avoit écrite et de faire passer une consultation très détaillée à M. Roüillé d'Orfeüil. Je crois que si l'on suit avec exactitude ce que je prescris, la maladie n'aura pas de plus grandes suites. Vous avés rendu justice à mes sentimens, Monseigneur, en comptant dans cette occasion sur mon zèle ordinaire. J'espérois aussi que vous daigneriés me tranquilliser sur mon sort et m'apprendre ce que votre justice et votre amitié me permettent d'attendre. Inquiet, incertain sur mon avenir, mon travail me coûte infiniment et, je le confesse à M. Bertin et non au Ministre, le dégoût commence à me saisir. Daignés, Monseigneur, me mander ou me faire mander quels sont vos projets sur moy, ou m'ordonner d'aller m'en informer moi-même. Je ne dois pas n'avoir d'autre récompense de mes veilles et de mes peines qu'une mort qu'elles hâtent et à laquelle elles me conduisent.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XLV

Parent a Bourgelat.

Paris, ce 30e août 1763.

M. le Contrôleur général, mon cher compatriote, en signant la lettre que vous avez reçue de lui, le surlendemain de la mienne, me demande *encore quelques jours*, et qu'il vous écrirait lui-même. Il est trop respectable, et il vous aime trop, pour ne pas les lui donner ces quelques jours, il a ses raisons. Cela ne m'a pas empêché de lui présenter, encore avant-

hier, votre mémoire ; *pas encore*, me dit-il, au nom de Dieu, laissez-le faire. Je prévois que vous serez content, je le serai beaucoup si vous m'aimez comme je fais profession de vous aimer, mon cher compatriote.

Signé : P.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XLVI

Bertin a Bourgelat.

Paris, ce 8e septembre 1763.

Je viens d'être informé, Monsieur, par M. l'Intendant de Limoges, qu'une maladie, qui a attaqué les bêtes à corne au mois de mars dernier dans quelques paroisses de cette généralité, sur les confins de l'Auvergne et du Bourbonnais, se réveille avec force ; qu'il y a péri un grand nombre de bestiaux et qu'il y a lieu de craindre que cette maladie ne soit du même genre que celle qui affligea tout le royaume en 1745. Je vous envoie le mémoire, extrait des lettres de M. Turgot, sur les symptômes de cette maladie ; j'espère que celle qui a régné en Dauphiné aura cessé entièrement par vos soins, et que vous serez en état de vous porter en Limousin avec deux des plus habiles de vos élèves. Vous passerez par l'Auvergne, dont quelques paroisses, limitrophes du Limousin, sont déjà infectées du mal ; j'écris à M. de Balinviliers de vous les indiquer, et de vous procurer les secours nécessaires pour vous y transporter. M. Turgot vous enverra un exprès à Clermont, pour vous informer de l'état où un homme intelligent, qu'il a envoyé sur les lieux, aura trouvé la maladie, et de la route que vous devrez tenir. M. Turgot me marque que les paroisses de Flayet (?) et de Saint-Mars, La Breüille, frontières du Limousin et du Bourbonnais, ont été attaquées de ce mal. Vous terminerez votre visite par celle de ces paroisses et vous aurez soin de m'informer exactement pendant votre route de tout ce que vous ferez et de ce qu'il y a à espérer ou à craindre des progrès de ce mal, enfin des mesures que vous aurez prises pour l'arrêter, afin que j'en rende compte au Roi.

Il est à propos néanmoins que l'alarme ne se répande pas dans le public, si le mal n'est pas contagieux, afin que la vente des bestiaux n'en soit pas interrompue, ce que je recommande à votre discrétion. Vous connaissez, Monsieur, les sentiments avec lesquels je suis entièrement à vous.

Bertin.

En dessous et de la main de Bertin :

« Dressez-nous promptement quelque jeune homme *physicien*, qui puisse ainsi se transporter quand il le faudra, car je sens que vous ne le pouvez guère ; le Roy a été fort content de ce que vous avez fait à Mérieux (ou Mézieux), et c'est après luy en avoir rendu compte que je luy ai demandé la décoration pour votre école du titre d'*École Royale*. Je voudrois fort qu'il s'en établit une à *Limoges*, sous votre direction qui pourroit alors être titrée de *générale*, mais qui y mettrez-vous pour la gouverner. »

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XLVII

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 27e septembre 1763.

Monseigneur,

Je reçois dans l'instant une lettre non signée en datte du 24 septembre 1763, par laquelle vous me faites l'honneur de m'ordonner d'envoyer promptement un élève dans la Saintonge à l'effect d'arrêter la maladie cruelle qui en est le fléau et à l'effect aussi d'engager M. l'Intendant à faire les avances de fonds nécessaires pour le voyage de cet élève. Je vais dans un moment luy faire part de vos ordres, mais comme ils ne sont point revêtus de votre signature, il pourroit très bien arriver qu'il éleva quelques difficultés à ce sujet. En tout cas je feray très volontiers encor cette avance, quoique je sois fort en arrière de mes affaires par celles que j'ay faites cette année pour l'école, mais il s'agit icy du bien public, il s'agit de vous plaire, et j'immoleray ma vie et ma fortune quand il le faudra dans de pareilles circonstances. Je vais travailler à rédiger une consultation très raisonnée sur un mémoire qui m'a été envoyé par M. Rouillé, mémoire beaucoup plus instructif que tous ceux que j'avois reçu et peut-être parviendray je a vaincre comme j'ay vaincu jusques à ce moment.

A cette lettre qui vient de me parvenir, Monseigneur, en étoit jointe une de M. Parent qui me mande que vous me deffendés d'aller à Paris dans ce moment cy, et que vous avès de très bonnes raisons qui vous y déterminent; j'obéis, Monseigneur, avec une soumission entière et sans crainte que votre amitié pour moy ne se perde et ne s'efface dans l'éloignement. Vous connoissés la situation dans laquelle je suis par rapport

à l'école, je me tue de peine et de travail sans avoir un état fixe et sans être assuré de rien, si ce n'est que si l'état avoit le malheur de vous perdre, je me verrois, dans le cas où je pourrois vous survivre, totalement anéanti après avoir tant sacrifié pour faire le bien. C'est à ces réflections, Monseigneur, auxquelles je désire de vous rappeler que je vous suplie de vous arrêter, elles ne me laissent pas un seul moment tranquille et l'esprit a besoin de repos quand il doit agir.

Du reste, Monseigneur, je prens la liberté de vous envoyer la copie d'une lettre que je reçois de M. de Voyer. Je n'eus jamais rien de caché pour vous et d'ailleurs il me permet de vous en faire part. Il est pénétré, comme vous le verrés, de reconnoissance pour tout ce que vous avés daigné faire pour luy et il a vû par luy même qu'il est des ames qui se vangent en rendant service à celles qui ont voulû leur nuire. A ce trait, Monseigneur, j'ay reconnû la personne que j'aime, que j'honore, que je respecte et que je voudrois servir au dépens de mon sang. Il ne me convient pas de vous parler icy des Haras, je dois laisser mon sort dans vos mains et ne vous témoigner que la confiance que j'ai toujours dans vos bontés, ce seul sentiment vous prouve que j'en suis toujours digne. Au surplus, Monseigneur, je ne trahis point le secret de M. de Voyer en faisant transcrire sa lettre, c'est un autre moi même qui fait cette copie, et cet autre moi même, cet enfant que je dois chérir, ne mérite pas moins que moy votre amitié, puisqu'elle a hérité de tous mes sentimens pour vous.

Je suis avec ceux du plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XLVIII

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, ce 1er octobre 1763.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser la copie du mémoire que je viens d'envoyer à M. l'Intendant de la Rochelle, en réponse à celui que j'ai reçu de sa part sur la maladie, qui, dans le pays Brouageais, désole

et ravage les bestiaux. Les nouveaux éclaircissements que l'on m'a donnés m'ont fait changer d'idée sur la nature et sur le genre de la maladie. Je propose en conséquence un nouveau traitement et je dépêche demain le nommé Bredin pour aller le mettre à exécution, le tout en me conformant à vos ordres.

Au surplus, Monseigneur, j'ai été fort alarmé ces jours-ci. Nous avons été sur le point de perdre Mme de Choin qui a été près de vingt-quatre heures sans connaissance et qu'un émétique, donné à propos, nous a rendue. Je la crois hors de tout danger, mais vous devez penser combien sa situation m'a affecté. Il appartient à des cœurs, tels que le vôtre, de sentir et de connaître les douceurs et le prix de l'amitié.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XLIX

PARENT A BOURGELAT.

Paris, ce 7e octobre 1763.

Je vous renvoie, mon cher compatriote, ma lettre signée, que mon commis a bravement fait partir sans cette formalité, et vous ne l'aviez pas crue cette lettre ostensible, quand vous avez marqué à notre Ministre qu'il vous avait écrit une lettre sans signature. Il m'a chargé de vous marquer expressément qu'il vous écrirait lui-même, au moment où l'affaire serait décidée, ce qu'il fera vraisemblablement à Fontainebleau, où je vais dans ce moment, et où je ne tarderai pas sans doute de vous voir. Je brûle d'impatience et de vous renouveler les assurances du plus ancien, du plus tendre et du plus inviolable attachement.

Signé : P.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

L

BOURGELAT A BERTIN.

Monseigneur,

Lion, ce 17e octobre 1763.

J'ai l'honneur de vous envoyer la copie d'une lettre que M. Rouillé d'Orfeüil vient de m'adresser. Vous y verrez une nouvelle preuve de l'utilité d'un établissement qui ne peut se soutenir, si vous ne l'honorés promptement, par une réponse favorable au mémoire que j'ay pris la liberté de vous faire parvenir, de quelques marques de votre protection. J'ay fait ce que j'ay pu jusques icy pour les mériter. J'y ay sacrifié, plus encor par mon attachement respectueux pour vous que par amour pour le bien public et ma santé et le produit des faveurs que vous m'avés accordé, mais je m'épuise absolument de tous côtés, et j'ay encore le malheur de voir que vous me laissés dans la plus triste incertitude sur mon avenir. M. Pajot de Marcheval a eu raison de me dire, après avoir vu par luy même l'école, les élèves, les travaux qu'ils font et l'ordre qui y règne, que l'on n'avoit pas à Paris, ni à la cour, la plus légère idée de cet établissement et de sa forme. Par quelle fatalité les étrangers en augureroient ils mieux que le ministère françois : Pardonnés Monseigneur, ces plaintes et ces reproches à quelqu'un qui ne reçoit plus depuis longtemps la moindre marque de votre amitié et qui, malgré l'horreur de votre silence, ne s'acharne au travail que dans l'idée et dans l'espérance de vous plaire. Je ne vois plus de moyen d'y réussir et il ne me reste que le regret de ne pouvoir être instruit des motifs de votre éloignement pour un homme, que vous avés aimé et qui, dans la plus exacte justice, sera toujours digne de vos bontés !

Je n'ose pas vous en demander une preuve auprès de M. de Maupas. L'exil de M. le chancelier, la démission de M. de Malesherbes m'otent, deux protecteurs et un ami. S'il faut encor renoncer à la faveur que je tiens de vous, en qualité d'inspecteur de la librairie, je suis prêt à me soumettre, d'autant mieux que s'il ne me reste rien, après avoir travaillé comme je l'ay fait, ce qu'il me faudra pour vivre à moy et à mon enfant sera très peu de chose, car j'employe tout ce que j'ay à l'acquisition de connoissances, à la vérité plus utiles aux autres qu'à moi même.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort).

LI

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, ce 26e novembre 1763.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser un détail de ce qui s'est passé dans votre École le mercredi 23e de ce mois, ce détail vous prouvera, Monseigneur, que ni les élèves, ni le chef, n'oublient qu'ils doivent s'efforcer de mériter votre protection et vos bontés.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LII

BOURGELAT A PARENT.

Lion, ce 30e novembre 1763.

J'ay l'honneur de vous envoyer, mon cher compatriote, le détail d'une séance publique à laquelle M. votre frère m'a fait celuy d'assister. Il pourra vous en rendre compte luy-même et vous certifier que rien n'a jusques à présent rallenti mon zèle dans le soutien d'un établissement des plus beaux et des plus utiles. Je n'en parlerois pas ainsi si je le regardois comme mon ouvrage, mais il est celuy d'un ministre auquel je serai éternellement attaché. Adieu, mon cher compatriote, je vous aime de tout mon cœur, malgré votre silence.

(Minute non signée. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LIII

BERTIN A BOURGELAT.

Versailles, ce 12e décembre 1763.

J'ai trop de raisons, Monsieur, de compter sur votre attachement, pour douter de la part que vous avez prise à l'établissement de ma

nièce. Je vous en fais tous mes remercimens et je vous renouvelle de tout mon cœur les assurances de la sincérité de mes sentimens pour vous.

BERTIN.

Plus bas de l'écriture de Bertin : « Je compte incessamment vous écrire sur les affaires qui vous intéressent et sur votre situation. »

BERTIN.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LIV

BERTIN A BOURGELAT.

Versailles, ce 25e décembre 1763.

Vous devez être à présent tranquille, Monsieur, sur le désir que vous m'avez marqué de demeurer dans mon département. Je vous assure que j'en ressens un vrai plaisir et que j'en aurai toujours beaucoup à vous procurer la récompense de votre zèle et de vos talents. Je compte travailler bientôt avec M. Parent sur l'objet de la médecine vétérinaire, et je ne perdrai pas de vue la demande que vous m'avez faite concernant le privilège des fiacres à Lyon. Je vous renouvelle de tout mon cœur les assurances des sentimens que vous me connaissez, Monsieur, pour vous.

Bien des remercimens et respects à Mme de Choin, dont je désire bien sincèrement le rétablissement.

BERTIN.

En marge de l'écriture de Bertin : « Il faut attendre que cecy ait un peu pris forme. »

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LV

BERTIN A BOURGELAT.

Versailles, ce 31e décembre 1763.

Je suis bien persuadé, Monsieur, de toute la sincérité des souhaits que vous faites pour moi, à l'occasion de la nouvelle année, et je suis aussi sur de ne les devoir qu'à votre attachement, recevez en tous mes remer-

cimens, que je vous fais, avec autant de plaisir que j'en aurais de me trouver à portée de concourir à votre satisfaction que j'ai fort à cœur.

BERTIN.

En dessous et de l'écriture de Bertin : « Je ne puis encore avoir le plaisir de vous mander de venir prendre des arrangements que je désire plus que vous, parce que je n'ai pas même encore les papiers des haras ».

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LVI

DE L'AVENDY A BOURGELAT.

Versailles, décembre 1763.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet de la place de Contrôleur général, dont le Roi a voulu me charger. Je vous remercie bien sincèrement de cette marque obligeante de votre attention, elle m'est aussi agréable que me le serait l'occasion de vous donner, Monsieur, des preuves de mes sentimens pour vous.

DE L'AVENDY.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LVII

BOURGELAT A BERTIN.

Sans date, commencement de 1764.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de soumettre à votre examen le compte de la dépense et de la recette de l'école roiale vétérinaire pour l'année 1763 et j'y joins toutes les pièces originales justificatives. Vous verrés, qu'y compris le solde de la dépense de 1762, c'est-à-dire, une somme de 6 167^{l}19^{s}5^{d}, dont j'étois en avance cette même année, nous avons dépensé celle-cy 22 801^{l}19^{s}5^{d}, ainsi nous avons été en avance encor cette année 1763 d'une somme de 5585^{l}7^{s}5^{d}, dont je me suis payé sur les 10 000^{l} recues le 1er janvier, de manière qu'il ne nous reste pour l'année 1764 que 4 414^{l}12^{s}5^{d}. J'économise cependant, Monseigneur, autant que je le puis et mes intérêts me sont moins chers que ceux que vous avés bien voulu me confier, mais des commencemens d'établissemens, et surtout d'établissemens tels que celuy-cy, sont toujours dispendieux, j'ose vous pro-

tester qu'on ne l'auroit pas conduit à Paris au point où il est pour 150 000[1]. S'il avoit été possible, Monseigneur, de terminer tout de suite les arrangemens deffinitifs, de luy donner une forme stable, en nous attribüant les avantages que j'ay demandé par un mémoire adressé à M. Parent, il y a huit ou dix mois, nous ferions aisément face à tout; les gens que j'employe et qui me sont indispensablement nécessaires seroient tranquilles, l'école en iroit mieux au dedans et nous ferions bien plus de bien au dehors et dans les campagnes. Il faut espérer, Monseigneur, que les délais répétés auront bientôt une fin et que je seray du moins secondé dans un travail qui me tüe par les agrémens qui seuls pourroient le rendre plus utile et en même tems plus suportable pour moy.

Dans les vües que vos bontés vous ont suggérées pour un homme qui ne vit et ne respire que pour vous être éternellement attaché, pourrois-je, Monseigneur, me flatter d'y pouvoir rendre quelque service à un ami essentiel, qui ne m'a jamais abandonné ni quitté, qui m'a suivi jusques dans mes courses pour les Haras, qui s'est chargé dans l'établissement de l'École de la recette de toutes les provinces pour quatre-vingt élèves, qui a pris sur luy la police de l'auberge, qui a eu entre les mains les fonds du Roy et qui a employé un tems d'ailleurs précieux pour luy à tenir tous les comptes que j'ay l'honneur de vous envoyer, cet ami n'a besoin de rien si ce n'est de ce qui pourroit le mettre à portée de finir ses jours avec moy; et s'il étoit possible de satisfaire son désir et le mien en luy confiant quelques parties de compte dans les haras, vous nous rendriés à jamais heureux l'un et l'autre, vous, Monseigneur, qui connoissés si bien la force et les douceurs de l'amitié. J'ose, Monseigneur, tout espérer de vous, parce que vous êtes en droit de tout attendre de moy et que rien n'égalisera jamais mon tendre attachement et le respect très profond avec lequel je suis,

Monseigneur,

Bourgelat.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LVIII

Bourgelat a Bertin.

Lion, ce 7[e] janvier 1764.

Monseigneur,

L'apostille mise au bas de la dernière lettre, dont vous m'avés honoré, me comble de joye et me pénètre de la plus vive et de la plus respec-

tueuse reconnoissance. Plus votre amitié me mettra à portée de vous donner des preuves de mes sentimens, plus vous satisfairés mon cœur et plus je m'efforceray de vous en convaincre par mon zèle. Je travaille nuit et jour à l'instruction de nos élèves et quelqu'immense que soit encor la besogne que j'ay à faire, elle ne m'effraye point; mon courage semble augmenter à la vue des difficultés que j'ay à vaincre et j'espère que le désir de mériter vos bontés et de vous plaire le fortifiera de manière que je pourray concilier tous les devoirs que vous m'imposerés. Daignés, Monseigneur, compter sur un attachement qui ne sauroit avoir des bornes, parce que je vous dois tout et parce que quand même je ne vous devrois rien, il n'en connoitroit assurément aucunes.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LIX

BERTIN A BOURGELAT.

Versailles, ce 10e février 1764.

Je suis bien fâché, Monsieur, de n'avoir aucune occasion à placer le sieur Duplaquet, mais il s'en faut bien que mes bureaux m'en aient fourni les moyens, puisqu'ils n'ont pas eu besoin de nouveaux sujets, et que d'ailleurs j'en laisse entièrement le choix aux chefs.

J'ai répondu à M. le comte de Faconay, à l'occasion de Mme de Leurieu, que je regrette de ne pouvoir obliger dans ses vues, mais je suis moins que jamais à portée de lui être de secours.

J'ai reçu les comptes de l'École vétérinaire, pour l'année 1763, que vous m'avez envoyés en dernier lieu, et je compte vous faire incessamment une réponse plus détaillée à ce sujet. Je vous renouvelle de tout mon cœur, Monsieur, les assurances des sentiments que vous me connaissez pour vous.

BERTIN.

Dites, je vous en prie, mille choses de ma part à Mme de Choin, à laquelle je fais bien des remerciements. Vous m'avez fait grand plaisir de m'apprendre le mieux qu'elle éprouve dans sa santé.

L'arrangement des haras souffre encore du retardement, parce que je n'ai pas encore les papiers.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LX

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 22e février 1764.

Monseigneur,

Je reçois dans l'instant une lettre de M. Dogny, trésorier général des États de Bourgogne, à laquelle je n'ay garde de répondre avant de vous l'avoir communiquée. Vous vous rappellerés peut-être que dans le dernier voyage que j'ay fait à Paris, vous l'engageâtes à me consulter sur les moiens de rétablir les haras dans cette province et sur le projet que les États formoient de demander au Roy l'administration de cette partie. M. Dogny me fit part d'un mémoire que je n'aprouvay point et je me chargeay de luy en fournir un dans lequel je balancerois les avantages de tous les plans possibles et divers que l'on pouvoit concevoir. J'exécutay ma promesse dans le mois de novembre suivant, et comme je n'ay jamais rien fait à ce sujet dont je n'ay eu l'honneur, Monseigneur, de vous envoyer des copies, je pris la liberté de vous adresser un de ces mémoires ou plutôt de charger M. Mesnard de vous le remettre. Vos occupations effroyables et effrayantes ne vous ont sans doute pas permis de jetter tout le tems les yeux sur cet ouvrage, et vraisemblablement ce fait est échapé de votre souvenir. Je ne vous en ay parlé que pour vous donner l'intelligence de la demande qui m'est faite aujourd'huy par les États. En premier lieu, je ne pourrois y satisfaire sans votre agrément; 2o pour faire un règlement à exécuter dans une province, il faut la connoitre et être instruit d'une multitude de points qui ne paroissent essentiels qu'à ceux qui peuvent en démêler les rapports avec l'objet dont il s'agit; 3o il seroit ridicule de débuter par un règlement particulier avant de savoir si ce règlement particulier répondroit aux vües que vous pouvés avoir pour un règlement général; 4o enfin l'École m'astraint à un travail si énorme actuellement que j'y employe les jours et les nuits, et que tous mes momens y suffisent à peine. Dans cet état, Monseigneur, vous voyés que M. Dogny n'aura pas si tôt ce qu'il exige de moy, à moins que des ordres précis de votre part ne le luy fassent

obtenir. Je vous seray très obligé de me mander la conduite que vous désirés que je tienne.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur, de la charrüe cruelle à laquelle je suis attaché et quelques précieux que me soient tous les instans, je me suis proposé d'aller vous faire ma cour sur la fin de mars et d'employer un mois à vous suplier d'assurer l'état de votre École et de celles à établir, par des lettres patentes conformes au mémoire que j'ay eu l'honneur de vous envoyer et que M. Parent devoit vous rapporter huit jours après l'avoir reçu. Je vous avoüe, Monseigneur, que les gens que j'ay attaché à mon travail et que je forme pour de nouveaux établissemens se dégoûtent de n'avoir qu'un état incertain ; les élèves, d'une autre part, qui n'aperçoivent rien qui puisse les distinguer à la sortie de leurs études, tombent dans le découragement, et enfin l'hôpital de qui je loüe l'emplacement que j'occupe imagine tellement que je ne renouvelleray pas le bail qu'il cherche dès à présent à loüer à d'autres, ce qui nous jetteroit dans un embarras terrible et nous causeroit des frais énormes si nous étions obligés de nous arranger ailleurs. Voilà, Monseigneur, une situation qui m'afflige très fort au milieu de l'énorme besogne sous laquelle je gémis. J'iray donc vous suplier, Monseigneur, si vous le permettés, de rendre l'espoir à tout le monde et de nous redonner une vie qui s'éteint malgré nous. Je me dispose en même tems à solliciter vos bontés pour la continuation de mon titre de fiacre, titre que beaucoup de gens envient et voudroient même acheter, non à prix de services, mais à prix d'argent, et vous savés qu'auprès de bien des gens la première de ces monnoyes n'équivaut jamais à la seconde.

J'auray l'honneur, au surplus, Monseigneur, de vous écrire sous peu de jours au sujet de l'ouvrage que vous m'avés chargé d'examiner, le médecin qui en est l'auteur m'a écrit une grande lettre pour luy faire obtenir une gratification sur le tabac, ce qui me prouve qu'il est peu de gens qui travaillent gratuitement et qui offrent à un prix médiocre des choses médiocres. En attendant, je prends la liberté de vous envoyer un ouvrage sur les prés qui me semble meilleur que le travail du médecin franc-comtois, je crois que les exemplaires n'en sont point encor à Paris et il est juste que le premier qui y paroitra arrive au ministre protecteur de l'agriculture.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

Copie de la lettre de M. Dogny à M. Bourgelat.

Quoiqu'il y ait longtems, Monsieur, que je ne vous ay écrit au sujet du mémoire sur les haras que vous avés bien voulu me remettre, relativement au projet qu'a la province de Bourgogne de demander au Roy de luy accorder l'administration de ses haras, je ne l'ay pas perdu de vüe et il en a été rendu compte à la dernière assemblée des États au mois de novembre dernier. Les Messieurs ont pensé, comme je l'avois prévu, que le projet que vous avés bien voulu me remettre étoit celuy qui pourroit le plutôt rétablir les haras en Bourgogne et à moins de frais, ils l'ont regardé comme d'autant plus possible que vous avés déjà formé un pareil établissement. MM. les élus m'ont chargé, Monsieur, de vous faire leurs remercimens à ce sujet et de vous prier d'activer un ouvrage que vous avés si bien commencé, en m'envoyant un projet de règlement à faire par les États pour parvenir à obtenir du Roy son exécution en Bourgogne. Je vous serois obligé d'y joindre des imprimés du règlement qui a été fait pour le lionnois, ainsi que des autres choses qui peuvent avoir été rendües publiques par l'impression, je vous en auray en mon particulier une vraye obligation, et, soyés bien persuadé de toute ma reconnoissance et du sincère attachement avec lequel je suis,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

DOGNY.

(Autographes. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXI

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 1er mars 1764.

Monseigneur,

Des prix à décerner, quatre-vingt-dix élèves parmi lesquels il est des Suédois, des Danois, des *Prussiens*, des Autrichiens, des Suisses, des Piémontois, etc., à instruire et à former, des dissections continuelles, des découvertes réitérées, des volumes entiers à faire, voilà ce qui m'a jusqu'à présent privé de l'avantage et de l'honneur de vous rendre compte du manuscrit qu'un excès de bonté et de confiance vous a porté à soumettre à mon examen. Je l'ay lû assés rapidement, cependant je crois pouvoir en juger. Les précautions à prendre dans la circonstance des maladies contagieuses des bestiaux et qui sont indiquées dans cet

ouvrage sont bonnes, elles sont en parties tirées de la dissertation historique que nous a laissée Lancisi sur la peste qui ravagea l'Europe en 1711, 1712 et 1713 et qui enleva presque tous les bestiaux de cette partie du monde. Il y auroit bien des choses encor à ajouter à ce que M. Bruand écrit de ces précautions, mais je crois qu'à cet égard il ne suffit pas que le médecin conseille, il faut que le gouvernement ordonne. La promulgation de plusieurs loix très sévères en pareil cas seroit d'une importance absolue. Et quand vous l'ordonnerés, Monseigneur, je tacheray de rendre toutes les idées que je peux avoir sur ce sujet, de manière à faciliter l'exécution de ce qui sera prescrit ; une bonne déclaration sauvera plus de bestiaux que ne pourroit le faire l'appareil pharmaceutique le mieux digéré.

M. Bruand propose une note de fumigation à l'effet de purger l'air, page 7 de son manuscrit, que je n'approuve pas entièrement. La dissolution d'une once de vif-argent dans deux onces esprit de nitre me paroit assés inutile. Le mercure, lié par des acides, ne s'élève jamais qu'à la fin de l'opération et encor ne s'élève-t-il pas à une hauteur suffisante ; d'ailleurs il me semble qu'un plat sur un réchaud de feu ne reçoit pas assés de chaleur pour décomposer le précipité rouge qui résulte de ce procédé, ainsi je retrancherois le vif-argent qui n'est bon à rien dans le cas présent et je m'en tiendrois à l'évaporation de l'esprit de nitre, si toutefois j'avois des écuries à placer les bestiaux pendant les vingt-quatre heures qu'ils doivent être mis hors de celle que l'on parfume, et j'aurois soin avant de les y remettre d'ouvrir les portes et les fenêtres quatre heures au moins au lieu de deux. Du reste et en général l'huile de vitriol est de tous les acides forts celuy que j'ay employé avec le plus de succès.

La partie raisonnée du mémoire que je lis n'est pas ce qu'il y a de mieux, les causes, les effets, tout est confondû, mais il y a longtems, Monseigneur, que le bonnet de docteur donne quelques droits au délire, je suprimerois donc tout le détail scientifique ou ignorantifique, je m'en tiendrois à la description des symptômes aperçus dans le malade vivant et dans le malade mort, je mettrois plus d'ordre dans l'ouvrage, je ne confondrois pas toutes les maladies dont on veut parler, je les en distinguerois au contraire pour me rendre plus intelligible à gens vis-à-vis desquels il est difficile de l'être et j'indiquerois ensuite les moyens de curation, c'est-à-dire les remédes et le tems de les administrer.

Ceux qui sont proposés icy, Monseigneur, peuvent être d'autant moins improuvés par moy que ce sont les seuls que les élèves ont employés d'après les règles que je leur ay prescrittes, dans les différentes

provinces où je les ay envoyés. Les recettes laissées dans les divers villages, et aux subdélégués vous prouveront que j'ay mis en usage le quinquina, le camphre, le nitre, les acides, etc. On pourroit perfectionner néantmoins les ordres de M. Bruand, et je ne crois pas qu'on puisse substituer à l'opiat de quinquina, la gentiane, la suye de cheminée et le poivre, dans l'espérance d'en obtenir les mêmes effects, et encor moins à la gentiane la poudre de crapaud melée avec la suye, le souffre, ou la poudre à tirer. Pour abréger ces réflections, Monseigneur, je crois devoir observer qu'il y a dans l'ouvrage de M. Bruand, *du mal écrit, du persiflage doctoral* et des choses très bonnes. Au surplus on pourroit laisser imprimer cet écrit, il n'y auroit rien de bien dangereux et d'ailleurs l'entreprise de s'opposer au torrent des mauvais écrivains me paroitroit bien forte. J'ay l'honneur de vous envoyer une copie de la lettre qu'il m'a écritte, et par laquelle je vois qu'une petite gratification a été le motif de son zèle, tant il est vray qu'il en est peu qui soit pris et dégagé de tout intérêt ; quoiqu'il en soit, Monseigneur, voilà ce que je pense sans en avoir aucun. M. Goiffon vient de me communiquer un ouvrage excellent sur les pressoirs, qu'il désireroit de dédier au Ministre de l'Agriculture. Ce travail est, j'ose le dire, digne de vous et de luy et je voudrois fort qu'il se déterminat à aller vous le présenter luy-même pour se rappeler à votre souvenir et à vos bontés qu'il mérite depuis bien des années.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXII

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, ce 10e mars 1764.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser un compte fidèle de ce qui s'est passé à la dernière séance publique de notre école. Vous verrez que la société d'agriculture y a été appelée et nous a fourni elle-même les juges qui devaient décider du mérite des élèves. C'est ainsi, Monseigneur, que je cherche à réunir deux établissements qui vous doivent leur formation, et dont vous assurerez l'existence. Je souhaite que vous soyez

aussi content que les membres de cette société des progrès des élèves et que vous vous déterminiez enfin à faire entrevoir à des sujets zélés un sort, lorsque leurs études seront terminées. Je les invite sans cesse à espérer en vos bontés, mais comme il y a longtemps que je leur promets, ainsi qu'aux démonstrateurs et aux recteurs de l'hôpital, de qui nous tenons la maison, qu'incessamment nous en recevrons des preuves. Je tremble que le dégoût ne saisisse les uns et que les autres ne se déterminent à louer le lieu que nous habitons. J'ose croire, Monseigneur, que vous mettrez fin à nos craintes mutuelles, nous sommes en trop bon chemin pour reculer aux yeux de l'Europe entière, car notre école est l'école de l'Europe.

Je ne sais comment MM. les élus des États de Bourgogne prendront mon silence. Je ne puis néanmoins leur répondre que d'après ce que vous aurez la bonté de me prescrire, et j'attends chaque jour vos ordres à ce sujet. Il en est de même du voyage que je médite de faire, voyage dont je me serais dispensé, s'il ne me paraissait important d'aller vous supplier moi-même d'assurer le sort de l'école et le mien, et surtout si mon cœur ne m'appelait à vous. J'ai encore une besogne énorme à faire avant de me mettre en route. Je compte cependant pouvoir à la fin de mars en laisser suffisamment à mes élèves pour un mois, pendant lequel je jouirai du bonheur de vous voir et de vous renouveler les assurances bien sincères d'un tendre attachement, d'une reconnaissance sans bornes et du respect profond avec lequel je suis,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXIII

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, ce 13e mars 1764.

Monseigneur,

Si j'étais moins en action j'aurais le bonheur de ne pas vous importuner aussi souvent, mais mon excuse est dans l'ardeur avec laquelle je cherche à remplir toutes vos vues. Je prends la liberté de vous adresser la copie d'une lettre circulaire, que je crois devoir écrire à MM. les Intendants. Je ne veux rien faire que par vous, et je vous serais infiniment

obligé, si vous vouliez les engager, ainsi que les sociétés d'agriculture, à répondre à ce que je leur demande. L'unique moyen de tirer de la barbarie la médecine des animaux est de commencer par convenir des noms que nous emploierons pour distinguer leurs maladies; se contenter pour les reconnaître de l'expression seule des symptômes qui les caractérisent, serait la même chose, que si les hommes entre eux avaient besoin, pour désigner les objets dont ils parlent, d'en faire toujours la description. J'ose espérer, Monseigneur, que vous daignerez me faciliter les moyens d'achever le grand ouvrage dont vous avez eu la bonté de me charger. Je veux m'en acquitter de manière à le faire véritablement servir au bien public, comme à votre gloire.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXIV

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 21e mars 1764.

Monseigneur,

Voici le premier enfant de votre école. Elle en est accouchée assés promptement et il est bien juste qu'elle vous en fasse un hommage. Il auroit été public, Monseigneur, si vos bontés pour moy alloient jusques a se prêter aux sentimens d'un cœur qui vous appartient entièrement; mais en m'honorant de votre amitié, on peut dire que vous ne me gâtés pas et que cette amitié n'est point en vous une faiblesse. De quelque espèce qu'elle soit, Monseigneur, je le mériteray toujours et je ne cesseray de me faire une gloire d'en être digne. Tous les apprêts de mon transport auprès de vous sont faits, ils seront en route à la fin de cette semaine. Quant à mon individu, je ne sais quand vous lui permettrés de les suivre, mais il ne peut désemparer cette ville qu'il n'ait reçu vos ordres relatifs à l'école. Je la vois d'assés près pour vous annoncer sa chute au moment où je m'en éloigneray et je persiste à vous représenter la nécessité d'en ordonner la translation à Paris. Du reste, Monseigneur, vous verrés par l'ouvrage que je prends la liberté de vous adresser ce que vous pouriés attendre de mes soins, le public en jugera

pareillement et je seray par conséquent à l'abri de tout reproche, si l'anéantissement d'un établissement des plus beaux et des plus utiles arrivoit.

Je suis avec un tendre attachement, un profond respect,

Monseigneur.

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXV

BOURGELAT A BERTIN.

Monseigneur,

Lion, ce 23e mars 1764.

Valfray qui a eu l'honneur d'aller prendre vos ordres pour Perpignan, avant son départ de Paris, m'avoit flatté à son passage icy de l'espoir de recevoir incessamment de vos nouvelles; j'en attendois chaque jour et je comptois qu'elles me mettroient à portée de répondre d'une part à MM. les élus des États de Bourgogne et de tranquilliser de l'autre les administrateurs de l'hôpital et les différentes personnes que j'ay instruites et qui se consacrent au service de l'école.

Je prends la liberté, Monseigneur, de vous adresser de nouvelles preuves de leur zèle et du mien en vous supliant d'assurer mon état et le leur et de ne nous pas abandonner les uns et les autres. Je tremble toujours que ma santé, altérée par les veilles et par les travaux, ne me permette pas d'aller solliciter vos bontés, mais je suis rassuré d'un autre côté par le souvenir de celles dont vous m'avés comblé et par les marques que vous avés daigné me donner dans tous les tems d'une amitié dont l'Europe entière qui vous bénit vous attestera que je suis digne.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autrographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXVI

BERTIN A BOURGELAT.

Paris, ce 30e mars 1764.

La lettre circulaire, Monsieur, que vous vous proposez d'écrire à

MM. les Intendants et aux Sociétés d'agriculture, pour vous procurer sur les maladies des bestiaux, des connaissances locales, qui varient infiniment, à cause des termes différents, par lesquels ces maladies sont exprimées dans chaque province, me paraît très bien, et l'objet très utile, je me charge volontiers de les leur adresser avec une lettre d'envoi de ma part, comme vous le désirez.

Vous connaissez, Monsieur, les sentiments qui m'attachent à vous.

BERTIN.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXVII

BERTIN A BOURGELAT.

Paris, ce 30e mars 1764.

J'ai reçu, Monsieur, le compte de la recette et de la dépense de l'École vétérinaire, que vous m'avez adressé, pour l'année 1763. Je vois que votre déficit, en y comprenant celui de l'année précédente, est de 5 585l 7s 6d, ce qui provient toujours des premiers frais d'établissement. Ce compte, au surplus, soutenu de ses pièces justificatives, me paraît bien en règle, ainsi que le précédent. On m'a rendu compte dans le temps de votre mémoire et des différents objets sur lesquels il ne m'a pas été possible de statuer, je m'en occuperai incessamment, et je verrai également, quand vous serez ici, les moyens d'arranger ce qui regarde la personne qui vous a accompagné dans vos tournées et secondé dans votre travail. Vous n'ignorez pas que je suis toujours dans les mêmes dispositions pour ce qui vous regarde, et que je saisis volontiers les occasions de vous marquer mes sentiments pour vous.

BERTIN.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXVIII

BERTIN A BOURGELAT.

Paris, ce 30e mars 1764.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite en me renvoyant l'ouvrage du sieur Bruand sur les maladies des bestiaux, et le sentiment que vous en avez porté. Je crois que cet ouvrage sera bon pour concourir au prix que la Société d'agriculture de Paris a proposé pour la meilleure dissertation sur cet objet important. Je crois qu'il serait

honorable et utile pour vos élèves de se signaler dans ce concours, et je verrai avec plaisir qu'ils s'y soient distingués. Quoique je ne doute pas du zèle dont ils sont animés par vos leçons et par l'exemple que vous leur donnez d'un travail assidu, je vous prie de leur faire connaître la satisfaction particulière que j'aurai de leurs succès en cette occasion.

Je suis, Monsieur, votre très humble serviteur,

BERTIN.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXIX

BERTIN A BOURGELAT.

Paris, ce 30[e] mars 1764.

J'ai vu, Monsieur, avec autant de satisfaction par votre lettre du 10 de ce mois, que je l'avais observée dans celle du mois de novembre, les succès des élèves de l'École royale vétérinaire, que le Roi a confiée à vos soins. La manière dont la distribution des prix a été faite dans la séance publique du 26 novembre, sur tout ce qui peut concerner le choix des chevaux, leurs aliments et la perfection de cette espèce d'animaux, si nécessaires à multiplier dans le royaume, m'ont prouvé l'application des sujets qui se forment sous vos leçons, et j'ai vu, dans la séance du 10 mars, que les prix que la Société d'agriculture de Lyon a décernés elle-même, sur la connaissance d'une partie aussi intéressante pour l'agriculture, qui est celle des bêtes à corne, n'avaient pas été moins bien disputés par vos élèves ; j'ai même observé que, quoiqu'ils aient tous également concouru aux prix différents, quelques-uns de ceux qui n'avaient pas réuni les suffrages au mois de novembre ont eu part à la dernière distribution. Je vous prie, Monsieur, d'assurer les uns et les autres, que lorsque l'étude qu'ils ont entreprise sera achevée, je me porterai volontiers à proposer au Roi de leur donner des marques de sa satisfaction.

J'espère que MM. les administrateurs de l'Hôtel-Dieu se prêteront également à la continuation du bail du terrain et bâtiment, où l'école est située; si vous pensiez même qu'elle souffrît quelque difficulté, je leur en écrirais sur votre réponse.

Je suis, Monsieur, votre très humble serviteur.

BERTIN.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXX

Lettre de Fragonard et de Pons a Bourgelat.

A l'hôtel de l'École, ce 24e avril 1764.

Monsieur,

L'école réclame vos secours ; quatre-vingt-dix-sept élèves ne peuvent rien sans vous et nous ne soupirons pas moins qu'eux après votre retour. Voicy le moment où notre amphithéâtre doit être fermé. Nous avons terminé tout ce qui concerne l'anatomie et nous allons passer au cours d'appareils pour préparer les voyes au cours d'oppérations. Vous sentés par vous-même, Monsieur, l'importance de ne pas attendre à cet effect les chaleurs, et de satisfaire d'ailleurs l'empressement des sujets qui ne désirent d'une part que d'être utiles, et de l'autre que d'assurer à jamais la gloire de leur maître. Tous se comportent d'après la discipline ordinaire et tous vous suplient de les honorer d'une protection qu'ils s'efforcent de mériter. Nous ne vous la demandons pas avec moins de désir d'en être digne, Monsieur, et nous ne doutons point que les bontés d'un Ministre qui vous aime ne le déterminent à vous rendre à nos vœux et à la nécessité dont vous nous êtes, après avoir donné des encouragemens aux démonstrateurs et après avoir apris aux élèves ce qu'ils peuvent espérer au sortir de l'École.

Nous sommes et nous serons à jamais avec les sentimens les plus respectueux et les plus sincères,

Monsieur,

vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Fragonard, Pons.

(A M. Bourgelat, écuyer du Roy, directeur général des Écoles royales vétérinaires de France, à l'hôtel de Gèvres, rue Croix du Petit-Champ, Paris.)

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXI

Bourgelat a Bertin.

Paris, ce 26e avril 1764.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous adresser une réponse au mémoire que vous m'aviés fait celuy de me remettre sur les haras de l'Alsace, de la

Lorraine et de la Franche-Comté et vous avés pû y reconnoitre la vérité dont je fis toujours profession et qui m'a mérité, sans doute votre protection, votre amitié et votre estime. Votre gloire, Monseigneur, et le bien du service seront toujours les deux points que je ne perdrai pas de vuë et qui m'animeront.

Vous m'avés chargé d'étendre la question que j'avais insérée parmi celles qui doivent être faites à MM.les Intendans, et que vous voulés en retrancher, attendû qu'elle concerne les bêtes à corne. Jê prends la liberté de vous envoyer le projet d'une nouvelle lettre circulaire à ce sujet et j'y joindray au plutôt un autre projet d'une nouvelle lettre au sujet des bêtes à laine. Il vous est aisé de vous en convaincre, Monseigneur, que je ne vois que vous au milieu de Paris et que rien ne m'y distrait du désir de vous servir et de vous plaire.

Je crois qu'il sera encor à propos que j'aye l'honneur de conférer avec vous sur les haras avant mon départ,et tandis qu'on expédiera ce que vos bontés pour moy voudront bien vous dicter relativement à la continüation des fiacres et eu égard au besoin qu'a l'école d'être encouragée et excitée de nouveau à de plus grands efforts. Je me rendray toujours à vos ordres et je vous prouverai sans cesse, Monseigneur, les sentimens du tendre attachement et du profond respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

P. S. M. de la Vespilière vous suplie de ne pas publier l'arrêt qu'il sollicite.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXII

BOURGELAT A BERTIN.

Paris, ce 27e avril 1764.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer la troisième lettre circulaire à adresser à MM. les Intendans. J'y joins l'extrait d'une lettre qui m'a été adressée par un des Ministres de S. M.Danoise que j'avais pris la liberté de consulter sur les bœufs de Jutland. J'en attends une de M. le comte de Wedelfrith sur les haras du Danemark, quant à la forme d'administration qui y est en vigueur.

Quelque soit l'ouvrage que je fais pour vous, Monseigneur, il me laisse encore des moments dont je fais un assez mauvais usage, puisque je les emploie, en présence de M. Mesnard, à faire des chûtes qui auraient pu me coûter la vie. On ne dira plus que j'ai une mauvaise tête, je prouvai hier, en me pourfendant celle dont la nature m'a pourvüe, que je l'ai bonne puisque du coup que j'ai reçu je n'ai pas resté sur place. Vous voyez même, Monseigneur, qu'il ne me distrait pas du plaisir que j'ai de m'occuper de vous et de ce que vous m'avez paru exiger de moi. Je suis trop marqué pour oser aller solliciter moi-même mon congé pour Lyon, en vous demandant l'expédition de ce que vous voudrez bien faire en faveur de l'école, en faveur de celui qui en est le chef, par la continuation des fiacres et en faveur du même sujet que vous aimez par la concession du titre qui l'attachera désormais à vous par d'autres liens encore que ceux du cœur, ces derniers étant de nature à ne pouvoir jamais être rompus.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat.)

Annexé à la lettre du 27e avril 1764.

Extrait d'une lettre de M. le baron de Bernstorf, Ministre de S. M. danoise à M. Bourgelat.

Le prix d'une des plus belles vaches de Jutland est à présent 86 livres, d'une paire des plus beaux bœufs environ 170 livres, une paire de jeunes bœufs 80 livres.

Dela Jutlande méridionale, encore mieux de Husum et Friderichsstad dans le Ditmarche, on tire les plus belles bêtes à cornes.

On feroit mieux de les faire venir d'Altona ou de Hambourg, d'où viennent continuellement des vaisseaux marchands pour Bordeaux et le transport de là couteroit moins.

Le transport de trois ou quatre vaches en les faisant venir de Friderichstad à Bordeaux couteroit pour le moins 300 écus danois, un écu danois fait quatre livres huit sous. Au lieu qu'en les faisant venir d'Altona ou Hambourg on l'auroit pour autant de livres. Il faudroit les faire venir dans le mois d'avril avant qu'elles fussent conduites dans les pâturages.

La taille des plus belles vaches de Jutlande est égale à celle des hollandaises. Il y en a des races moins bonnes et plus petites.

Une vache de la bonne race rend environ 17 à 18 pintes de lait par jour en été, mesure de Paris, en la trayant trois fois par jour, au lieu que celles des environs de Husum et Friderichsstad dans le Ditmarche, où les pâturages sont meilleurs et plus abondants, rendent par jour en été environ 28 pintes de lait, mesure de Paris.

Le corps d'un bon bœuf de Jutlande, tué et vuidé, pèse environ 760 livres et donne 80 à 90 livres de suif, au lieu qu'un de Ditmarche pèse environ 1 140 livres et donne environ 200 livres de suif.

Dans les endroits où ils ont le plus de soin de leurs bêtes on ne fait point couvrir une vache avant qu'elle n'ait trois ans ; mais si on la nourrit trop bien, on est obligé de la faire couvrir auparavant, d'ailleurs la vache crève.

On ne garde pas en Jutlande le premier veau qu'une vache a mis bas pour la propagation, en faisant le contraire la race dégénère.

On nourrit les veaux avec du lait les premiers trois mois. On leur en donne quatre à cinq fois par jour, une pinte ; après ces trois mois on les nourrit avec le petit lait caillé, quelquesfois avec la farine de seigle boüillie avec de la bière. On les nourrit ainsi jusqu'à l'été qu'on les conduit dans les pâturages.

LXXIII

Bourgelat a Bertin.

Paris, ce 5e may 1764.

Monseigneur,

Une inflammation très considérable sur un œil, et que la course que je fis hier par vos ordres à « Agnière » a peut-être augmenté, me prive aujourd'hui, malgré l'envie que j'ai de vous marquer mon zèle, de l'honneur de vous renouveler, d'une part les assurances de mon respect et de l'autre mes vives instances, à Versailles. J'ai celui de vous envoyer une lettre, qui m'a été adressée depuis quelques jours par les démonstrateurs de votre école. Vous verrez par cette lettre, Monseigneur, combien il est urgent de me rendre à leurs vœux et à celui des élèves, après avoir néanmoins satisfait à ce que je demande pour eux, et après avoir confirmé et assuré l'existence de notre établissement par des fonds qui nous sont nécessaires, et par des Lettres Patentes qui nous mettent à l'abri de toute inquiétude et de toutes contestations. Ce n'est qu'ainsi que je peux reparaître dans l'école. J'y ranimerai l'émulation de tous, en leur prouvant que vous daignez faire rejaillir sur eux les bontés dont vous m'honorez. S'il en était besoin, Monseigneur, MM. les Intendants

d'une foule de Généralités, qui sont actuellement à Paris, ne solliciteraient pas moins vivement que moi les effets de votre protection pour une entreprise, dont l'expérience leur a déjà prouvé tous les avantages ; mais M. Parent a mis sous vos yeux tout ce qui peut vous intéresser à soutenir mon ouvrage. J'ose espérer que vous trouverez mes prétentions justes, elles tendent toutes au bien public, et c'est le seul but auquel on doit aspirer quand on veut être certain de vous plaire.

J'ai remis à M. Le Seurre les papiers concernant mon privilège des fiacres. Je sens, Monseigneur, que la voie des Lettres Patentes pourrait être orageuse et difficile dans les circonstances présentes. Je sens aussi que celle d'un Arrêt sur Requête pourrait ne pas avoir assez de force pour conserver dans mes mains, sans obstacle et sans crainte de recherche, la concession qui me sera faite. Un arrêt *de proprio motu*, rendu d'après la connaissance de mes services et d'après les travaux que j'ai faits pour former des élèves, qui ont déjà sauvé dans différentes provinces 5 033 animaux, me paraitrait la forme la moins sujette à contradiction. J'ai demandé une prorogation de trente années, au delà des quinze années qui m'ont été accordées et voici, Monseigneur, ma confession à ce sujet. En premier lieu, si vous daignez m'appeller et me fixer auprès de vous, il est certain que l'effet de mon privilège à Lyon ne me sera point aussi utile que si je restais dans cette ville. En second lieu vous avez daigné me parler le premier de mon enfant et me paraitre désirer d'assurer son sort, or, en m'accordant encore un privilège de trente années et par un arrêt du propre mouvement, vous me mettez à même de traiter de mon privilège pour les quarante-deux années qui auront à courir, d'une part en argent comptant que je placerai sur la tête de ma fille et sur la mienne, et de l'autre en pension que je me réserverai sur le produit du privilège ou de son exploitation ; par ce moyen mon transport à Paris ne m'occasionnera aucun embarras pour cette même exploitation, et je serai à portée de faire pour un enfant, que j'ai toutes sortes de raisons d'aimer, ce qu'il ne me ser it pas possible d'exécuter, si la durée de la nouvelle concession que je sollicite était moindre.

Il me reste, Monseigneur, une troisième grâce à vous demander. Elle consiste à délibérer sur le titre et sur les devoirs que vous avez à me proposer dans la partie des haras. Vous avez eu la bonté de me dire que je vous devais de l'amitié, j'ose vous protester que je ne serai jamais en arrière des sentiments dont vous m'avez bien justement pénétré ; ainsi mon corps, mon esprit et mon âme sont à vous, disposez-en comme vous voudrez, je vous servirai de toutes mes forces, et mon zèle suppléera à la faiblesse de mes lumières. Renvoyez-moi seulement mettre fin, le plus

promptement qu'il sera possible, à l'ouvrage que j'ai si heureusement commencé sous vos auspices, je reviendrai vous aider de tout mon pouvoir et vous n'en serez pas moins utilement servi, en attendant, de loin que de près. Les Lettres Patentes de l'école, l'arrêt des fiacres, le brevet d'Intendant des haras, si ce titre ne vous déplaît pas, voilà, Monseigneur, les passe ports que je vous demande, en vous observant qu'il y a plus d'un mois que je suis ici, que j'y dépense et que je suis nécessaire ailleurs. J'aurai l'honneur de vous rendre compte de mes idées sur «Agnières» et de vous porter, aussitôt que mon œil me le permettra, le contre-poison du mémoire présenté au Roi sur les haras, vous verrez que cet ouvrage est plus fort de mots que de choses et que ce qu'on y appelle approfondie n'est pas seulement effleurée.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXIV

DE L'AVENDY A BERTIN.

Versailles, ce 11e may 1764.

M. de Blossac, Monsieur, m'informe qu'il règne en Poitou une maladie sur les chevaux et mulets, dont les principaux effets se sont manifestés sur les baudets, d'où sortent les beaux mulets qui s'élèvent dans cette province, ce qui y cause de grandes alarmes. Il a cru devoir consulter à ce sujet M. Bourgelat et le prier de lui indiquer le traitement et les remèdes qu'il convient d'employer pour arrêter les progrès de cette maladie. Quoique je ne doute pas qu'il ne se prête bien volontiers à lui procurer les secours qu'il lui demande, je crois néanmoins devoir vous engager à lui donner de votre côté les ordres les plus précis, pour qu'il ne diffère pas d'un instant à répondre à M. de Blossac sur cet objet. J'ai l'honneur d'être avec un très parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE L'AVENDY.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXV

BOURGELAT A BERTIN.

Paris, ce 12[e] may 1764.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous adresser le petit mémoire que j'ay fait pour obtenir *sur mes représentations* la prorogation que j'ay demandée du privilège des fiacres. Je n'ay pu voir M. Parent ce soir, mais je l'ay prié de me faire le plaisir de m'envoyer la déclaration du Roy du 24[e] octobre 1762. Elle ne concerne absolument que les privilèges en fait de commerce, ainsi la disposition de l'article deux, qui réduit au terme de quinze années de joüissance *tous privilèges obtenus en fait de commerce*, à compter du titre de concession, ne sauroit être apliquée à mon espèce. Dès lors, Monseigneur, si vous daignés m'accorder trente années au delà du tems que j'ay encor à joüir, sans chercher d'autres moïens d'avantager un enfant, dont vous devenés l'ayeul puisque vous me tenés lieu de père, vous me mettrés à portée par des arrangemens qui me sont proposés d'assurer son sort et le mien, de manière à nous rendre heureux l'un et l'autre toute notre vie. Je vous consacre la mienne, Monseigneur, avec raison et je la donnerois toute entière pour conserver la vôtre, voilà où m'ont conduit les sentimens que vous inspirés à ceux que vous aimés. Quant au traitement dont vous m'avés fait l'honneur de me parler, comment pourrois-je ne pas m'en rapporter à vous qui savés mieux que moy d'ailleurs les dépenses dans lesquelles m'engageront mes nouveaux devoirs, un déplacement qui me ravit annuellement 1 800[l] que je tenois de vous et 2 400[l] que je recevois de la ville, et un nouvel établissement à former dans un pays où l'on vit un peu plus chèrement qu'en province. Toutes ces considérations n'échaperont pas à votre amitié, Monseigneur, toujours plus attentive aux intérêts et à la sûreté de l'état de ceux que vous protégés, qu'eux-mêmes. Je suis, en un mot, l'argile entre vos mains, la seule forme que vous ne puissiés pas me donner, c'est celle d'un ingrat.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

P.-S.— Le mot de 12[e] may est affreux pour les élèves. Au moment où je l'écris à Paris, on me presse, on me fait sentir le besoin que l'on a de la présence d'un homme absent depuis le 3[e] avril.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXVI

BERTIN A BOURGELAT.

Versailles, ce 13e may 1764.

Je vous adresse, Monsieur, au moment où je la reçois, une lettre que m'écrit M. le Contrôleur général, sur un objet qui vous regarde particulièrement ; je connais trop votre zèle, pour ne pas être assuré que vous avez déjà répondu à M. de Blossac, et j'attends avec confiance de prompts effets de vos bons soins et des secours que vous procurerez dans sa généralité, contre la maladie qui attaque les chevaux et les mulets. Vous connaissez, Monsieur, tout mon attachement pour vous, et combien je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

BERTIN.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXVII

BOURGELAT A BERTIN.

Paris, ce 13e mai 1764.

Monseigneur,

Je reçois dans l'instant la lettre que vous me faites l'honneur de m'adresser aujourd'huy, je n'en ay reçu aucune de M. de Blossac auquel je vais promptement demander des détails sur la maladie qui, dans sa généralité affecte les chevaux et les mulets, car l'ignorance dans laquelle je suis des symptômes qui doivent la caractériser me met dans l'impossibilité totale d'indiquer le traitement et les remèdes convenables. Vous ne devés point douter, Monseigneur, du zèle qui m'anime et je voudrois pouvoir vous persuader aussi intimement des sentimens de reconnoissance, d'attachement et de respect avec lequel je suis,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXVIII

BOURGELAT A BERTIN.

Paris, ce 23e may 1764.

Monseigneur,

Il peut se faire que vous n'ayés pas eu la bonté d'examiner avec les mêmes yeux que moi le Brevet de commissaire général des haras que M. Parent m'envoya hier soir suivant vos ordres. J'ai l'honneur de vous en adresser une copie en vous supliant respectueusement et avec con-

fiance de vouloir bien prêter quelqu'attention aux choses qui m'ont frappées en le lisant.

J'ignore si le bon de Sa Majesté a été obtenu sur le mémoire que vous m'avés chargé de rédiger de concert avec M. Parent et je ne saurois imaginer la raison pour laquelle le Brevet n'a point été expédié d'après l'énoncé de ce mémoire. Il n'y étoit pas question, je pense, de mon service d'inspecteur des haras dans le lionnois datté de 1757, quoiqu'on ne m'ait payé que 1759, et exprimé je ne sais pourquoy, tandis qu'il y a vingt inspecteurs plus anciens que moi, et que toute l'Europe sait par mes ouvrages traduits dans toutes les langues que je m'occupe de cette partie depui plus de vingt années. J'observe encor, Monseigneur, que quelque prétieux que me soit le titre de commissaire général, puisque j'ay l'honneur de le tenir de vous, vous m'avés néantmoins fait celuy de m'apprendre vous-même ce que c'est dans le fond qu'un titre sans fonctions, or le Brevet ne m'en assigne aucunes ; vous m'aviés cependant jugé capable d'en remplir de très importantes sous vos ordres, puisque je me rappelle que vous m'éleviés au-dessus des autres en me destinant à veiller particulièrement à la manutention générale de cette partie. Vos bontés pour moy s'étoient encore portées à permettre qu'il seroit spécialement dit dans le brevet que le Roy m'accorderoit un traitement, *aux appointemens qui seront par nous ordonnés*, et je vois que l'omission de ce point écrit dans tous les Brevets ordinaires des inspecteurs donne encor davantage au titre de commissaire général, tel qu'il est énoncé, l'air d'un titre purement honorifique. Enfin, Monseigneur, il me semble que les expressions du Brevet dont il s'agit ne devoient pas être moins flatteuses et moins honorables que celles dont M. Desessars s'est servi dans mon Brevet particulier et j'aurois crû qu'il n'auroit pas borné mes services et le peu de talent que j'ay à des fonctions d'inspecteur que j'ay faites pendant sept ans dans le lionnois. J'ose donc vous suplier, Monseigneur, de vouloir bien assurer mon état d'une manière plus solide et plus conforme à vos vües sur moy et à l'amitié dont vous m'honorés, desquelles vous déterminer à m'accorder une place qui me fixe auprès de vous et que vous n'acceptés point les services que j'aurois voulû vous rendre sans rétribution, sans qualité et sans déplacement; vous ne permettrés sûrement pas que le Brevet ne contienne que ce qu'on peut appeler le don d'un titre sans appointement et sans fonction.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — En travers de la lettre et probablement de l'écriture de Bertin.)

« M. Parent,

« Voilà du chipotage, faites un projet de brevet, ensemble, car je ne comprends ni ses difficultés, ni ce qu'il désire ; où trouve-t-il qu'il est sans fonctions, sans appointemens, etc., parce que son brevet ne le porte pas? Voilà une belle raison ; aucun ministre, généraux, intendans, etc., n'en auroit pas non plus que luy, car il n'en est pas question dans leurs commissions; qu'il vienne me parler car dites luy que je veux le gronder. »

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXIX

Lettre de Bertin a Bourgelat.

Versailles, ce 26e may 1764.

J'ai rendu compte au Roi, Monsieur, des différents objets de demande que vous avez faits pour l'École vétérinaire de Lyon et des premiers succès de cet établissement. Sa Majesté, en confirmant le titre d'École Royale, qu'elle a cy-devant accordé à cette École, a ordonné qu'il soit incessamment expédié des lettres patentes à ce sujet, et qu'il soit établi, par vos soins, dans les provinces du Royaume, où il sera jugé convenable, des Écoles pareilles à celle qui est établie à Lyon. Pour cet effet il vous sera expédié un Brevet du Roi de directeur en chef et inspecteur général des dites Écoles, le Roi se réservant d'accorder le titre d'École Royale à celles qui le mériteront par le zèle de leurs professeurs et par l'assiduité et l'application des élèves à y répondre. Vous serez autorisé à faire pour les études, la discipline et le bon ordre des dites Écoles, tous les règlemens généraux et particuliers, qui seront jugés nécessaires pour les diriger et maintenir. J'aurais souhaité qu'il eût été possible d'accorder aux chirurgiens démonstrateurs de l'École Royale de Lyon le privilège de la maîtrise de chirurgie, après un service d'un nombre d'années déterminé dans la dite école, comme vous l'aviez demandé ; mais il s'est présenté trop d'obstacles sur ce point, et ils sont fondés sur des raisons si légitimes, que j'ai pensé qu'il convenait mieux, lorsque ces démonstrateurs l'auront mérité par leur service dans l'école, au bout d'un certain nombre d'années, et sur le bon témoignage que vous en rendrez, de demander au Roi de leur accorder sa protection pour les faire recevoir à la maîtrise de chirurgie, avec les ménagements qui seront dus à leur travail et à leur capacité.

Quant aux élèves : le Roi a trouvé juste, qu'après avoir appris à

l'École Royale de Lyon tout ce qui peut concerner la connaissance des animaux, de leurs maladies, de leur guérison et généralement de tout ce que comporte la nécessité habituelle et indispensable à l'homme de s'en servir, ces élèves, après avoir concouru aux prix qui se distribuent dans votre école et avoir donné des preuves de leur intelligence et de leurs lumières sur tous ces objets, puissent exercer, dans les lieux, où ils fixeront leur domicile, la médecine vétérinaire des bestiaux et animaux de toute espèce, et, à plus forte raison, la profession de Maréchal, en vertu d'un Brevet du Roy, qui leur sera expédié sur le certificat des démonstrateurs de l'école, visé de vous, qui constatera leur capacité et leur docilité. Sa Majesté se propose encore d'accorder des distinctions particulières à ceux que vous désigneréz comme ayant des talen's supérieurs et qui, après les avoir cultivés, seront en état d'étendre et de communiquer leurs connaissances dans les provinces, où ils pourront être envoyés. Toutes ces dispositions seront comprises dans les lettres patentes, qui ne tarderont pas d'être expédiées.

A l'égard des exemptions que vous demandiez pour différents objets de l'École, elles tireraient à des conséquences trop importantes, et si elles sont jugées absolument nécessaires, il sera plus à propos d'y pourvoir par des indemnités que Sa Majesté pourra accorder, suivant les circonstances et après un examen suffisant. Dans cet état, Monsieur, il est nécessaire que vous vous rendiez promptement à Lyon, pour y faire continuer les exercices, qui n'auront pas manqué de souffrir en votre absence, quelque interruption ; vous communiquerez, soit aux démonstrateurs, soit aux élèves, la décision du Roi et ses dispositions favorables pour le soutien et les progrès d'un établissement, auquel Sa Majesté accorde des marques aussi distinguées de sa protection.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

BERTIN.

(Archives de l'École d'Alfort.)

LXXX

BOURGELAT A BERTIN.

Paris, ce 10e juin 1764.

Monseigneur,

Je reçois dans le moment le procès-verbal fait à la requisition des administrateurs de l'hôpital de Lion et j'ay l'honneur de vous l'adresser sur-le-champ. Il faut croire que celuy qui sera fait par les ordres de

M. Baillon se rapportera à celuy-cy et que l'évaluation des dommages vous éclairera encor plus sur ce que cette maison a droit de prétendre dans cette circonstance, que tous les détails contenûs dans le papier que je prends la liberté de vous envoyer. Il paroitra toujours singulier que cet incendie ait été traité comme un délit et que l'on m'ait traduit au criminel sur le fondement que j'ay agi en mon nom dans le bail qui a été passé ! Il me semble, Monseigneur, que pour mettre fin à des frais qu'il plait à M. Bertaud, le chicaneur, de faire, tandis qu'en homme plutôt sensé que procureur, il auroit dû s'adresser d'abord à M. l'Intendant, et recourir ensuite à vous. Il me semble, dis-je, qu'il seroit important de faire écrire au Bureau que vous avés ordonné à votre tour qu'information fut faite et que sur le compte que vous aurés la bonté d'en rendre au Roy on verse les pertes à prendre ; cette précaution arrêteroit des poursuites indécentes et épargneroit à nos compatriotes un million de sottises que le climat favorise et paroit multiplier.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Altort.)

LXXXI

BOURGELAT A BERTIN.

Ce 12 juin 1764.

Monseigneur.

Je ne puis juger par moi-même de l'état des bâtiments qui servaient ci-devant d'entrepôt des haras à « Anière » ; un architecte peut seul résoudre cette question et en décider, mais en ce qui concerne l'utilité dont ces édifices pourraient être à la manutention de la partie qui vous est confiée, je suis très convaincu qu'elle est réelle et l'expérience confirmera mon opinion à cet égard. Il m'a paru cependant, Monseigneur, que M. le marquis de Voyer se réservant une des cours unies aux bâtiments des écuries et du manège, vous met hors d'état d'exécuter le projet que vous aviez d'établir dans ce lieu une école vétérinaire. Si vous y renoncez, Monseigneur, la portion qu'il abandonne suffira, mais si vous persévériez dans cette intention, qui ne peut être que très

avantageuse et à la capitale et aux provinces qui l'avoisinent, il est incontestable que vous ne pourriez remplir les vuës que vous auriez. J'ai eû à ce sujet une conférence avec M. le marquis de Voyer, qui prétend que la cour, dont il s'agit, n'a jamais été comprise dans la cession qu'il s'est proposée de faire ; il ajoute même qu'il n'est pas possible qu'il l'y eût englobée, attendû que dès lors le château qu'il est dans le dessin de vendre, aurait été totalement dépourvû de basse-cour. J'ignore, Monseigneur, quelles sont les conventions qui ont été faites, mais sur mes représentations, et dans le désir que M. de Voyer a de terminer le tout promptement, il m'a paru disposé à vous laisser, d'une part ce lieu qu'il se réservait et à vous céder de l'autre un terrain propre à construire des écuries, des fenils, et un hangar pouvant servir de remises, ce qui constituerait la basse-cour du château. Il prétend que ces bâtiments, que vous feriez en échange de la cour qu'il abandonnerait alors, ne feraient pas un objet de dix à douze mille livres. Voilà, Monseigneur, tout ce que je peux avoir l'honneur de vous mander. D'un côté c'est à un architecte à juger de la bonté et de la solidité des constructions ; de l'autre, je crois que ce que M. le marquis de Voyer avoue avoir cédé suffira à ce qu'un dépôt pour les haras peut exiger ; enfin je suis très certain que s'il s'agit d'établir une école à « Anières », la partie qu'il vous abandonne est trop resserrée pour l'éxécution de ce projet.

Je suis avec le plus profond respect.

Monseigneur,
votre humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Copie non signée d'une lettre de Bourgelat. Arch. nat. H[1] 1379.)

LXXXII

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 15 juillet 1764.

Monseigneur,

J'eus l'honneur de vous adresser hier une réponse relative à ce que vous aviés eu la bonté de m'écrire au sujet de M. de Crangeac (?). Je crois qu'il seroit hors de propos de confondre d'autres objets dans ma lettre et j'en reviens aujourd'huy à ceux que je laissay échaper. J'ay trouvé,

grâces au zèle et à l'assiduité de M. Fargeaud l'école dans le meilleur ordre quant à la discipline, et quant aux études. Si elles n'ont pas été suivies avec la même ardeur que ma présence inspire, je peux dire qu'elles n'ont pas été négligées. Tout est bien, Monseigneur, mais il me reste au moins trois mortels volumes à composer d'icy au tems où je dois avoir le bonheur de me fixer auprès de vous, et je souhaite de tout mon cœur que ma santé soit d'accord avec la bonne et sincère volonté que j'ay de me livrer à un travail d'autant plus pénible qu'il a pour objet ce qu'il y a de plus abstrait dans l'art. J'ay annoncé aux élèves vos bontés pour eux, le tout pour exciter leur émulation et pour mettre fin à certaines rumeurs qui tendroient à les décourager en leur montrant un avenir où ils seroient abandonnés à eux-mêmes. J'ay fait relire en pleine école la lettre que vous m'aviés fait l'honneur de m'écrire et qui y avait été déjà lüe pendant mon séjour à Paris. J'ay confirmé de vive voix tout ce qu'elle contenoit et je crois avoir persuadé des hommes qui, nés dans des campagnes malheureuses, me paroîtroient avoir hérité de la défiance dans laquelle les entretiennent leurs pères relativement aux promesses du gouvernement. Il est donc, Monseigneur, de la plus grande importance de leur tenir parole et de triompher des obstacles que des esprits peut-être mal intentionnés peuvent apporter à notre enregistrement. Notre nation est peut-être la seule dans laquelle on peut trouver des êtres capables de vouloir jetter un ridicule sur notre établissement. Eh ! que penseroient les étrangers, si on leur disoit que ces êtres se trouvent au milieu de ce qu'on veut appeller parmi nous la cour des pairs. Je crois, Monseigneur, que l'unique moïen de faire taire les bavards et les jaloux seroit de publier ce que nous avons fait, ce que nous faisons et les reglemens qui sont en vigueur dans l'école. M. Parent a fait un excellent mémoire à ce sujet. Si vous adoptiés mon idée, il ne s'agiroit que de me l'envoyer, j'y ferois des additions, nous tournerions le tout ensuite en forme de lettre et nous y joindrions les reglemens et même le prospectus. Il est des paroisses de France qui me demandent chaque jour des instructions sur cet établissement qu'elles connoissent moins que les habitans du nord et même que les Russes, et ce seroit les servir que de les éclairer sur ce qu'elles ignorent en même tems que nous démasquerions les gens qui n'ont ni vües ni... sur ce qui peut être du bien public. M. Parent, au moïen de mes additions, tourneroit le tout à merveille, tandis que je m'occuperois de l'énorme besogne que j'ay à faire. Il pourroit arriver que ce parti déconcerteroit les *Taupes* et que du moins par amour-propre elles garderoient le silence. Je soumets, Monseigneur, cette idée à votre jugement, comme j'y soumettray toujours

toutes celles qui naîtront dans un cerveau que votre amitié et le désir de vous plaire échaufferont toujours.

M. Baillon a eu l'honneur de vous envoyer le procès-verbal de l'incendie de l'école. Je vous suplieray de vouloir bien nous mettre à portée de nous faire réparer les dommages qui causent quelques dérangemens dans nos travaux et qui en causeroient davantage dans le mois d'octobre tems où la saison devient très rigoureuse. Nous essuyerons encor un échec, car tout se ligue contre ce qui est utile, les trésoriers de France voulant obliger l'hôpital à un reculement qui rétréciroit un terrain déjà bien peu considérable, vû le nombre des élèves qui nous arrivent chaque jour.

Je dois vous rendre compte aussi, Monseigneur, d'un événement singulier. Je ne sais qui a pû faire passer icy que les traits de la principauté de Dombes seroient désormais attribués aux écoles ; plusieurs particuliers ont prétendu qu'il s'en falloit de beaucoup que telle partie ne rendit ce qu'elle doit rendre. L'un d'eux s'est avisé, croyant que la chose me regardoit personnellement, d'aller à mon insüe à Trévoux, faire un tripotage auquel je n'entends rien, soit auprès des tireurs d'or, soit auprès des gens qui désireroient avoir cette région. Vous pensés bien, Monseigneur, que j'ay été très piqué de cet acte d'imbécillité d'autant plus qu'on s'est avisé de se servir indécemment de mon nom ; on est venu à moy, j'ay répondu sur le ton que je devois employer et je ne sais ce que veut dire tout ce barboüillage sur lequel je pense qu'il est bon que j'aye l'honneur de vous prévenir à toutes bonnes fins.

Mme et M. de Choin me chargent ainsi que Mme la marquise de Groslée et M. le marquis de Rocheboron de tous leurs sentimens. J'ay un enfant qui brûle de vous convaincre de sa reconnoissance et de son respect et qui voudroit être déjà au moment de chercher à mériter vos bontés, elle pense, Monseigneur, ainsi que celuy dont elle tient le jour, elle a hérité de tous ses sentimens pour vous, et elle aura surement quelque droit à votre amitié.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

On me demande le mémoire de M. de Voyer apostillé par M. le duc de Choiseul, j'ay eu l'honneur de vous le rendre et vous l'avés envoyé en ma présence avec une lettre de moy à M. le Controleur général. M. de Voyer l'a vû entre ses mains.

En marge et d'une autre écriture : « M. Bourgelat rend compte du bon état où il a trouvé l'école vétérinaire, le zèle des élèves : il a annoncé de grands encouragemens pour l'avenir, mais il pense qu'il seroit à propos de faire publier un mémoire de tout ce que cette école a fait de bien jusqu'à ce jour, ses reglemens, les objets de son travail passé et avenir.

Les trésoriers de France prétendent faire faire un reculement au bâtiment de l'école. M. Bourgelat demande de statuer sur les frais occasionnés par l'incendie de l'école et en général sur le tout. »

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXXIII

Bourgelat a Bertin.

Lion, ce 27e juillet 1764.

Monseigneur,

J'avois reçu du sieur Panene, médecin d'Aix, l'imprimé que vous m'avés fait l'honneur de m'envoyer avec l'apostille qui marque l'étonnement dans lequel vous êtes sur ce que votre école est ignorée en province. Votre surprise seroit bien plus grande, Monseigneur, si vos yeux pouvoient s'étendre sur une infinité d'autres lieux où règne la barbarie la plus étrange, quoique l'amour propre français veüille que tous les cantons de ce Royaume renferment un ensemble de l'univers dont les autres pays ne sçauroient être éclairés. Hier, pour vous donner un exemple de la turpitude la plus frappante, je reçus une lettre de M. le chevalier d'entre sol (?) ancien capitaine de cavallerie. Cette lettre est dattée de Châlons-sur-Saône. Ce digne militaire a crû qu'une École *vétérinaire* étoit une école pour les maladies *vénériennes* et il s'aprêtoit à faire une colonie de gens mal traités par l'amour et à se mettre à leur tête pour obtenir sa guérison et la leur, en venant nous demander des remèdes. Voilà, Monseigneur, un fait qui vous donnera bonne opinion de la sagacité des provinciaux et de leurs connoissances.

Je n'imagine point les raisons de la démission de M. de Villeneuve, c'est une vraye perte pour sa généralité et j'en suis en mon particulier désespéré par rapport à nos haras de Brelle et de Bugey, peut-être que M. Amelot aura de bonnes intentions et vraisemblablement il se conformera à vos ordres.

Les élèves s'occupent, ceux de la première année, à travailler pour un prix sur l'extérieur du cheval, ceux de la seconde et de la troisième pour

un prix sur les plantes, ceux de la troisième pour un prix sur les opérations. Le nommé Bredin, qui vous est connu, ne recevant plus aucun secours de la ville d'Auxonne, est actuellement aux frais de l'école qui le fait subsister, car il n'a rien si ce n'est de grands talens et la meilleure volonté. Quant à moy, Monseigneur, je vais travailler nuit et jour afin de vous donner la fille et le père dans le mois de mars prochain d'une manière irrévocable. Daignés en attendant et avant la fin de l'année, donner vos ordres pour allouer à l'école des fonds, car le sujet sur lequel je jette les yeux pour la conduire ne se mettroit pas comme je le fais en avance et cet établissement tomberoit infailliblement, dès que je l'aurois quitté. Je vous demande toujours, Monseigneur, votre amitié. Les marques de bontés dont vous m'avés honoré ont... M. Baillon qui me comble de prévenances et de politesse. Vous l'aurés incessamment à Paris et je brûle du désir d'y être pour vous prouver que je vous immoleray toujours tout.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXXIV

BERTIN A BOURGELAT.

Compiègne, ce 5e août 1764

J'ai reçu, Monsieur, vos deux lettres du 19 et du 27 juillet, j'ai vû avec plaisir que vous avez trouvé à votre arrivée l'école royale vétérinaire dans le meilleur ordre, quant à la discipline et quant aux études ; vous n'oublierez rien assurément pour profiter du temps qui vous reste à donner aux élèves, afin de terminer tout ce qui regarde leur instruction et de mettre les chefs des études en état de suivre par eux-mêmes, et en votre absence, les différentes parties que vous vous êtes proposé de faire enseigner ; mais je vous recommande particulièrement de tout disposer pour que, absent comme présent, vos leçons aient la même efficacité, et que rien ne puisse déranger les vues utiles que le Roi s'est proposé pour cet établissement. J'ai examiné le procès-verbal que M. l'Intendant m'a envoyé et celui que les administrateurs de l'hôpital général de la Charité avaient fait faire peu de jours après l'incendie de l'école, mais le devis estimatif des réparations n'est pas joint à ce dernier, ainsi je ne puis le

communiquer. Je crois que celui qui a été fait par ordre de M. l'Intendant est exact, et le montant de cette dépense me fait beaucoup de peine par la difficulté d'y pourvoir ; au surplus c'est une espèce de force majeure qui a causé cet accident, et je crois qu'il est juste que l'hôpital de la Charité en fasse les frais, puisque, en cas pareils, il a été jugé assez fréquemment qu'un locataire, déjà assez malheureux d'avoir perdu une bonne partie de ses effets, devait être relevé de la garantie stipulée dans le bail et qui est toujours comminatoire, quand il est prouvé que le feu n'a été mis, ni de dessein prémédité, ni par une négligence absolue du locataire. Mais quelle que soit la décision qui interviendra à ce sujet, je crois que les administrateurs de la Charité doivent toujours ordonner les réparations, qui seront bien mieux faites et à moindres frais par les ouvriers de cette maison, qu'elles ne le seraient par des entrepreneurs publics. Vous verrez donc à ce sujet les administrateurs de la Charité et vous ferez auprès d'eux les instances convenables pour hâter ces réparations. Vous pouvez même, s'ils faisaient quelques difficultés à ce sujet, les engager à m'écrire et je verrai des moyens de tout arranger à leur satisfaction.

A l'égard du reculement que les Trésoriers de France voudraient ordonner pour la maison de l'école, comme il n'est question ici que de réparer, et non de reconstruire, je ne crois pas qu'il y ait lieu au reculement. D'ailleurs l'hôpital de la Charité, à qui la maison appartient, y serait plus intéressé que l'école, puisque les logements étant plus resserrés, les loyers de la maison diminueraient proportionnellement. Au surplus, s'il en était question, vous auriez soin de m'en avertir, afin que je puisse prévenir le premier président et le procureur du Roi de l'intérêt que Sa Majesté prend à cette école, dont les leçons seraient interrompues par des constructions considérables que le reculement occasionnerait.

Je suis, Monsieur, votre serviteur bien affectionné.

BERTIN.

(Archives d'Alfort. — Dossier Bourgelat.)

LXXXV

DE L'AVENDY A BOURGELAT.

Compiègne, le 10 août 1764.

M. l'Intendant de la Rochelle vient de me marquer, Monsieur, que la maladie épidémique sur les bestiaux de toutes espèces, qui a désolé

l'élection de Marenne, l'année dernière, commence à s'y manifester de nouveau et qu'il y est déjà mort un nombre prodigieux de brebis, quelques bœufs, vaches et chevaux. On a pris la précaution de faire enterrer tous les bestiaux morts ou mourans, mais comme il paraît à craindre que le mal augmente et se communique, je désirerais que vous entrassiez sur cet objet en correspondance directe avec M. Le Pelletier de Morfontaine. Je vous serai très obligé de vouloir bien, sur les détails particuliers qu'il vous donnera, lui indiquer la manière dont il convient de traiter cette maladie et les moyens que vous croirez les plus propres à s'opposer à ce progrès. Je pense que c'est vous obliger que de vous procurer de semblables moyens de faire usage des connaissances que votre zèle vous a porté à acquérir, sur une partie aussi intéressante pour le bien public. Je vous prie, Monsieur, d'être toujours bien persuadé de la sincérité de mes sentimens pour vous.

De l'Avendy.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXXVI

Bertin a Bourgelat.

Paris, ce 14 août 1764.

Vous devez avoir reçu, Monsieur, une lettre de M. l'Intendant de Champagne, avec un mémoire, sur les ravages que la maladie épidémique sur les bestiaux fait dans cette province. Elle paraît être, comme vous l'aviez prévû, l'année dernière, une suite de celle qui se manifestait par un bouton à la langue, et qui, n'ayant été guérie qu'extérieurement dans la plupart des provinces, deviendra plus sérieuse, si l'on n'y porte remède incessamment. M. l'Intendant de Champagne vous a prié de lui envoyer un élève à Épernay, d'où il se rendra à Saint-Martin-d'Ablois, parce que la maladie y est plus envenimée, et dans les paroisses des environs. M. l'Intendant de Lyon pourra, s'il est besoin, et sur la représentation de ma lettre, faire fournir aux élèves l'argent qui leur sera nécessaire pour la route, par le commis à la Recette générale des Finances de Lyon, qui s'en entendra avec celui de Châlons, à qui M. l'Intendant de Champagne en ordonnera le paiement. Je compte à cet égard sur votre exactitude ordinaire et suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Bertin.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXXVII

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 17e août 1764.

Monseigneur,

J'ay reçu deux lettres de Monsieur le controlleur général, la première en réponse au détail et aux états que je luy ay envoyé à l'occasion de la maladie qui a régné dans le Forès, états que j'ay eu l'honneur de vous remettre à Paris ; la seconde ayant pour objet de m'inviter à une correspondance directe avec M. Le Pelletier de Morfontaine, parce que la maladie qui a désolé l'année dernière l'élection de Marennes, s'y renouvelle avec fureur. L'une et l'autre de ces lettres, Monseigneur, sont telles que je ne peux douter que ce ministre ne prenne l'intérêt le plus vray à notre école.

J'ay crû devoir vous en instruire, d'autant plus que je ne feray jamais rien que je n'aye l'honneur de vous en faire part. C'est la moindre des preuves de la reconnoissance que je vous dois et d'ailleurs, Monseigneur, comment pourrois-je en agir autrement ayant le bonheur d'être sous vos ordres.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

LXXXVIII

BOURGELAT A ......

Lion, ce 21e août 1764.

Monsieur,

Si le nommé Faure le cadet n'a pas paru propre au genre d'étude qu'il entreprenoit, c'est moins le défaut d'aptitude qu'on peut luy reprocher qu'une inaplication et un penchant sans égal à la dissipation et a la débauche; ainsi si l'on a attendu bien tard à le renvoyer à son père, c'est parce qu'on a toujours espéré que les punitions et le bon exemple de son frère le corrigeroient. Je crois que si l'on n'a pas prévû positivement le cas ou ce jeune homme se feroit congédier et que si l'on

vouloit simplement obliger le père à restitution dans celuy ou son fils au sortir de l'école iroit s'établir dans une autre province, il y auroit de la dureté à exiger aujourd'huy le remboursement de ce qu'on a payé pour luy. Quant au troisième enfant qu'il propose pour remplacer le second, l'expérience m'a prouvé qu'on tire un très foible parti de gens trop jeunes et qui sont hors d'état par la foiblesse de l'âge de se contenir et de faire des réflections.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe — Archives de l'École vétérinaire de Lyon.)

LXXXIX

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, ce 21e août 1764.

Monseigneur,

Le nommé Bredin vient de partir dans le moment pour se rendre à Épernay. Je l'ai farci de toutes les instructions possibles, relativement au fléau funeste dont il va s'efforcer d'amortir les coups, et j'espère qu'il y réussira. Cette épidémie est, si j'ose le dire, justement méritée. Plusieurs de MM. les Intendants, satisfaits ainsi que le peuple des apparences d'une guérison, qui n'était autre chose qu'un mal pallié, rejetèrent, l'année passée, très loin d'eux mes idées sur la nécessité d'un traitement intérieur pour la cure radicale du chancre, qui se manifestait sur la langue des bêtes à cornes. M. Dodas, entre autres, me manda que cette maladie n'en était pas une. Vous pouvez conclure aujourd'hui, Monseigneur, qu'on peut être excellent commissaire Départi, et très mauvais médecin. Quoiqu'il en soit j'aurai soin de vous donner avis de nos succès comme de nos désastres.

Mais je me flatte que j'aurai plutôt à vous entretenir des premières que des autres. M. Baillon a fait compter au nommé Bredin 300 livres.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XC

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, ce 21e août 1764.

Monseigneur,

J'ai remis, il y a dix ou douze jours, à MM. les recteurs et administrateurs de l'hôpital général de cette ville, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser de Compiègne, en date du 5 de ce mois. Le président du bureau me manda qu'on ferait un mémoire, qui vous serait envoyé, et dont on me remettrait copie. Je ne sais si ce projet a été exécuté, mais de mon côté on ne m'a fait part d'aucune chose, et je n'ai rien reçu. Il est bien à craindre, Monseigneur, que les délais que mettent les administrateurs aux réparations du mal occasionné par l'incendie, m'obligent à des reconstructions. Depuis près de quinze jours nous essuyons des pluies continuelles, melées de pluies d'orages, qui fondent pour ainsi dire les murs de terre de cette maison, de manière que ces murs s'écartent insensiblement, qu'on y aperçoit des lézardes et qu'ils sont prêts à crouler sur une maison voisine, qui en serait incontestablement abattue. Selon les apparences tous ces événements arriveront si l'on ne remédie promptement à la chose, et non seulement la maison incendiée souffre, mais les autres portions du bâtiment, dont tous les couverts ont été endommagés, et que le Bureau refuse de faire réparer, sous le prétexte que toutes les tuiles cassées ne l'ont été que lors des secours que l'on a donné pour le feu. Je crois, Monseigneur, qu'on nous jettera dans des dépenses considérables pour peu que les lenteurs continuent.

A l'égard du reculement, M. de Fleurieux m'a prévenu qu'on l'exigerait, à moins que vous n'eussiez la bonté de prévenir M. le procureur du Roi des intentions de Sa Majesté, qui pourraient être contraires à leurs vues. Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien le faire sur-le-champ afin que ce nouvel obstacle n'éloigne point encore les réparations.

Je suis avec respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XCI

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 22 août 1764.

Monseigneur,

J'eus l'honneur de vous mander hier que le nommé Bredin est parti avec armes et troupes suffisantes pour faire de nouveaux exploits ; *si la Prusse* a été la terreur des nations, il faut que notre école soit la terreur des maladies et que nous la fassions reconnoître à ses victoires, afin qu'elle puisse enfin faire la conquête des têtes insensées qui la dédaignent. Il ne faut point s'endormir sur la contagion qui règne dans la Champagne. Il est incontestable que suivant le mémoire que m'a envoyé M. Roüillé, la fièvre pestilentielle qui dévaste cette province des bestiaux qui aident à la culture, peut enfin s'étendre sur les hommes et on ne sauroit trop tôt arrêter le cours de ce fléau cruel. Je vais mettre en ordre mes idées à ce sujet et j'auray l'honneur de vous les faire parvenir afin qu'elles puissent être répandues par la voye de l'impression. En attendant, Monseigneur, je prends la liberté de vous envoyer deux mémoires au sujet de la maladie qui s'est renouvelée dans le pays d'Aunis et sur laquelle M. Le Pelletier de Morfontaine ne m'a envoyé aucuns renseignemens. Sans doute que l'on fait usage dans cette généralité des remèdes que j'avois cy-devant prescrit ; j'ay cependant prévenu M. le Pelletier conformément au vœu de M. le Controlleur général, auquel j'ay eu l'honneur de répondre que s'il avoit besoin des services de l'école, elle se rendroit à ce qu'il exigeroit d'elle. Je crois qu'il seroit important de faire sur-le-champ et au plutôt publier et imprimer ces deux mémoires. Si j'étois aussi jeune que je l'ay été et moins retenu que je le suis par la crainte de vous déplaire, je me serois chargé moi-même de cette commission, j'aurois joint à ces deux pièces quelques autres consultations et le tout auroit été précédé d'une épitre dédicatoire au parlement qui l'eut illustré parmi les nations, mais vous prétendés qu'il faut être sage et en effect on doit l'être quand on vous est attaché comme je vous le suis. Il vaut donc mieux, Monseigneur, que l'imprimerie royale fasse la besogne simplement pour l'instruction générale, M. le procureur général en tirera sa part. Je ne vous ferai point languir à l'occasion du mémoire sur la maladie qui règne dans la Champagne, mais daignés ordonner

que les consultations que je vous envoye soient imprimées sur-le-champ.
Je suis avec le plus tendre attachement et le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XCII

Bourgelat a ......

Lion, le 26 août 1764

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous adresser une lettre du sieur Raffet de la ville de Pontdeville. J'ay répondu comme je le devois en l'assurant que votre plus grand désir étant de faire le bien, vous employerés avec plaisir les bons sujets qui seront capables de concourir à vos vues. En attendant je vous ay renvoyé le demandeur et je l'ay prévenu sur ce que vous ne me paroissiés pas encor disposé à prendre des arrangemens définitifs sur les haras. J'en sureray de même, Monseigneur, dans tous les cas de sollicitations, je ne seray et ne veux être que le ministre de vos volontés et elles seront toujours respectables pour moy.

Je suis avec ces sentimens et celuy du plus tendre attachement,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

(Arch. nat. H[1] 1379.)

XCIII

Bourgelat a Bertin.

Lyon, ce 27 août 1764.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, il y a quelques jours, trois mémoires suivis de trois consultations, que j'ai cru qu'il serait à propos de publier

dans les circonstances des différentes maladies qui désolent la campagne. Je prends la liberté de vous envoyer aujourd'hui le mémoire que vous m'avez fait demander par M. Parent, au sujet de celle qui ravage la Champagne. Il ne sera pas hors de propos de le répandre, d'autant plus que les remèdes palliatifs, administrés l'année passée, dans l'intention et dans la fausse espérance de guérir le charbon, qui se rencontrait sur la langue du bétail, donneront lieu à des maux sans nombre dans plus d'une généralité. Je me rappelle que j'ai eu dans le temps l'avantage de vous en prévenir, j'en instruis aussi plusieurs de MM. les Intendants et entre autres celui de Bourges, qui m'écrivit à ce sujet une lettre que je conserve précieusement, dans le cas où j'aurais quelque jour à faire le panégérique de MM. les Commissaires départis.

Je reçois dans le moment une lettre de M. le Chevalier de Virieux, lieutenant-colonel de la Légion de Flandres, à l'occasion d'une maladie qui s'est manifestée à Carcassonne sur les chevaux de ce régiment, et dans laquelle le charbon sur la langue joue un très grand rôle. Je viens de lui envoyer une consultation, mais si l'ouvrage se multipliait ainsi, assurément je n'aurais jamais assez de temps pour faire tout celui qu'exige encore de moi l'école. Je ne puis en surplus, Monseigneur, me dispenser de vous rappeler combien les réparations des dommages, occasionnés par l'incendie, sont urgents, les délais doubleront et tripleront les frais, s'ils sont plus longs.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XCIV

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 27e aoust 1764.

Monseigneur,

M. Bardou m'a fait part de la satisfaction que vous avés eüe du travail du sieur ParentBrulé dans le Berri, et il me mande que vous avés eu la bonté de le charger de m'écrire et de me questionner sur la nécessité qu'il

pourroit y avoir d'envoyer Parent Brulé, avec un ou deux sujets semblables, faire des tournées fructueuses et instructives dans les différentes généralités.

Il n'est pas douteux que plus nous pourrions rassembler de renseignements, plus nous serons en état d'opérer avec efficacité et sûreté dans les réformations à faire. L'envoy de gens tels que Brulé sera sûrement moins dispendieux et peut-être plus avantageux que celuy de tout autre, et assurément bien loin de trouver quelqu'inconvénient à ce parti je le croirois très propre à remplir vos vües pour le bien. Il s'agiroit donc, Monseigneur, si telle est votre intention, de luy indiquer la généralité qu'il auroit à parcourir, et, si vous y consentiés, j'ay un homme non moins bien instruit que luy qui pourroit en parcourir d'autres qui m'avoisinent et sur lequel nous pourrions compter. C'est un sujet qui est avec moy depuis nombre d'années et qui se feroit une gloire de se conformer à vos ordres. On pourroit arbitrer d'ailleurs la dépense de ces visiteurs et leur avancer une somme qui leur seroit nécessaire pour s'acquitter de ce devoir, car je crois Parent Brulé fort peu à son aise et celuy dont je vous parle, et qui m'est attaché, n'est pas plus riche et plus opulent que luy. Il s'agiroit encore de les authoriser dans les provinces afin qu'ils ne rencontrassent aucun obstacle et de leur donner un certain nombre de questions à leur portée et auxquelles ils seroient tenus de répondre. Ils m'enverroient une copie de leur travail, l'original resteroit entre vos mains et je pourrois par ce moyen ruminer d'avance sur la besogne à faire et jetter de tems en tems mes idées sur le papier puis vous les... après les avoir réunies lorsque (4 lignes arrachées).

Je suis avec autant d'attachement, d'amitié et de reconnoissance que de respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Arch. nat. H[1] 1379.)

XCV

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, ce 31e août 1764.

Monseigneur,

Je ne dois rien vous laisser ignorer de l'état des bâtiments de notre école. M. le président de Fleurieux me prévient hier d'une visite que le

bureau des finances a fait faire par son voyer, qui a été chargé d'examiner si nos constructions incendiées n'étaient point dans un péril imminent. Ce particulier a déclaré que pour peu qu'on mit des délais aux réparations à faire, le bureau serait dans le cas d'ordonner le démolissement. D'une autre part, celui de l'hôpital ne me paraît disposé qu'à m'attaquer en justice réglée, comme ne connaissant que moi, attendu que le bail a été passé en mon nom. Ainsi selon les apparences je dois éprouver des difficultés pour un objet qui concerne uniquement l'État et je me verrais un procès, en récompense de mes services et des travaux que j'y ai fait, si vous n'avez la bonté d'y mettre ordre. Pour parer aux dégradations que les pluies continuelles faisaient dans les appartements non incendiés, mais dont les couverts avaient été fort endommagés, j'ai crû devoir faire travailler à rétablir cette partie, car enfin toute la maison aurait été à reconstruire, si je n'avais pas pris ce parti.

J'ai eu l'honneur de vous adresser le mémoire que vous m'avez demandé sur la maladie qui règne dans la province de Champagne, et j'aurai soin de vous instruire des différentes particularités dont le sieur Bredin me fera part.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(La signature seule est de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XCVI

PARENT A BOURGELAT.

Ce 6e septembre 1764.

Votre arrêt, mon cher compatriote, est enfin signé par M. le Contrôleur général sur votre requête comme celui de 1761, car il a fallu y donner cette tournure absolument. Bref, depuis le 1er janvier 1764 tous les fruits des traits seront payés sur vos quittances, mais... de grâce jusques à ce que j'aie l'arrêt retiré en Parlement, signé Vougny.

Bonjour et amitié, la Charité n'a rien écrit. Il faudra bien aller en avant, bonjour et amitié.

Signé : P.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XCVII

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 9e septembre 1764.

Monseigneur,

La course que je viens de faire faire au sieur Bredin dans la Champagne a été totalement inutile. Cette maladie effrayante, à en juger par le mémoire que M. Roüillé d'Orfeuil m'avoit adressé, ne gissoit heureusement que dans des têtes frappées d'une terreur panique, et je vous avoüe qu'il est bien singulier qu'on se livre avec autant d'aisance et sans le moindre fondement à de semblables allarmes. Mon élève n'a pas trouvé un seul malade. Vingt-neuf bœufs avoient péri avant son arrivée et la maladie s'étoit bornée à ce malheureux exploit. Ce sujet excellent revient, il m'apportera un détail circonstancié de ce qui s'est passé et laissera aux habitans des instructions pour l'avenir. J'ay l'honneur de le mander à M. le controlleur général qui m'avoit fait celuy de m'écrire à cette occasion.

Une autre singularité est, Monseigneur, la conduite du bureau de l'hôpital général qui, ensuite de la communication que je luy ay fait de la lettre dont vous m'avés honoré eu égard à l'incendie, m'avoit assuré qu'il prendroit la liberté de vous écrire. Son silence est la chose qui a le plus de droit d'étonner, cependant, toutes les réparations à faire sont d'autant plus urgentes que les dommages accroissent chaque jour et que réellement il en coûtera dix mille livres si les délais sont plus longs, sans parler de l'inconvénient de procéder à de pareils travaux dans une saison rigoureuse et que nous employons d'ailleurs à des études pénibles que le moindre dérangement traverse. J'ose vous suplier, Monseigneur, d'avoir promptement égard à mes représentations, et de vouloir bien écrire au bureau des finances pour éviter tout reculement, ce qui nous jetteroit dans de nouveaux embarras.

J'ay appris avec chagrin que vous avés éprouvé un violent mal de gorge. Si vous avés quelque pitié de mon cœur, daignés me faire donner de vos nouvelles, j'ose vous protester que le moindre de vos maux fait plus d'impression sur mon âme que les vives douleurs auxquelles je ne suis que trop souvent en proye.

Je suis avec autant d'attachement que de respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XCVIII

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 10e septembre 1764.

Monseigneur,

Les recteurs de l'hôpital général viennent de m'adresser dans le moment la copie d'un mémoire qu'ils m'annoncent vous avoir été envoyé par eux. Ce mémoire est une consultation de l'avocat du bureau, et cet avocat est le moteur de la belle instruction criminelle qui a été faite en conséquence de l'incendie. Son érudition brille dans les authorités qu'il rapporte et sur lesquelles il se fonde pour prouver que je suis tenu de réparer le dommage, et vous voyés, Monseigneur, qu'on en veut d'autant plus à ma personne qu'on m'impute des propos et des procédés fort éloignés des voyes de conciliation auxquelles mon intérêt devoit me porter. Ces propos et ces procédés consistent à avoir berné le sieur Bertaud, président de ce bureau et mon ami, sur l'acte d'hostilité fait, et à luy avoir reproché de n'avoir pas suivi les routes que la bienséance luy indiquoit, route qui l'auroit conduit directement au ministre dans le département duquel se trouve l'école. M. Bertaud a sans doute habilement, et poussé par le fanatisme de l'administration, montré la lettre que je luy avois écrit de Paris, à Messieurs ses confrères et voilà le nœud du tripot. Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux et vous le sentés comme moy, Monseigneur, que c'est à nous à réparer, et vous comprenés aussi qu'étant à Paris par vos ordres je ne saurois répondre en mon propre et privé nom d'un événement malheureux qui arrive à cent lieües de moy. J'ay eu l'honneur de vous écrire, il y a une heure, sur le silence des recteurs qui, pour nous conduire aux mauvais tems et pour augmenter sans doute les frais que la caducité de leur maison exposée à découvert à toutes les pluyes rendoit et ne pouvoit rendre que plus considérables, différoient de s'expliquer. Je vous en suplie, Monseigneur, de me mettre a portée de réparer, soit en me faisant entrevoir des fonds, soit en évitant le reculement dont le bureau des finances nous menace. Il est certain que rien n'est plus urgent que la décision de cette affaire et j'ose vous renouveller mes instances pour la faire terminer.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

XCIX

De l'Avendy a Bourgelat.

Paris, ce 14e septembre 1764.

Je vous remercie bien sincèrement, Monsieur, du détail dans lequel vous êtes entré avec moi, au sujet de la maladie qui a régné en Champagne sur le bétail et que vous me marqués être cessée, c'est un nouveau témoignage de votre zêle que je reçois avec satisfaction et qui ne peut qu'ajoûter encore, Monsieur, à la sincérité de mes sentimens pour vous.

De l'Avendy.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

C

Bourgelat a Bertin.

Lion, ce 22e septembre 1764.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous adresser un détail du concours qui a eu lieu à l'école roïale vétérinaire le 17e de ce mois ; il vous prouvera que mon zèle ne diminue point malgré le délaissement dans lequel je suis et les avances et peut-être les frais auxquels on me condamne, en m'obligeant à réparer les désastres d'un incendie, que je n'ay pu empêcher, puisque j'étois à cent lieues de l'établissement que j'ay formé sans aütre intérêt que celuy de notre gloire. Vous avés vu, Monseigneur, que j'ay déjà avancé 6 000l dont 4 000l devoient m'être remboursées cette année. Bien loin de me procurer cette somme, je suis astraint à en fournir de nouvelles, tant pour subvenir aux frais journaliers que pour faire les reconstructions nécessaires, et qu'il ne m'est pas possible d'entreprendre, si vous n'avés la bonté de m'éviter l'ennuy et les dépenses d'un reculement, en écrivant au bureau des finances. Le tems s'écoule, la mauvaise saison avance, les dégradations s'accroitront et les élèves seront contraints de cesser leurs travaux, si je suis obligé moi même de reprendre le bâtiment depuis le pied. Depuis mon retour icy, Monseigneur, j'ay eu l'honneur de réitérer chaque semaine mes représentations, J'ay appris par M. Parent que le Roy ne se chargeoit point de l'école qu'on m'accordoit des fonds en mon nom, de manière que je demeurois responsable de tout ce qui pourroit arriver en mon absence, et qu'on

me blameroit de n'avoir pas déjà fait mettre la main à l'œuvre pour les réparations, si j'osois me plaindre de l'indécision dans laquelle la chose est restée jusques à présent. Je dois, Monseigneur, à l'amitié dont vous m'honorés, la franchise la plus exacte. Vous comprenés qu'après ce qui m'arrive, je ne serai pas tenté, dès que mes six ans seront expirés de passer un nouveau bail, puisque cet engagement oblige mes biens même, ainsi dans trois ans il n'est pas douteux que l'école n'existera plus. D'une autre part, si le désir de vous plaire et mon amour pour le bien public m'ont porté à des efforts immenses, non seulement sans aucune rétribution, mais en m'exposant à des avances, où trouver un homme que je puisse mettre à mon départ à la tête de l'école, eut-il l'âme absolument désintéressée, sera-t-il en état de sacrifier sa fortune dans une pareille entreprise? Voilà, Monseigneur, des réflections qui me semblent très raisonnables, je ne les fais qu'à vous et à M. Parent et je serois désespéré de divulguer à d'autres tout ce que mon malheur me fait éprouver.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

P. S. — Le sieur Bredin est toujours dans la Champagne. Je viens d'envoyer une consultation dans le pays de Gex qui est affligé d'une grande maladie.

En travers de la première page de cette lettre l'annotation suivante, probablement de la main de Bertin.

Je suis bien aise d'avoir vu ce mémoire. Je ne sais plus ou en est l'affaire des réparations, ni ne m'en souviens ; il me semble que nous avons écrit à l'administration. Qu'a-t-elle répondu? Si elle n'a pas répondu, pourquoy n'avons-nous pas récrit? Si elle a répondu, quoi? etc. Il est impossible de rien dire à Bourgelat que je ne sache cela. En tous cas il peut toujours les faire faire par provision, on pourroit peut être les faire payer sur les lotteries. Je n'entends pas ce qu'il veut dire pour le reste. Luy répondre en conséquence parce qu'il paroit se plaindre de n'avoir pas de réponse.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CI

De l'Avendy a Bourgelat.

Paris, ce 26e septembre 1764.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, le 22 de ce mois, le détail d'un concours public, qui a eu lieu entre les élèves de l'École royale vétérinaire. Je vois toujours avec une nouvelle satisfaction, les soins que vous donnez au soutient de cet établissement, et je ne puis que louer votre zèle à cet égard.

Vous connaissez, Monsieur, la sincérité de mes sentiments pour vous.

De l'Avendy.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CII

Bourgelat a Bertin.

Lion, ce 28e septembre 1764.

Monseigneur,

Rien n'égale l'embarras dans lequel je me trouve. Vous m'avés fait l'honneur de mécrire que vous auriés la bonté d'éviter le reculement dont le bureau des finances nous menace, en luy communiquant vos instructions et en luy marquant que des reconstructions entières dérangeroient totalement les travaux de l'école ; votre silence à ce sujet me tient dans une inaction totale et dans quinze jours il ne sera plus possible de penser à rétablir des murs en terre, parce que la saison sera trop avancée et nul ouvrier n'osera l'entreprendre. Cependant tout sera dégradé et nos leçons impraticables. Je ne sais, Monseigneur, si j'ay eu le malheur de vous déplaire et d'où peut naître l'abandon dans lequel je suis, soit en ce qui concerne un établissement auquel je sacrifie tout dans l'espérance de vous prouver mes sentimens, soit en ce qui regarde ce dont j'ay l'honneur de vous instruire relativement aux haras. Je m'examine moy même et je vous vois gravé si profondément dans le fond de mon cœur, que je crois qu'il n'est pas possible que vous m'ayés fermé totalement l'entrée du votre. Daignés, Monseigneur, penser que mon esprit est trop occupé de travaux, dont il est comptable dans les différentes carrières qu'il court, pour être fatigué d'une autre part par des détails de batimens et de constructions que je feray dès le momens que je seray assuré de l'aveu des Trésories de France. Si, selon ce que me mande M. Parent, c'est à moy à qui on auroit raison de se prendre de

n'avoir pas réparé, si c'èst encor à moy, malgré les 6 000[1] dont je suis en avance, à payer les réparations à faire, je demande du moins qu'on ne me rende pas la chose plus dispendieuse qu'elle ne doit l'être et que vos mains ne soient pas entièrement liées pour le présent sur cet objet.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CIII

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 8 octobre 1764.

Monseigneur,

C'est le martyr de la goute qui a l'honneur de vous adresser de nouveaux témoignages de l'aplication des élèves de l'école roïale vétérinaire.

Dès le lendemain de ce concours je fus hors d'état de m'occuper de la moindre chose. Des douleurs violentes et insupportables dans l'oreille gauche et dans les dents, quelques jours après des douleurs semblables dans la tête, sept jours de cris et d'insomnie, telle est la situation dans laquelle j'ay été jusques au moment où il a plu à ma plus implacable ennemie d'abandonner des parties aussi sensibles pour s'emparer de mon pied. Il est encor assez vivement occupé par elle, et s'il étoit possible qu'un ordre de votre part put l'exiler bien loin de moy, vous rendriés un grand service aux élèves.

Je leur ay communiqué l'article qui les concerne dans la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser. Ils ont le plus grand besoin que vous daignés les encourager et soutenir leur émulation, car je suis forcé de vous avoüer que s'ils étoient assurés de me perdre, ils tomberoient dans un découragement dont je ne pourrois pas les tirer. Je les presse, je les anime, je les excite de mon mieux ; j'ay puni ceux d'entre eux qui insinuoient aux autres que toutes les promesses qu'on leur a faites étoient de vaines paroles, j'ay même dégradé publiquement un chef de brigade à qui de pareils propos étoient échapés. En un mot je préviens autant qu'il est en moy le dégout dont quelques-uns semblent nous menacer. Les professeurs tremblent aussi de mon départ, le petit mot qui

les regardoit ne peut que bien operer et quant à l'abbé Rosiers, je cherche a le mettre en état de suivre cet établissement dans mon absence.

M. le premier président du bureau des finances est venu chés moy, il s'est chargé de ma requete et l'a remis à M. Bourlier qui est aussi venu m'assurer que vendredi prochain la permission de réparer me ser. it octroyée. Elle l'auroit été aujourd'huy si tous ces messieurs n'étoient à la campagne. Aussitôt que cette affaire sera terminée, on mettra la main à l'œuvre. Le bureau de l'hôpital a préféré que je fisse les réparations et pour n'avoir aucune difficulté sur ce sujet, le sieur Munet, leur architecte, qui m'a quelques obligations, conduira le tout; la dépense ne sera pas excessive, et tout sera fait avec la plus grande économie. Au surplus, Monseigneur, si j'eusse présenté ma requete avant l'arrivée de vos lettres, ce que je demande m'eut été refusé et vos lettres, qui dès lors auroient été une sorte d'ordre pour le bureau, n'auroient pu manquer de déplaire. Ne me blamés donc pas, je vous prie, d'avoir usé de ce ménagement envers une compagnie dont nous avons besoin; quelque mauvaise que puisse être ma tête, elle réfléchit quelquefois. Quant à l'arrêt que vous m'avés fait l'honneur de m'envoyer par ampliation, j'auray attention à vous informer de ce qui se passera à ce sujet.

Je suis avec le plus tendre attachement et le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CIV

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 9e octobre 1764.

Monseigneur,

Je ne vois pas qu'il soit possible d'admettre les professeurs de l'école à se joindre à moy à l'effe.t d'obtenir pour eux et pour les élèves les distinctions promises aux élèves et à eux dans les lettres que j'ay malheureusement communiquées en pleine école et de votre part. Il n'est pas douteux néantmoins que si nous ne parvenons à réaliser ce dont nous les avions flatté le dégout, que mon départ ne leur inspire déjà que trop,

sera entier et la désertion bientôt complète ; mais je dois vous observer que les professeurs ne sont point des gens assés sûrs pour les comprendre dans les lettres patentes en qualité de requérans et qu'il est de toute nécessité de les tenir toujours dans la plus grande subordination et comme des gens à gages qu'on peut congédier au moindre mécontentement. L'un d'eux m'est assés suspect et peut être que si je ne m'étois trouvé engagé vis-à-vis de luy et personnellement pour les six premières années, je m'en serois déjà défait. Ainsi, Monseigneur, si vous pensés qu'il ne vous reste que la ressource de l'enregistrement à la grand chambre, il me semble qu'il convient beaucoup mieux que la requête soit en mon nom et que ces gens-là n'y paroissent pas. Voilà, Monseigneur, l'avis que vous m'avés fait l'honneur de me demander. Je suis plus à portée que qui que ce soit de juger de ce qui convient dans un établissement tel que celuy-cy et si votre intention est que nous en formions un dans la capitale j'ose vous prévenir d'avance que les détails énormes d'une entreprise, dont on n'a certainement pas à Paris la moindre idée, ne pourront que vous étonner.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CV

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 10e octobre 1764.

Monseigneur,

Vous verrés par le détail que j'ay l'honneur de joindre icy les nouveaux efforts du maître et des élèves. Vous animés le premier et le désir de vous plaire l'élève au-dessus de ses maux, cependant je suis dans un état qui m'annonceroit une chute prochaine, si la goute perseveroit dans la rigueur avec laquelle elle me traite et si la fièvre ne vouloit pas désemparer mon foible individu. Ce que j'ay fait n'est encor rien en comparaison de ce que j'ay à faire et j'aurois besoin d'une meilleure santé pour terminer l'ouvrage ; je ne le quitteray point, c'est tout ce que je peux vous promettre, car quelque soit la bonté avec laquelle vous me mandés

de me ménager et de me faire aider, la chose est impossible et en pareille matière il faut que je crée et je ne peux attendre aucun secours.

J'ay l'honneur de vous renvoyer la lettre de M. le controlleur général et l'imprimé de MM. Du Laurent et Nicolau. Je ne vois pas l'avantage qu'il y auroit de le répandre dans les autres généralités dès que ce précis ne contient en aucune manière l'histoire de la maladie, c'est-à-dire le détail de ses signes et de ses causes, à moins que vous n'ordonnassiés en même tems la publication de ce que j'en ay écrit, alors la chose pourroit être utile. Il y a longtems que vous m'aviés fait demander ces mémoires, j'ay pris la liberté de vous les adresser et ils doivent se trouver dans vos bureaux. Quant à vos projets sur Bredin pour l'école de Limoges ils me sembleroient très prématurés malgré ses succès. J'ay formé pour cet établissement un chirurgien de l'aveu de M. Turgot, qui depuis un an est à travailler sous mes yeux; j'ay mandé à M. Turgot qu'il pouvoit ouvrir son école le 1er de janvier et que j'étois prêt à luy envoyer son professeur; je luy ay destiné un élève de sa généralité qui dans six mois ira seconder ce même professeur, et un autre élève nommé Brachet du Bugey qui ira travailler dans cette même école en qualité de chef de forge, de chef des hôpitaux, de chef de jardin des plantes et de la pharmacie, et, à l'égard de Bredin, je crois qu'il est important de nous le réserver pour aller dans le besoin au secours des provinces, jusques à ce que nous ayons une assés grande quantité d'élèves répandus dans la généralité. Je suis prêt de commencer ainsi l'école de Limoges, je n'attends que vos ordres et la réponse de M. Turgot.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CVI

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 13e octobre 1764.

Monseigneur,

Vous voyés que nous ne nous lassons pas de bien faire et que notre zèle s'étend toujours à tout ce qui peut remplir vos vües et m'assurer de votre amitié et de vos bontés. J'ay l'honneur de vous adresser le résultat des opérations de l'élève que j'ay envoyé au secours des bes-

tiaux du pays de Gex, il est revenu vainqueur, et à moins que d'être Frédéric, on ne peut remporter plus de victoires. Vous êtes, Monseigneur, le Dieu de ces combats, car ce qui nous arrive, c'est un vray désir de vous plaire.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CVII

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 25e octobre 1764.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous adresser une copie du résultat des opérations du sieur Bredin dans la province de Champagne. M. de Meulan sait aujourd'huy, par expérience, qu'un élève de votre école est mieux instruit qu'un maréchal expert et honoré du titre de Maître dans la capitale même. Le sieur Bredin, Monseigneur, est au surplus digne de vos bontés par ses talens et par son zèle. J'ay eu l'avantage de vous parler de la nécessité de l'attacher à l'école. Il y a très longtemps que je l'y soutiens, car la ville d'Auxonne depuis plus d'un an et demi ne le secourt en aucune manière et je désirerois très fort que vous voulussiés m'authoriser à payer au moins son entretien et sa nourriture jusques à ce que nous le fassions passer à quelques nouveaux établissemens.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CVIII

BERTIN A BOURGELAT.

Fontainebleau, ce 4e novembre 1764.

Je vous envoie, Monsieur, la lettre que M. le contrôleur général m'a

écrite et le mémoire, qui y était joint, sur le traitement qui a été fait aux bestiaux, dans la généralité de la Rochelle. On y reconnait aisément la plus grande partie des remèdes que vous avez prescrits ; comme MM. Dulaurent et Nicoleau le reconnaissent dans ce mémoire. Cependant avant de le communiquer à MM. les Intendants des provinces, je suis bien aise d'avoir à ce sujet vos observations.

Je vous prie de me les envoyer incessamment avec le mémoire et la lettre de M. le contrôleur général.

Vous connaissés, Monsieur, mes sentimens pour vous.

BERTIN.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CIX

BERTIN A BOURGELAT.

Fontainebleau, ce 4e novembre 1764.

J'ai vu, Monsieur, avec satisfaction, joint à la lettre que vous m'avez écrite, le 8e du mois dernier, le détail de ce qui s'est passé à l'école vétérinaire dans le nouveau concours, où les élèves se sont distingués. Je lui ferai donner la même publicité qu'au précédent, en attendant le grand concours que vous m'avez annoncé. Je vous prie de soutenir l'émulation des élèves le plus que vous pourrez, jusqu'à ce que nous puissions obtenir pour eux des distinctions, qui seront accordées plus facilement lorsqu'elles seront demandées à la requête des professeurs et démonstrateurs pour leurs élèves. Marquez-moi votre avis à ce sujet, et s'il ne se présente de difficultés, que je ne prévois pas, je vous enverrai la requête pour la leur faire signer. Vous connaissez, Monsieur, mon attachement pour vous.

BERTIN.

En dessous de la main de Bertin : « Vous savés ce que je vous dis lorsqu'il fut question, tant de votre prolongation de privilège que de la déclaration pour les privilèges des élèves, que cette dernière, étant donnée en forme de loi, souffriroit par cela seul malheureusement des oppositions. Vous en avés vu l'effet. Il s'agit de faire maintenant ce que nous aurions dû faire d'abord,et de proposer la chose par voye de lettres patentes données à votre requête et à celle des professeurs. »

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CX

Bertin a Bourgelat.

Fontainebleau, ce 4e novembre 1764.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avéz écrite, le 21 du mois passé, par laquelle vous me marquez la réception des 15 436l 8s3d du produit des neuf mois de recette du droit des Traits de Trévoux, qui ont été versés dans la caisse du S. Fargeaud, trésorier des écoles vétérinaires. Vous me faites observer que l'arrêt du 7 septembre dernier ne vous autorise à recevoir que depuis le 1er janvier, ce qui laisse entre les mains des fermiers généraux une somme de 4 000 livres du quartier d'octobre qui vous aurait payé en partie des avances que vous avez faites l'année dernière.

L'imposition du droit sur les Traits de Trévoux n'a eu lieu que le 1er janvier 1761. Les dits fermiers généraux qui comptent leur année du bail, à commencer du 1er octobre, pour les droits ordinaires des fermes, ont rendu compte de ce nouveau droit par année, à compter du 1er janvier. L'arrêt du 4 août 1761 ordonne pour cette raison que les sommes qui vous sont accordées seront payées, à compter du 1er janvier de chaque année jusques en 1767 ; le nouvel arrêt ne pouvait donc partir que du même point du précédent, autrement il aurait fallu déranger l'ordre établi pour cette perception. Je verrai, s'il est possible d'obtenir que ce restant d'année soit alloué pour les réparations de l'école que l'incendie a constitué dans des dépenses considérables. Mais ne comptez pas précisément sur ce secours, car ce n'est pas sans peine que j'ai pu obtenir le point essentiel, qui était d'affecter entièrement le produit de ce droit à l'entretien de l'école. Remarquez, au surplus, que vous touchez 15 336 livres pour neuf mois de 1764, ce qui fait une augmentation considérable à ce qui avait été ordonné par l'arrêt de 1761, et qui a été jugé insuffisant. Je vois avec une vraie peine le mauvais état de votre santé et que la goutte ne cesse de vous poursuivre par de cruelles attaques. Ménagez-vous le plus que vous pourrez sur le travail, et faites-vous aider, afin de ne pas rendre le mal plus opiniâtre, en échauffant votre sang. Vous ne devez pas douter de l'intérêt que j'y prends et des sentiments qui m'attachent à vous.

Bertin (1).

En dessous de la signature et de la main de Bertin : « M. l'Intendant m'a

(1) Signature seule de Bertin.

promis avant de partir qu'il feroit en sorte de nous procurer quelqu'expédient pour acquitter les frais des réparations provenant de l'incendie. Je compte beaucoup qu'il nous rendra ce service s'il dépend de luy. »

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CXI

Parent a Bourgelat.

Fontainebleau, ce 4e novembre 1764.

Voici, mon cher compatriote, quatre lettres de notre ministre sur divers objets, parce qu'il est plus clair et d'usage chez tous les ministres de traiter chacun séparément. Je vais suivre les ordres de notre ministre pour accrocher quelque chose s'il se peut des 4 000 livres. Il ne nous avait point échappé que cette somme resterait entre les mains des fermiers généraux, qui ont toujours compté de cette partie par année, d'un mois de janvier à l'autre, il aurait fallu déranger l'ordre de l'arrêt du 4e aout 1761, l'ordre dans lequel il fallait continuer la perception, le principal était d'affecter à perpétuiter un fonds qui n'était destiné que pour six ans. Si l'on eut demandé au delà, le mémoire et les pièces auraient été communiqués à la ferme générale et de là nouveaux... D'ailleurs, mon cher compatriote, notre Ministre m'a chargé de vous dire qu'il faut bien prendre garde de mettre vos... avec les mémoires que vous avez donnés et par lesquels vous abandonniéz vos avances pour obtenir la prorogation de votre privilège. Notre ministre a toujours bien les intentions que vous ne les perdiez pas, mais il faut qu'ils vous soient alloués pour autres causes que pour des avances, je vais m'occuper de cette besogne là et je crois répondre qu'il ne dépendra pas de moi qu'elle ne finisse à votre satisfaction. Je vous remercie, mon cher compatriote, de l'intérêt que vous prenez à ma santé, elle est, Dieu merci, fort bonne actuellement ainsi que celle de ma femme, qui vous fait million de compliments ; mais débarrassez-vous donc de cette chienne et ménagez-vous pour vos amis, je vous embrasse de tout mon cœur.

Signé : P.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CXII

Parent a Bourgelat.

Fontainebleau, ce 6e novembre 1764.

Votre ministre, mon cher compatriote, vient de me charger de vous

écrire pour vous demander une liste de tous les élèves de l'école, je voulais aller faire la lettre et la lui faire signer, mais je n'aurais pas le temps, parce qu'il va chez le Roi. Ainsi voici son intention, c'est d'avoir un tableau qui contienne :

Le nom des élèves. Le lieu de sa naissance. Par qui il est entretenu. Depuis quel temps il est à l'école. Quand il doit partir. Sa capacité.

M. Fargeaud voudra bien se donner la peine de faire ce tableau. Si ce n'est le dernier article que vous avez la bonté de dicter vous-même.

J'ai oublié de vous envoyer quatre exemplaires de la *Gazette* du com... du 23 octobre, où le concours du 17 septembre est rapporté. Cela fera plaisir aux élèves qui ont été couronnés, marquez-moi si vous en voulez davantage, je les demanderais à l'auteur de la *Gazette*. Et sur ce, mon cher compatriote, je vous embrasse de tout mon cœur.

PARENT.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CXIII

BOURGELAT A BERTIN.

Lion, ce 11e novembre 1764.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous envoyer l'État que M. Parent m'a mandé que vous désiriés. Il vous donnera une connoissance exacte de tous les élèves qui ont été et qui sont à l'école vétérinaire. Je les ay peint ainsi que les professeurs au naturel. Vous savés, Monseigneur, que si mon pinceau n'est pas flatteur, il est sincère et il me seroit d'ailleurs très difficile de vous déguiser le vray. Il seroit à souhaiter que les élèves qui doivent sortir au commencement de l'année prochaine nous restassent encor une année. A l'égard des autres, l'école étant dans le meilleur train, leurs trois années leurs suffiroient. Je suis au surplus très en peine au sujet des arrangemens à prendre pour le soutien de cet établissement à mon départ. J'auray l'honneur de vous communiquer les idées qui me viendront à ce sujet. En ce qui concerne le nouvel établissement de Limoges, j'ay donné, il y a longtems, à M. Turgot tous les documens et renseignemens accessoires ; je luy ay formé un très bon chirurgien qui me paroit las d'attendre la décision de cette affaire et si M. Turgot ne s'exécute, il le perdra incontestablement. Les élèves qui pourroient aller l'aider sont désignés dans mes observations et alors cette école prendra

et réussira. Daignés me mander aussi si votre intention est d'en former une à Asnières, il y auroit de ma part des précautions dont je commencerois à faire usage. Mon courage au surplus, Monseigneur, est infiniment supérieur à mes forces et à ma santé, aussi ne craignés pas, je vous prie, que je ne seconde vos vües dans la multiplication de nos établissemens.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CXIV

BOURGELAT A...

Lion, ce 2e janvier 1765.

Les sieurs Bredin et Béthion (ou Belhomme) se rendront à Grenoble. Ils prendront les ordres de M. Martin et partiront ensemble pour le Gresivaudan. Là ils visiteront les bestiaux, donneront les remèdes préservatifs et ensuite les curatifs. Bredin après avoir instrumenté avec Béthion et l'avoir fait travailler, se portera à Gap, il y visitera le baudet, se fera rendre un compte exact du commencement de sa maladie et de ses progrès et examinera attentivement son état actuel. Il m'écrira à ce sujet, tâchera de spécifier la nature des boutons dont les jambes de cet animal sont attaquées, je luy répondray sur-le-champ. Il entamera le traitement et ensuite il l'abandonnera à ceux qui en ont soin après les avoir instruit. Il retournera dans le Gresivaudan, reviendra à Grenoble et se rendra ensuite ici.

BOURGELAT.

(Archives de l'École vétérinaire de Lyon.)

CXV

BOURGELAT A...

Lion, ce 5e janvier 1765.

Monsieur,

Une indisposition m'empêche de vous porter moi-même le compte des réparations qui ont été faites à l'École royale vétérinaire. Il y en a

deux copies, dont l'une a été arrêtée par M. Munet, architecte, qui a présidé aux reconstructions.

Je prends la liberté de vous envoyer en même temps le compte des sommes reçues pour l'entretien des élèves de votre généralité. Vous verrez, Monsieur, que par ce dernier compte, nous vous sommes redevables de quatorze sols. Vous avez eu la bonté de m'envoyer ordonnance de 75 livres chacune pour le nommé (illisible), pour le nommé Faure, et pour le nommé Thévenet. La derniere ordonnance, que vous expédiate pour ce dernier, est du 14 janvier, et il n'a rien reçu depuis le 14 avril, et c'est une représentation que sa mère m'a chargé de vous faire. Aussitôt que je serai rétabli, Monsieur, j'aurai l'honneur de vous supplier de m'accorder un moment pour conférer sur les moyens d'assurer l'existence de l'École après mon départ. Soyez très sûr qu'en m'éloignant de vous, je serai toujours constamment pénétré du regret de ne pouvoir plus jouir de vos bontés ; mais je ne les mériterai pas moins que par le sentiment du respect avec lequel je suis,

Monsieur,
votre très humble et obéissant serviteur.

Bourgelat.

Copie. — Archives du dép. du Rhône, C. 126.)

CXVI

Bourgelat a...

Lion, ce 8e janvier 1765.

Monseigneur,

Vous n'oubliés jamais personne et le nommé *Jacob Rendu* que j'avois chargé cy devant par vos ordres de la fourniture des étalons du lionnois en reçoit aujourd'huy une preuve qui doit l'engager à se surpasser dans la commission qu'il recevra incessamment de moy. Il n'est point icy. Je l'ay envoyé chercher soixante chevaux de carosses pour complaire à la Noblesse voisine qui désire de s'en pourvoir avant mon départ, et je luy ay recommandé en même tems de prendre des informations sur l'arrivée de vingt chevaux destinés à la remonte de la brigade de M. le comte de Mellet. Je l'attends sous peu de jours et à peine sera-t-il de retour que je le feray repartir pour la découverte des vingt étalons de choix dont vous voulés gratifier quelques provinces. Il n'est pas douteux,

Monseigneur, que le parti que vous prenés de faire faire cette acquisition par ce particulier, évitera beaucoup de faux frais sans parler des pertes occasionnées par des accidens fréquens dans la route. D'ailleurs notre homme va et marche toujours à ses périls et risques. Si les chevaux qu'il me présente ne me conviennent pas, je les luy laisse, et j'ose vous répondre de plus de son intelligence et de sa probité. Tout ce que je crains, c'est que sa fourniture ne puisse pas être faite à la fin de février, mais quand il faudroit attendre au 15e mars pour être bien servi, je n'y verrois pas un grand inconvénient, les chevaux auroient encor le tems (du moins ceux que vous destinés aux provinces de Bresse, de Dauphiné et du Bourbonnois) de se reposer de leurs fatigues et de commencer la monte, et à l'égard des autres à envoyer dans le Roussillon et dans la généralité de Montauban, ils n'en seroient pas moins en état de s'acquitter honorablement de leurs fonctions dans les mois de may et de juin. Je vois, Monseigneur, que vous n'oubliés pas Perpignan, oserois-je vous proposer de ne pas oublier Lion et de vouloir bien donner à la Société des gardes étalons une nouvelle marque de vos bontés et de votre protection, en luy accordant deux étalons comme une récompense de ses services. Cette faveur ranimeroit un zèle qui semble s'éteindre, car tous ces honnêtes gens croyent que mon absence anéantit tout et les perd, et il me semble qu'en général ces sortes de grâces ne devroient être faites par S. M. qu'aux provinces dans lesquelles on voit des particuliers s'efforcer de bien faire. Elles seroient moins coûteuses, elles ne favoriseroient pas un million de fraudes et elles soutiendroient partout l'émulation.

Quoique je sois assés instruit de l'espèce de chevaux convenables aux pays qui font l'objet actuel de votre attention, il est cependant toujours dans chaque généralité des cantons qui pourroient en comporter d'autres que l'espèce généralement admise. Je prends donc le parti d'écrire à MM. les Intendans et de les informer de la commission dont vous m'honorés, en les priant de me mander quels seroient les étalons dont ils auroient un besoin pressant. Je vous suplie aussi de vouloir bien fixer pour chaque province la répartition que vous désirés que je fasse, c'est-à-dire, le nombre de chevaux à donner à chacune. Aussitôt que je m'en seray acquitté, j'iray habiter la rue Sainte-Apolline avec Mme M. de Choin et ma fille et chercher à mériter toujours vos bontés. En attendant, J. M. Bruyssét me tient sous ses presses et comme l'ouvrage qu'il imprime est fécond en termes d'arts et en caractères médicinaux, je ne me dispense pas de relire les épreuves.

L'*Amour* fait encor moins tourner la tête à Mme la comtesse de Groslée que la lettre que vous avés pris la peine de luy écrire. Elle m'a valu

hier un tête à tête de trois heures. Vous devés bien penser, Monseigneur, que vous avés été l'unique objet de cet entretien, et que vous ne pourrés être mieux placé qu'entre une femme qui vous adore et un ami sincère et tendre qui vous doit tout.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

(Original. — Arch. nat., H[1] 1379.)

CXVII

Bourgelat a ......

Lion, ce 16[e] janvier 1765.

Monsieur,

J'agréerai toujours tous les élèves que vous agréerez vous-même. Sur les informations que j'ai pu prendre du nommé Grégoire Baillaut de la ville de ..... j'ai appris quece sujet était bon et nous le recevrons, quand vous l'ordonnerez.

J'ai chargé Jacob Rendu, d'acheter l'étalon, dont vous voulez pourvoir le sieur Buret de la Croix Rousse, et comme je suis chargé, de la part du ministre, de l'acquisition de vingt étalons pour différentes provinces du royaume, je lui ai demandé l'agrément de vous en remettre gratuitement deux, dont vous disposerez à votre gré, ce qui pourra réveiller l'émulation de la Société des Gardes.

Oserais-je vous suplier, Monsieur, de vouloir bien m'accorder une ordonnance pour mes honoraires de six mois échus le premier de celui-ci, en qualité d'inspecteur de la librairie. Je vous en aurai une obligation infinie, ainsi que de la bonté avec laquelle vous voudrez bien nous aider à satisfaire à la dette des réparations de l'école.

Je suis avec respect,

Monsieur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

(La signature seule est de Bourgelat. — Archives du dép. du Rhône, C. 126.)

CXVIII

Lion, ce 1er février 1765.

J'ai chargé, suivant vos ordres, le nommé Jacob Rendu, de l'acquisition des étalons que vous me faites l'honneur de me recommander et de distribuer avant mon départ. Ils seront ici le 15e de mars, mais si vous aviez la bonté de me prescrire le nombre que vous destinez à chaque province, à mesure qu'ils arriveraient, j'en déchargerais le marchand et les frais seraient moins grands.

J'ai parlé à M. Baillon de la demande que j'ai pris la liberté de vous faire de deux chevaux pour sa généralité, il me paraît qu'il a grande envie de soutenir un établissement aussi heureusement commencé, et je crois qu'il lui importe très fort de ranimer l'émulation de ceux qui y concourent.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

(Copie. — Arch. nat. H1 1379.)

CXIX

Bourgelat a Bredin.

Lion, ce 2e février 1765.

Il y a longtemps que je vous ay écrit, mon cher Bredin, et que j'ay repondu à vos différentes questions. Par ce que vous me mandés de nouveau sur le baudet de Gap, je vois un animal véritablement infecté d'un virus plonique ; ce suintement d'une humeur fétide entre les boutons demande nécessairement l'administration des remèdes intérieurs cy devant prescrits, et je vous conseille, après que vous les aurés ordonné... de malade à l'usage d'une demi once de cinnabre artificiel, et deux dragmes d'aquila alba, d'autant de crocus metallorum et de demi once de souffre, on luy en donnera tous les matins dans du son pendant douze ou quinze jours.

En ce qui concerne le cheval pour lequel on vous consulte, vous devés voir que si vous ne traités pas intérieurement, vous n'irés point à la source débarrasser la masse des humeurs qui la surchargent et vous réussirés mieux qu'on a fait. La saignée sera bonne, vous préparerés à la purgation par des lavemens émolliens réitérés, par des boissons émollientes, par les lavements purgatifs. Le basilicum mêlé avec l'althaea

en liniement sur la partie fera très bien, mais nulle ouverture à pratiquer. La... bien ramollie et sûrement très diminuée vous enviendra? aux résolutifs et vous finirés la cure par une dernière purgation. Adieu, mon cher Bredin, je suis accablé d'affaires et je vous embrasse.

BOURGELAT.

(Archives de l'École vétérinaire de Lyon.)

CXX

BERTIN A L'INTENDANT DE LYON.

Versailles, ce 6e mars 1765.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'informés que M. Bourgelat vous a présenté son successeur (1) pour l'académie, je souhaite bien qu'il le remplace avec le même succès, et vous devés estre sur du plaisir avec lequel je me porterai à favoriser, en tout ce qui dépendra de moy, un établissement aussi avantageux. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BERTIN.

(Archives municipales de l'Hôtel de Ville de Lyon.)

CXXI

BOURGELAT A.....

Lion, ce 3e avril 1765.

Monseigneur,

De quatorze étalons qui m'ont été jusques icy présentés, j'ay crû n'en devoir accepter que deux, convaincû que votre intention est de ne pas faire répandre dans les provinces des chevaux dont on ne pourroit attendre que des productions défectueuses ou médiocres. J'en attends encor quelques-uns, et quoique la disette de l'espèce semble devoir rendre moins difficile sur le choix, je ne me relâcherai point, attendu la nécessité de ne pas faire des frais inutiles et dont les provinces qui en bénéficieroient ne nous sauroient aucun gré.

J'ay l'honneur de joindre icy le signalement des deux chevaux agréés. Le premier a été donné la société des gardes étalons de la généralité de Lion. J'ay envoyé le second à M. l'Intendant de Grenoble. Aussitôt que ceux qui doivent m'être offerts seront arrivés, je les verray et en feray la distribution qui me paroitra la plus convenable ; après quoy, Monseigneur, j'auray l'honneur de me rendre auprès de vous et de vous

(1) Payer de Morello.

renouveller à chaque instant de ma vie les sentimens du tendre attachement et du respect profond avec lequel je suis,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

Signalement des étalons agréés et livrés jusqu'à ce jour 3 avril 1765.

1° Un étalon né dans la généralité de Lion d'un cheval espagnol et d'une jument poitevine, poil noir jayet taille de 9 pouces à la potence, 10 pouces 1/4 à la chaîne, âgé de quatre ans, marqué en tête, petite marque blanche à la lèvre supérieure, balsan du pied du montoir de derrière, la tête petite, légère, bien coupée, bien attachée ; l'encolure belle et bien roüée, le corps beau, de beaux membres, de prix de 960 livres.

2° Un étalon né d'un étalon des haras du Roy, âgé de quatre ans, taille de 10 pouces à la potence, 12 pouces 1/3 à la chaîne, poil bay, balsan des extrémités postérieures, marqué en tête, un chanfrain blanc médiocre et qui ne tient point à l'étoile, l'intérieur des nasaux blancs, un peu long de corps, mais d'ailleurs très fin, le bout de devant noble et beau, cet animal en tout bien conforme de prix 720 livres.

(Autographe. — Arch. nat. H^1 1379, n° 7980.)

CXXII

Bourgelat a .....

Paris, ce 11e juillet 1765.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous envoyer une requête qui m'a été adressée par un garde-étalon de la généralité de Lion. J'y en joins une seconde qu'un autre garde-étalon de Saint-Martin en Périgord m'a fait parvenir. Celuy-cy se plaint de ce qu'on luy dénie son exemption de tutelle et de curatelle, exemption qui détermine dans différentes provinces nombre de personnes et même de gentilshommes à se pourvoir d'un étalon. Vous voyés, Monseigneur, de quelle importance, l'est de soutenir un privilège ; ce moment de vérification d'une partie absolument délaissée exige principalement que vous donniés aux gardes persécutés des marques de votre protection. Elles les attacheront à leurs devoirs et les

convaincront du bonheur dont on joüit, quand on a l'avantage d'être sous vos ordres.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
BOURGELAT.

En bas de l'écriture de Bourgelat: M. DESESSARDS, premier commis du bureau des haras rüe du Dauphin.

(Original. — *Arch. nat.* H^1 1379.)

CXXIII

BOURGELAT A BERTIN.

Paris, ce 30e juillet 1765.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous adresser une lettre que je reçois de M. l'Intendant de Lion et une feüille hebdomadaire que M. l'abbé Rosiers m'a fait parvenir. Quand, pourrais-je, Monseigneur, vous rendre témoin d'un de nos concours et vous offrir pour hommage et pour preuve de mon zèle le spectacle d'une foule d'élèves empressés de mériter votre protection et de répondre à vos vües. Je désire cet heureux moment avec une impatience que rien ne peut exprimer, à moins qu'on ne la compare aux sentimens d'attachement, de tendresse et de respect avec lesquels je suis éternellement,

Monseigneur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
BOURGELAT.

(Autographe. — *Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.*)

CXXIV

BOURGELAT A .....

Paris, ce 30e août 1765.

Je ne sais si la requête présentée par les habitans de la paroisse de Saint-Georges de Rognains en Beaujollois et qui devoit être renvoyée à M. l'Intendant de Lion luy est parvenüe. Ces habitans portent toujours

les mêmes plaintes à l'occasion du tort irréparable que des intrus font dans leurs prairies et dans leurs communes et des différens animaux qu'ils y introduisent sans avoir le moindre droit.

Je reçois de nouvelles représentations, Monseigneur, sur une infraction aux reglemens, infraction qui détermineroit bientôt tous les gardes à se démettre dans l'élection de Villefranche, si l'on n'y mettoit ordre. On les oblige de faire le service par la marche des troupes au mépris de la disposition formelle du règlement de 1717 qui les en exempte, et on les condamne à des amendes quand ils s'y refusent. Il se fait à ce sujet, Monseigneur, dans cette partie de la généralité des horreurs dont vous avés pû être informé anciennement, mais je ne dois m'intéresser que pour l'objet qui me concerne et que je vous soumets entièrement en prenant la liberté de vous adresser l'avertissement qui m'a été envoyé et sur lequel le garde implore votre justice.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Bourgelat.

En marge, mais pas de l'écriture de Bourgelat: « Écrire à M. Baillon, intendant de Lyon le 10 septembre 1765, au sujet des habitans de la paroisse de Saint-Georges de Ragnin. On lui a envoyé en même temps un avertissement qui avait été fait au garde de l'étalon de Ragnin de se rendre à Villefranche avec ses bœufs et charettes pour conduire les équipages des troupes et dont ledit garde se plaignait. »

(Minute. — *Arch. nat.*, H[1] 1379.)

CXXV

Bourgelat a .....

Paris, ce 15e octobre 1765.

J'ay répondu à M. de Pignan d'après les intentions de Monseigneur au sujet de l'achapt proposé par le nommé Nicolas Robert dit Valenciennes.

J'ay delà pris occasion d'argüer de la part de Monseigneur cet inspecteur sur un rapport qui m'a été fait par Flandres à son arrivée de Calais.

Il a vû un de nos étalons normands à la charrüe du nommé Robillard garde-étalon et un de nos étalons anglois à la charrûe du nommé Deldref garde-étalon au village de la Marque. C'est ainsi que les chevaux donnés par le Roy sont traités ordinairement dans l'étendüe du Calaisis et

même du Boulonnois. Cela fait frémir. Du reste M. de Pignan est un bon et honnête homme, mais qui ne sait ce qu'il fait. Un inspecteur bien instruit opéreroit le bien dans ces deux parties qui ont été trop négligées et dont on retireroit des chevaux très utiles.

J'aime Monseigneur de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

En marge de la même écriture : « Je voudrois faire un exemple qui les frappa sans les décourager. »

Lettre non signée de l'écriture de Bourgelat.

(*Arch. nat.*, H[1] 1379, pièce 283.)

CXXVI

Bourgelat a .....

Paris, ce 13[e] juin 1766.

J'ay l'honneur d'envoyer à Monseigneur les comptes en recette et dépense du nommé Beauvais, mon élève, conducteur des chevaux entiers et des jumens qui ont été destinés aux haras de la généralité du Dauphiné.

Il y aura, ainsi que Monseigneur le verra, 196 livres à faire rembourser à M. Baillon et 228 livres à faire rembourser à M. de Marcheval,

J'y joins : 1º un certificat de l'inspecteur du Dauphiné ; 2º un certificat de M. Pajot de Marcheval contenant les signalemens des chevaux et jumens, comme il y a erreur dans celuy des jumens, j'en ay écrit à M. de Marcheval afin qu'il rectifie ses registres et que ceux que je tiens soient conformes ; 3º un procès-verbal informant de la mort de la jument nº 13 ; 4º le reçu qu'a donné M. de Monbellay, subdélégué en Bresse, des trois étalons qui luy ont été amenés, *non par Beauvais*, mais par le nommé Nicolas aîné, dit Chalon, palefrenier, puis à Asnière et que Beauvais a eu des ordres jusques à Mâcon, d'où il est aisé de voir que ce n'est pas ce dernier, mais Nicolas dit Chalon, qui a demandé des étreines suivant le beau récit de M. de Crangeau.

Je suplie Monseigneur d'observer encore que ce n'est pas cet inspecteur qui a reçu les chevaux, c'est le subdélégué qui déclare qu'ils luy sont arrivés sans autre accident que quelques poils enlevés par les barres qui les contenoit, d'où il est prouvé qu'il n'y avoit pas de tumeur sur le garot et que M. de Crangeau n'a fait aucune grâce à mon élève prétendu en disant qu'il n'a pas voulu en parler par ménagement pour moy. Enfin,

Monseigneur trouvera la déclaration de Beauvais qui affirme n'avoir pas conduit les chevaux à Bourg et les avoir envoyés de Mâcon. Il faut espérer que Monseigneur sera toujours content des élèves et du maistre en dépit des imputations qu'on pourra faire, parce que d'honnêtes gens qui ont le malheur d'y être exposés ont heureusement toujours pour consolation celle de pouvoir se justifier avec des pièces non suspectes et convaincantes. Il seroit cependant bien tems que les frelons cessassent de bourdonner. J'imagine leur fureur et toute ma ressource est dans l'amitié de Monseigneur et dans la connoissance qu'il a des sentimens de tendresse et de respect que j'ay pour luy.

(Minute non signée de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H. 1393, pièce 80.)

CXXVII

Bourgelat a .....

Paris, ce 17e aoust 1766.

J'ay l'honneur d'envoyer à Monseigneur une sorte de placet que vient de me remettre la femme de Parent-Brulé. Les opérations qu'il a faites dans le Royaume consistent en une tournée dans le Berri, dans le pays chartrain, dans la Saintonge, dans le Poitou. J'ay remis au visiteur du Berri son travail qui doit être regardé comme son coup d'essai. J'ay remis au visiteur du Poitou celuy qui regarde cette province ainsi que celuy qui regarde la Saintonge, l'un et l'autre sont infiniment mieux faits que le premier. Il est certain qu'en tout il me paroit juste d'avoir égard aux courses de ce sujet qui, espérant de se plaire dans les haras, a abandonné son commerce pendant trois ans. Mais d'un autre côté, je crois que cet égard doit se borner à une gratification pour ces objets, car l'employer désormais, ce seroit mettre à l'œuvre un broüillon et un ignorant.

En ce qui concerne le voyage en Angleterre, Monseigneur ne sauroit imaginer et les tripots qu'il a fait et jusques où il a poussé l'impéritie. Il prétend aujourd'huy avoir acheté tous les chevaux et jumens et être le seul à qui notre convoy est dû.

1° S'il étoit vray qu'il eut acheté tous les chevaux, il faudroit nécessairement le punir, car il s'ensuivroit qu'il seroit un fripon d'avoir pris les premiers puisqu'il ne seroit pas un ignorant ; 2° j'envoye à Monseigneur une lettre de sa main, par laquelle il mande au Sr... *je puis vous*

assurer que vous êtes bien heureux et moi aussi d'avoir eu M. Belz dans cette partie, car vous auriés eu de la peine à réussir pour les achapts faits qui ne feront que gloire à M. Bourgelat suivant ma connoissance. Or, je sais d'ailleurs que c'est à Belz que nous devons ce que nous avons de bon, comme j'ay sû que c'étoit à Parent-Brulé que nous devions ce que nous avons de mauvais et il y a de l'impudence de sa part à soutenir que le bon vient de luy, puisqu'à l'inspection des chevaux et jumens j'ay deviné précisément et reconnu sans me tromper tous ses achapts. Voilà l'exacte vérité, je la dois à Monseigneur et je ne m'éloignerai jamais des points de justice qui m'ont mérité sa confiance et son amitié !

Je le suplie de croire que la mienne ainsi que mon respect profond pour luy dureront autant que ma vie.

(Minute non signée de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H. 1379, pièce 129.)

CXXVIII

Bourgelat a .....

Paris, ce 23e août 1766.

Sur la demande que Monseigneur me fait faire de la réponse de MM. les Intendans aux deux articles du grand mémoire qui leur fut adressé, il y a deux ans, et qui concernent la plus valüe et le droit de saisie, voici ce que je peux luy répondre. J'ay fait l'extrait de tous ces mémoires, ensuite je les ay renvoyés aux bureaux des haras par le S. Renaud, mon commis, qui les y a porté luy-même. Je les ay fait redemander pour les remettre aux visiteurs, on m'a répondu qu'on ne les avoit pas. Renaud soutient qu'il les a portés luy-même et qu'il les a remis à M. .... et en effect je vois sur son registre du 27e fév. 1766 *un paquet de différens papiers et mémoires concernant les haras, renfermés dans un portefeuille à cordons sans aucun titre dessus, toutes ces pièces étant de l'année* 1764. C'est dans ce portefeüille qu'étoient tous ces mémoires.

Tout ce que je sais, c'est que MM. les Intendans n'ont rien dit sur la plus valüe et que plusieurs sur le droit de saisie ont désiré qu'il n'y en eut pas, mais sans trop réfléchir sur la chose.

Il seroit bien malheureux d'être obligé de prendre un récépissé signé, toutes les fois qu'on restitue des papiers aux bureaux des haras, Renaud est un homme honnête un de mes gens a porté avec luy ces

papiers que sans doute on retrouvera quand on le voudra et qu'on les cherchera. J'assure, Monseigneur de mon humble respect.

(Minute non signée de l'écriture de Bourgelat. — Arch, nat. H[1] 1379, pièce 157).

CXXIX

Bourgelat a ...

Paris, ce 23e août 1766.

Monseigneur se ressouviendra peut-être que j'ay eu l'honneur de luy proposer, il y a plus d'un an, de faire un établissement à Chambord. Dans ce même tems il eut la bonté de me répondre qu'il y auroit de la difficulté a avoir ce lieu, depuis ce moment, je n'ay pas osé en reparler. Dans la notte que je reçois sur cet objet il est dit que M. le Maréchal de Saxe avoit lâché dans ce parc une certaine quantité de jumens et de poulains, il auroit fallu y lâcher des chevaux et non des poulains, du reste l'idée de Monseigneur me paroit très avantageuse, mais ce prétendu haras, tout sauvage qu'il paroisse, doit être bien conduit si Monseigneur veut le favoriser. Il me permettra peut-être d'en causer avec luy à la première vue.

(Minute non signée, de l'écriture de Bourgelat.— Arch. nat. H[1] 1379, pièce 156.)

CXXX

Bourgelat a ....

Paris, ce 23e août 1766.

Sur les observations que Monseigneur me demande au sujet des six chevaux que M. de Plancy se propose d'acheter pour les haras du Boulonnois, je n'en ay d'autres à faire, si ce n'est que M. de Drancy a trouvé que les chevaux achetés l'année dernière étoit pris dans la meilleure espèce de ceux du pays, mais ne sont point tels qu'il conviendroit den avoir dans un département très propre à donner de belles productions. Il a ajouté qu'il faudroit purifier l'espèce, et quant à M. de Plancy il a dit qu'on ne pouvoit mieux s'y prendre que cet inspecteur pour rétablir la partie qui lui est confiée, il met la plus grande décence dans les achapts dont il secharge, il voit les chevaux sanspublicité d'aucunes des

vües qu'il a sur eux, après quoy il les indique aux gardes qui en font eux-mêmes le prix.

Je crois qu'à défaut pour nous de pouvoir suffire à tous les besoins, on pourroit encor cette année faire ce qui a été fait l'année précédente.

J'assure, Monseigneur, de mon très humble respect.

(Minute non signée de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H^1 1379, pièce 155.)

CXXXI

Bourgelat a .....

Alfort, ce 8e may 1767.

Des jumens très bien choisies, saillies par l'étalon Royal donné à M. le marquis de Traisnel l'année dernière, et prêtes à mettre bas, sont commandées par un subdélégué de M. de Sauvigny à des corvées. Le propriétaire m'adresse ses plaintes, je le renvoye à Monseigneur, n'ayant point d'authorité et encor moins de crédit auprès de M. l'Intendant de Paris, mais il seroit important de ne pas dégouter des personnes qui font de véritables efforts.

M. Duplessis me demande un bel étalon, je n'en ay point et je ne peux luy en donner, c'est bien assés qu'il ait acheté d'ailleurs pour cette monte dix-huit chevaux et il me semble qu'il devroit être content.

J'assure, Monseigneur, de mon humble respect.

Bourgelat.

(Minute. — Arch. nat. H^1 1379, pièce 113.)

CXXXII

Bourgelat a .....

Paris, ce 18e août 1767.

Je reçois du bureau des haras plusieurs nottes sur les chevaux espagnols et angl is à distribuer. Cette distribution demandera nécessairement un travail avec Monseigneur, travail qui n'est pas absolument pressé puisque c'est Flandres qui sera chargé de la conduite des chevaux d'Espagne et qu'il ne peut les aller prendre à Comminges qu'à fur et à mesure qu'il distribuera nos chevaux du Polenie ainsi qu'il a été arrêté.

Il est parti pour Lion et il mène chemin faisant deux normands et le danois borgne dans le Berri.

On demande si j'ay reçu des nottes de M. Prinslet, inspecteur des haras en Bourgogne, j'ay l'honneur d'envoyer à Monseigneur tout ce qui m'en est parvenu.

M. Parent a entre les mains les comptes de M. Bouchet l'aîné et de M. de Fiefbriant. Aussitôt qu'il les aura examinés, j'en feray part à Monseigneur avec mes observations. M. de Fiefbriant a payé luy même les 2 400 l. qu'il avait pris chés M. de Cocove, il ne nous restera a payer que les 1 440 dus à Abbeville et les 154 dües à M. Cromot. Le total de la dépense monte à 3000 et quelques cent livres. Je prie Monseigneur de vouloir bien ordonnancer le payement de M. Cromot qui m'a fait depuis Compiègne remettre le billet que M. de Fiefbriant luy a fait. J'ay déjà en plusieurs fois l'honneur de l'en suplier.

J'assure Monseigneur de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Minute non signée de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H 1379, pièce 336.)

CXXXIII

Bourgelat a .....

Alfort, ce 21e octobre 1767.

J'ay l'honneur de renvoyer à Monseigneur la lettre du sieur La Vialle, notre docteur calvacadour. J'ay déjà eu celuy de mander à Monseigneur qu'on pouroit, pour juger de sa capacité, risquer d'acheter (peut-être sur son périlleux avis) les trois poulains de M. de Saint-Jean *a bo Loüis*, ils ne seront pas chers s'ils sont tels qu'il les dit être. Les 36 l. pour les palefreniers ne sont pas un objet, mais je persiste toujours à croire qu'il est de la prudence de ne pas aller plus loin en achapt que nous n'ayons pu décider des connoissances du médecin par celuy cy.

La lettre qu'il désire que Monseigneur écrive à M. de Saint-Jean pour l'engager à bien nourrir ces poulains me paroit importante.

Quant à son idée d'achapts de poulains, Monseigneur avoit lu ce projet qui est le seul que nous ayons à suivre à présent et principalement dans les provinces de son département à l'effet de faire naître l'émulation.

Au surplus je viens de me rappeller que j'ay monté et dressé à Lion

pour M. de Marcheval un petit cheval entier, provenant des haras de M. de Saint-Jean, qui me propose alors de fournir mon manège. Ce cheval étoit le plus beau qu'il eut, la tournure en étoit agréable, mais il n'avoit ni corps ni jambes et assurément ce n'est pas ce qu'il faut pour tirer des productions.

J'assure Monseigneur de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Minute non signée de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H 1395, pièce 61.)

CXXXIV

Bourgelat a .....

Alfort, ce 21e octobre 1767.

J'ay renvoyé suivant l'aveu et les ordres de Monseigneur au sieur Ougier par M. de Rouchaux, nouvel inspecteur des haras de Franche-Comté, le cheval infirme et tiqueur que nous tenions de son dépôt. M. Ougier a répondu à M. de Rouchaux qu'il n'avoit aucun ordre de Monseigneur de recevoir ce cheval et qu'il ne pouvoit pas le prendre sur parole. Je suplie Monseigneur de vouloir bien faire donner à ce sujet les ordres convenables, ma parole ne feroit pas plus d'effect que celle de M. de Rouchaux.

J'assure Monseigneur, de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Minute non signée de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H 1379, pièce 339.)

CXXXV

Bourgelat a .....

Paris, ce 23e octobre 1767.

M. l'Abbé de Grosbos, frère de M. de la Rouverelle, luy écrit que Monseigneur ne doit pas douter de son empressement et de celuy de M. de Clervaux à se prêter à tout ce qu'il pourra désirer. Les lettres circulaires que ce dernier doit envoyer aux prieurs de ses maisons sont prêtes, mais avant de les faire partir, l'un et l'autre ont cru qu'il seroit à propos que Monseigneur se fit rendre compte par les inspecteurs de chaque

province du local, de la qualité des fourrages, des pâturages et des différentes tentatives qu'on auroit pu faire dans les différentes maisons de la jurisdiction de M. de Clairveaux, dont cy joint icy pour faciliter l'opération des dits inspecteurs, les noms, les provinces et les adresses

Une autre réflexion de M. l'abbé de Grosbos est qu'il faudra désigner l'espèce des étalons convenables et donner le tems aux maisons de se pourvoir de quelques belles jumens distinguées et d'un palefrenier intelligent. Ces objets exigeront encor des instructions particulières de la part des inspecteurs, voilà l'extrait de la lettre. M. de Grosbos assure que les premiers pères, comme MM. de Pontigny, de Momirond et de La Ferté, suivront le même chemin.

Il est très certain que si nous pouvions placer des étalons dans toutes ces maisons, sans aucune concession de privilège, nous soulagerions beaucoup les campagnes, nos étalons seroient beaucoup mieux soignés et nos opérations plus sures.

J'assure Monseigneur de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Minute non signée de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H 1379, pièce 348.)

En marge, de l'écriture de M. des Essarts : Cette tentative a déjà été tentée trois ou quatre fois depuis 1690, on a toujours échoué.

Les religieux de presque tous les ordres se sont prêtés à son exécution... c'est-à-dire, quand ils ont pensé qu'elle pouvait leur être de quelque utilité pour obtenir quelque grâce du Conseil. Ils ont fatigué le ministre par leurs demandes de tous genres.

CXXXVI

Bertin a Fargeaud.

Versailles, ce 15e décembre 1767.

J'ai reçu votre compte de l'année 1762, Monsieur, avec les pièces justificatives et j'ai fait mettre en règle ceux de 1763, 1764 et 1765. Je vous en envoie un par cet ordinaire, et vous recevrez les autres successivement par les premiers courriers. Vous aurez attention de les signer et de faire sur chacun ce qui vous sera indiqué par des notes, qui y seront jointes. J'ai fait distraire de votre compte de 1765 les objets qui concernent l'école de Paris parce qu'il est nécessaire de ne point confondre les deux écoles, pour lesquelles vous devez rendre des comptes séparés. Ainsi

toutes les sommes que vous aurez dépensées pour l'école de Paris en 1765 et 1766 se porteront dans le compte de 1767. C'est à la reddition de ce compte que je me réserve de fixer vos appointements. Cet objet ne doit pas vous empêcher de dresser votre compte de l'année 1766 pour l'école de Lyon dans la forme nécessaire, ni de me l'adresser directement, pour éviter toute langueur, avec les autres comptes que vous aurez mis en règle.

J'envoie par la diligence à M. Baroilhet des imprimés sur lesquels il inscrira la recette et la dépense journalière. Il vous en remettra un tous les mois et à la fin de l'année une récapitulation sur laquelle vous compterez.

Je fais mettre dans cette boîte un petit paquet pour vous qui contient des quittances et des états d'appointements imprimés, que vous remplirez, des sommes que vous paierez aux personnes attachées au service de l'école. Ces pièces se rapporteront au soutien de vos comptes.

Je vous envoie aussi des modèles de quittances imprimées pour toutes les espèces de dépenses que vous serez autorisé à faire pour les Écoles vétérinaires. Vous voudrez bien m'accuser la réception de ces différents objets. Vous connaissez, Monsieur, tous mes sentiments pour vous.

BERTIN.

Au verso réponse de Fargeaud, faite le 28 *décembre* 1767.

J'ai l'honneur de vous envoyer les comptes de l'année 1763.

(La signature seule est de Bertin. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CXXXVII

BOURGELAT A ....

Ce 7e janvier 1768.

Tout le détail que vous faites de l'intégrité des viscères ne conduit à rien, il doit y avoir dans la gorge des chiens des traces de la maladie et vous n'en parlez pas. Les convulsions n'indiquent point icy le vice (?) dans le genre nerveux. Des vers dans les chiens produisent cet effet et communément il est en pareil cas des aphtes et des ulcères à la base de la langue, dans l'arrière-bouche, souvent dans le pharynx ou dans le larynx. C'est ce que M. Chabert a vu de ses yeux dans les ouvertures qu'il a faites. Les viscères paroissent sains, parce que ces animaux ayant eu du repos pendant la gelée et n'ayant point été conduit à la chasse, le sang en eux n'a point été enflammé. La douleur qu'ils ressentent surtout au col est une preuve des aphtes et des ulcères que je soupçonne et dont

Chabert a reconnu l'existence. Du reste, nous avons un des symptômes très aprochans de ceux de la rage et les vers donnent ces mêmes symptômes et il est des chiens dont la rage spontanée est duë uniquement à ces insectes. Le mercure doux est essentiel à donner,... en grains X avec gr. de nitre XX et gr. de camphre XV. Formés en des pillules avec miel s. q. et donnés en à chaque chien avec toutes les précautions nécessaires. N'allés pas surtout devoyer ces pillules mal adroitement dans la trachée artère. Très peu d'alimens solides, point d'eau, mais du boüillon chaud et léger, deux lavemens émolliens par jour; visiter ceux qui boivent, faire attention à ceux qui ne boivent pas, ne pas les perdre de vüe, tout observer en renonçant à la démangeaison de systématiser et d'accuser une cause parce qu'on ne connoit pas la véritable, mander exactement ce qui se passera, soigner et ne pas craindre vos malades, voilà ce que vous avés à faire.

BOURGELAT.

(Autographe de la main de Bourgelat, mise obligeamment à ma disposition par M. G. Achard, de Lyon.)

CXXXVIII

BOURGELAT A .....

Paris, ce 29e février 1768.

Chabert et M. de Compagnols sortent de chés moi. Ils ont achetés quatre jumens, au prix de 2 144 l. que j'ay fait prendre chés M. de la Rouverelle. Ils en auroient achetés cinq et leur nombre de cavalles seroient complété si ce que j'avois prevû de la part de la grande écurie n'étoit arrivé. Baudoüin n'a pas voulu leur vendre une quatrième jument et M. Duplessis, ny luy, n'ont voulu, ainsi que d'autres marchands, leur faire voir des étalons, parce qu'il faut que M. de Tourdonne ou un nommé Sprindler les voyent avant nous. Sans ce petit inconvénient, nous aurions peut-être cinq ou six étalons de plus aujourd'huy. Lorry a refusé de faire voir les chevaux qui luy arrivent avant que la grande écurie et M. de Sauvigny, qui en prend vingt, ait choisi. Il me semble néantmoins qu'en travaillant pour le même maître, nous devions marcher d'un pas égal, que le premier de nous arrivant devroit être servi et que l'administration de Monseigneur ne devroit pas être condamné à n'avoir que des rebuts. Tous les marchands m'ont fait dire qu'ils me serviroient avec

plaisir et de préférence d'autant plus que nous payons comptant et sans chicane.

J'assure Monseigneur de la plus vive tendresse et de mon profond respect.

(Minute, non signée, de Bourgelat. — Arch. nat. H[1] 1379, pièce 287.)

CXXXIX

BOURGELAT A .....

Paris, ce 8e avril 1768.

Le ministre m'a chargé de mander à M. des Essarts d'expédier pour M. Etienne François Giraud des Echerolles, cher de Saint-Louis, une commission d'inspecteur des haras du Bourbonnois, remplie cy devant par M. de Couvrais, et de datter cette commission à peu près du tems où le même M. de Couvrais a donné sa démission.

BOURGELAT.

(Autographe. — Arch. nat. H[1] 1379.)

CXL

BOURGELAT A BERTIN.

Vers 1768, après le 1er mai.

Le directeur et inspecteur général des Écoles vétérinaires suplie très humblement Monseigneur, d'ordonner qu'il luy soit remboursé par l'École vétérinaire de Lion une somme de mille quatre vingt-dix-huit livres quatre sols qu'il a dépensé dans le voyage qu'il a fait à Lion au 1er de may 1768 et pendant un séjour de deux mois dans cette même ville.

(Minute, non signée, de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CXLI

BOURGELAT A .....

Paris, ce 5e juin 1768.

J'ay crû par les raisons expliquées dans ma dernière lettre à Monseigneur devoir préférer la forme d'une ordonnance à celle d'une instruction.

Elle dissipera plus aisément les craintes ordinaires du peuple, et elle l'instruira de notre projet de manière à nous mériter sa confiance. J'ay mis le commissaire général en jeu, parce qu'il n'a pour ainsi dire encore parû nulle part, si Monseigneur juge néantmoins à propos de le retrencher icy, il est pleinement soumis à tout ce qu'il luy plaira d'ordonner. Du reste je crois que nos vues sont bien annoncées et j'attends de nouveaux ordres à ce sujet. On fait la planche des cartes.

J'assure Monseigneur de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Minute non signée de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H[1] 1379, pièce 315.)

En marge, d'une autre écriture : « M'en parler. Rien ne presse. »

CXLII

Bourgelat a Bertin.

Paris, ce 16e juin 1768.

J'ay l'honneur d'envoyer à Monseigneur un exemplaire de la planche que j'ay fait graver et qui est relative au projet d'ordonnance du Roy que j'ay pris la liberté de luy adresser. Je le suplie de me donner ses ordres, j'en feray tirer un certain nombre, je les feray coller sur des cartons et si Monseigneur approuve le projet, je le feray passer aux bureaux pour être envoyés sur le champ aux inspecteurs. Il sera bon que Lafosse voye en passant les poulains pour lesquels on aura distribué ces cartes.

J'assure Monseigneur de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Minute, non signée, de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H[1] 1379, pièce 316.)

CXLIII

Bourgelat a .....

Paris, ce 19e juin 1768.

M. Bourgelat ne peut rien mander de positif à M. de Soultrait au sujet de l'accident fâcheux arrivé au cheval anglois nº 77. Si MM. les inspecteurs étoient en état de répandre des instructions dans leur département sur la manière d'accoupler les chevaux et les jumens sans risques,

nous n'essuyerions pas de pareils événemens. Il n'y a pas une seule province, à moins qu'il ne s'agisse de celles où le plus fort commerce est celuy des chevaux, dans laquelle les gardes soient instruits des moyens à employer pour le sault. Là on admire un cheval qui, au sortir de l'écurie fait cent pas sur ses deux pieds de derrière pour aller à la jument et la couvre sur le champ ; des gens éclairés s'opposeroient à cette fougue en ramenant aussitôt le devant du cheval à terre et ils sentiroient que les jarrets de l'animal ne peuvent résister à cette belle manœuvre. Voilà ce qui a lieu dans une partie de la généralité de Bourges. Icy on ne sait pas entraver les jumens et le plus bel étalon est sacrifié. D'ailleurs pourquoy cette jument du Roy n'est-elle pas defferrée des pieds de derrière. On n'imagine pas comment un étalon prêt à servir une jument reçoit un coup de pied dans l'avant bras qui luy casse l'os et comment néantmoins ce cheval a pu marcher et ne boiter qu'un peu. On comprend encor moins comment ce cheval n'ayant eu qu'une fêlure à l'os auroit pu se le casser dans l'écurie. M. de Soultrait dit que la fracture n'est point en bec de flute, tant mieux, la réunion sera plus aisée, mais si l'animal souffre comme il le dit il y a tout à craindre des esquilles ou tout au moins les os ne seront pas à leur place. Il est malheureux, comme le dit M. de Soultrait, d'être privé de secours en pareille occasion. Rien n'est plus aisé à rétablir qu'un avant-bras fracturé, mais il faut savoir et l'on ne sait pas. Comme le cheval suspendu ne doit pas être bien éloigné du sol, il pourra s'apuyer insensiblement sur les trois jambes si elles peuvent y atteindre. Ce dont je me défierois : 1° c'est de la fracture qui peut très bien ne pas exister ; 2° c'est du vray replacement et de l'extension et de la contre-extension qui a du être faite pour y parvenir ; 3° c'est de la manière dont a été apliqué l'appareil, mais que faire à tout cecy?

Au surplus, M. Bourgelat prie M. des Essarts, lorsqu'on achetera dans les provinces, à l'exemple de M..., de vouloir bien luy en envoyer le signalement.

(Minute, non signée, de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H[1] 1379, pièce 313.)

CXLIV

Bourgelat a .....

Alfort, ce 3e septembre 1768.

M. de Calonne auquel Monseigneur a promis une inspection dans l'é-

tendüe du département du Rieutort, à la sollicitation de M. le duc de Noailles, et qui est venu à l'école par ses ordres a été, ainsi que M. Barbier qui est destiné à l'inspection de Soules, environ cinq mois à l'école vétérinaire, où ils se sont très fort apliqués aux choses dont ils devoient être instruits pour remplir dignement et avec utilité leurs fonctions. Je suplie donc Monseigneur d'ordonner l'expédition de leur brevet, ils ont été accompagnés dans l'étude qu'ils ont fait de M. Nogues, garde du corps, qui n'a pas moins témoigné de zèle et de bonne volonté, dans l'espérance de mériter un jour les bontés de Monseigneur dont il est dès à présent digne. Je suplie Monseigneur de se ressouvenir de luy et je prends datte dès ce jour pour la première inspection vacante dans la Guienne, dans la généralité d'Auch ou aux environs.

J'assure Monseigneur de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Minute, non signée, de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H[1] 1379, pièce 285.)

CXLV

BOURGELAT A .....

Alfort, ce 19e octobre 1768.

Il est très certain que si je n'eusse pris le parti d'envoyer le S. de la fosse au dépôt de Charpentier, toutes mes jumens seroient entièrement péries ainsi que leurs productions.

La proposition de M. de Noé me semble très bonne, cependant le tout dépend de l'intelligence et de l'honnêteté de ceux dans les mains desquels nos jumens et nos étalons ainsi que nos productions venües seront placés. M. de Noé parle de M. du Casse, j'en ay oüi faire les plus sérieux éloges par M. le prince de Rochefort et je ne sais si nous pouvons nous y fier. A l'égard du subdélégué je n'en ay eu nulle connaissance.

Voicy ce que je penserois.

1° M. de Noé aura un état des personnes chés lesquelles ces jumens auront été placées et le sigalement de ces mêmes jumens sera joint au nom de ces personnes et à celuy de la paroisse qu'elles habiteront.

2° Déffenses expresses seront faites à ces mêmes personnes de se servir en aucune manière de ces cavales à peine de 500 l. d'amende.

3° M. de Noé aura un état de celles qui auront mis bas et de leurs productions, lesquelles seront marquées afin qu'on ne nous les soustrait pas et qu'on n'en remplace pas par d'autres.

4° Ces cavales une fois placées, M. de Noé commettra une personne sûre à luy affidée pour les visiter une ou deux fois par an, de manière qu'elles ne seront point sous l'inspection de M: du Casse, mais sous la direction de M, de Noé.

5° Nos étalons au nombre de deux seront placés par M. de Noé luy même au prix de 21ˢ par jour, et ils ne serviront que nos cavalles, à moins que M. de Noé luy même ne leur en annexe quelques autres après qu'ils auront servi les nôtres. Autrement nos étalons seront bientôt perdus, et peut-être épuisés. On les feroit circuler et marcher dans le tems de la monte dans le lieu d'un placement des jumens, ou bien on en transporteroit un dans chacune d'eux... au milieu de ses femmes. Si M. de Noé ne les a pas à sa portée et pour ainsi dire sous ses yeux, nous devons les compter pour rien.

6° Quant aux productions existantes, je laisserois M. de Noé maître de nous les faire élever à un certain prix qu'il fixeroit sur les lieux, en l'invitant à s'assurer des gens à qui il les confieroit et surtout en faisant attention qu'ils ne fussent nullement mêlés avec des cavalles et qu'on ne leur en fit saillir aucunes. Quant aux pouliches, ce seroit autant de femelles qui bien élevées nous mettroit à portée de récompenser le zèle en les distribuant gratuitement, ou bien Monseigneur pourroit en ordonner la vente.

7° Quant au payement de 300 l. à l'âge de deux ans, soit des poulains et des pouliches, j'y ajouterois la condition imaginée par Monseigneur. Si ces productions mourroient ou étoit mal venües, je ne payerois rien au particulier. Cependant la mort ou le mauvais succès pouvant très bien ne pas dépendre de luy, je pense qu'on pourroit alors ne luy payer que la moitié du prix convenu pour les bêtes mortes, et luy laisser en payement celles qui n'auroient pas réussi.

8° En cas de mort, je voudrois les attestations les plus authentiques de la certitude du fait, attestations vérifiées par M. de Noé à qui je refererois toute cette partie en chef, sans inspecteur quelconque, et avec l'authorité de nommer une personne qui agiroit sous ses ordres, qui luy rendroit les comptes les plus exacts et qui les feroit passer à Monseigneur tous les six mois ou tous les trois mois.

Voilà mes idées. Si Monseigneur les approuve, j'estime quelles doivent être communiquées à M. de Noé et détaillées dans la lettre que Monseigneur luy adressera ; celles qu'il demande pour M. du Casse et le subdélégué devant leur intimer seulement des ordres afin qu'ils ayent à se conformer à ceux de M. de Noé dans le placement des jumens.

J'assure Monseigneur du regret que j'ay de luy donner la peine de me

lire et en même tems de ma vive tendresse et de mon profond respect.

(Minute, non signée, de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H^1 1380 pièce 281.)

CXLVI

BOURGELAT A .....

Paris, ce 21e octobre 1768.

M. d'Affaux a satisfait à ce que Monseigneur exigeoit et j'y ay satisfait moi-même de mon côté. Non seulement nous avons vu ensemble la partie phisique et économique des haras, mais il emporte le tout avec luy bien et fidellement copié. Si tous nos inspecteurs avoient la capacité, le zèle et l'honnêteté de celuy cy, cette portion d'administration n'iroit pas moins bien que l'école. Je le certifie à Monseigneur avec la visite que je luy dois. Je le prie donc d'ordonner l'expédition du brevet très assuré que nos haras lionnois seront rétablis par ses soins, à moins que M. de Flesselle n'y mette obstacle par des innovations, des suppressions de rolles et d'office, etc.

J'assure Monseigneur de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Minute, non signée, de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H^1 1379, pièce 303.)

CXLVII

BOURGELAT A BERTIN.

Lyon, ce 13e may 1769.

M. Parent doit avoir dit à Monseigneur la raison qui m'empêche d'agir et de lui écrire moi-même, aussi régulièrement que j'avais promis de le faire. Une maudite goutte, qui m'a pris la main droite avec la dernière violence deux jours après mon arrivée, a fait tout mon malheur. Elle commence à devenir plus supportable et j'espère qu'elle n'aura pas de suite. Aussitôt qu'elle m'aura quitté, j'expédierai tout ce que j'ai à faire ici. En attendant j'aurai l'honneur de dire à Monseigneur que nous continuons de remplir ses vues avec le plus grand succès. Après avoir secouru la province de Bresse, le plus efficacement, l'élève Brasier qui y avait opéré à merveille, a été envoyé dans le Beaujollais et je vois, par les états qu'il vient de me remettre, que le nombre des bes-

tiaux qu'il a traités est de 2231, que celui des morts avant son arrivée est de 47, que celui de ceux qu'il a guéris est de 603, et le nombre de ceux qu'il a préservés est de 1521. Ce sujet est d'une intelligence extrême. Voilà un de ces sujets à attacher aux écoles pour subvenir dans les cas d'épidémies aux demandes qui peuvent nous être faites. Du reste, je supplie Monseigneur de vouloir bien écrire, d'une part à M. Amelot et de l'autre à M. de Flesselles, que le dit Brasier mérite une grattification de la part de leur généralité, d'autant mieux que le traitement de chaque animal revient à environ 20s par tête.

J'assure Monseigneur de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Lettre, non signée, pas de la main de Bourgelat, mais qui émane bien certainement de lui.)

En marge, de l'écriture de Bertin: M. Parent. Écrire comme il le demande et lui dire qu'il le prie de se ménager. (Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CXLVIII

Bourgelat a Bertin.

Alfort, ce 31e aoust 1769.

Monseigneur,

Monsieur l'évêque de Noyon me fait l'honneur de me remercier, en me rendant des témoignages de Danguin, qui a eu très grand soin des moutons du village Carlepont, qui les a traité du claveau avec le plus grand succès et qui se ressent de la bonne éducation que nous luy avons donnée, ce sont ses propres termes. Il ajoute qu'il seroit très heureux que je pusse envoyer dans toutes les provinces des sujets aussi bons, aussi instruits et aussi honnêtes, parce qu'elles en retireroient les plus grands avantages.

J'ose vous demander, Monseigneur, une récompense pour cet élève. La seule la plus flatteuse pour luy sera de recevoir, dans une lettre que vous luy adresserés et qui sera lüe en pleine école, des marques de votre satisfaction, d'après le compte que je vous ay rendu de sa bonne conduite. Je compte qu'il arrivera incessamment icy. Du reste, Monseigneur, mes élèves pensent comme moy. Tous les payemens que nous demandons de nos soins et de nos peines se borne à des preuves mêmes

légères que vous êtes content, voilà le véritable aiguillon qui peut exciter notre zèle et sans luy nous nous découragerions bien aisément.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.
BOURGELAT.

En marge, de l'écriture de Bertin « Écrire à Danguin, 2 septembre 1769. »

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CXLIX

BOURGELAT A BERTIN.

Sans date, vers le 20e août 1769.

Monseigneur,

La lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'adresser au sujet du nommé Parnet a été lüe publiquement et à l'appel du matin de lundi dernier. Je crois qu'elle a fait sur les élèves l'effect qu'elle devoit produire. L'apostille surtout a opéré la plus grande sensation et j'exécuteray exactement, Monseigneur, les ordres qu'elle contient.

Parnet a le plus grand tort de s'être amusé avec des raccoleurs et principalement d'avoir menti. Il est au cachot depuis lundi. Il n'en est pas moins vrai, Monseigneur, que, suivant les ordres du Roy, nul écolier d'une école approuvée n'est et ne peut être valablement engagé, à plus forte raison les élèves d'une école royale, ainsi les raccoleurs devroient être dénoncés de leur côté. Ils ne manqueroient pas de dire qu'ils ne savoient pas que Parnet fut élève, mais pour obvier à tout, je crois qu'il est à propos d'ajouter à l'uniforme une marque distinctive. Du reste, malgré les dérangemens occasionnés par les ouvriers, les élèves travaillent avec zèle et avec fruit. J'espère, Monseigneur, que vous en jugerés le mois prochain.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.
BOURGELAT.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

En marge, et d'écritures différentes :

1° *De la main de Bertin :* « Les seuls écoliers de l'Université ont le privilège en question, mais on a pris des précautions pour pourvoir à ceux de l'école.

Avons-nous répondu à l'Intendant de Valenciennes sur le petit Cambray.

Il faudra le faire sortir au bout de quinze jours ou trois semaines. »

2° *Probablement de Parent :* « Écrit à M. Bourgelat le 24 août 1769 la décision cy dessus et au sujet de Cambray »

CL

Bertin a Parent.

Ce dimanche, vers octobre 1769.

Pour l'amour de moy, voyes Bourgelat tout aussitôt. Il va tomber malade, j'en suis presque sûr, et de quelque attaque de goute, soit la maladie de sa fille, soit sa goute, il se monte comme je l'ai vu tous les hivers, avant de tomber malade. Il se grippe et je viens de recevoir des lettres désespérées que vous connaissés, sûr il ne fait que se tracasser. De la Rouverelle luy a été dire qu'on luy demandoit aux bureaux de faire viser, dit-il, les mandats de Bourgelat, avant de payer. De là c'est la supériorité que veut prendre Desessarts, sa commission de Commissaire général ne le subordonne point au premier commis. Il me demande de tirer 1 200 livres, dont il a besoin, car s'il tire son mandat, on ne payera pas. Il m'offre sa démission, s'il m'a donné lieu de douter de sa capacité, etc., tout ce que vous avés vu tous les hivers, avant qu'il tombe malade ; et depuis deux jours je n'ay pas cessé d'écrire pour cette malheureuse tracasserie. Il est près d'une heure après minuit et voilà la fin de mes ..... à ce sujet, depuis neuf heures que je suis sorti du Conseil. De mon côté je n'y peux plus tenir, j'en suis incommodé et vous assure que j'en ay des douleurs au pouce que vous m'avés vu quelques fois, quand mon humeur s'y porte et que j'écris de trop.

Je n'ay pas voulu en ouvrir la bouche à Desessarts, parce que vous savés que de son côté il n'aime pas Bourgelat et pourrait le tourner en ridicule ; je compte assés sur sa discrétion pour se taire quand je le luy recommanderay, mais vous savés que ce n'est pas le moyen de terminer des tracasseries, que d'en attiser la grigne. J'ay écrit et disserté pour prouver à Bourgelat qu'un *visa*, quand même on le demanderoit,

ce que je ne sais pas, est un témoignage, un certificat, qui se donne plus souvent par un égal ou un inférieur encore que par un supérieur, etc., etc. Mais je scais par expérience que sa grippe va trotter, et m'augmenter la mienne. Je n'ay pas voulu luy demander d'écrire luy-même un billet aux bureaux pour scavoir ce que c'est que luy a voulu dire de La Rouverelle parce qu'il auroit brodé son billet à sa mode en blamant les bureaux ou les ridiculisant avant de les avoir entendu, mais si vous le voyés faites le luy écrire à ces prétendus supérieurs qui le grippent tant et tout simplement M. de la Rouverelle m'a dit, etc., il prétend que cela l'empêche d'acquitter assés à tems, etc., etc.; je prie qu'on me mande de ce que c'est et pourquoy. C'est le moyen de se rendre raison et de juger avant de porter des plaintes, ou plutôt avant de se gripper. Je viens d'écrire à la Rouverelle que c'est un franc tracassier, de façon que je luy apprendray à faire des difficultés ou des tracasseries par malice ou par bêtise. Je finis car je n'en puis plus. Il est une heure et je vais à Montigny demain.

(Lettre de la main de Bertin, écrite à son premier commis Parent, probablement en octobre 1769. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CLI

Parent a Bertin.

Ce 17e octobre 1769.

Je viens de gronder amicalement M. Bourgelat de l'inquiétude qu'il a donnée à Monseigneur, à qui il m'a dit qu'il venoit d'écrire avec assurance, qu'il n'entendroit plus parler de l'affaire du *visa*. Je suis navré du volume et du genre d'écriture que M. Bourgelat m'a montré et que ce barbouillage, car c'en est un, a occasionné à Monseigneur. Personne n'aime et ne connoit le bien de la paix pour soy-même et pour les autres; mais je supplie Monseigneur d'être bien persuadé que je connois à fonds M. Bourgelat, que sa sensibilité est excessive et sa vivacité très grande quand il est affecté, mais il ne veut que le bien, et il ne respire que la gloire du ministre, auquel nous sommes si inviolablement et si respectueusement attachés. Je le supplie de regarder M. Bourgelat dans ces instants comme un malade dans le *paroxisme*. J'ai exigé de lui qu'il me fasse part de ses sujets de plainte quand il en aura; je les jugerai froidement et je les présenterai de même à Monseigneur, quand il y aura réellement lieu de le faire; or je connois trop le prix de son

temps pour le lui faire perdre, et trop bien la bonté de son cœur pour lui donner de l'amertume et de l'ennui.

J'assure, Monseigneur, de mon plus respectueux dévouement.

PARENT.

En marge, de la main de Bertin : En vous disant mille grand mercy. Vrayment sans doute c'est un malade, j'en suis bien sur, non seulement qu'il faut en pareil cas le regarder comme tel par les raisons que vous dites, mais je crains qu'il ne soit bientôt très réellement et très fort, parce que j'ai vu pareille chose les années précédentes avant les vives attaques de goute ; et que c'est aussi alors qu'il a force chevaux à examiner, ou il prend le froid et le coup qui décide de ses attaques. Engagés-le à envoyer Chabert à sa place ou tout autre pour examiner les chevaux pour la Bretagne qui sont à une lieue de Paris, ceux de Duplessis et autres. Voilà un service à luy rendre et à moy aussi ; j'aime mieux avoir de mauvais chevaux.

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CLII

PARENT A BERTIN.

Ce 19e octobre 1769.

M. Bourgelat est très sensible aux bontés de Monseigneur. Les purgations réitérées n'ayant point fait cesser les tournoyemens de tête qui le fatiguent depuis trois mois, il prit le parti hier au matin de se faire saigner, la tête allait mieux hier, mais l'estomac est ingrat. *Ses visites de chevaux sont terminées.* Il corrige à présent les épreuves du traité des Bandages, dont les planches sont gravées par l'élève Vincent sur les dessins de M. Goiffon. Cet ouvrage ne se feroit pas à Paris pour mille écus. Je vais à Alfort savoir si je puis installer le nouveau cuisinier lundi pour me rendre de suite à Fontainebleau.

PARENT.

En marge, et d'une autre écriture, probablement de Bertin : « Point du tout il le croyait quand vous m'avés écrit. Qu'il laisse là le travail pour quelque tems. »

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CLIII

Bourgelat a Bertin.

Ce 2e may 1770.

Monseigneur,

Le sieur de Caumartin, auquel Monsieur le duc de Choiseüil a accordé un logement dans les casernes, n'était pas sans doute connu de ce ministre lorsqu'il en a obtenu cette grâce. Ce particulier se nomme Paulet et la découverte en a été faite lors du dernier concours auquel MM. de Caumartin, Intendant de l'Ille, et de Caummartin, chevalier de Malthe, assistèrent pour la première fois. Ils le reconnurent l'un et l'autre pour une sorte d'aventurier avec lequel ils avoient eu déjà des discussions relatives à la hardiesse qu'il avoit de prendre leur nom. M. le chevalier de Caumartin a eu en effet plusieurs désagrémens, soit par les histoires auxquelles ce jeune homme a donné lieu, soit par les dettes qu'il a contractées sur le pavé de Paris, soit par les contestations qu'il a eu au parlement, soit par les fréquentes réprimandes qu'il a reçu de la police, etc. Du reste tous les deux doivent en porter des plaintes à vous, Monseigneur, ainsi qu'à M. le duc de Choiseüil qui surement a été trompé dans cette circonstance. Vous comprenés le danger qu'il y auroit, Monseigneur, d'admettre un pareil sujet dans l'école, non seulement au milieu des gentilshommes qui se destinent à occuper des places d'inspecteurs dans les haras, mais même parmi nos élèves ordinaires. Tel est donc l'état des choses que j'ay déffendu qu'il y fut introduit jusques à ce que de nouveaux ordres de votre part me parviennent. Il remue ciel et terre dans le moment ; il m'a même dépêché un moine pour me convertir, j'ay crû devoir être inflexible attendu les conséquences qui résulteroient de son admission dans un lieu où MM. de Caumartin ont fait... leurs plaintes.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

En marge, d'une autre écriture : « École vétérinaire. Affaire du sieur Caumartin dit Paulet, no 7. M. Bourgelat a défendu de le recevoir à l'école jusques à nouvel ordre du ministre qui a renvoyé la pièce sans nouveaux ordres. Écrit à Bourgelat le 3 may 1770 ce que dessus. »

CLIV

Bourgelat a Bertin.

Paris, ce 25e may 1770.

Monseigneur a promis que *mort ou vif* il viendroit au premier concours. J'ay eu l'honneur de le prévenir que mardi prochain 25 nous en aurions un, dont l'objet sera des préparations et des injections faites par quatre élèves. Je le suplie d'y venir très vivant afin qu'il puisse juger par luy même de nos efforts. Si cependant il y avoit contre-ordre, ce qui nuiroit considérablement à nos travaux ; nous sommes soumis à ses volontés et d'obligation et de cœur.

Le concours durera tout au plus trois petits quarts d'heure.

Je l'assure de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

M. Bertin, à Chatoux.

(Minute, non signée, de l'écriture de Bourgelat. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CLV

Bourgelat a ......

Paris, ce 12e août 1770.

La lettre de M. le marquis de Noé à Monseigneur luy annonce que M. du Casse se plaint sans raison de la perte qu'il a fait sur nourriture des deux étalons du Roy et que le Capitan, l'un de ces deux étalons, est mort. De la manière dont il a été traité il devoit mourir, ou tout ce qu'on dit Hipocrate et Galien est faux. M. de Noé parle encore à Monseigneur de l'arrangement de M. de Cassebonne avec des correspondants en Espagne pour en tirer des poulains de trois ans au prix de quatre ou cinq cens livres l'un dans l'autre. Il est de mon devoir de prévenir Monseigneur qu'on fera avec ces poulains de la mauvaise besogne, qu'on infestera le pays d'une espèce bâtarde et qui dégénerera toujours de plus en plus, et qu'il vaudrait mieux n'avoir que six beaux chevaux de véritable race, dont on suivroit les productions, que de chercher à multiplier....

J'assure Monseigneur, de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

Bourgelat.

(Arch. nat. H. 1380, pièce 200.)

CLVI

L'ÉVÊQUE DE SARLAT A BOURGELAT.

Sarlat, ce 22e aoust 1770.

Monsieur,

Le grand avantage que vous avés procuré au royaume par l'établissement que vous avés fait, et la protection que vous accordés à l'école vétérinaire, fait que je prens la liberté de vous demander s'il ne seroit pas possible, que le païs put proffiter de la même avantage, nous n'avons personne, Monsieur, qui entende la moindre chose aux maladies et traitemens des chevaux et bestiaux, et un élève de cette école y seroit de la plus grande utilité. Il y a dans cette ville un jeune homme qui paroit avoir les meilleures dispositions, et qui, je crois, deviendroit habile dans cette partie, si ses talens étoient cultivés, mais ses parents sont si pauvres qu'ils ne peuvent point lui rien fournir pour aller perfectionner ailleurs. S'ils sont gratuitement reçus dans cette école, ce seroit un grand acte de charité, Monsieur, si vous vouliés l'y faire recevoir et vous rendriés le plus grand service à tout le païs. J'ai moi-même éprouvé l'habileté d'un de ces élèves, me trouvant, il y a deux ans, dans les confins de l'agenois pour une tournée de visitte, mon cheval de montoire qui est une bette de distinction, se trouva en si mauvais état que je craignis de le perdre et enfin on me déclara qu'il étoit fourbu. J'envoïe tout de suite chercher un de ces élèves qui étoit à trois ou quatre lieues, il prit mon cheval, le mena chcs lui et au bout d'un mois me le rendit parfaittement guéri, sans qu'il se soit ressenti de cet accident et est aujourd'hui aussi beau qu'il l'ait jamais été. Je suis persuadé qu'il se seroit conservé bien des bestiaux, qui périrent l'année dernière dans le païs, si l'on eut eu un pareil secours. Je voudrois bien, Monsieur, que vous puissiés le lui procurer en faisant élever le jeune homme que j'ai l'honneur de vous proposer.

Je suis avec respect,

Monsieur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Évêque DE SARLAT.

En marge et d'une autre écriture, probablement de Bourgelat: « Mon cher compatriote sait que nous ne prenons point d'élèves à nos frais et que nous n'avons point de place à l'École de Paris. »

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CLVII

BOURGELAT A BERTIN.

Paris, ce 15e septembre 1770.

J'ay conféré avec M. de la Corée au sujet de la demande de MM. les fermiers généraux. M. de la Corée est dans l'intention de placer un nommé Thomas aux salines. Il est un autre élève à l'École de Lion que son projet est de joindre à ce dernier. Il n'y a qu'une petite observation à faire, c'est que je voulois garder ce dernier pour achever de le former, car de nous les enlever lorsqu'ils sont à moitié de la carrière c'est ne rien faire. S'il est une maladie aux Salines, M. de la Corée a d'autres élèves en état de la traiter ; il dit vray que ceux-là sont éloignés de Salins et de Montmoret, mais leur éloignement et leurs occupations en qualité de garde-haras ne les empêcheroient pas de se prêter à la circonstance et d'ailleurs un d'entre eux suffiroit avec Thomas, en attendant que ce dernier soit secondé par celuy qu'on médite de tirer de l'École de Lion.

J'ai l'honneur d'assurer Monseigneur de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Minute de l'écriture de Bourgelat, mais non signée.)

En marge et d'une autre écriture : « M. P. Je le prie de me faire répondre promptement aux fermiers généraux. »

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CLVIII

BOURGELAT A ......

Paris, ce 28e octobre 1770.

J'ay sur les 51 chevaux qu'a amenés Duplessis, pris 28 étalons, ce qui ne le contente en aucune manière, ainsi que Monseigneur pourra le vo r par la lettre que je joins icy. Je ne sais qu'y faire, j'ay taché en homme juste de concilier les intérêts du Roy et les siens, les chevaux que j'ay arrêtés ayant été mis les uns dans les autres au prix de 1 300 l. Ce qui m'a déterminé, c'est qu'en effe t ils sont au feu dans la Normandie. Ce marchand n'en crie pas moins, il dit que je ne m'y connois pas, mais la vérité est qu'il est au désespoir que je ne soye ni un fripon, ni un ignorant; 28 chevaux à raison de 1 300 l. nous coutent 36 400 livres.

Du Plessis en a reçu d'un côté 24 000 et d'un autre, que je luy ai fait payer par M. de la Rouverelle 2 400 l, nous sommes donc encore ses débiteurs d'une somme de 10 000 l. qu'il seroit très agréable pour moy qu'on luy payat.

J'en dois deux mille au nommé Travers pour deux chevaux du Holstein que j'ay acheté de luy.

J'ay envoyé chercher en Flandre chez M. le marquis de Traisnel, deux poulains, dont un nous revenoit pour plus valuë et un autre que nous troquons contre une jument. Ils sont arrivés, je n'ay qu'à aler lès voir encor, j'en rendray compte à Monseigneur.

Je feray passer au bureau des haras le signalement des 28 étalons de Duplessis, des deux étalons de Travers et des deux poulains de M. de Traisnel.

J'assure Monseigneur de la plus tendre amitié et du plus profond respect.

(Minute, non signée, de l'écriture de Bourgelat. — Arch, nat. H. 1395.)

CLIX

Bourgelat a Bertin.

Paris, ce 26 may 1771.

Le moindre désir de Monseigneur est un ordre pour moy et je regarde comme une récompense de mes peines et de mes recherches celuy qu'il me témoigne de lire mes idées sur deux points phisiologiques très intéressans et jusques icy très mal vus. Je n'enfante rien qu'on puisse appeller système, ou si ce que j'écris est systématique, je n'ay pas à me reprocher d'avoir prêté à la nature ce qu'elle ne me présentoit pas. Je la tiens toujours par sa robe en marchant et je me règle constamment sur les parties qu'elle me permet d'entrevoir. Je souhaite que cecy plaise à Monseigneur et le 4e juin il verra sur les parties mêmes que je n'ay suivi que ce qu'elles m'ont présenté.

Je remercie, Monseigneur, de ce qu'il a bien voulu me donner des nouvelles de M. de Mellet, elles interessoient mon cœur et je le prie de ne jamais douter de la joie sincère que je prendray éternellement aux évenemens qui le regarderont.

Je l'assure de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Lettre de la main de Bourgelat, non signée.) *En marge, de l'écriture de Bertin :* « M. Parent, m'en parler. »

(Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

CLX

BOURGELAT A BERTIN.

Paris, ce 22 juillet 1771.

Monseigneur,

M. Parent vient dans le moment de me donner une nouvelle preuve des sentimens qui nous unissent l'un à l'autre. Il m'a confié ce que vous luy aviés dit à mon sujet et à celuy d'une spéculation ridicule qu'on a osé présenter à M. le controlleur général sous mon nom et sans ma participation. J'ay vû avec plaisir Monseigneur, qu'il m'a rendu justice, en vous certifiant que je n'ay pas la moindre part au mémoire qui peut avoir été remis à ce ministre, d'un autre côté c'est avec une véritable douleur que je me suis aperçu que vous pouviés penser que j'étois capable d'entreprendre quelque chose à votre inseû. Mon cœur ne vous sera-t-il donc jamais connû, Monseigneur, il y a près de vingt ans que je vous l'ouvre chaque jour et il faut que je sois né sous l'étoile la plus fatale et la plus désespérante si, dans un aussi long espace de tems, je n'ay pû parvenir à vous prouver la confiance que j'ay toujours eu dans vos bontés et la vive reconnoissance dont elles ont pénétré mon âme. Un ministre, il est vray, vous assure un fait, quand ce fait me regarde, Monseigneur, et qu'il me donne pour un homme à argent, à affaires, à intérêt, pourquoy, n'en doutés vous pas ; ma fortune est supérieure à mes désirs quelque soit la fatalité des circonstances qui la rendent très médiocre; d'ailleurs que puis-je souhaiter, rien, si ce n'est de faire un sort heureux à ma fille après moy et son sort sera dans vos mains. Je n'ay rien à demander, ni à Sa Majesté, ni à tous ses ministres. Si j'eusse été connu de M. l'abbé Terray et qu'il m'eut été permis d'espérer quelque récompense de sa part, je l'aurois suplié d'accorder sa protection à mon neveu, ami du sien, et qui me pèse, parce que je n'ay pas le pouvoir de supporter cette seconde charge. Voilà, Monseigneur, pour qui je l'aurois intercédé, mais non pas pour moy qui ne connoitray, qui n'aimeray et qui ne voudray jamais rien tenir que de vous. J'ay été consulté sur l'idée des fiacres, le premier projet sur lequel j'avois donné quelques lumières sans vüe d'y participer est échoüé ; on l'a renouvellé, sans doute, ou plutôt on luy en a substitué un nouveau dont on m'a parlé. J'ay renvoyé très loin les gens qui l'avoient conçu en leur faisant voir en quatre traits de plume qu'il n'avoit pas le sens commun. Telle est, Monseigneur, la vérité de la chose et je l'avois même dit dans le tems à M. Parent, ainsi, j'ose attendre de votre amitié que désormais, quoiqu'on puisse m'imputer, vous me rendrés la justice de ne rien croire et que vous daignerés faire auprès

de M. le controlleur général l'usage qu'il vous plaira de mon désaveu, sans néantmoins me compromettre avec aucuns bureaux. Au nom de Dieu, Monseigneur, lisés donc une fois dans le fond de mon âme; daignés me distinguer de ces hommes vils qui ne s'occupent que de leur intérêt, évités moy les horreurs de soupçons qui blessent mon cœur. Je seray toujours le même, rien ne peut me changer et si c'est à mes sentiments que j'ay du votre amitié, si ces mêmes sentimens m'ont seuls inspiré celle que j'ay pour vous, comment est-il possible que vous puissiés me confondre avec la gent mercenaire qui circonscrit toujours les ministres en place.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

votre très humble et très obéissant serviteur.

Bourgelat.

P.-S. — Je joins icy à peu près la réponse que j'ay faite aux personnes qui m'ont consulté.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire d'Alfort.)

Réponse de M. Bourgelat sur le projet d'obtenir le privilège des fiacres de Paris moyennant deux millions à payer à Sa Majesté?

Recette :

On ne peut arbitrer raisonnablement le nombre des carosses, année commune, qu'à cinq cent, encor les circonstances pourroient en occasionner la diminution; or cinq cents carosses rendant chacun une livre par jour donneront annuellement : 182 500 l.

Dépense :

Deux millions d'emprunt couteront 10 p. 100 d'intérêt. Or ces 10 p. 100 formeront annuellement un objet de 200 000 l.

Partant la dépense excède déjà la recette. Imaginera-t-on que l'intérêt pourra être réduit à 8 p. 100, on sera donc obligé de payer par chaque année 160 000 l.

Il ne resteroit donc que 22 500 l. pour la régie, les bureaux, les inspecteurs ambulans et pas un zéro de profit.

J'observe encor que je ne vois pas comment les fonds des capitalistes pourroient jamais rentrer, ainsi je concluds que l'affaire est détestable et qu'on ne trouveroit pas un sol à emprunter, s'adresse-t-on à gens qui de leur vie n'ont seu compter jusques à dix.

(Minute, non signée, de l'écriture de Bourgelat.)

CLXI

Bourgelat a Bertin.

Paris, ce 7e septembre 1771.

Je suis charmé que Monseigneur ait daigné approuver tout ce que nous avons fait dans la circonstance singulière où nous nous sommes trouvé tout à coup. Le sieur Fragonard m'a démontré ce que j'avois toujours cru pouvoir être, c'est que la haine peut ainsi que l'amour conduire à la folie. Le pauvre homme est en effet fou dans toute la rigueur et dans toute l'étendüe du terme, et tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a fait depuis huit jours en est une preuve suffisante. Il est inutile d'entrer icy dans des détails que Monseigneur connoit et a entendu de la bouche de M. Parent, il doit sentir qu'il n'étoit pas possible de garder un homme qui, 1° vouloit se retirer et qui, 2° souffloit l'esprit de la discorde dans l'école depuis plus d'une année, sans s'occuper un seul moment de sa besogne, soit en qualité de directeur, soit en qualité de démonstrateur. C'est à luy que nous devons toutes les sottises de Parnet et l'obligation dans laquelle nous avons été de le congédier, mais il faut passer l'éponge sur tout et rétablir l'ordre, ce sera l'affaire de peu de jours. Tout ce que je demande à Monseigneur c'est d'avoir pitié d'une pauvre tête égarée et qui se ressent à Paris de la chaleur du soleil de Provence. Fragonard a une pierre dans les reins, il en a une dans la vessie et il a néantmoins eu la démence de refuser par réflection les arrangemens que je luy proposois, après les avoir pleinement accepté.

Nous ne devons cependant pas l'abandonner. Il est honneste d'ailleurs, il a toujours secouru ses sœurs et sa famille et nous ne pouvons nous dispenser de le secourir luy même. Il s'agit donc par pure charité, par reconnoissance encor, si nous luy en devons, de luy faire un sort. Je l'avois arbitré à 600 l. de pension. M. Parent m'a fait le plus grand plaisir de m'apprendre que Monseigneur trouvoit que ce n'est pas assés. Je pensois à la vérité tout de même, mais je me promettois de l'aider de quelque chose ; ainsi, si Monseigneur le vouloit bien, on fixeroit sa pension à 1000 l. Les infirmités de ce malheureux nous y portent et d'ailleurs les élèves que nous nous attachons verront, qu'en se bien comportant, Monseigneur ne les abandonnera jamais.

Quant à Chabert, il doit venir demain travailler avec moy à de nouveaux règlemens, car il faut refondre et mettre de nouveaux ordres. Tout est arrangé dans ma tête et je réponds à Monseigneur que tout ira bien, en élaguant quelques coquins qui ont hérité de la haine de Fra-

gonard et qui se sont livrés au libertinage en abusant de la liberté qu'il leur donnoit pour les ranger de son parti.

J'aurois eu l'honneur d'aller à Chatou, malgré la triste position de mon enfant, si la mienne me l'eut permis, mais une dissenterie affreuse, des ténesmes douloureux, et une fièvre continuelle m'ont engagé à garder le peu de force que j'ay pour donner toute mon attention à l'école où je fus hier avec M. Parent. Il a été témoin de la manière dont j'ay semonce les élèves et de la satisfaction que le plus grand nombre a eu de la nomination de Chabert, qui a été suivie d'un battement de mains qui m'a beaucoup satisfait.

Je tacheray de me mettre en état d'aller faire ma cour à Monseigneur la semaine prochaine, je luy demande permission de luy amener mon neveu et je crois que M. Poulletier nous accompagnera.

(Lettre de l'écriture de Bourgelat, non signée. — Archives de l'École d'Alfort.)

CLXII

Bourgelat a .....

Paris, ce 26e septembre 1771.

Le coup de pied reçu dans les parties par le cheval remis et confié à M. le comte d'Hodicq ne peut avoir été donné à cet étalon que par une jument, au moment où il s'élevoit pour la couvrir, ce qui prouve à Monseigneur, combien on est, ou peu exact, ou peu instruit sur les précautions à prendre dans l'instant du saut. Si la jument eut été entravé des pieds de derrière comme elle auroit dû l'être, l'accident ne seroit pas arrivé. Sans doute qu'on n'a pas été plus éclairé sur la manière de traiter l'animal. La douleur a dû causer l'amaigrissement et même la fièvre et il paroit, quoique M. le comte d'Hodicq dise, qu'à force de soins on est parvenu à le remettre, qu'il s'en faut bien encore que l'animal soit rétabli. On se sera contenté d'appliquer des topiques et on ne se sera point occupé de traiter le malade intérieurement. J'ignore encor pourquoy on fait faire à un étalon des promenades au delà d'une lieue et pourquoy ces promenades sont si fréquentes, car M. le comte d'Hodicq a remarqué, dit-il, *plusieurs fois* que ces promenades le laissent sans appétit. Je le crois d'autant plus volontiers que ni l'homme, ni l'animal malade, qu'on excéderoit de fatigues, ne témoigneroient pas l'un et l'autre une grande envie de manger. Quoiqu'il en soit, je pense

que sans faire les frais du retour de cet animal à l'entrepôt, Monseigneur pourroit en ordonner la vente.

J'ay l'honneur de l'assurer de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Minute, non signée, de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H. 1393, pièce 43.)

CLXIII

BOURGELAT A .....

Paris, ce 11e juillet 1775.

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de mémoire plus mal bati et de projet plus mal digéré que celuy que Monseigneur daigne soumettre à mon examen.

1° Il n'est pas vrai que la race de chevaux anglois soit supérieure à toutes celles des chevaux de l'Europe. Celle des danois, celle des espagnols, celle de chevaux normands, navarrins, limousins dans la race des chevaux français, celle des hongrois, des transilvérins, etc., ont un mérite que n'auroit pas celle que vante l'auteur du mémoire pour de certains usages. Que le cheval anglois soit excellent pour la chasse, on ne le niera point, pourvû qu'on ait les reins assés forts pour en soutenir les mouvemens et qu'on ait le courage de préférer la dureté de l'échine au liant des articulations.

2° On ne croira point que les anglois soit seuls en possession de la sagacité et de connoissance nécessaire pour former de beaux chevaux. L'auteur prétend qu'en France nous n'avons point étudié cet animal, ni sa nature, ni sa machine, ni son accroissement, ni le moment de se reproduire, *ni son œüil*, ni ses passions, ni même la nourriture qu'on doit lui donner, nous répondrons que quelqu'ignorans qu'il nous suppose, nous n'irons pas prendre des leçons à Londres sur les uns et les autres de ces points.

3° Rien de détaillé dans le plan présenté par M. Teake, Monseigneur en verra la raison dans la lettre de M. John Kitspatrick, dont je crois devoir luy envoyer la traduction afin de le mettre en état de juger de la belle proposition des deux anglais et de leur honnêteté mutuelle.

4° Le sieur Teake ne dit rien dans ce même plan sur l'argent qu'il demanderoit au gouvernement pour son entreprise, mais le sieur Kitspatrick qui se dit l'auteur du projet et qui se plaint d'avoir été trompé et volé par le sieur Teake, s'explique assés disertement pour prouver

qu'il n'a d'autre désir que de se faire une ressource de la crédulité du ministre. Il exige 6 000 sterlings qui font environ 13 800 l. de notre monnoye pour la première année et 69 000 l. toutes les suivantes, tant que le projet sera exécuté, le Roy pourra avoir au bout de la cinquième quinze cents chevaux. Au moyen de ces sommes qu'on luy donnera, il établira vingt haras qu'il conduira seul et les premiers seront bien payés par luy. Quant au sieur Teake, il veut mettre toute la France en chevaux anglois, comme celuy qui vouloit tout mettre en port de mer.

5° Il suffit de lire dans la lettre du sieur Kitspatrick l'éloge qu'il fait de son compatriote Teake pour n'avoir confiance ni en l'un ni en l'autre. Je suplie Monseigneur de jeter les yeux sur la traduction que je joins icy.

Je n'en diray pas davantage et pour résumer le tout, je repondrois au sieur Kitspatrick qu'il est le maistre de rester à Boulogne-sur-Mer et que l'État n'a nul besoin de ses services.

Je repondrois à M. le comte de Guines que depuis près de dix ans on a acheté en Angleterre pour les divers départemens des haras, des étalons et qu'on en a retiré des productions à bien moins de frais que n'en exigent les auteurs du mémoire, que celuy qui a conçu ce plan est le sieur Kitspatrick et non le sieur Teake, dont le projet ne présente qu'une critique et que des reproches, assés peu fondés, qu'il fait aux Français sur leur ignorance, tandis que d'une autre part le sieur Kitspatrick l'accuse de ne rien savoir sur cet objet ; que c'est aux sujets du Roy à se livrer à cette branche de commerce et non à Sa Majesté qui ne peut qu'encourager ses peuples et donner des récompenses à ceux qui la feront fleurir, qu'on n'a garde de mettre des fonds considérables chaque année dans des mains étrangères et sur une simple promesse.

J'assure Monseigneur de la plus tendre amitié et de mon profond respect.

(Minute non signée, de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H. 1 384, pièce 89.)

CLXIV

Bourgelat a Bertin.

Alfort, ce 22e aoust 1775.

Monseigneur,

Mon intention n'a jamais été de vous porter des plaintes, mais de vous faire d'humbles représentations sur ce que j'ay présumé pouvoir être utile ou dangereux.

Je n'ay jugé de l'effect de la présentation du tableau des maladies que par la lettre et le mémoire que j'ay eu l'honneur de vous adresser et par tout ce que divers maréchaux experts des régimens en ont écrit aux élèves actuels, j'ay crû des lors, Monseigneur, qu'il étoit de mon devoir de vous le faire pressentir. Tous ont été scrupuleusement éclairés sur les maladies les plus communes dans les corps de cavalerie, elles ont fait l'objet le plus sérieux de leurs études et nous n'avons établi un hôpital particulier pour les chevaux morveux que pour les exercer continuellement dans la connoissance parfaite de cette maladie cruelle, dont la cause nous sera, selon les apparences, éternellement cachée.

Rien de plus aisé, Monseigneur, que de bâtir des systèmes et de donner une libre carrière à son imagination, mais si rien n'a nui aux progrès de la médecine humaine comme les hypotèses que l'on a voulu substituer a des principes simples et vrais, obscurciront-elles moins la médecine vétérinaire, quand on les y laissera s'introduire. L'idée d'une morve contagieuse et d'une morve qui ne l'est pas est sans doute nouvelle, mais est-elle fondée sur l'expérience, c'est ce que je ne crois pas. On s'est déjà vanté de guérir cette maladie par le trépan et l'on n'en a jamais triomphé sur un seul animal. Nous-même, nous avons tenté, mais très inutilement de la vaincre par cette voye d'après cette assertion préconisée par tout, et nous n'avons pas eu plus de succès en soumettant nos malades aux essais d'une foule de remèdes annoncés comme infaillibles dans tous les papiers publics, dont l'Europe est depuis longtemps inondée.

J'ay vû quelques chevaux intacts au milieu de chevaux morveux, devoit-on en conclure autre chose, si ce n'est que les chevaux demeurés sains n'avoient aucune des dispositions nécessaires pour contracter le mal et en effect la maladie ne pouvoit être déclarée non contagieuse, puisqu'en épargnant quelques individus, elle passoit à d'autres. Elle a plusieurs degrés, mais il n'est pas d'espèces différentes. Dans son principe, elle ne se transmet pas aussi aisément que lorsqu'elle est plus ou moins avancée, et quand elle est prise dans son commencement elle n'est pas toujours incurable. Ce sont ces degrés qu'il est important de connoître et sur lesquels nous nous sommes attachés à instruire nos élèves. Quant aux symptômes, je ne pense pas qu'ils puissent s'y tromper et je les ay assés suivis pour ne pas m'y tromper moi-même. Je me rappelle que dans la dernière guerre d'Italie, M. d'Argenson et M. le maréchal de Maillebois me chargèrent d'examiner les chevaux du régiment dragon dauphin que dix-huit certificats de maréchaux avoient déclarés morveux. Ce régiment commandé par M. le marquis de Puyguyon avoit

été arrêté dans sa route et campoit dans les prairies de Belleville en Beausejour. Je les visitay, accompagné de M. Broutin commissaire des guerres, je n'y trouvay qu'un seul cheval morveux qu'on avoit eu la sage précaution de séparer depuis longtemps des autres. Je le fis tuer, j'en fis faire l'ouverture, je fis loger le corps entier dont tous les chevaux jettoient à pleins nasaux, je prescrivis les remèdes nécessaires, chaque capitaine les faisoit administrer luy même tous les matins et le régiment, au bout de trois semaines, se rendit à sa destination. Ces faits, Monseigneur, peuvent être encore constatés dans les bureaux.

Au surplus, Monseigneur, comme je n'ay que le bien public en vüe et que nul autre motif ne m'anima jamais, je souhaite de tout mon cœur que la découverte annoncée en soit une. Mais je crains très fort que la distinction subtile d'une morve qui se communique et d'une morve qui ne se communique point ne soit étayée sur la confusion que l'on fera d'une foule de maladies simples et curables avec celle dont il s'agit, attendu l'existence de plusieurs symptômes qui semblent être les mêmes à des yeux peu exercés et peu capables de juger et alors on aura abusé de la crédulité sans offrir le moindre avantage.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BOURGELAT.

(Autographe, 2 feuillets. — Archives de l'École vétérinaire de Lyon.)

CLXV

BOURGELAT A .....

Paris, ce 21e décembre 1776.

Je trouve, dans les demandes qui ont été faites d'étalons pour la monte prochaine, que M. Boislé de Courcenay, dans la généralité de Bourges, a suplié Monseigneur de luy accorder un cheval dès l'année 1776. Par mes états plus anciens je vois que sa demande a eu lieu depuis trois ou quatre ans. L'année passée, Monseigneur fit écrire ou me dit qu'il feroit écrire à M. le marquis de Noé de luy envoyer un de ses élèves. M. de Noé me mande qu'ils étoient trop jeunes et que pour cette année il en fourniroit un. Si Monseigneur veut bien écrire à M. de Noé de tenir parole, M. de Courcenay pourra être servi.

Il seroit bon en même tems qu'il satisfit à la demande de M. de Brou

en faveur de .... lequel désire un étalon fin, soit barbe, soit navarin, soit espagnol, de quatre pieds neuf pouces, cela seroit d'autant plus aisé que les deux étalons seront pour la même province.

La santé de Mme Bourgelat m'inquiète beaucoup, sa fièvre et son rhume sont d'une opiniatreté extrême et ma santé s'en ressent ; elle a eu le malheur dans cet état de perdre son fils, ce qui n'aide pas à la guèrison.

Elle assure ainsi que moy, Monseigneur, de la plus tendre amitié et de son profond respect.

(Minute, non signée, de l'écriture de Bourgelat. — Arch. nat. H. 1394, pièce 37.)

CLXVI

Bourgelat a Bredin.

Sans date.

Je vous ay mandé de revenir, mon cher Bredin, les invitations des particuliers ne doivent point être une raison pour vous de marcher, et vous ne pouvés vous porter nulle part sans les ordres du ministre. Il est inutile de faire des frais qui ne seront point remboursés et de vous épuiser par un séjour trop long dans un lieu éloigné de moi et des secours que je pourrois vous donner ; à la bonne heure de vous livrer au soulagement des paroisses, lorsque la cour me le mande, mais quand le ministre m'écrit de vous rappeler, il faut revenir promptement. Partés donc sur le champ, si vous ne l'êtes déjà. M. Turgot m'a écrit que la maladie n'est rien et qu'elle a cessé. Ce n'est que la crainte de la contagion qui a fait trembler le ministère. Tout ce que vous pouvés faire, c'est de laisser aux habitans du village de Sauvagnac et à M. de Saint-Étienne une méthode par écrit pour traiter les malades.

Revenés sur le champ avec vos camarades et ne perdés pas un moment de tems.

Je vous embrasse tous de tout mon cœur.

Bourgelat.

(Autographe. — Archives de l'École vétérinaire de Lyon.)

CLXVII

Bourgelat au prévot des marchands.

Sans date.

M. Bourgelat a l'honneur de suplier très humblement M. le prévot des Marchands.

1° De vouloir bien n'accorder à qui que ce soit de l'École vétérinaire l'ouverture des portes.

2° D'ordonner que les gardes batteliers ne passent jamais qui que ce soit de l'école a peine de prison.

3° D'ordonner que tout élève qui sera trouvé dans la ville sans un congé imprimé du directeur, dont quatre modèles resteront dans les bureaux du commandement, quatre autres remis aux soldats des postes de la guillotière et plusieurs autres enfin aux sergents du guet et des arquebusiers, ainsi qu'à Beaupré, sera arrêté et conduit en prison, sauf à l'en tirer pour être ensuite puni non moins sévèrement à l'école.

4° D'ordonner au sieur Beaupré d'arrêter ou faire arrêter qui que ce soit de l'école qui seroit trouvé dans un mauvais lieu.

(Minute non signée de l'écriture de Bourgelat. — (Archives municipales. Hôtel de Ville de Lyon. G. G. École royale vétérinaire, chappe XX, p. 389.)

6984-19. — CORBEIL. IMPRIMERIE CRÉTÉ.